

Diplômé en Finance et en Comptabilité, **Laurent Pierandrei** est professeur en classes préparatoires au DECF et au DESCF, notamment à Advancia (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) et à l'Enoes.

Il enseigne également le contrôle de gestion, la comptabilité financière, la comptabilité anglo-saxonne, l'audit et les normes **IFRS** en Master à l'Université Paris XII et dans des écoles de management dont l'EDHEC.

Il dispense des formations sur les normes IAS/**IFRS** dans des cycles de formation continue.

Il a travaillé comme auditeur financier dans un contexte international et a conduit des missions dans plus de 35 pays. Il a, notamment, coordonné des projets à la Commission européenne et à l'ONU sur des questions de normalisation comptable, de Reporting Financier et de Développement durable.

60 cas d'application sur les normes IAS/**IFRS**

Laurent PIERANDREI

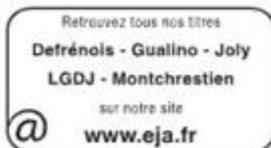
**COLLECTION
BUSINESS**



Gualino éditeur

Chez le même éditeur

- L'essentiel des Normes comptables internationales IAS / IFRS – 3^e édition 2006 – Stéphane Brun (coll. Carrés Rouge)
- Guide d'application des normes IAS / IFRS – Stéphane Brun (coll. Guides Pro) – 2005
- Les Normes comptables internationales IAS / IFRS – Stéphane Brun (coll. Business) – 2006
- 60 cas d'application sur les Normes IAS / IFRS – Laurent Pierandrei (coll. Business) – 2006
- Glossaire des normes comptables internationales – Stéphane Brun (coll. Glossaire) – 2006
- IAS / IFRS – Les Normes internationales d'information financière – Stéphane Brun (coll. City & York) – 2006



© Gualino éditeur, EJA - Paris - 2006
ISBN 2 - 84200 - 966 - 5

PRÉSENTATION

Recommandé comme modèle dans la plupart des pays, les normes IAS/IFRS ont été rendues obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005 pour la publication des comptes consolidés des entreprises de l'Union européenne faisant appel public à l'épargne. À terme, le référentiel s'étendra à l'ensemble des comptes consolidés puis sera adapté aux comptes individuels dans une version harmonisée pour les petites et moyennes entreprises.

Par leur requalification en IFRS, les standards comptables internationaux (IAS) concernent également les professions de la Finance et du Contrôle de gestion.

L'adoption de ce référentiel pose aux entreprises devant s'y conformer de nombreuses difficultés d'adaptation :

- remise en cause des systèmes de reporting et des procédures comptables existantes ;
- effort de formation du personnel à ce nouveau référentiel ;
- complexification des missions d'audit externe et de contrôle interne ;
- apparition de concepts nouveaux, telles la juste valeur et la prédominance des considérations économiques sur les aspects juridiques ;
- nouvelles méthodes comme l'actualisation systématique, le coût amorti,

la classification des instruments financiers, ou la diversité des modes d'amortissement ;

- multiplication des opérations de retraitement afin de rendre les états financiers compatibles avec les exigences des normes ;
- questionnement sur les impacts de ces dispositions sur le résultat et le bilan et sur la nécessité d'expliquer aux actionnaires les facteurs de ces changements.

Le but de cet ouvrage est d'**apporter des solutions concrètes** à chacune de ces difficultés. Les cas d'application sont proposés sous la forme de **simulation de situations réelles** et sont traités de manière didactique sous la forme d'exercices **avec solutions commentées**, afin de permettre une parfaite assimilation et une mise en œuvre maîtrisée des normes.

L'approche est exhaustive et complète. **Toutes les normes sont traitées** et concernent les différentes configurations rencontrées par les entreprises :

- première adoption des normes IAS / IFRS ;
- tests d'impact en vue du passage aux normes IAS / IFRS ;
- intégration d'une filiale dans les comptes consolidés ;
- opérations de retraitement dans les comptes consolidés ;
- audits de conformité aux référentiels IAS / IFRS ;
- transposition des normes IAS / IFRS dans les comptes individuels ;
- divergences avec les règles fiscales et les dispositions du Plan comptable général.

Les cas d'application traitent simultanément des aspects comptables, financiers et de contrôle de gestion de l'entreprise selon les normes IAS / IFRS.

Les écritures comptables données dans les solutions des cas d'application sont conformes à la liste des comptes du Plan comptable général à jour en 2006. Un plan de comptes propres aux normes IAS / IFRS, pour les intitulés qui ne figurent pas dans le Plan comptable général, est proposé pages 13 et 14.

Dans un environnement comptable et financier en pleine mutation, la connaissance des normes IAS / IFRS et la maîtrise de leur application dans la réalité est devenue une compétence indispensable et recherchée que ce livre aide à acquérir.

SOMMAIRE

Présentation	5
--------------------	---

Chapitre 1

Les immobilisations corporelles

Cas n° 1 – L'essentiel des IFRS sur les immobilisations corporelles ...	17
<i>Société Cotylédon IAS 16</i>	

L'amortissement par composants

Cas n° 2 – Amortissement par composants d'un ensemble immobilier ...	27
<i>Société Fractale IAS 16</i>	
Cas n° 3 – Méthodes d'amortissements et composants	35
<i>Société Ancolle IAS 16</i>	

Les retraitements de plans d'amortissement

Cas n° 4 – Retraitement d'amortissements dérogatoires	41
<i>Société Guzmania IAS 8 et 16</i>	
Cas n° 5 – Retraitement d'amortissements par les unités produites	45
<i>Société Oxipetalum IAS 8 et 16</i>	

La réévaluation et les tests de dépréciation

Cas n° 6 – Réévaluation d'un ensemble immobilier	49
<i>Société Calamondin IAS 16</i>	
Cas n° 7 – Test de dépréciation et unités génératrices de trésorerie (UGT)	55
<i>Société Dalhia IAS 36</i>	

La comptabilisation des coûts d'emprunt

Cas n° 8 – Comptabilisation du coût d'emprunt sur acquisition à crédit	61
<i>Société Epiphyllum IAS 23</i>	
Cas n° 9 – Acquisition d'actif et règlement différé	65
<i>Société Hibiscus IAS 23</i>	
Cas n° 10 – Coût d'emprunt et immobilisation produite en interne	71
<i>Société Igloo IAS 23</i>	

Chapitre 2

Les immobilisations corporelles particulières

Les contrats de location

Cas n° 11 – Les normes IFRS et les critères de classification des contrats de location	79
<i>Société Amaryllis IAS 17</i>	
Cas n° 12 – Comptabilisation d'un contrat de location-financement	85
<i>Société Glycine IAS 17</i>	
Cas n° 13 – Cession bail (lease back)	89
<i>Sociétés Vailor & Retroced IAS 17</i>	

Les immeubles de placement

Cas n° 14 – Immeubles de placement	99
<i>Société Népenthe IAS 40</i>	

Les actifs biologiques

Cas n° 15 – Comptabilisation d'actifs biologiques	103
<i>Société Semence IAS 41</i>	
Cas n° 16 – Evaluation d'actifs biologiques	107
<i>Société Gardenia IAS 41</i>	

Les ressources naturelles

Cas n° 17 – Dépréciation d'actifs dans l'industrie pétrolière	111
<i>Société Dionae IFRS 6</i>	

Chapitre 3

Les immobilisations incorporelles

Cas n° 18 – Audit des immobilisations incorporelles	121
<i>Société Camélia IAS 38</i>	
Cas n° 19 – Comptabilisation de logiciels	125
<i>Société Elodée IAS 38</i>	

Cas n° 20 – Réévaluation d'actifs incorporels	131
<i>Société Lantana IAS 38</i>	
Cas n° 21 – Comptabilisation d'un brevet	135
<i>Société Lerium IAS 38</i>	
Cas n° 22 – Comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre	139
<i>Société Suffoc'Intox IAS 38</i>	

Chapitre 4

Les instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers

Cas n° 23 – Comptabilisation des frais d'acquisition	147
<i>Sociétés Jacinthe & Jasmin IAS 32 et 39</i>	
Cas n° 24 – Calculs et analyse du coût amorti sur des obligations	151
<i>Société Lys IAS 39</i>	
Cas n° 25 – Reclassement d'actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	159
<i>Société Jonquille IAS 32 et 39</i>	
Cas n° 26 – Emission obligataire	161
<i>Société Fuschia IAS 39</i>	

Les instruments de couverture

Cas n° 27 – Warrants et contrats d'achat de devises à terme	165
<i>Société Impatiens IAS 39</i>	
Cas n° 28 – Swaps de devises	171
<i>Société GlobalOil IAS 39</i>	
Cas n° 29 – Les contrats à terme sur taux d'intérêt	179
<i>Société Schlumbergera IAS 39</i>	
Cas n° 30 – Contrat d'option sur indice CAC40	185
<i>Société Curcuma IAS 39</i>	

Chapitre 5

Les avantages du personnel et les paiements en actions

Les avantages du personnel

Cas n° 31 – Les avantages à court terme	191
<i>Société Bégonia IAS 19</i>	
Cas n° 32 – Comptabilisation d'engagements et hypothèses actuarielles	199
<i>Société Saintpaulia IAS 19</i>	

Les paiements en actions

Cas n° 33 – Les « stock-options » – Le paiement en actions	207
<i>Société Anthurium IFRS 2</i>	
Cas n° 34 – Attribution subordonnée d'options sur actions	213
<i>Société Kalanchoe IFRS 2</i>	

Chapitre 6

Les provisions

Cas n° 35 – Provision pour créances douteuses	221
<i>Société Rhododendron IAS 37</i>	
Cas n° 36 – Provision pour garantie	225
<i>Société Auscult IAS 37</i>	
Cas n° 37 – Provision pour hausse des prix	229
<i>Société Arum IAS 37</i>	
Cas n° 38 – Provision pour implantation à l'étranger	233
<i>Société Primevère IAS 37</i>	
Cas n° 39 – Actualisation de provisions	237
<i>Société Bauhinia IAS 37</i>	
Cas n° 40 – Provision pour restructuration	241
<i>Société Crassula IAS 37</i>	
Cas n° 41 – Provision pour travaux en cours	245
<i>Société Lotus IAS 11 et 37</i>	

Chapitre 7

Les normes spécifiques

Cas n° 42 – Les stocks	251
<i>Société Monstera IAS 2</i>	
Cas n° 43 – Produits des activités ordinaires	257
<i>Société Cuphea IAS 18</i>	
Cas n° 44 – Subventions	263
<i>Société Dipladénia IAS 20</i>	
Cas n° 45 – Contrats de construction	269
<i>Société Rosa IAS 11</i>	
Cas n° 46 – Evénements postérieurs à la clôture	275
<i>Société Tacca Ailrines IAS 10</i>	
Cas n° 47 – Actifs immobilisés dans un but de transaction et abandon d'activités	281
<i>Société Odontoglossum IFRS 5</i>	

Chapitre 8

Les conversions en monnaies étrangères

Les opérations en devises

Cas n° 48 – Comptabilisation des écarts de conversion	287
<i>Société Global Construction IAS 21</i>	

La conversion des états financiers

Cas n° 49 – Etats financiers en monnaies étrangères	295
<i>Société Glant Electronics IAS 21</i>	
Cas n° 50 – Etats financiers en économie hyperinflationniste	303
<i>Société Physalis IAS 29</i>	

Chapitre 9

La présentation des états financiers et la communication financière en IFRS

Cas n° 51 – Bilan et compte de résultat aux normes IFRS	311
Société Myosotis IAS 1	
Cas n° 52 – Tableaux des flux de trésorerie et de variations des capitaux propres	319
Société Adenium IAS 1 et 7	
Cas n° 53 – Rédaction des annexes	327
Cas de synthèse IAS 1	
Cas n° 54 – Résultat par action	335
Société Streiltzia IAS 33	
Cas n° 55 – Information sectorielle	339
Société Colchique IAS 14	

Chapitre 10

Consolidation et tests d'impact en IFRS

Cas n° 56 – Consolidation en IFRS	347
Société Acanthe IAS 27, 28 et 31	
Cas n° 57 – Regroupement d'entreprises	359
Société Passiflore IFRS 3	
Cas n° 58 – IAS et audit fiscal	363
Société Oncidium IAS 12	
Cas n° 59 – Première application des normes IFRS	371
Société Phalaenopsis IFRS 1	
Cas n° 60 – Test d'impact appliqué aux comptes individuels	383
Société Beta-Test IAS et PME	

Plan de comptes utilisé pour les écritures compatibles IAS / IFRS

10411	Prime d'émission – option sur actions
10521	Ecart de réévaluation des immobilisations incorporelles
10522	Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles
1071	Ecart de change sur éléments non monétaires
1072	Ecart de change sur investissement net dans une entité étrangère
10712	Ecart de réévaluation des actifs disponibles à la vente
10713	Ecart de réévaluation sur instruments financiers de couverture des flux de trésorerie
10714	Ecart de réévaluation sur instruments de couverture sur investissement net dans une entité étrangère
1078	Ecart actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi
108	Intérêts minoritaires
109	Capital – actions propres
128	Résultat (part des intérêts minoritaires)
1531	Provisions pour engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
1678	Dettes de location financement
1687	Impôts différés passif
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit
16888	Intérêts courus sur dettes de location financement
2051	Quotas d'émission de gaz à effet de serre
207	Goodwill
2132	Immeubles de placement
2185-7	Actifs biologiques
27211	Titres obligataires conservés jusqu'à l'échéance
27212	Titres obligataires disponibles à la vente

- 2761 Impôts différés actif
- 27681 Intérêts courus sur titres obligataires conservés jusqu'à l'échéance
- 27682 Intérêts courus sur titres obligataires disponibles à la vente
- 28185-7 Amortissement des actifs biologiques
 - 2907 Dépréciation du goodwill
 - 441 Compte d'attente
 - 449 Quotas d'émissions à restituer à l'État
 - 478 Compte de liaison
 - 489 Quotas d'émission alloués par l'État
 - 491 Dépréciation des créances clients
- 50311 Actions détenues à des fins de transaction
- 50312 Actions disponibles à la vente
- 6481 Indemnités de retraite complémentaire
- 6618 Intérêts de dettes de location financement
- 6788 Perte exceptionnelle sur remplacement d'immobilisations corporelles
- 68115-7 Dotations aux amortissements des actifs biologiques
- 68162 Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles
 - 6876 Dotations pour dépréciation exceptionnelle du goodwill
- 68771 Dotations aux amortissements des services passés sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi
- 68772 Dotations aux amortissements de l'écart actuariel sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi
- 68773 Dotations aux provisions exceptionnelles sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi
- 7/6581 Produits / Charges représentatifs des émissions de gaz à effet de serre
- 7/6681 Gain / Perte sur réévaluation à la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction
- 7/6683 Gain / Perte sur réévaluation au coût amorti des actifs conservés jusqu'à échéance
- 7/6788 Gain / Perte sur réévaluation à la juste de valeur des actifs biologiques

Chapitre 1

Les immobilisations corporelles

L'essentiel des IFRS sur les immobilisations corporelles

Testez vos connaissances sur les normes IFRS en répondant à une série de questions et de mini-cas relatifs au coût d'acquisition et aux amortissements des immobilisations corporelles.

Énoncés

1. La société Cotylédon a fait l'acquisition auprès d'un fournisseur étranger d'un équipement expédié par avion, et enregistré les dépenses suivantes (converties en €) :

• Prix d'achat :	85 545 €	• Fret aérien :	1 750 €
• Assurance transport :	850 €	• Droits de douane HT :	1 283 €
• Livraison HT :	280 €		
• Coût de préparation du site (travaux de remise aux normes de l'atelier) :	12 000 €		
• Énergie et consommables utilisés lors de l'installation :	26 €		
• Salaire du technicien sur 2 jours d'installation et réglages :	123 €		
• Salaire du technicien sur 1 journée de réglages et tests :	62 €		
• Salaire du technicien sur 1 journée de formation aux utilisateurs :	62 €		
• Charges sociales sur les 4 jours :	108 €		
• Indemnités journalières pour le personnel en formation :	125 €		
• Frais d'entretien sur l'année :	150 €		
• Contrat de maintenance (HT) :	855 €		

Indiquer le montant à comptabiliser à l'actif.

2. La société Cotylédon achète un entrepôt et effectue quelques travaux pour en améliorer la sécurité et l'accès au chargement. Elle enregistre les dépenses suivantes :

• Prix d'acquisition HT du terrain :	35 000 €
• Prix d'acquisition HT du bâtiment :	135 000 €
• Commission HT de l'agent immobilier :	12 750 €
• Droits d'enregistrement :	8 500 €

- Honoraires du notaire : 5 950 €
- Facture HT du maître d'œuvre : 8 400 €
- Factures HT des travaux : 45 000 €
- Acquisition de chariots élévateurs mobiles et palettes (HT) : 21 000 €
- Acquisition et frais d'installation HT d'un système vidéo de télésurveillance et alarmes fixes : 7 000 €
- Salaire et charges sociales de l'agent de sécurité : 36 000 €

Indiquer le montant à comptabiliser à l'actif pour cette construction.

3. La société Cotylédon possède deux machines A et B inscrites à l'actif depuis N-4 et amorties sur 8 ans. L'entreprise procède à des réparations sur la machine A afin qu'elle retrouve un niveau de production normale, et elle opère des modifications sur la machine B qui lui permettront de l'utiliser une année supplémentaire à plein régime tout en réduisant de 10 % son coût d'entretien.

Ces dépenses peuvent-elles être ajoutées à la valeur des deux actifs ?

4. La société Cotylédon a fait construire en N sur son terrain un centre de traitement de déchets industriels pour un montant de 350 000 €. L'actif est mis en service fin septembre et amorti en linéaire sur 20 ans.

L'entreprise a l'obligation de démonter cette installation après utilisation et de procéder à la dépollution et remise en état du terrain. Le coût de restauration du site est estimé à 120 000 €.

Le centre démantelé sera revendu à la ferraille pour 10 000 €

Passer les écritures de comptabilisation de cet actif et de clôture de l'exercice sur N.

5. La société Cotylédon a acheté le 15 mai N pour 140 000 € une machine à emballage plastique conçue d'après le constructeur pour une utilisation maximale de 3 000 000 d'unités.

La société souhaite amortir cet actif selon la méthode proportionnelle aux unités produites (*Unit of Output Production Depreciation Method*) sur 8 ans, avec une valeur résiduelle de la machine estimée à 5 000 €.

La société envisage de produire sur les 8 ans 2 800 000 produits destinés à l'emballage, dont 350 000 sur l'exercice N et 490 000 sur l'exercice N+1.

Spécifier les dotations aux amortissements à comptabiliser sur N et N+1.

6. La société Cotylédon a fait l'acquisition au 1^{er} janvier N pour 195 000 € d'ordinateurs de très forte capacité afin de faire des sauvegardes journalières (*Backup*) de ses fichiers informatiques sur ses différents sites.

L'entreprise souhaiterait amortir ce matériel avec une méthode d'amortissement dégressif afin de prendre en compte le facteur d'obsolescence des équipements informatiques. La dégressivité ne devrait cependant pas être trop rapide dans la mesure où la société cherche à rentabiliser l'utilisation de ce matériel coûteux sur une période d'au moins 7 ans, et voudrait minimiser l'impact de cette dépense au résultat sur les premiers exercices.

Répondre à la question suivante : « Quelle méthode d'amortissement semble la plus adaptée ? » En supposant la valeur résiduelle de l'actif nulle, donner les dotations aux amortissements des trois premiers exercices.

7. La société Cotylédon a fait l'acquisition le 25 juin d'une machine à commande numérique qu'elle amortit dans ses comptes individuels en dégressif sur 5 ans. La machine est entrée au patrimoine de la société au coût de 42 000 € et a été mise en service le 15 juillet.

La société Cotylédon entre dans le périmètre de consolidation de sa maison-mère qui présente ses comptes consolidés dans le référentiel IFRS.

La maison-mère applique, à l'ensemble des filiales, l'amortissement linéaire sur une période de 6 ans en retenant 4 % de valeur résiduelle sur le groupe d'actifs « Équipements industriels ».

Donner l'écriture de retraitement de l'amortissement de la machine à commande numérique au 31.12.N. On retiendra 33 % 1/3 comme taux d'IS.

8. La société Cotylédon, qui a fait l'acquisition le 25 juin pour 42 000 € d'une machine à commande numérique mise en service le 15 juillet, pense finalement que l'amortissement par composants traduira mieux la dépréciation économique de l'actif. Elle décide donc d'amortir la partie électronique en dégressif sur 3 ans et les parties mécaniques, avec une valeur résiduelle de 4 %, en linéaire sur 5 ans. La partie électronique est estimée à 20 % du coût de la machine.

Donner dans les comptes individuels l'écriture relative à l'amortissement de la machine au 31.12.N

9. La société Cotylédon a fait l'acquisition le 1^{er} janvier N-9 d'un cargo neuf pour la somme de 5 000 000 €. La société pratique sur ce bateau l'amortissement par composants selon le plan suivant :

Composant	Valeur	Amortissement	Valeur résiduelle
- Systèmes électriques et électroniques	5 % de la valeur de l'ensemble	8 ans Dégressif	nulle
- Turbines	15 % de la valeur de l'ensemble	10 ans SOYD	5 %
- Gouvernail et système de propulsion	10 % de la valeur de l'ensemble	15 ans Linéaire	5 %
- Coque, pont, cabines	70 % de la valeur de l'ensemble	25 ans Linéaire	15 %

Pour être autorisé à naviguer, le cargo, qui fait régulièrement l'objet d'inspections portuaires, est mis en cale sèche tous les 10 ans pour une révision complète, dont le coût est estimée à 350 000 €

Donner le montant de la dotation aux amortissements en N et N+1.

On supposera que les composants sont remplacés à un coût identique à leurs valeurs d'origine et que l'amortissement continue de courir sur la période d'immobilisation du bateau.

10. La société Cotylédon a fait l'acquisition en N-2 d'un véhicule utilitaire acheté neuf au prix de 12 000 € chez son concessionnaire. Le véhicule faisant l'objet de pannes répétées, l'entreprise bénéficie au 10.03.N d'un échange du véhicule contre un véhicule d'occasion d'un modèle supérieur contre le versement de 1 000 €.

Le véhicule d'occasion cote à l'argus 9 500 € et le véhicule remplacé a été amorti au jour de l'échange dans les comptes de la société Cotylédon à hauteur de 3 950 €.

Présenter les écritures de cet échange d'actifs au 10.3.N.

11. La société Cotylédon a acheté un immeuble qu'elle a commencé à occuper le 1^{er} août N-2. Le coût d'acquisition de l'immobilisation s'élève à 960 000 € et celle-ci est amortie en linéaire sur 30 ans. La valeur résiduelle qui n'est pas disponible sera supposée nulle.

En décembre de l'année N, l'immeuble est réestimé par un expert, sur la base d'une moyenne des prix de l'immobilier pratiqués dans le quartier où est situé l'immeuble, à une valeur de 1 000 000 €.

Comptabiliser la réévaluation de l'immeuble au 31.12.N et son amortissement au 31.12.N+1.

12. En poursuivant l'opération traitée sur la question (11), on constate à présent que la société Cotylédon cède le 15.9.N+5 pour la valeur de 900 000 € l'immeuble acheté en N-2.

Comptabiliser l'opération dans les comptes individuels de la société Cotylédon sur l'exercice N+5.

Solution

1. La bonne réponse est : **102 000 €**

$(85\,545 + 1\,750 + 850 + 1\,283 + 280 + 12\,000 + 26 + 123 + 62 + 3/4 \times 108)$

Tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de l'actif entrent dans son coût d'acquisition : transport, assurance, taxes non récupérables, préparation du site, installation et réglages.

Toutes les charges générées en interne pour la mise en marche de l'actif sont également activables (salaires, charges sociales, consommables).

En revanche, les coûts de formation et d'entretien ne sont pas des charges liées à la mise en service de l'actif mais à sa bonne utilisation, et restent donc comptabilisés en charges.

2. La bonne réponse est : **217 000 €**

$(135\,000 + [(12\,750 + 8\,500 + 5\,950) \times 135\,000 / (35\,000 + 135\,000)] + 8\,400 + 45\,000 + 7\,000)$

Les commissions, honoraires et frais d'actes doivent être incorporés au coût de l'actif pour la quote-part de la construction $(135\,000 / (35\,000 + 135\,000))$.

Les travaux avant la mise en fonctionnement entrent dans le coût de l'actif. Si le système de sécurité est fixé dans la construction, il entre également dans le coût de l'actif.

Le système de levage est mobile, et l'agent de sécurité ne prend normalement fonction qu'après la mise en service de l'actif. Le premier est une immobilisation corporelle distincte, et le second une charge à rattacher à l'exercice.

3. La bonne réponse est : **OUI**, mais uniquement pour la machine **B**.

Les dépenses postérieures à la mise en service peuvent être capitalisées uniquement dans la mesure où elles améliorent les performances économiques de l'actif, c'est-à-dire si elles contribuent à augmenter les flux nets de trésorerie futurs par :

- l'allongement de la durée économique ou l'accroissement du rendement de l'actif ;
- l'amélioration de la qualité des produits ou la réduction de leur coût de revient, source d'un accroissement des marges ;
- la baisse des coûts d'exploitation.

4. L'écriture est la suivante :

		30.9.N		
2151	2315	Installations complexes spécialisées sur sol propre	470 000	350 000
	1581	Installations techniques en cours		120 000
		Provision pour remise en état du site		
		<i>Les dépenses de remise en état doivent être intégrées au moment de l'acquisition - ou autre en service - dans le coût de l'actif</i>		
		31.2.N		
6811		Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles $(470\,000 - 10\,000) \times 90 / 360 / 20$	5 750	
	28151	Amortissement des installations techniques		5 750
		<i>Dotations de l'exercice</i>		

Les dépenses de remise en état vont ainsi être étalées sur la durée de service par le biais de l'amortissement. La provision sera reprise lorsque ces dépenses seront devenues effectives.

5. La bonne réponse est : **16 875 €** sur N et **23 625 €** sur N+1.

Sur une base d'amortissement de 135 000 $(140\,000 - 5\,000)$, on applique les taux effectifs de production 12,5 % $(350\,000 / 2\,800\,000)$ sur N et 17,5 % $(490\,000 / 2\,800\,000)$ sur N+1, afin de traduire l'usure physique de la machine en fonction du nombre de pièces traitées.

6. Il est possible de répondre de la façon suivante :

Une méthode d'amortissement dégressif avec un coefficient de dégressivité faible, par exemple 1,5.

Cette méthode est connue aux Etats Unis sous le vocable de : *Single-and-Half Declining Balance Depreciation Method*. Dans le référentiel français, les coefficients de dégressivité sont dictés par l'administration fiscale ; pour une période de 7 ans et au delà, c'est le coefficient de 2,25 qui s'applique.

Une autre solution possible pour une dégressivité progressive est l'amortissement proportionnel à l'ordre numérique inversé des années (*Sum-Of-the-Years Digits Depreciation Method*).

Le taux se calcule en portant au dénominateur la somme numérique du nombre des années (ici, $28 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7$), le nombre d'années restant à courir au numérateur (7 pour l'année 1, 6 pour l'année 2, et ainsi de suite jusqu'à 1 pour la dernière année).

On peut résumer les différentes méthodes par ordre de préférence dans le tableau ci-dessous :

	N	N+1	N+2	Dépréciation sur les 3 exercices
I 1/2 Balance				
Taux (1,5/7)	21,43 %	21,43 %	21,43 %	
VNC	195 000 €	153 211 €	120 378 €	
Dotation	41 789 €	32 833 €	25 797 €	100 419 €
SOYD				
Taux	25 % (7/28)	21,43 % (6/28)	17,86 % (5/28)	
VNC	195 000 €	146 250 €	104 461 €	
Dotation	48 750 €	41 789 €	34 827 €	125 366 €
Dégressif fiscal				
Taux (2,25/7)	32,14 %	32,14 %	32,14 %	
VNC	195 000 €	132 327 €	89 797 €	
Dotation	62 673 €	42 530 €	28 861 €	134 064 €

7. Le retraitement de l'amortissement sur N est de : **5 495 €** à remettre au résultat.

Dans les comptes individuels, le point de départ de l'amortissement dégressif est la date d'acquisition, l'amortissement se calculant en mois par mois entier.

Pour une durée de 5 ans, le taux d'amortissement est 35 % (1,75/5).

Soit une dotation aux amortissements sur l'exercice N de :

$$8\,575 \text{ €} (42\,000 \times 1,75/5 \times 7/12)$$

Dans les comptes consolidés, le point de départ de l'amortissement linéaire est la date de mise en service, l'amortissement se calculant en jours sur des mois de 30 jours. De plus, la base d'amortissement est nette de la valeur résiduelle.

Soit une dotation aux amortissements sur l'exercice N de :

$$3\,080 \text{ €} (42\,000 \times 96 \% \times 165/360 / 6)$$

On retraitera donc 5 495 € (8 575 – 3 080) sur l'amortissement opéré dans les comptes individuels.

Dans le journal de consolidation :

Au bilan :

		31.12.N	
28154	Amortissement du matériel industriel	5 495	
120	Résultat (5 495 × 2/3)		3 663
1687	Impôts différés (5 495/3)		1 832
<i>Retraitement de l'amortissement dégressif sur équipement industriel de la filiale Coréenne</i>			

Au compte de résultat :

		31.12.N	
120	Résultat		3 663
695	Impôts sur les bénéfices		1 832
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		5 495
<i>Retraitement de la dotation de l'exercice</i>			

B. L'écriture est la suivante :

		31.12.N	
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		4 999
28154	Amortissement du matériel industriel – Composant Électronique		2 042
28155	Amortissement du matériel industriel – Composant mécanique		2 957
<i>Dont dans cet amortissement de l'exercice : – sur composant électronique : (42 000 × 20%) × (7/12) × 1,25/3 = 2 042 – sur composant mécanique : (42 000 × 80%) × (6/12) × 1,5 = 2 957 On applique le taux de 1,25/3 sur le composant électronique amorti en dégressif sur 3 ans</i>			

9. La bonne réponse est : **214 159 €** sur N et **351 536 €** sur N+1.

Au 31.12.N, le cargo est en service depuis 10 ans et doit subir sa révision.

Les deux composants amortis en linéaire font l'objet d'une 10^e dotation aux amortissements, tandis que le composant Turbines enregistre sa dernière dotation aux amortissements avant son remplacement. Pour ce composant, la somme numérique du nombre des années est : 55 (1 + 2 + 3 + ... + 10).

Le composant amorti en dégressif a déjà fait l'objet d'un remplacement au 31.12.N-2, le nouveau composant étant alors amorti en N sur sa 2^e année.

Enfin, la révision est comptabilisée en N comme un 5^e composant qui fera l'objet d'un amortissement linéaire sur la période qui sépare deux révisions (soit 10 ans).

Composant	Base	Dotations par composant		Dotation totale	
		N	N+1	N	N+1
• Systèmes électriques et électroniques	250 000 (5 M € × 5 %)	N-1 : 250 000 × 2,25/8 = N : (250 000 – 70 313) × 2,25/8 = N+1 : (250 000 – 70 313 – 50 537) × 2,25/8 =	70 313 50 537 36 324	50 537	36 324
• Turbines	712 500 (5 M € × 15 % × 95 %)	N : 712 500 × 1/55 = N+1 : 712 500 × 10/55 =	12 955 129 545	12 955	129 545
• Gouvernail et système de propulsion	475 000 (5 M € × 10 % × 95 %)	N : 475 000 × 1/15 = N+1 : 475 000 × 1/15 =	31 667 31 667	31 667	31 667
• Coque, pont, cabines	2 975 000 (5 M € × 70 % × 85 %)	N : 2 975 000 × 1/25 = N+1 : 2 975 000 × 1/25 =	119 000 119 000	119 000	119 000
• Révision	350 000	N+1 : 350 000 × 1/10 =	35 000		35 000
				214 159	351 536

10. Les écritures sont les suivantes :

10.03.N				
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	8 050		
28182	Amortissement du matériel de transport	3 950		
2182	Matériel de transport (repris)		12 000	
404	Fournisseurs d'immobilisations	8 500		
775	Produits de cession des éléments d'actif		8 500	
2182	Matériel de transport (occasion)	9 500		
404	Fournisseurs d'immobilisations		8 500	
512	Banques		1 000	
<i>Echange de véhicule contre camion</i>				

Du fait que la valeur de marché du véhicule d'occasion puisse être identifiée, celui-ci entre au bilan à sa juste valeur.

Dans le cas contraire, il aurait fallu le comptabiliser à la valeur nette comptable de l'actif sortant.

L'entreprise Cotylédon enregistre donc un gain net sur produits exceptionnels de 450 €.

11. La réévaluation et la comptabilisation de l'actif au 31.12.N sont les suivantes :

Immeuble	Valeur avant réévaluation	Coefficient de réévaluation	Valeur après réévaluation	Écart de réévaluation
Acquisition	960 000	$960\,000 \times 1,13293$	1 087 613	127 613
Amortissements cumulés (960 K€ × (5/12 + 2/30))	77 333	$77\,333 \times 1,13293$	87 613	10 280
VNC	882 667	1,13293	1 000 000	117 333
			(1 000 000 / 882 667)	

L'immeuble s'est comptablement apprécié de 13,3 %.

L'écart positif de réévaluation est inscrit en capitaux propres.

Un amortissement complémentaire de 10 280 a été crédité, l'actif étant amorti durant sa vie restante sur la base de sa nouvelle valeur réévaluée (1 000 000 €), ou, ce qui revient au même, au taux de 1/30 appliqué sur la base amortissable reconstituée (1 087 613 €).

31.12.N				
213	Constructions	127 613		
2813	Amortissement des constructions		10 280	
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles		117 333	
<i>Comptabilisation de l'écart de réévaluation</i>				
31.12.N+1				
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	36 254		
2813	Amortissement des constructions		36 254	
<i>Donation de l'exercice : 1 000 000 : (27 + 7/12) ou 1 087 613 : 30</i>				

La norme IAS 16 permet – mais n'impose pas – le virement aux réserves d'une fraction de l'écart de réévaluation correspondant au supplément d'amortissement engendré par la réévaluation.

Cette fraction se chiffre à :

$$36\,254 - (960\,000/30) = 4\,254$$

d'où l'écriture supplémentaire dans le cas où la société Cotylédon opérerait pour ce traitement :

10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles	4 254	
106	Réserves		4 254
<i>Virement en réserves d'une fraction de l'écart de réévaluation</i>			

12. Les écritures sur l'exercice N+5 sont les suivantes :

Au 15.09.N+5, l'actif brut réévalué a été amorti sur environ 8 exercices (N-2 à N+5) pour un montant cumulé de :

$$258\,308 (1\,087\,613 \times (5/12 + 6 + 8,5/12)/30)$$

Sa valeur nette comptable est donc de : 829 305 (1 087 613 - 258 308)

De plus, 4 fractions de l'écart de réévaluation d'un montant égal de 4 254 ont été virées en réserves, si bien que l'écart de réévaluation résiduel est maintenant de :

$$(117\,333 - 4 \times 4\,254)$$

Cet écart résiduel peut être viré en réserves après la sortie de l'actif.

15.09.N+5				
2813	Amortissement des constructions	258 308		
6752	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (constructions)	829 305		
213	Constructions		1 087 613	
512	Banques	900 000		
7752	Produits de cessions d'éléments d'actifs (constructions)		900 000	
<i>Cession de l'immeuble</i>				
31.12.N+5				
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles	100 317		
106	Réserves		100 317	
<i>Virement en réserves de l'écart résiduel de réévaluation</i>				

CAS N° 2

IAS 16

Amortissement par composants d'un ensemble immobilier

La société Fractale met en service, au 1^{er} janvier de l'année N, un ensemble immobilier qu'elle a acquis très endommagé et qu'elle a fait entièrement rénover en N-1.

Les travaux de réparation ont été financés à crédit, l'entreprise ayant opté pour l'incorporation des frais financiers dans le coût d'acquisition de l'immobilisation.

Les éléments entrant dans la composition du coût d'acquisition et les modalités d'amortissement sont données en annexe 1 ci-dessous. L'annexe 2 fournit des informations sur le renouvellement des composants.

On retiendra les taux suivants, constants sur toute la période :

• IS : $33\frac{1}{3}$ %

• TVA : 19,6 %

Travail demandé

1. Calculer, sur la base de l'annexe 1, le coût d'acquisition admis en IAS 16 et ventiler l'actif en différents composants selon les dispositions de la norme, puis passer les écritures dans les comptes individuels.

2. Présenter dans les comptes individuels les écritures de renouvellement des composants en N+3, puis N+4 sur base de l'annexe 2.

3. Enfin, on supposera que l'entreprise Fractale n'a pas procédé à l'amortissement par composants et qu'elle pratique un amortissement de l'ensemble immobilier sur 30 ans. En revanche, les coûts d'emprunt, les commissions et les frais d'actes ont été intégrés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

En N+1, l'entreprise Fractale entre dans le périmètre de consolidation d'un groupe qui consolide ses comptes aux normes IFRS. Présenter les écritures de retraitement dans le journal de consolidation du groupe au 31.12.N+1.

Annexe 1

Prix d'achat HT du terrain :	36 000 €
Prix d'achat HT de la construction :	164 000 €
Droits d'enregistrement :	8 000 €
Honoraires du notaire :	4 %
Commission de l'agent immobilier :	10 %
Frais d'architecte (TTC) :	15 548 €

Poids relatif des composants dans le coût d'acquisition (d'après devis d'expert) et durées d'amortissement en mode linéaire :

- toiture :	10 %	10 ans
- façade :	20 %	20 ans
- infrastructure :	50 %	30 ans
- aménagement :	20 %	5 ans

Les valeurs résiduelles sont supposées nulles.

Coût des travaux nécessaires à la mise en fonctionnement : 150 000 € HT

qui se répartissent comme suit entre les composants :

- toiture :	25 %
- façade :	20 %
- aménagement :	55 %

Coût d'emprunt : 11 000 €

Le composant aménagement comprend, entre autres, un système de chauffage-air conditionné qui nécessite une révision complète tous les 3 ans. Le coût de révision est estimé à des dépenses d'inspection pour 5 000 € et le remplacement systématique de filtres, conduites et revêtements intérieurs pour 10 000 €

Annexe 2

L'inspection du système de chauffage-climatisation est effectuée au 3.1.N+3 pour un coût total de 12 500 € HT dont 5 000 € pour les frais d'inspection.

L'aménagement intérieur étant trop dégradé après une mise en service de 4 années, l'entreprise décide d'anticiper les travaux de rénovation, et procède sur le mois de décembre à un renouvellement complet de ce composant pour un coût de 104 000 € HT. Le bâtiment est à nouveau opérationnel en fin d'année.

Solution

1. Comptabilisation de l'acquisition et de l'amortissement par composant

a) Calcul du coût d'acquisition et évaluation des composants

Tous les coûts directement attribuables à l'actif avant sa mise en service doivent, selon la disposition d'IAS 16, entrer dans le coût d'acquisition de l'actif avec son prix d'achat.

Sur option, l'entreprise peut également décider d'y inclure les coûts d'emprunt (intérêts, commissions, amortissement de primes, différence de change).

De plus et sur la base d'une estimation, les coûts de démantèlement, dépollution et restauration de site peuvent être intégrés au coût d'acquisition, comme alternative à une dotation aux provisions, et être amortis sur la durée de vie économique du bien.

Terrain :

- prix d'achat HT :	36 000	
- quote-part des droit d'enregistrement :	1 440	$(36\,000 \times 4\% \times 10\,000)$
- quote part des frais de notaire et commission de l'agent immobilier :	5 040	$(36\,000 \times 4\% \times 10\%)$
Coût du composant Terrain :	42 480	

Construction :

- prix d'achat HT :	164 000	
- quote-part des droit d'enregistrement :	6 560	$(36\,000 \times 164\,000 / (36\,000 + 164\,000))$
- quote part des frais de notaire et commission de l'agent immobilier :	22 960	$(164\,000 \times 4\% \times 10\%)$
Sous-total construction :	193 520	

Travaux de rénovation et frais liés à la mise en fonctionnement :

- architecte :	13 000	$(15\,548 / 1,196)$
- travaux :	150 000	
- frais d'emprunt :	11 000	
Sous-total travaux :	174 000	
Coût total d'acquisition de la construction :	367 520	$(193\,520 + 174\,000)$

Décomposition de la construction en composants :

- Toiture :	62 852	$(10\% \times 193\,520) + (25\% \times 174\,000)$
- Façade :	73 504	$(20\% \times 193\,520) + (20\% \times 174\,000)$
- Infrastructure :	96 760	$(50\% \times 193\,520)$
- Aménagement :	134 404	$(20\% \times 193\,520) + (55\% \times 174\,000)$
	367 520	

Les coûts de révision effectués à intervalles réguliers et nécessaires à la continuité d'utilisation de l'actif doivent être traités comme des composants.

Ainsi, les parties du système à remplacer sont isolées comme composants distincts, augmentées du coût de la révision ultérieure et amorties séparément sur la durée séparant chaque inspection.

On retranche donc 10 000 € (les pièces à remplacer) du composant Aménagement et on porte à l'actif un nouveau composant (Chauffage-climatisation : pièces à remplacer) pour un coût de 10 000 € tandis qu'un autre composant distinct sera ajouté à l'actif dans 3 ans pour les dépenses d'inspection.

On a donc au total en N six composants distincts, amortis sur des durées de vie différentes, et un septième composant qui s'ajoutera en N+3 :

Composant	Coût	Amortissement		
		Durée	Dotations	
- Composant Terrain	42 480	non amorti	-	(62 852/10)
- Composant Toiture	62 852	10 ans	6 285	(73 504/20)
- Composant Façade	73 504	20 ans	3 675	(96 760/30)
- Composant Infrastructure	96 760	30 ans	3 225	(134 404/5)
- Composant Aménagement	124 404	5 ans	24 881	(10 000/3)
- Composant Chauffage-climatisation : pièces à remplacer	10 000	3 ans	3 333	
	410 000		41 400	

b) Écritures dans les comptes individuels

	durant N-1		
2115	Terrains bâtis (ensemble immobilier à rénover) <i>(42 480 + 793 520)</i>	236 000	
44562	État, TVA sur immobilisations corporelles	46 256	
404	Fournisseurs (immobilisation, notaire, agent immobilier) <i>Actes de l'ensemble immobilier à rénover</i>	282 256	
2313	Construction en cours (réhabilitation) <i>(150 000 + 11 000)</i>	161 000	
2383	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles en cours (architecte)	13 000	
44562	État, TVA sur immobilisations corporelles <i>(150 000 + 13 000) x 76,60 %</i>	31 948	
404	Fournisseurs (travaux, architecte)	194 948	
796	Transfert de charges financières <i>Comptabilisation des travaux</i>	11 000	
	1.1.N		
211	Terrain	42 480	
213	Construction - Toiture	62 852	
213	Construction - Façade	73 504	
213	Construction - Infrastructure	96 760	
213	Construction - Aménagement	124 404	
213	Construction - Chauffage-climatisation ; pièces à remplacer	10 000	
2115	Terrains bâtis (ensemble immobilier à rénover)	236 000	
2313	Construction en cours (réhabilitation)	161 000	
2383	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles en cours (architecte) <i>Mise en service de l'actif et comptabilisation par composants</i>	13 000	
	31.12.N		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	41 400	
2813	Amortissement des constructions - Toiture	6 285	
2813	Amortissement des constructions - Façade	3 675	
2813	Amortissement des constructions - Infrastructure	3 225	
2813	Amortissement des constructions - Aménagement	24 881	
2813	Amortissement des constructions - Chauffage climatisation ; pièces à remplacer <i>Donation de l'exercice</i>	3 333	

2. Comptabilisation des renouvellements de composants en N+3 et N+4

a) Sur l'exercice N+3

Au 1.1.N+3, le composant « Chauffage-climatisation ; pièces à remplacer » est totalement amorti.

Au moment de la révision, on procède au bilan à la substitution des pièces anciennes par les nouvelles.

Une seconde estimation des pièces à remplacer est faite, cette fois-ci sur la base de la facture de la révision.

Le coût de l'inspection est également porté à l'actif comme un composant distinct qui sera amorti sur la durée comprise entre deux révisions.

	3.1.N+3		
2813	Amortissement des constructions - Chauffage climatisation pièces à remplacer	10 000	
213	Construction - Chauffage-climatisation ; pièces à remplacer <i>(pièces anciennes)</i> <i>Sortie des anciennes pièces</i>		10 000
213	Construction - Chauffage-climatisation ; pièces à remplacer <i>(nouvelles pièces : 12 500 + 5 000)</i>	7 500	
213	Construction - Chauffage-climatisation ; dépenses d'inspection	5 000	
44562	État, TVA sur immobilisations corporelles	2 450	
404	Fournisseurs (Révision) <i>Comptabilisation des dépenses d'inspection et entrée des nouvelles pièces</i>	14 950	
	31.12.N+3		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 233	
2813	Amortissement des constructions - Toiture	6 285	
2813	Amortissement des constructions - Façade	3 675	
2813	Amortissement des constructions - Infrastructure	3 225	
2813	Amortissement des constructions - Aménagement	24 881	
2813	Amortissement des constructions - Chauffage climatisation ; pièces à remplacer <i>(7 500)</i>	2 500	
2813	Amortissement des constructions - Chauffage climatisation ; dépenses de révision <i>(5 000)</i> <i>Donation de l'exercice</i>	1 667	

b) Sur l'exercice N+4

Au 31.12.N+4, le composant « Aménagement » initial a été amorti au 4/5 ème. Suite aux travaux de rénovation, on considère que le composant est remplacé ; l'ancien composant sort du bilan, sa valeur nette comptable étant constatée au résultat en charge exceptionnelle, et le nouveau composant entre à l'actif à son coût pour un amortissement réajusté sur une période de 4 ans.

31.12.N+4			
2813	Amortissement des constructions - Aménagement (24 601 × 4)	99 523	
6788	Perte exceptionnelle sur remplacement d'immobilisations corporelles	24 881	
213	Construction - Aménagement (Barré de l'ancien composant Aménagement)		124 404
213	Construction - Aménagement	104 000	
44562	État, TVA sur immobilisations corporelles	20 384	
404	Fournisseurs (Aménagement) (Extré de l'ancien composant Aménagement)		124 384

a. Écritures de retraitement dans les comptes consolidés du groupe

Aucun retraitement n'est à opérer au niveau des éléments entrant dans le coût d'acquisition.

Dans le cadre de travaux de convergence du référentiel français vers les normes IFRS, de nouvelles règles applicables au 1^{er} janvier 2005 permettent aux entreprises d'incorporer dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, les coûts de démantèlement et les frais d'emprunt. Le CNC a prévu ce traitement sur une base alternative, l'entreprise pouvant décider sur option d'une activation ou d'une comptabilisation en charges afin de pouvoir bénéficier dans ce dernier cas de la déductibilité fiscale immédiate au lieu d'un étalement par l'amortissement.

Si la base d'amortissement est identique, le mode d'amortissement diffère des comptes individuels aux comptes consolidés dans la mesure où l'entreprise Fractale applique un amortissement unique à l'actif dans son entièreté.

Les amortissements et la provision pour grosse réparation (constituée par étalement pour le composant Chauffage) doivent être retraités sur le résultat pour les dotations de N+1 et sur les réserves pour les dotations de N afin d'être compatibles avec le plan d'amortissement par composants.

Au bilan :

31.12.N+1			
213	Construction - Toiture	62 852	
213	Construction - Façade	73 504	
213	Construction - Infrastructure	96 760	
213	Construction - Aménagement	124 404	
213	Construction - Chauffage-climatisation : pièces à remplacer	10 000	
213	Constructions		367 520

Comptabilisation de la construction par composants

2813	Amortissement des constructions (607 520 / 230)	24 501	
1572	Provisions pour grosses réparations (219 × 15 000)	10 000	
106	Réserves (24 501 × 23 + 10 000) / 2		13 167
120	Résultat (24 501 × 23 + 10 000) / 2		13 167
2761	Impôts différés - actif (24 501 × 1)		8 167
<i>Retraitement des amortissements et de la provision faite sur les 2 exercices. La provision n'étant financièrement pas déductible, son retraitement ne génère pas d'impôts différés.</i>			
106	Réserves (47 400 × 23)	27 600	
120	Résultat (47 400 × 23)	27 600	
2761	Impôts différés - actif (42 800 / 3)	27 600	
2813	Amortissement des constructions - Toiture (6 285 × 2)		12 570
2813	Amortissement des constructions - Façade (1 675 × 2)		7 350
2813	Amortissement des constructions - Infrastructure (1 225,3 × 2)		6 451
2813	Amortissement des constructions - Aménagement (24 601 × 2)		49 762
2813	Amortissement des constructions - Chauffage climatisation : pièces à remplacer (1 111,5 × 2)		6 667

Comptabilisation des amortissements par l'approche des composants

Le retraitement des amortissements et de la provision aurait pu être effectué par une approche différentielle consistant à ne passer au résultat et aux réserves que le complément d'amortissements de 58 298 (62 800 - 24 501). C'est l'approche choisie pour l'écriture au compte de résultat.

Au compte de résultat :

31.12.N+1			
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles (47 400 - 24 501) / 2	29 149	
120	Résultat (27 600 - 11 500)		14 433
695	Impôts sur les bénéfices (27 600 - 11 167) / 2		9 716
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (15 000 / 3)		5 000

Retraitement de la dotation aux provisions et complément d'amortissement sur N

Méthodes d'amortissements et composants

L'entreprise Ancolie est une société de transport qui a fait l'acquisition d'un camion neuf le 30.06.N au prix hors taxes de 275 000 €. Celui-ci est immédiatement mis en service pour une période de 10 ans.

L'entreprise a choisi de pratiquer l'amortissement par composants sur l'ensemble de son parc de véhicules, en distinguant quatre composants principaux par camion :

- le moteur, sur lequel est pratiqué l'amortissement proportionnel à l'utilisation (*Units of Output Production Depreciation Method - UOP*), est changé tous les 5 ans. Le moteur entre pour 25 % dans le coût d'acquisition du véhicule et a une valeur résiduelle de 1 875 € ;
- les différents systèmes (électrique, alimentation, échappement, transmission, freinage, suspension), également remplacés tous les 5 ans, et sur lesquels est pratiqué l'amortissement proportionnel à l'ordre numérique inversé des années (*Sum-of-the-Years Digits Depreciation Method - SOYD*).

Ces systèmes entrent pour 30 % dans le coût d'acquisition et ont une valeur résiduelle nulle ;

- les pneumatiques, évalués à 2 500 € avec une valeur résiduelle nulle, et amortis de manière dégressive sur 3 ans ;

- enfin, le châssis, la carrosserie et les autres éléments du camion, amortis en linéaire sur 10 ans, avec une valeur résiduelle estimée à 5 000 €.

D'après le constructeur, le moteur est conçu pour une utilisation maximale de 350 000 km. Sur la base de ses statistiques, l'entreprise prévoit que le camion roule pendant 10 années de service, avec un remplacement du moteur au bout de 5 ans, de la manière suivante :

	Années de service									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
km roulés	90 000	85 000	70 000	60 000	40 000	85 000	75 000	70 000	60 000	40 000
Totaux					345 000					330 000
										675 000

On supposera que les composants sont remplacés sur la période de service au même prix que le prix d'origine. Le taux de TVA retenu est de 19,6 %.

Travail demandé

- Présenter le plan d'amortissement du camion sur sa durée de service.
- Passer dans les comptes individuels de la société Ancolie sur l'exercice N les écritures aux normes IFRS, relatives à l'acquisition et à l'amortissement du camion.

Solution**1. Élaboration du plan d'amortissement**

IAS 16 permet la décomposition d'un actif en éléments homogènes et leurs amortissements selon le mode le plus adapté à leurs dépréciations économiques.

À côté des méthodes d'amortissements linéaire et dégressif, IAS 16 admet d'autres méthodes d'inspiration anglo-saxonne comme UOP ou SOYD.

La durée de service du camion est de 10 ans, et son plan d'amortissement est constitué des quatre plans d'amortissement des composants.

a) Plans d'amortissement des deux moteurs

Dans la méthode UOP la dotation aux amortissements est calculée par la formule suivante :

$$\text{Coût d'acquisition} - \text{Valeur résiduelle} \times \frac{\text{Nombre d'unités produites sur l'exercice}}{\text{Nombre total d'unités produites pendant la durée de vie économique}}$$

En ce qui concerne le camion, le nombre de km roulés sur un exercice sera estimé au prorata du nombre de km roulés sur les années de service.

Composant	Années	Base amortissable	Taux d'amortissement	Dotation		
Moteur d'origine						
N	(275 000 × 25 %) - 1 875 =	66 875	[(60 000 × 6/12) / 345 000 =	13,04 %	66 875 × 13,04 % =	8 722
N+1	66 875	[50 000 × 6/12] + (85 000 × 6/12) / 345 000 =	25,36 %	66 875 × 25,36 % =	16 961	
N+2	66 875	[35 000 × 6/12] + (70 000 × 6/12) / 345 000 =	22,46 %	66 875 × 22,46 % =	15 021	
N+3	66 875	[20 000 × 6/12] + (60 000 × 6/12) / 345 000 =	18,84 %	66 875 × 18,84 % =	12 600	
N+4	66 875	[60 000 × 6/12] + (40 000 × 6/12) / 345 000 =	14,49 %	66 875 × 14,49 % =	9 692	
N+5	66 875	[40 000 × 6/12] / 345 000 =	5,80 %	66 875 × 5,80 % =	3 877	
				Total des amortissements	66 875	
				+ valeur résiduelle	1 875	
				Coût d'acquisition composant	68 750	

Composant	Années	Base amortissable	Taux d'amortissement	Dotation		
Nouveau moteur						
N+5	(275 000 × 25 %) - 1 875 =	66 875	[(85 000 × 6/12) / 330 000 =	12,88 %	66 875 × 12,88 % =	8 613
N+6	66 875	[85 000 × 6/12] + (75 000 × 6/12) / 330 000 =	24,24 %	66 875 × 24,24 % =	16 212	
N+7	66 875	[75 000 × 6/12] + (70 000 × 6/12) / 330 000 =	21,97 %	66 875 × 21,97 % =	14 682	
N+8	66 875	[70 000 × 6/12] + (60 000 × 6/12) / 330 000 =	19,70 %	66 875 × 19,70 % =	13 172	
N+9	66 875	[60 000 × 6/12] + (40 000 × 6/12) / 330 000 =	15,15 %	66 875 × 15,15 % =	10 132	
N+10	66 875	[40 000 × 6/12] / 330 000 =	6,06 %	66 875 × 6,06 % =	4 053	
				Total des amortissements	66 875	
				+ valeur résiduelle	1 875	
				Coût d'acquisition composant	68 750	

b) Plans d'amortissement des différents systèmes

Dans la méthode SOYD, la dotation aux amortissements est calculée par la formule suivante :

$$(\text{Coût d'acquisition} - \text{Valeur résiduelle}) \times \frac{\text{Nombre d'années restantes}}{\text{Somme numérique des années}}$$

Ce qui donne un amortissement dégressif à taux constant (la somme numérique des années). Cette méthode se révèle très utile lorsqu'il est recherché un amortissement dégressif moins rapide que les amortissements accélérés par un fort coefficient de dégressivité.

Sur une période de 5 ans en années pleines, la somme numérique des années est :

1 + 2 + 3 + 4 + 5 = 15, et les taux à appliquer sur chaque période sont respectivement : 5/15, 4/15, 3/15, 2/15 et 1/15.

Comme l'amortissement commence sur une acquisition en milieu d'année, l'approche la plus facile consistera à retenir des périodes de 6 mois à la place des années, et d'amortir sur la somme numérique des semestres.

La somme numérique des semestres est : 1 + 2 + 3 + ... + 10 = 55

et les taux respectivement : 10/55 en N (le 1^{er} semestre), (9 + 8)/55 en N+1 (les 2^e et 3^e semestres), et ainsi de suite jusqu'à 1/55 en N+5 (pour le dernier semestre).

Composant	Années	Base amortissable	Taux d'amortissement	Dotation		
Systèmes d'origine						
N	(275 000 × 30 %) =	82 500	10 / (1 + 2 + 3 + ... + 10) =	18,18 %	82 500 × 18,18 % =	15 000
N+1	82 500	(9 + 8) / 55 =	30,91 %	82 500 × 30,91 % =	25 500	
N+2	82 500	(7 + 6) / 55 =	23,64 %	82 500 × 23,64 % =	19 500	
N+3	82 500	(5 + 4) / 55 =	16,36 %	82 500 × 16,36 % =	13 500	
N+4	82 500	(3 + 2) / 55 =	9,09 %	82 500 × 9,09 % =	7 500	
N+5	82 500	1 / 55 =	1,82 %	82 500 × 1,82 % =	1 500	
				Coût d'acquisition du composant = total des amortissements =	82 500	

Les calculs sont rigoureusement identiques pour le second plan.

Composant	Années	Base amortissable	Taux d'amortissement	Dotation		
Nouveaux systèmes						
N+5	(275 000 × 30 %) =	82 500	10 / 55 =	18,18 %	82 500 × 18,18 % =	15 000
N+6	82 500	9 / 55 =	16,36 %	82 500 × 16,36 % =	13 500	
N+10	82 500	1 / 55 =	1,82 %	82 500 × 1,82 % =	1 500	
				Coût d'acquisition du composant = total des amortissements =	82 500	

c) Plans d'amortissement des pneumatiques

Les pneumatiques changés en moyenne tous les 3 ans, vont être amortis en dégressif avec un coefficient de 1,25 selon les barèmes fiscaux.

Pendant la durée de service du camion, ils seront – sauf en cas de crevaison accidentelle – changés en moyenne trois fois de suite et seront donc encore en bon état à la 10^e année au moment où le camion est définitivement décomptabilisé.

La valeur résiduelle de cette quatrième série de pneumatiques ne sera alors pas nulle et l'actif pourra sans doute être réemployé.

Le plan d'amortissement dégressif indiqué ci-dessous sera donc reproduit 3 fois de suite sur les 9 premières années de service. L'amortissement de la dernière série de pneumatiques sur la 10^e année se fera en fonction de leur utilisation ultérieure : en dégressif en cas de réutilisation immédiate sur un autre camion, ou partiellement sur un an (avec une valeur résiduelle élevée) en cas de revente avec le camion d'origine.

Composant	Années	Base amortissable	Taux d'amortissement		Dotations
Pneumatiques d'origine	N	2 500	$1,25/3 \times 6,12 =$	20,83 %	$2 500 \times 20,83 \% =$ 521
	N+1	$2 500 - 521 =$ 1 979	$1,25/3 =$	41,67 %	$1 979 \times 41,67 \% =$ 825
	N+2	$1 979 - 825 =$ 1 155	$1,25/3 \times 1 155 = 481 < 1 155/1,5 = 770$		770
	N+3	$1 155 - 770 =$ 385	amortissement en linéaire sur les 18 derniers mois		385
	Coût d'acquisition du composant = total des amortissements = 2 500				

Les plans d'amortissements des trois séries de pneumatiques de rechange vont se succéder de manière similaire.

d) Plan d'amortissement du châssis, de la carrosserie et des autres parties du camion

On pratiquera sur 10 ans (la durée de service du camion) un amortissement linéaire sur la valeur restante du camion, sans oublier de retrancher la valeur résiduelle de ce dernier composant :

Base amortissable =	275 000	(coût d'acquisition de l'ensemble)
du composant	- 68 750	(coût du composant moteur : $25 \% \times 275 000$)
	- 82 500	(coût du composant systèmes : $30 \% \times 275 000$)
	- 2 500	(coût du composant pneumatiques)
	- 5 000	(valeur résiduelle du composant)
	<u>116 250</u>	

	N	N+1 à N+9	N+10
Dotations	$116 250 / 10 \times 6/12 =$ 5 813	$116 250 / 10 =$ 11 625	5 813
Total	5 813	104 625	5 813
Coût d'acquisition du composant = total des amortissements = 116 250			

2. Passation des écritures dans les comptes individuels sur l'exercice N

		30.06.N	
2182	Matériel de transport - composant moteur		68 750
2182	Matériel de transport - composant systèmes		82 500
2182	Matériel de transport - composant pneumatiques		2 500
2182	Matériel de transport - composant châssis et carrosserie		
	(116 250 + 5 000)		121 250
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations corporelles		53 900
404	Fournisseurs d'immobilisations		
ou 512	Banques		328 900
Comptabilisation par composants du camion			

		31.12.N	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	30 056	
28182	Amortissement des composants sur matériel de transport (camion)		30 056
Dotations de l'exercice : $8 721 + 15 000 + 521 + 5 813$			

CAS N° 4

IAS 8 & 16

Retraitement d'amortissements dérogatoires

La société Guzmania a fait l'acquisition pour la somme de 93 000 € et mis en service le 15.08.N-3 un système photovoltaïque afin de réduire la facture énergétique de son centre de traitement.

Les dispositions fiscales autorisent l'entreprise à comptabiliser des amortissements fiscaux exceptionnels sur ce matériel de production d'énergie renouvelable dont la durée de vie économique a été estimée à 5 ans.

En fin d'exercice N, la direction décide de confier le recyclage des déchets à un prestataire externe plus compétitif que son centre de traitement. Le 31.03.N+1, le centre et le système fonctionnant à l'énergie solaire seront mis hors service.

On supposera la valeur résiduelle de l'actif nulle.

Au 31.12.N, la société Guzmania adopte le référentiel IFRS pour la consolidation de ses comptes.

Travail demandé

1. Présenter le plan d'amortissement de l'immobilisation dans les deux référentiel (PCG et IFRS).

2. Passer au 31.2.N les écritures appropriées dans les comptes consolidés aux normes IFRS de la société Guzmania.

On retiendra 33 1/3 % comme taux d'IS.

Solution

1. Présentation des tableaux d'amortissements dans les deux référentiels

Exercice	Fiscal	Linéaire	Dérogatoire		IFRS
			Dotations	Reprise	
N-3	$93\,000 \times 4,5/12 = 34\,875$	$93\,000 \times 135/360/3 = 6\,975$	27 900		$93\,000 \times 4,5/12/3 + 7,5/12 = 9\,621$
N-2	$93\,000 \times 7,5/12 = 58\,125$ 93 000	$93\,000/3 = 31\,000$	18 600	39 525	$93\,000/3 + 7,5/12 = 25\,655$
N-1		$93\,000/3 = 31\,000$	18 600	18 600	$93\,000/3 + 7,5/12 = 25\,655$
N		$(93\,000 - 44\,175) \times 12/15 = 39\,060$	44 175	39 060	60 931
N+1		$(93\,000 - 44\,175) \times 3/15 = 9\,765$	48 825	9 765	$93\,000 \times 3/12/3 + 7,5/12 = 6\,414$
	93 000	93 000	0	0	93 000

Dans le référentiel PCG

En N-3 et N-2, l'actif bénéficie d'un amortissement fiscal exceptionnel sur 12 mois. Un amortissement dérogatoire est constaté en complément de l'amortissement économique et fera l'objet d'une reprise sur les exercices futurs au rythme de l'amortissement linéaire.

En N, la décision est prise de mettre fin à l'utilisation de l'actif au 31.03.N+1, ce qui entraîne un raccourcissement de sa durée d'amortissement sur 15 mois.

Il n'y a, dans ce cas, pas de changement de méthode comptable mais un changement de modalité (la durée d'amortissement).

Les corrections des amortissements doivent être appliquées de manière prospective, c'est-à-dire sur N et les exercices postérieurs, les exercices antérieurs n'étant pas affectés.

Dans le référentiel IFRS

Les changements de méthode comptable sont décrits par la norme IAS 8. Les changements de modalités – comme la durée mais aussi le taux ou la base d'amortissement par une réévaluation de l'immobilisation – sont abordés de manière prospective. Ainsi, sur le seul critère de la durée, les amortissements antérieurs ne devraient pas être corrigés.

En revanche, l'amortissement dérogatoire n'est pas reconnu en IFRS, les normes n'autorisant pas les comptabilisations pour motifs d'optimisation fiscale.

Les amortissements dérogatoires doivent donc être retraités.

En N, la durée de vie économique de l'actif étant ramenée à 3 ans et 7,5/12, l'ensemble des amortissements sera ajusté en mode linéaire sur cette durée.

2. Passation des écritures dans les comptes consolidés de la société Guzmania

Dans le journal de consolidation, au 31.12.N :

Au bilan :

145	31.12.N		
105	Amortissements dérogatoires	48 825	48 825
	Réserves		
	<i>Retraitement aux réserves des amortissements dérogatoires sur les exercices antérieurs : le solde d'amortissements dérogatoires en reprise : 67 425 - 18 600 = 48 825</i>		

105	2815	Réserves	16 756	16 756
		Amortissements des installations techniques		
		<i>Retraitement aux réserves des amortissements linéaires sur les exercices antérieurs : le complément d'amortissement en créancier : 40 911 - 44 175 = 16 756</i>		
120	105	Résultat	39 060	39 060
		Réserves		
		<i>Retraitement de la reprise sur amortissements dérogatoires sur N</i>		
2815	120	Amortissements des installations techniques	13 405	13 405
		Résultat		
		<i>Retraitement au résultat de l'amortissement linéaire sur N : 39 060 - 25 655 = 13 405</i>		

Les retraitements de charges fiscalement déductibles et de reprises réintégréées au résultat fiscal induisent des impôts différés qui se résorberont sur la durée du plan d'amortissement, et dont il convient de tenir compte à chaque clôture lors de l'exercice de consolidation.

	Résultat fiscal	Résultat IFRS	Différence temporaire	Impôts différés
N-3	- 34 875	- 9 621	25 254	
N-2	- 58 125	- 25 655	32 470	
		- 35 276	57 724	
N-1	0	- 25 655	- 25 655	
			32 069	<i>Annulé sur les réserves</i>
				$32\,069/3 = 10\,690$ Passif
N	0	- 25 655	- 25 655	
				<i>Sur le résultat en N</i>
				$- 25\,655/3 = - 8\,552$ Passif
N+1	0	- 6 414	- 6 414	
				<i>Sur le résultat en N+1</i>
				$- 6\,414/3 = - 2\,138$ Passif
	- 93 000	- 93 000	0	0

Les impôts différés s'imputent sur le résultat et les réserves :

105	1687	Réserves	10 690	10 690
		Impôts différés (passif)		
1687	120	Impôts différés (passif)	8 552	8 552
		Résultat		
		<i>Comptabilisation des impôts différés</i>		

Au compte de résultat :

		31.12.N		
78725	120	Reprise sur amortissements dérogatoires	39 060	39 060
		Résultat		
		<i>Retraitement de la reprise sur amortissements dérogatoires sur N</i>		
120	6811	Résultat	21 957	21 957
		Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		
		Impôts sur les bénéfices		
		<i>Retraitement de la dotation aux amortissements linéaires sur N et comptabilisation de crédits d'impôt</i>	13 405	13 405
			8 552	8 552

CAS N° 5

IAS 8 & 16

Retraitement d'amortissements par les unités produites

La société Oxpétalum est une menuiserie industrielle qui a fait l'acquisition et mis en service le 1.01.N-5 un robot destiné à peindre les surfaces planes. Le coût d'acquisition de cet outil est de 80 000 € et l'actif est amorti en totalité dans les comptes individuels de la société en mode linéaire sur une durée de 10 ans.

Courant N-2, la société Oxpétalum a procédé à une réévaluation libre sur l'ensemble de ses immobilisations corporelles, et le robot a été réévalué à 72 000 €.

Au cours de l'exercice N, la société adopte le référentiel **FRS** pour ses comptes consolidés et choisit d'appliquer à l'ensemble de ses équipements industriels l'amortissement proportionnel au nombre de pièces produites (*Units of Output Production Depreciation Method*) sur la même durée de 10 ans.

Sur la base du nombre de planches peintes par le robot durant sa période d'utilisation et en prenant en compte les niveaux de production observés depuis sa mise en service, le Directeur de la Production estime que la machine traite :

20 % du volume total la 1^{re} année, 15 % la 2^{me} année, 13 % la 3^e année, 12 % la 4^e année, 10 % chaque année sur les 5^e et 6^e années et 5 % chaque année sur les quatre années restantes.

Il évalue de plus la valeur résiduelle du robot, indépendamment des réévaluations, à 2 000 €.

Travail demandé

Présenter de manière comparative les deux méthodes d'amortissement et suggérer les écritures de retraitements au 31.12.N dans les comptes consolidés. On retiendra 33 1/3 % comme taux d'IS.

Solution

1. Présentation comparative des tableaux d'amortissements

Dans les comptes individuels

Sur les trois premiers exercices, les amortissements sont pratiqués sur une base d'amortissement de 80 000 €.

En N-2, il est constaté un écart de réévaluation libre en capitaux propres tandis que l'actif est réévalué dans la même proportion.

Avant réévaluation		Après réévaluation	
Matériel	80 000	Matériel (80 000 + 16 000)	96 000
- amortissements		- amortissements	
cumulés	24 000	cumulés (identiques)	24 000
VNC	56 000	VNC	72 000

Ecart de réévaluation libre (72 000 - 56 000 = 16 000)

Sur le plan fiscal, cet écart est imposable et fera l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

A compter du 31.12.N-2, les amortissements se feront sur la base de la valeur réévaluée pendant la durée de vie restante.

En appliquant la méthode UOP

En prenant en compte la valeur résiduelle, la base amortissable en N-5 est de :

$$78\ 000 \quad (80\ 000 - 2\ 000)$$

Au moment de la réévaluation, la valeur nette comptable avec UOP est de :

$$40\ 560 \quad (78\ 000 - 37\ 440) \quad (\text{voir calcul des amortissements dans le tableau ci-dessous})$$

alors que la juste valeur de l'actif est :

$$72\ 000, \text{ ou encore } 70\ 000 \quad \text{déduction faite de sa valeur résiduelle (VR).}$$

D'où un coefficient de réévaluation de :

$$1,72584 \quad (70\ 000/40\ 560)$$

La valeur brute et les amortissements cumulés sont reconstitués sur la base de ce coefficient de réévaluation :

$$\text{Valeur brute (sans VR)} : 134\ 615 \quad (70\ 000 \times 1,72584)$$

A compter du 31.12. N-2, les amortissements s'appliquent également à la valeur réévaluée sur la base de la production restante.

$$\text{- Amortissements cumulés} \quad 64\ 615 \quad (37\ 440 \times 1,72584)$$

$$\text{Juste valeur (sans VR)} \quad 70\ 000$$

Nous constatons que la valeur brute reconstituée est plus importante avec UOP qu'avec la méthode d'amortissement linéaire.

Les avantages économiques générés par l'actif sont mieux valorisés avec UOP. En effet, ayant subi une dépréciation économique plus rapide qu'en mode linéaire, l'actif conserve une juste valeur de 70 000 € au moment de la réévaluation. L'écart de réévaluation à porter dans les capitaux propres est maintenant de 29 440 € (70 000 - 40 560).

Exercice	Amortissement linéaire	Amortissement proportionnel au nombre de pièces produites		
		Planches peintes (en % de volume total sur 10 ans)	Avant réévaluation	Après réévaluation
N-5	$80\ 000/10 = 8\ 000$	20 %	$78\ 000 \times 20\% = 15\ 600$	
N-4	$80\ 000/10 = 8\ 000$	15 %	$78\ 000 \times 15\% = 11\ 700$	
N-3	$80\ 000/10 = 8\ 000$	13 %	$78\ 000 \times 13\% = 10\ 140$	
<i>Réévaluation (libre)</i>			37 440	37 440 x 1,72584 = 64 615
N-2	$72\ 000/7 = 10\ 286$	12 %		$(12\%/52\%) = 23,08\% \times 70\ 000 = 16\ 154$
N-1	$72\ 000/7 = 10\ 286$	10 %		$(10\%/52\%) = 19,23\% \times 70\ 000 = 13\ 461$
N	$72\ 000/7 = 10\ 286$	10 %		$(10\%/52\%) = 19,23\% \times 70\ 000 = 13\ 461$
N+1	$72\ 000/7 = 10\ 286$	5 %	52 %	$(5\%/52\%) = 9,62\% \times 70\ 000 = 6\ 731$
N+2	$72\ 000/7 = 10\ 286$	5 %		$(5\%/52\%) = 9,62\% \times 70\ 000 = 6\ 731$
N+3	$72\ 000/7 = 10\ 286$	5 %		$(5\%/52\%) = 9,62\% \times 70\ 000 = 6\ 731$
N+4	$72\ 000/7 = 10\ 286$	5 %		$(5\%/52\%) = 9,62\% \times 70\ 000 = 6\ 731$
	96 000	100 %		100 % 134 615

2. Écritures de retraitement dans les comptes consolidés au 31.12.N

Trois retraitements sont à opérer au journal de consolidation :

- la correction de la valeur brute (plus importante avec la méthode UOP) ;
- le traitement des amortissements cumulés et de l'écart constaté au moment de la réévaluation ;
- le retraitement au résultat et aux réserves de la différence de rythmes d'amortissements.

Au bilan :

		31.12.N	
2154	Matériel industriel (134 615 - 70 000) - 16 000)	40 615	
28154	Amortissement du matériel industriel (64 615 - 37 440)		27 175
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles (29 440 - 16 000) x 2/3		8 960
1687	Impôts différés - passif (11 440/3)		4 480
<i>Écart de réévaluation complémentaire</i>			
106	Réserves (22 444 x 2/3)		14 990
120	Résultat (3 176 x 2/3)		2 117
2761	Impôts différés-actif (25 000/3)		8 553
28154	Amortissement du matériel industriel		25 659
<i>Retraitements au résultat et aux réserves des différences d'amortissements :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • sur les exercices de N-5 à N-1 : $37\ 440 + 16\ 154 + 13\ 461 + (5 \times 6\ 000 + 2 \times 10\ 286) = 22\ 444$ <li style="text-align: right;">- 3 176 • sur N : $(29\ 440 - 16\ 000) \times$ <li style="text-align: right;">- 25 659 			

Au compte de résultat :

		31.12.N	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	3 175	
120	Résultat		2 117
695	Impôts sur les bénéfices (1750)		1 058
<i>Retraitement de la dotation de l'exercice</i>			

CAS N° 6

IAS 16

Réévaluation d'un ensemble immobilier

Au 31.12.N, la Société Calamondin a procédé, selon les dispositions d'IAS 16, à la réévaluation de son parc immobilier et, en particulier, un ensemble immobilier acquis le 30.6.N-6 pour 1 630 000 € (dont 150 000 € pour le terrain et 180 000 € pour un système intégré de chauffage et climatisation).

Après expertise, le terrain est évalué 180 000 €, les bâtiments 980 000 € et le système de chaufferie 130 000 €.

Les dirigeants de la société Calamondin estiment que, sur leurs zones d'implantation, le marché de l'immobilier industriel est relativement haussier avec des correctifs tous les 10 ans. Ils prennent ainsi la décision de réévaluer leur parc immobilier tous les 5 ans – en milieu et fin de cycles – afin de mieux approximer la valeur de marché de ce patrimoine.

Au 31.12.N+5, la société procède à une seconde évaluation, au moment où le marché immobilier s'est infléchi. Le terrain est réévalué à 140 000 €, les bâtiments 500 000 €, et le système de chaufferie 70 000 €.

Enfin, au 31.12.N+10, la société commande une dernière évaluation, en période de reprise soutenue du marché immobilier, qui conclut à une réestimation des valeurs du terrain et des bâtiments à respectivement 155 000 € et 300 000 €, le système de chauffage ne s'étant pratiquement ni apprécié, ni déprécié, avec une valeur estimée à 29 500 €.

L'ensemble immobilier est amorti en mode linéaire sur 20 ans en intégralité.

L'entreprise décide de ne pas virer les écarts de réévaluation en réserves.

Travail demandé

Passer dans les comptes individuels, les écritures consécutives à chaque évaluation à la juste valeur de l'ensemble immobilier.

On retiendra l'approche par composants mais avec un amortissement homogène sur l'ensemble.

Solution

Le Code de commerce et le PCG autorisent la réévaluation libre des immobilisations à tout moment à l'initiative de l'entreprise, à la condition cependant que la réévaluation porte sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières, les immobilisations incorporelles en étant exclues.

IAS 16 encourage la réévaluation fréquente des actifs inscrits au bilan, celle-ci pouvant être opérée sur des éléments distincts ou des groupes homogènes d'actifs.

En revanche, la norme induit la pratique d'une révision à intervalles suffisamment réguliers afin de réduire les différences entre les valeurs réévaluées inscrites au bilan et les justes valeurs de ces actifs.

Si les prix sont relativement stables sur le marché de l'actif, l'intervalle de réévaluation peut être long. Si les prix sont fluctuants, la réévaluation sera effectuée à chaque clôture d'exercice. Il appartient donc à l'entreprise de gérer ses programmes de réévaluation en fonction des catégories d'actifs et des réalités économiques sur les marchés de ces actifs.

Les réévaluations se font en référence à la notion de juste valeur ; pour les terrains et bâtiments, la juste valeur est la valeur immobilière donnée par une cotation (prix au m²) ou estimée par un expert. Pour des installations et équipements de production, l'estimation se fera par référence à des cotations sur des marchés d'occasion de ces biens.

IAS 16 permet également de décomposer un actif et de pratiquer des modes et durées d'amortissements propres à la dépréciation économique des composants.

Dans le cas de l'entreprise Calamondin, le composant chaudière sera identifié distinctement à l'actif, mais la société utilisera ici les mêmes modalités d'amortissement pour tous les composants amortissables.

1. Calcul des écarts d'évaluation et passation des écritures en comptes individuels

a) Au 31.12.N

L'ensemble immobilier ayant été acquis au 30.6.N-6, il a donc été amorti, au 31.12.N, sur 6 ans et demi.

Réévaluation au 31.12.N				
Immobilisation	Valeur avant réévaluation	Coefficient de réévaluation	Juste valeur au 31.12.N	Écart
Terrain	150 000	1,2	180 000	30 000
Bâtiments	1 300 000	1,117	1 451 852	151 852
Amortissements (1 300 000 × 6,5 / 30)	422 500	1,117	471 852	49 352
VNC	877 500	1,117	980 000	102 500
Installation technique (Chauffagerie)	180 000	1,07	192 593	12 593
Amortissements (180 000 × 6,5 / 30)	58 500	1,07	62 593	4 093
VNC	121 500	1,07	130 000	8 500
VNC Totale	1 149 000	1,123	1 290 000	141 000

Note sur les coefficients d'évaluation

En ce qui concerne les immobilisations amortissables, lorsqu'une immobilisation est réévaluée, sa valeur brute ainsi que le cumul des amortissements à la date de réévaluation sont ajustés proportionnellement (sur la base d'un coefficient de réévaluation) à la modification de la valeur comptable.

$$980\ 000/877\ 500 = 1,11681 \approx 1,117 \quad 130\ 000/121\ 500 = 1,06996 \approx 1,07$$

$$422\ 500 \times (980\ 000/877\ 500) = 471\ 852 \text{ et } 1\ 300\ 000 \times (980\ 000/877\ 500) = 1\ 451\ 852$$

Ces coefficients pourront faire l'objet de suivi et d'un traitement statistique de manière à mieux apprécier les intervalles entre chaque réévaluation, ainsi que les modes et durées d'amortissement par catégories d'actifs.

L'actif s'appréciant sur le marché de l'immobilier professionnel, on constate un gain en valeur qui est viré en écart de réévaluation dans les capitaux propres.

31.12.N		
211	Terrain	30 000
2131	Bâtiments	151 852
215	Installations techniques	12 593
2831	Amortissement des bâtiments	49 352
2815	Amortissement des installations techniques	4 093
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles	141 000
<i>Réévaluation de l'ensemble immobilier</i>		

Pour les années suivantes, les amortissements seront calculés sur les valeurs nettes réévaluées sur la durée de vie restante.

La norme permet de virer chaque année une fraction de l'écart de réévaluation en réserve à hauteur du complément d'amortissement résultant de la réévaluation. D'après l'énoncé, la société Calamondin n'a pas opté pour ce régime.

b) Au 31.12.N+5

Aux amortissements recalculés sur les valeurs brutes reconstituées au 31.12.N s'ajoutent les dotations des exercices N+1 à N+5 calculées sur la durée de vie restante.

Cette durée de vie était au 31.12.N de 13,5 ans.

Réévaluation au 31.12.N+5				
Immobilisation	Valeur avant 2 ^e réévaluation	Coefficient de réévaluation	Juste valeur au 31.12.N+5	Écart
Terrain	180 000	0,778	140 000	- 40 000
Bâtiments	1 451 852	0,81	1 176 471	- 275 381
Amortissements cumulés (471 852 + 600 000 × 5 / 13,5)	834 815	0,81	676 471	- 158 344
VNC	617 037	0,81	500 000	- 117 037
Installation technique (Chauffagerie)	192 593	0,855	164 706	- 27 887
Amortissements cumulés (62 593 + 180 000 × 5 / 13,5)	110 741	0,855	94 706	- 16 035
VNC	81 852	0,855	70 000	- 11 852
VNC Totale	878 889	0,81	710 000	- 168 889

Suite à cette seconde réévaluation, la valeur nette comptable de l'ensemble immobilier a diminué.

Cette diminution s'impute directement sur l'écart de réévaluation constaté antérieurement dans les capitaux propres, jusqu'à hauteur de celui-ci.

Comme il reste une perte de valeur résiduelle, celle-ci fait alors l'objet d'une dépréciation complémentaire, que l'on doit ventiler au prorata sur les actifs dépréciés.

Dans un souci de convergence avec les normes IAS/IFRS, le règlement 2002-10 du CRC qualifie de dépréciation – et non de provision pour dépréciation – la dotation à constituer dans le cadre de réévaluation d'actifs.

— 31/12/N+5 —			
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles	141 000	
68162	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles (168 889 – 141 000)	27 889	
2831	Amortissement des bâtiments	158 344	
2815	Amortissement des installations techniques	16 035	
2911	Dépréciation des terrains (27 889 × 40 000/148 889)		6 605
29131	Dépréciation des bâtiments (27 889 × 117 037/148 889)		19 327
2915	Dépréciation des installations techniques (27 889 × 11 852/148 889)		1 957
211	Terrain (40 000 – 6 605)		33 395
2131	Bâtiments (275 182 – 19 327)		256 054
215	Installations techniques (27 887 – 1 957)		25 930

Seconde réévaluation de l'ensemble immobilier

c) Au 31.12.N+10

À cette date, la durée de vie restante est de 3,5 ans (20 – 6,5 – 5 – 5), tandis qu'elle était de 8,5 ans après la seconde réévaluation.

Réévaluation au 31.12.N+10				
Immobilisation	Valeur avant 3 ^e réévaluation	Coefficient de réévaluation	Juste valeur au 31.12.N+10	Écart
Terrain	140 000	1,107	155 000	15 000
Bâtiments	1 176 471	1,457	1 714 286	537 815
Amortissements et dépréciations cumulés (678 471 + 500 000 × 5/8,5)	970 588	1,457	1 414 286	443 697
VNC	205 882	1,457	300 000	94 118
Installation technique (Chauffagerie)	164 706	1,023	168 571	3 866
Amortissements et dépréciations cumulés (94 706 + 70 000 × 5/8,5)	135 882	1,023	139 071	3 189
VNC	28 824	1,023	29 500	676
VNC Totale	374 706	1,29	484 500	109 794

Suite à cette seconde réévaluation, l'ensemble immobilier s'est globalement ré-apprécié.

La démarche consiste dans un premier temps à faire une reprise de la dotation pour dépréciation puis à constater la valeur résiduelle dans les capitaux propres.

— 31/12/N+10 —			
211	Terrain (15 000 – 6 605)	8 395	
2131	Bâtiments (537 815 – 19 327)	518 488	
215	Installations techniques (6 605 – 1 957)	1 908	
2911	Dépréciation des terrains	6 605	
29131	Dépréciation des bâtiments	19 327	
2915	Dépréciation des installations techniques	1 957	
2831	Amortissement des bâtiments		443 697
2815	Amortissement des installations techniques		3 189
78162	Reprises sur dépréciation des immobilisations corporelles		27 889
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles (109 794 – 27 889)		81 905

Troisième réévaluation de l'ensemble immobilier

Test de dépréciation et unités génératrices de trésorerie

La société Dalhia Praha est un constructeur automobile qui a fait l'acquisition en N-4 d'une usine de construction automobile en République Tchèque et d'un immeuble au centre de Prague afin de produire deux modèles : une voiture 8 CV (Dalhia Fun), destinée au marché local et s'inspirant de l'ancien modèle tchèque dont la marque a été rachetée lors de l'acquisition de l'usine et une voiture 12 CV (Dalhia Espace) destinée à être exportée sur le marché d'Europe occidentale.

Les actifs corporels de la filiale tchèque se répartissent sur un site industriel et un immeuble au centre de Prague servant d'agence commerciale.

La société Dalhia Praha sous-loue par ailleurs une partie de ses bâtiments à une filiale du groupe impliquée localement dans des activités de conseil et d'ingénierie.

Ces actifs, dont la liste est fournie dans l'annexe 1, ont été ventilés dans trois unités génératrices de trésorerie (UGT) détaillées en annexe 2.

Les prévisions de vente et les recettes nettes sur les deux modèles Dalhia sont établies sur la base de statistiques fiables produites par l'entreprise et communiquées en annexe 3. Elles ont été fortement corrigées à la baisse en N pour tenir compte de la conjoncture dégradée du marché de l'automobile.

L'exploitation du site a été planifiée pour une période estimée à 10 ans. Il reste donc encore 6 années de production au 31.12.N.

Au cours de l'année N, les prix n'ont cessé de chuter sur le marché immobilier tchèque.

Travail demandé

1. Procéder au test de dépréciation des actifs de l'entreprise Dalhia Praha.
2. Comptabiliser la perte dans les comptes individuels.

Annexe 1

Le matériel technique utilisé sur le site regroupe les machines, les chaînes de montage et autres installations techniques complexes, les robots et outillage.

Le matériel technique est censé être repris sur chaque groupe avec une valeur résiduelle estimée pour chaque ensemble à 900 000 €.

La bureautique sera devenue obsolète (sa valeur résiduelle sera nulle) ainsi que les immobilisations incorporelles spécifiques aux modèles.

Les bureaux et terrains loués valent sur le marché immobilier tchèque respectivement 250 000 € et 160 000 € tandis que l'immeuble est estimé à 80 % de sa valeur d'origine de 1 400 000 €. Leurs valeurs résiduelles non disponibles sont supposées nulles.

La totalité du matériel bureautique a été estimé à 100 000 € sur le marché de l'occasion.

Enfin, les véhicules prêts cotent 40 000 € au prix de l'argus.

Les valeurs de marché des autres actifs ne sont pas connues.

Annexe 2

UGT 1 (Dalhia Fun)	K€ VNC 31.12.N	UGT 2 (Dalhia Espace)	K€ VNC	UGT 3 (Activité de location)	K€ VNC
Matériel technique	1 800	Matériel technique	3 000	Terrains loués	200
Bâtiments industriels et quote-part d'actifs de support	1 200	Bâtiments industriels et quote-part d'actifs de support	1 500	Bureaux loués	400
Goodwill (comptabilisé lors du rachat)	2 000	Brevets et autres procédés techniques	750		
Agence commerciale : Immeuble	1 000			Véhicules prêts	100
Matériel bureautique	100			Matériel bureautique prêté	300
	6 100		5 250		1 000

Sur la base du plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes des autres flux générés par les autres actifs, l'entreprise Dalhia a pu distinguer trois UGT correspondant à trois groupes d'actifs distincts :

- les bâtiments et équipements entrant dans la production et la commercialisation des véhicules Dalhia Fun qui génèrent des entrées de trésorerie en couronnes tchèques ; le goodwill, qui représente la marque, le savoir-faire et les parts de marché de l'entreprise rachetée, est logiquement rattaché à cette UGT puisqu'il concerne le marché local ;

- les bâtiments et équipements entrant dans la production des véhicules Dalhia Espace, importées de la filiale par le groupe sur la base d'un prix de cession interne libellé en € ;

- enfin, les bureaux et les moyens logistiques sous-loués à l'entreprise saur et qui génèrent des revenus nets à travers des flux intra-filiales. Les actifs de support sont les actifs qui contribuent au fonctionnement général de l'entreprise (bâtiments administratifs, véhicules, mobilier, bureautique et système informatique). Ils ont été affectés dans les UGT au prorata de la VNC des actifs contenus dans les UGT.

Annexe 3

Flux net de trésorerie (données en K€)

UGT	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
UGT1	240	288	312	360	312	324
UGT2	290	406	391,50	449,50	362,50	362,50
UGT3	30	36	40,50	37,50	36	40,50

Les flux nets de trésorerie prévisionnelle actualisés sont les revenus estimés générés par l'actif, après déduction des charges liées à l'actif (frais directs et quote-part des charges indirectes hors amortissements, charges d'intérêt et impôts). Afin de neutraliser les effets monétaires dans les prévisions, les prix ne tiennent pas compte de l'inflation et les couronnes tchèques ont été converties à taux de change constant.

Le coût moyen pondéré annuel des capitaux de la société, retenu comme taux d'actualisation, est de 5 %.

Solution**1. Procédure du test de dépréciation**

La norme IAS 36 commande que soit pratiqué sur les actifs un test de dépréciation en clôture d'exercice, dans le cas où la société détecterait des indices (internes ou externes à l'entreprise) montrant une dépréciation.

La norme cite comme indices probants :

- une forte baisse du prix des actifs sur leurs marchés ;
- des changements importants dans l'environnement technologique, juridique ou économique, affectant la valeur des actifs ;
- la dégradation physique ou l'obsolescence frappant les actifs ;
- une baisse du volume d'activité de l'entreprise se traduisant par une baisse du rendement des actifs ;
- l'augmentation significative des taux de rendement actuariels ;
- des changements importants dans l'utilisation des actifs par l'entreprise (comme l'abandon d'activité ou la restructuration).

Dans le cas de l'entreprise Dalhia, c'est la chute des prix sur le marché immobilier, conjuguée à des prévisions de ventes en baisse, qui est identifiée comme indice déclencheur du test de dépréciation.

a) Calcul de la valeur des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

UGT	1 N+1	2 N+2	3 N+3	4 N+4	5 N+5	6 N+6	Total
<i>Flux prévisionnels</i>							
UGT1	240	288	312	360	312	324	1 836
UGT2	290	406	391,50	449,50	362,50	362,50	2 262
UGT3	30	36	40,50	37,50	36	40,50	220,50
							4 318,50

UGT	1 N+1	2 N+2	3 N+3	4 N+4	5 N+5	6 N+6	Total
Coefficient d'actualisation	0,95 (1,05) ⁻¹	0,91 (1,05) ⁻²	0,86 (1,05) ⁻³	0,82 (1,05) ⁻⁴	0,78 (1,05) ⁻⁵	0,75 (1,05) ⁻⁶	
<i>Flux actualisés</i>							
UGT1	228,57	261,23	269,52	296,17	244,46	241,77	1 541,72
UGT2	276,19	368,25	338,19	369,81	284,02	270,50	1 906,97
UGT3	28,57	32,65	35,00	30,85	28,20	30,22	185,49
							3 634,18

$$276,19 = 290 \times 0,95 \quad 261,23 = 288 \times 0,91 \quad 35 = 10,5 \times 0,86$$

b) Calcul de la valeur recouvrable des actifs

Il convient de retenir comme valeur recouvrable, pour chaque actif, la valeur la plus importante entre sa valeur de marché (prix de vente net de l'actif sur le marché) et sa valeur d'utilité estimée par les flux de trésorerie prévisionnelle actualisés.

Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, on ne retient que la valeur d'utilité.

	UGT concernés	Valeur nette comptable VNC	Valeur résiduelle	Valeur d'utilité	Valeur de marché	Valeur recouvrable
Terrains loués	3	200		$(200/100) \times 185,49 = 37,1$	160	160
Bureaux loués	3	400		$(400/100) \times 185,49 = 74,2$	280	280
Matériel biomatique pétri	3	300		$(300/100) \times 185,49 = 55,6$	75	75
Véhicules pétri	3	100		$(100/100) \times 185,49 = 18,5$	40	40
Bâiments industriels et quote-part d'actifs de support	2	1 500		$(1 500/200) \times 1 906,97 = 544,85$		544,85
Matériel technique	2	3 000	900	$(3 000/250) \times 1 906,97 + (900 \times 1,05^2) = 1 761,29$		1 761,29
Brevets et autres procédés techniques	2	750		$(750/250) \times 1 906,97 = 272,42$		272,42
Immeuble	1	1 000		$(1 000/6 100) \times 1 541,72 = 252,74$	1 120	1 120
Bâiments industriels et quote-part d'actifs de support	1	1 200		$(1 200/6 100) \times 1 541,72 = 302,29$		302,29
Matériel technique	1	1 800	900	$(1 800/6 100) \times 1 541,72 + (900 \times 1,05^2) = 1 120,53$		1 120,53
Matériel biomatique	1	100		$(100/6 100) \times 1 541,72 = 25,27$	25	25,27
Goodwill	1	2 000		$(2 000/6 100) \times 1 541,72 = 505,48$		505,48
TOTAL		12 350		4 977,37	1 670	6 184,13

La valeur d'utilité d'un actif est son poids relatif dans son UGT. On l'obtient en pondérant la VNC de l'actif par la VNC totale des actifs composant l'UGT fois la valeur de l'UGT.

Dans l'UGT 3, les terrains loués ont une VNC de 200 pour une VNC totale des actifs de l'UGT de 1 000. La location des terrains génère donc 20 % des flux nets de trésorerie de l'UGT, soit : $200/1 000 \times 185,49$.

Lorsqu'un actif a une valeur résiduelle non nulle, la valeur d'utilité doit être augmentée de la « valeur de revente » actualisée de cet actif. En effet, l'actif générera par sa cession en fin de service un dernier flux de trésorerie qu'il convient d'actualiser. D'où la valeur d'utilité du matériel technique de l'UGT1 dont la valeur résiduelle a été estimée à 900 : $(1 800/6 100) \times 1 541,72 + (900 \times 1,05^{-2}) = 1 126,53$.

c) Imputation de la dépréciation

La dépréciation (ou perte de valeur) va se traduire par la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des actifs (valeur de revente ou valeur d'utilité).

Le montant total de la dépréciation (ou perte de valeur) est donc de :

$$12 350 - 6 184,13 = 6 165,87.$$

Cette perte de valeur s'applique :

- en premier lieu au goodwill ;
- puis aux autres actifs, au prorata de la valeur comptable des actifs de l'UGT.

	VNC	Valeur recouvrable	1 ^{re} répartition	Nouvelle Valeur	Valeur d'utilité ou de marché non retenue	Valeur finale	Perte de valeur constatée
UGT 1			3 019,41				
Goodwill	2 000	505,48	2 000	0	0	0	2 000
Matériel technique	1 800	1 126,53	591,93	1 208,07	0	1 208,07	591,93
Bâiments industriels + quote-part support	1 200	302,29	394,62	805,38	0	805,38	394,62
Immeuble	1 000	1 120	0	1 000	252,74	1 000	0
Matériel biomatique	100	25,27	32,84	67,12	25	67,12	32,84
Sous-total	6 100	3 080,57	3 019,41	3 080,57		3 080,57	3 019,41
Dépréciation			3 019,41				
UGT 2			2 671,44				
Bâiments industriels + quote-part support	1 500	544,85	383,27	736,73	0	955,15	544,85
Matériel technique	3 000	1 761,29	1 526,54	1 473,66	0	0	1 761,29
Brevets et autres procédés techniques	750	272,42	361,63	360,37	0	47,58	272,42
Sous-total	5 250	2 578,56	2 671,44	2 578,56	1 432,73	2 578,56	2 671,44
Dépréciation			2 671,44				
UGT 3			475				
Terrains loués	200	160	95	105	37,10	105	95
Bureaux loués	400	280	190	210	74,20	210	190
Matériel biomatique	300	75	142	158	75	158	142
Véhicules pétri	100	40	48	52	40	52	48
Sous-total	1 000	525	475	525		525	475
Dépréciation			475				
Total	12 350	6 184,13		6 184,13		6 184,13	6 165,87

Les actifs de l'UGT qui n'ont pas été dépréciés ne sont pas affectés par la répartition de la dépréciation et sortent de l'UGT à leur valeur nette comptable. C'est le cas de l'immeuble qui sort de l'UGT1 à sa VNC de 1 000.

Le test de dépréciation de la norme IAS 36 n'ayant pas vocation à réévaluer à leur juste valeur les actifs qui se sont appréciés, ceux-ci restent au bilan après le test à leur valeur nette comptable. L'entreprise appréciera le caractère opportun d'une réévaluation de son immeuble sur la base d'un coefficient de réévaluation selon les dispositions d'IAS 16.

Si après une 1^{re} répartition, la nouvelle valeur d'un actif reste inférieure à la plus petite de sa valeur initiale (marché ou utilité), alors on porte celle-ci à sa valeur la plus faible et on effectue une seconde répartition sur les actifs restant de l'UGT.

Nous rencontrons cette situation sur l'UGT2, où la valeur dépréciée du matériel technique après 1^{re} répartition tombe à 1 473,46.

Cette valeur dépréciée se situe en dessous de la plus petite des deux valeurs, soit 1 761,29, la valeur d'utilité, qui dans ce cas est la seule valeur connue, la valeur de marché n'étant pas déterminable.

2. Comptabilisation de la perte dans les comptes individuels

Les dépréciations constatées suite à un test sont comptabilisées en provision pour dépréciation (compte 29) sur les classes d'actifs concernés.

Si un actif avait au préalable fait l'objet d'une revalorisation selon les modalités d'IAS 16, alors la perte aurait dû être imputée en priorité sur l'écart de réévaluation porté dans les capitaux propres. La perte résiduelle, si elle existe, fera l'objet d'une provision.

Notons enfin que si les conditions qui ont favorisé la perte venaient à disparaître, la dotation pour dépréciation devrait être reprise au résultat par une réévaluation de l'actif à sa juste valeur.

Ce principe ne s'applique toutefois pas au goodwill pour lequel aucune reprise n'est admise. De plus, l'amortissement du goodwill n'étant plus toléré par la norme IFRS 3, la dépréciation du goodwill prendra un caractère exceptionnel et irréversible.

En plus des dotations aux amortissements de l'exercice, il conviendra de constater les pertes sur les actifs dans les comptes individuels de la société Dalthia :

31.12.N		
6876	Dotations pour dépréciation exceptionnelle du goodwill	2 000 000
68161	Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles	477 580
68162	Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	3 688 290
2907	Dépréciation du goodwill	2 000 000
2905	Dépréciation des brevets et procédés techniques	477 580
2911	Dépréciation du terrain	95 000
2913	Dépréciation des bâtiments <i>(194,82 + 953,25 + 190) × 1 000</i>	1 539 770
2915	Dépréciation des installations techniques, matériels et outillages industriels <i>(191,94 + 2 238,71) × 1 000</i>	1 830 640
2918	Dépréciation des autres immobilisations corporelles <i>(12,88 + 142 + 48) × 1 000</i>	222 880
<i>Constatation de perte de valeur sur IGT 1, 2 et 3</i>		

CAS N° 8

IAS 23

Comptabilisation du coût d'emprunt sur acquisition à crédit

L'entreprise Epiphyllum a commandé le 1/2/N l'acquisition d'un système informatique fonctionnant en réseau. Le contrat comprend la mise en conformité du site, l'installation du système, son paramétrage et sa mise en route.

Le fournisseur s'est engagé à une mise en service dans 3 mois jour pour jour. La prestation est facturée dans son intégralité – matériel, logiciels, transport, travaux, installation et montage – au prix HT de 175 000 €, payable 30 % à la commande et le solde au plus tard un mois après la mise en service.

Afin de financer cette acquisition, l'entreprise cède à sa banque les 1/2 et le 1/6 respectivement 40 000 € et 30 000 € de créances professionnelles (bordereau Dailly simple) à échéance de 60 jours.

De plus, l'entreprise mobilise auprès de sa banque, pour le règlement du solde un crédit court terme de 80 000 € remboursable à terme dans 6 mois. La banque pratique des taux annuels de 4,50 % sur la cession de créances et de 3,75 % sur le crédit court terme. Le bien est amorti en dégressif sur 5 ans.

Travail demandé

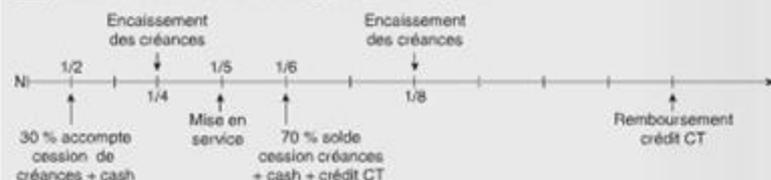
1. Calculer le montant des intérêts versés au cours de l'opération et le montant (cash) mobilisé par l'entreprise sans recours au crédit.

2. L'entreprise Epiphyllum optant pour l'incorporation des frais d'emprunt dans le coût d'acquisition de l'actif, présenter, dans les comptes individuels, les écritures conformes aux normes IAS/IFRS.

Solution

Bien que IAS 23 préconise la non capitalisation des charges financières, la norme admet leur activation lorsque celles-ci sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif. Les charges financières correspondent aux intérêts de découvert, de crédits court terme ou long terme. Lorsque c'est l'activation des charges qui est choisie, ce traitement devra être appliqué à tous les actifs remplissant des conditions identiques.

1. Calcul des intérêts et des règlements comptant



Au 1/2 : Acompte =	52 500	(175 000 × 30 %)
Mobilisation de créances professionnelles :		
Intérêts précomptés	300	(40 000 × 4,5 % × 60/360)
Créances	40 000	
Montant reçu de la banque	39 700	
Versement comptant sur ressources propres	12 800	
	52 500	

Au 1/6 : Acompte =	122 500	(175 000 × 70 %)
Mobilisation de créances professionnelles :		
Intérêts précomptés	225	(30 000 × 4,5 % × 60/360)
Créances	30 000	
	29 775	
Crédit court terme	80 000	
	109 775	
Ressources propres	12 725	
	122 500	

Intérêts postcomptés sur le crédit court terme :	1 500 €	(80 000 × 3,75 % × 180/360)
Le montant des intérêts incorporables s'élève à :	2 025 €	(300 + 225 + 1 500)
et le financement sur ressources propres à :	25 525 €	(12 800 + 12 725)

2. Passation des écritures dans les comptes individuels

		1.2.N		
4116	411	Clients-créances professionnelles cédées	40 000	40 000
512	Banques	Charges d'intérêts	39 700	
661	519	Concours bancaires courants	300	40 000
		<i>Cession de créances professionnelles - Bordereau Dailly</i>		
2385		Avances et acomptes versés sur commandes	52 500	
44562	512	État, TVA déductible sur immobilisations	10 290	62 790
		Banques		
		<i>Règlement de l'escompte</i>		
		1.4.N		
512	4116	Banques	40 000	40 000
		Clients-créances professionnelles cédées		
519	512	Concours bancaires courants	40 000	40 000
		Banques		
		<i>Règlement des clients et remboursement de crédit - Bordereau Dailly</i>		
		<i>à la banque</i>		

Dans une opération de Dailly notifié, les clients remboursent directement la banque. L'écriture se simplifie alors en un débit du compte 519 en contrepartie d'un crédit du compte 4116.

		1.5.N		
2151	44562	Installations complexes spécialisées	175 000	
		État, TVA déductible sur immobilisations	24 010	
2385	404	Avances et acomptes versés sur commandes	52 500	146 510
		Fournisseurs d'immobilisations		
		<i>(175 000 × 0,7 × 1,2%)</i>		
		<i>Mise en service de l'immobilisation</i>		
		1.6.N		
4116	411	Clients - créances professionnelles cédées	30 000	30 000
		Clients		
512	661	Banques (29 775 + 30 000)	109 775	
		Charges d'intérêts	225	
		519	30 000	30 000
		Concours bancaires courants		
		164	80 000	80 000
		Emprunts auprès des établissements de crédit		
		<i>Cession de créances professionnelles</i>		
		<i>+ mobilisation du crédit court terme</i>		
404	512	Fournisseurs d'immobilisations	146 510	146 510
		Banques		
		<i>Règlement du fournisseur</i>		
		1.8.N		
512	4116	Banques	30 000	30 000
		Clients - créances professionnelles cédées		

519		Concours bancaires courants	30 000	
	512	Banques		30 000
		<i>Règlement des chèques et remboursement du crédit-banquier Duty à la banque</i>		
		1,12,N		
164		Emprunt auprès des établissements de crédit	80 000	
661		Charges d'intérêts	1 500	
	512	Banques		81 500
		<i>Règlement du crédit court terme</i>		
		31,12,N		
2151		Installations complexes spécialisées	2 025	
	796	Transfert de charges financières (800 + 225 + 1 500)		2 025
		<i>Capitalisation des frais d'emprunt dans le coût de l'immobilisation</i>		
68112		Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	41 306	
	2815	Amortissement des installations complexes spécialisées		41 306
		<i>Dotations de l'exercice : 177 025 x 0,12 x 1,755</i>		

CAS N° 9

IAS 23

Acquisition d'actif
et règlement différé

Le 15 mars N, la société Hibiscus commande aux États-Unis du matériel de mesure de haute précision pour un montant de 95 000 US\$, DDU (*Delivered Duty UnPaid* : acheminement au lieu de dédouanement) sur lequel elle doit verser un acompte de 20 % ; le solde doit être réglé à la mise en service assurée par un technicien agréé du fournisseur.

Cette prestation est assurée par une société canadienne et sera facturée au prix coûtant des frais de mission du technicien calculés sur une base forfaitaire de 2 450 CAD\$ d'expertise et d'indemnités journalières sur 3 jours et de frais de transport aérien pour 1 200 CAD\$.

Le 8 avril, l'entreprise acquitte les frais de dédouanement (1,5 % de la valeur du bien) et le lendemain règle en espèces, à la réception de la livraison du matériel, la facture du transporteur s'élevant à 263,12 € TTC.

L'installation de l'équipement se déroule sur 3 jours entre le 12 et le 15 avril, sous la coordination de l'expert canadien qui remet sa facture à l'entreprise avant son départ.

L'appareil est opérationnel le 15 avril. Au cours de l'opération de montage et de mise en route, et afin d'aider l'expert, l'entreprise Hibiscus a mobilisé, en interne, du personnel, du petit outillage et des consommables estimés à une valeur de 7 500 €.

Courant avril, l'entreprise négocie avec sa banque un crédit à court terme en € afin de financer le solde de l'acquisition.

Des difficultés de trésorerie, heureusement passagères, retardent l'obtention par l'entreprise du crédit auprès de sa banque et les fonds ne sont débloqués que 7 mois plus tard.

Le solde sur la facture de l'équipement et les frais d'installation sont réglés le jour même de l'obtention de la facilité de crédit, soit le 11 décembre.

L'équipement est amorti en linéaire sur 8 ans, avec une valeur résiduelle estimée à 1 000 €. L'entreprise choisit de ne pas intégrer les frais d'emprunt dans le coût d'acquisition du bien.

La banque prête au taux annuel de 4,65 %. La TVA est calculée au taux de 19,60 %. Les cours des devises sont donnés en annexe.

Travail demandé

Passer, en arrondissant à l'euro le plus proche, les écritures dans les comptes individuels en conformité avec les normes IAS/IFRS.

Annexe

Valeur pour 1 € :				
	15/3/N	8/4/N	15/4/N	11/12/N
US\$	1,201	1,199	1,192	1,18
CAD\$			1,58	1,5

Solution

a) Schéma de l'opération



b) Passation des écritures

238	512	Avances et acomptes versés sur commandes Banques <i>Virement de l'acompte : 20 % x 95 000 / 201</i>	15 820	15 820
2154	404	Matériel industriel (95 000 / 199) Fournisseurs d'immobilisations <i>(90 % x 95 000 / 199)</i>	79 232	63 386
	238	Avances et acomptes versés sur commandes	15 820	
	766	Gains de change <i>(20 % x 95 000 x (1,199 - 1 / 201))</i>		26
<i>Acquisition de l'équipement</i>				

Comme le cours d'acquisition retenu est celui de la date de la facture, et que l'US \$ s'est apprécié depuis la date de commande, l'entreprise enregistre un gain de change sur l'acompte versé.

Les différents coûts relatifs à l'actif jusqu'à sa mise en service sont ensuite incorporés au coût de l'actif : droits de douane, frais de transport et frais d'installation (prestation interne comme externe).

2154	Matériel industriel (95 000 / 199 x 1,5 %)	1 188	
44562	État, TVA déductible sur immobilisations <i>(79 232 + 1 188) x 19,6 %</i>	15 762	
401	Fournisseurs-Douane		16 950

La TVA, impôt qui ne s'applique pas aux États-Unis, est en revanche calculée sur tout ce qui est consommé sur le territoire fiscal français. On retiendra dans l'assiette de calcul la valeur en douane, les frais au lieu de dédouanement, et les droits de douane.

401	512	Fournisseurs-Douane Banques <i>Règlement des frais de dédouanement 9,4 N</i>	16 950	16 950
2154	44562	Matériel industriel (263,12 / 196) État, TVA déductible sur immobilisations	220,00 43,12	
401	Fournisseurs - Transport		263,12	
401	53	Fournisseurs-Transport Caisse <i>Règlement des frais de transport</i>	263,12	263,12

La prestation de l'installateur canadien est facturée comme suit :

7 350	<i>(2 450 x 3 jours)</i>
1 200	<i>(Transport)</i>
8 550	CAD \$

Le prestataire n'ayant ni établissement commercial, ni résidence habituelle en France, son service n'est pas imposable en France et ne supporte donc pas la TVA.

2154	512	Matériel industriel Banques <i>Frais d'installation - prestation externe : 8 550 / 58</i>	5 411	5 411
722	6N	Production immobilisée Charges (prestation interne)	7 500	7 500
2154	44562	Matériel industriel État, TVA déductible sur immobilisations	7 500 1 470	
	722	Production immobilisée		7 500
	44571	État, TVA collectée <i>Activation des charges générées en interne lors de l'installation</i>		1 470

Sur la base des taux de change du 11/12, l'entreprise doit régler ses fournisseurs dans leurs devises pour l'équivalent € de :

76 000 US \$ / 1,18 =	64 406 €
8 550 CAD \$ / 1,5 =	5 700 €
	<u>70 106 €</u>

Cette somme va être mobilisée auprès de la banque à travers le crédit à court terme. Les deux devises s'étant appréciées, l'entreprise supporte une perte de change au moment du solde de ses dettes.

	11.12.N		
512	Banques	70 106	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		70 106
	<i>Mobilisation du crédit à court terme</i>		
401	Fournisseurs - installateur	5 411	
404	Fournisseurs d'immobilisations	63 386	
666	Pertes de change	1 309	
	<i>(76 000 × 1,18 - 64 406) + (8 550 × 1,5 - 5 700)</i>		
512	Banques		70 106
	<i>Règlement des fournisseurs étrangers</i>		

L'acquisition s'étant faite pour partie avec un différé de paiement bien au-delà des conditions habituelles de crédit fournisseurs (8 mois sans intérêts), et l'entreprise n'ayant pas opté pour une incorporation des frais financiers dans le coût d'acquisition de l'actif, la valeur actualisée sur la partie différée du paiement doit être retranchée de la valeur de l'actif et comptabilisée en charges d'intérêts.

Sur le fournisseur en US \$:

Valeur actualisée sur le paiement différé :

$$76\,000 \times (1,0465)^{-8/12} = 73\,731,7 \text{ US \$}$$

$$\text{Intérêts : } 76\,000 - 73\,731,7 = 2\,268,3 \text{ US \$}$$

Intérêts convertis au taux moyen sur la période :

$$2\,268,3 \times (1/1,18 + 1/1,192)/2 = 1\,913 \text{ €}$$

Sur le prestataire canadien (CAD \$) :

Valeur actualisée sur le paiement différé :

$$8\,550 \times (1,0465)^{-8/12} = 8\,294,8 \text{ CAD \$}$$

$$\text{Intérêts : } 8\,550 - 8\,294,8 = 255,2 \text{ CAD \$}$$

Intérêts convertis au taux moyen sur la période :

$$255,2 \times (1/1,5 + 1/1,58)/2 = 166$$

	11.12.N		
661	Charges d'intérêts (1 913 + 166)	2 079	
2154	Matériel industriel		2 079
	<i>Imputation du coût financier sur le paiement différé au-delà des conditions normales de crédit</i>		

En récapitulatif, le matériel aura été comptabilisé au coût total d'acquisition de :

79 233	(Acquisition)
+ 1 188	(Frais de douane)
+ 220	(Frais de transport HT)
+ 5 411	(Frais d'installation - prestation externe)
+ 7 500	(Frais d'installation - charges internes)
- 2 079	(Charges d'intérêts sur paiement différé)
<u>91 473 €</u>	

	31.12.N		
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	8 011	
28154	Amortissements du matériel industriel		8 011
	<i>(91 473 - 1 000) × 10 × 255/360</i>		
	<i>Dotations de l'exercice à partir de la mise en service</i>		
6611	Charges d'intérêts des emprunts et des dettes	179	
16884	Intérêts courus sur emprunt auprès des établissements de crédit		179
	<i>(70 07 × 0,0465 × 20/365)</i>		

CAS N° 10

IAS 23

Coût d'emprunt et immobilisation produite en interne

La société Igloo, filiale d'un grand groupe agroalimentaire, est une entreprise spécialisée dans la fabrication de plats cuisinés surgelés. Afin de toujours mieux maîtriser sa chaîne du froid, l'entreprise a démarré au 1^{er} mai de l'année N un projet de modernisation de son système de congélation qui modifie son infrastructure industrielle, ses chaînes de montage et l'ensemble de son système réfrigérant.

Cette réalisation se traduira *in fine* par l'immobilisation d'une installation industrielle complexe, produite en interne, et constituée principalement de deux composants : un système réfrigérant (estimé à 25 % du coût de production) et une structure complexe. L'ensemble de ces éléments ne peut cependant fonctionner de façon dissociée.

Le projet se déroule en trois phases sur une durée totale de 14 mois, et comprend le démantèlement et le remplacement de l'ancienne infrastructure (Phase 1), la mise en place du système réfrigérant (Phase 2) et les réglages et tests (Phase 3).

Le projet sera financé pour moitié par autofinancement et pour le reste par une facilité bancaire, consentie sur 12 mois et mobilisable au démarrage du projet, au taux de 6,25 % intérêts simples payés mensuellement et remboursement différé du capital.

L'entreprise cherchera tout d'abord à saturer ses possibilités de crédit. L'immobilisation produite fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 8 ans, sa valeur résiduelle étant supposée nulle, tandis que le composant réfrigérant sera remplacé tous les 5 ans.

Les coûts, leur absorption et les durées des phases sont données dans l'annexe ci-dessous.

Travail demandé

1. Après avoir calculé le coût de production, déduire le coût de l'emprunt correspondant, les intérêts supportés sur chaque phase et le taux effectif de l'emprunt.

Proposer les écritures sur N et N+1 dans ses comptes individuels, en supposant que la société Igloo a opté pour l'option d'incorporation des coûts d'emprunt comme l'autorise l'IAS 23.

3. Expliquer, sans faire les calculs, la conséquence au regard de la norme sur la comptabilisation de l'immobilisation d'un arrêt de sa fabrication de novembre N à janvier N+1 du fait de la défaillance de prestataires de travaux.

Annexe

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<i>Durée (en mois)</i>	8	2	4	
<i>Coût total de production</i>	<i>Coûts supportés sur un cycle de consommation</i>			<i>Consommation et règlement :</i>
Achats de matières premières (MP)	24 000	6 000	18 400	60 jours
Achats de consommables	9 600	3 200	7 360	30 jours
Énergie	5 400	1 800	4 140	60 jours
Main-d'œuvre directe (MOD)	36 000	12 000	27 600	30 jours
<i>Total charges variables</i>	<i>75 000</i>	<i>23 000</i>	<i>57 500</i>	
Redevances, assurances, loyers <i>(payables d'avance en mars, juin, sept., etc.)</i>	135 000		90 000	90 jours
Dotations aux amortissements	170 000	42 000	85 000	*
Contrat de maintenance	4 500	900	2 500	30 jours
Charges de personnel	170 000	42 500	85 000	30 jours
Autres charges de structure	30 000	7 500	15 000	*
<i>Total charges fixes</i>	<i>509 500</i>	<i>92 900</i>	<i>277 500</i>	
<i>Activité totale (en h machine)</i>	<i>33 000</i>	<i>11 000</i>	<i>25 300</i>	

* On admettra que l'amortissement du matériel et les autres charges de structure sont consommés de façon constante et régulière sur l'année.

L'activité normale s'exprime en unité d'œuvre « heures machine par mois » et correspond à 5 500 heures.

Solution

1. Calcul du coût de production et du coût de l'emprunt

a) Calcul du coût de production

Coûts	Phase 1 1.05 au 31.12.N		Phase 2 1.1 au 28.2.N+1		Phase 3 1.3 au 30.6.N+1	
	sur un cycle	sur la période	sur un cycle	sur la période	sur un cycle	sur la période
MP	6 000	24 000	1 500	6 000	4 600	18 400
Consommables	1 200	9 600	400	3 200	920	7 360
Énergie	1 350	5 400	450	1 800	1 035	4 140
MOD	4 500	36 000	1 500	12 000	3 450	27 600
<i>Coût variable total</i>	<i>13 050</i>	<i>75 000</i>	<i>3 850</i>	<i>23 000</i>	<i>10 005</i>	<i>57 500</i>
cir *	Sous-activité : 0,75		activité normale : 1		sur-activité : 1,15	
Redevances **	33 750	101 250	0	0	51 750	103 500
Amortissements	15 937,5	127 500	21 000	42 000	24 438	97 750
Maintenance	421,9	3 375	450	900	719	2 875
Personnel	15 937,5	127 500	21 250	42 500	24 438	97 750
Autres frais fixes	2 812,5	22 500	3 750	7 500	4 313	17 250
<i>Coût fixe imputé total</i>	<i>68 859,4</i>	<i>382 125</i>	<i>46 450</i>	<i>92 900</i>	<i>105 656</i>	<i>319 125</i>
<i>Coût total de production</i>	<i>81 909,4</i>	<i>457 125</i>	<i>50 300</i>	<i>115 900</i>	<i>115 661,3</i>	<i>376 625</i>
			<i>Sur les 3 phases :</i>			<i>949 650</i>

* Les coefficients d'imputation rationnelle (cir) correspondent à l'activité réelle sur l'activité normale (0,75 = 33 000 / 8 / 5 500).

On applique le coefficient d'imputation rationnelle aux coûts fixes de façon à exclure du coût de production le coût de chômage et le boni de suractivité.

** 3 redevances sur la phase 1 (juin, sept. et déc.) : 33 750 = 135 000 / 3 × 0,75

b) Coût du financement

Le coût total du projet est de : 949 650 € dont 457 125 € d'encours au 31.12.N.
L'entreprise devra donc mobiliser : 474 825 € (949 650 × 50 %) de crédit bancaire.

c) Calcul des intérêts

L'entreprise va activer son crédit au rythme de ses besoins réels rencontrés au cours de l'élaboration de l'immobilisation.

Ainsi le 1/05, l'entreprise sollicitera sa banque pour couvrir la moitié des coûts fixes réguliers (amortissements et autres frais fixes). Les intérêts calculés sur ce capital courront alors sur 12 mois.

Le 1/06, l'entreprise sollicitera sa banque pour couvrir l'autre moitié des coûts fixes réguliers du mois précédent et la moitié des coûts fixes du mois à venir, les frais variables de mai réglés à 30 jours (consommables, salaires, charges sociales et maintenance), ainsi que les premières redevances.

Cette fois-ci, les intérêts courront sur 11 mois.

Le 1/07, l'entreprise sollicitera sa banque pour couvrir les coûts fixes comme précédemment, ainsi que les frais variables de mai et de juin réglés respectivement à 60 et 30 jours. Les intérêts courront alors sur 10 mois.

Et ainsi de suite. Ces intérêts ne porteront pas intérêts puisque la banque applique le calcul des intérêts simples et que ceux-ci sont payés chaque mois par l'entreprise.

On peut résumer cette situation dans le tableau ci-dessous.

Phase 1

	1.05.N	1.06.N	1.07.N	1.08.N	1.09.N	1.10.N	1.11.N	1.12.N	31.12.N
Capital	9 375	74 559	48 159	40 809	81 909	40 809	48 159	74 559	38 784
Total									457 125
Intérêts		586	4 272	2 508	1 913	3 413	1 488	1 505	1 942
Total (sur N)									17 626
Net disponible	9 375	73 973	43 888	38 301	79 996	37 396	46 672	73 054	

$$9375 = (15\,937,5 + 202,5) \times 2$$

$$386 = 9375 \times 6,25\% \times 12/12$$

$$74\,559 = 1\,300 + 4\,300 + 15\,937,5 + 2\,022,5 + 421,9 + 15\,937,5 + 37\,750$$

$$4\,272 = 74\,559 \times 6,25\% \times 11/12$$

Phase 2

	1.01.N+1	à couvrir	1.02.N+1 crédit disponible	1.03.N+1	...	1.05.N+1
Capital	12 375	48 350	5 325			- 474 825
Total	469 500		474 825			
Intérêts			1 066	83		1 149
Total (sur N+1)						
Net disponible	12 375		4 259	- 83		- 474 825

$$12\,375 = (31\,000 + 5\,750) \times 2$$

$$1\,066 = (38\,784 + 12\,575) \times 6,25\% \times 4/12$$

Le crédit disponible est épuisé courant février N+2.

Le montant des intérêts sur l'encours (fin N) s'élève à : 17 626 €

et sur l'encours (en février N+1) à : 1 149 €

Soit, au total, un montant d'intérêts incorporables

au coût de l'immobilisation de : 18 775 €

et donc un coût total de l'immobilisation s'élevant à : 968 425 € (949 650 + 18 775).

Calcul du taux d'intérêt effectif :

Le taux d'intérêt effectif est le taux i qui égalise la somme actualisée des disponibilités (cash flows) avec le capital emprunté dont le remboursement est différé à 12 mois.

$$9\,375 + \frac{73\,973}{(1+i)^1} + \frac{43\,888}{(1+i)^2} + \dots + \frac{4\,259}{(1+i)^9} - \frac{83}{(1+i)^{10}} - \frac{474\,825}{(1+i)^{12}}$$

soit $i = 0,5311\%$ (taux mensuel) ou $(1 + 0,5311\%)^{12} - 1 = 6,56\%$ (taux annuel).

2. Écritures compatibles IFRS dans les comptes individuels**a) Sur l'exercice N**

	1.5.N		
512	Banques	9 375	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		9 375
	<i>Mobilisation de la 1^{re} tranche de la facilité de crédit</i>		
661	Charges d'intérêts	586	
512	Banques (74 559 - 586)	73 973	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		74 559
	<i>Mobilisation de la 2^e tranche de la facilité de crédit et paiement des intérêts de la 1^{re} tranche</i>		

... et ainsi de suite tous les mois

	31.12.N		
661	Charges d'intérêts	1 942	
164	Intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit		1 942
	<i>Comptabilisation des charges à payer</i>		
23151	Installations complexes spécialisées en cours	474 751	
722	Production immobilisée		457 125
796	Transfert de charges financières		17 626
	<i>Comptabilisation de l'immobilisation en cours et incorporation des coûts d'emprunt sur N</i>		

b) Sur l'exercice N+1

	1.01.N+1		
164	Intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit	1 942	
661	Charges d'intérêts		1 942
	<i>Couverture des charges à payer</i>		
661	Charges d'intérêts (38 784 + 12 375 - 1 942)	1 942	
512	Banques	49 217	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		51 159
	<i>Mobilisation de la 3^e tranche (sur N+1) de la facilité de crédit et paiement des intérêts de la 2^e tranche (fin N)</i>		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	474 825	
512	Banques		474 825
	<i>Remboursement du capital emprunté</i>		

Estimation de l'encours sur N+1 :

• sur le financement à crédit :	17 700	(12 375 + 5 325)
• sur autofinancement:		
– Fév. N+1 (fin de la phase II)	98 200	(115 900 – 17 700)
– Mars à juin N+1 (totalité de la phase III)	376 625	
	492 525	

— 30.06.N+1 —		
2151	Installations complexes spécialisées - composant réfrigérant (25 % x 968 425)	242 106
2151	Installations complexes spécialisées - composant structure (75 % x 968 425)	726 319
44562	État - TVA déductible sur immobilisations (999 650 x 19,6 %)	186 131
23151	Installations complexes spécialisées en cours	474 751
722	Production immobilisée	492 525
796	Transfert de charges financières	1 149
4457	TVA collectée	186 131
<i>Mise en service de l'immobilisation positive en interne et compatibilisation des composantes</i>		
— 31.12.N+1 —		
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	69 606
28151	Amortissements des installations complexes spécialisées - composant réfrigérant (242 106 x 0,125)	24 211
28151	Amortissements des installations complexes spécialisées - composant structure	45 395
<i>Dotations de l'exercice (736 919 x 0,125)</i>		

3. Conséquence d'un arrêt momentané de la fabrication de l'immobilisation

Lorsque la production de l'immobilisation est interrompue, la capitalisation des charges d'emprunt est suspendue jusqu'à ce que reprenne sa production.

Ainsi, les intérêts dus portant sur la période de novembre à janvier restent en charge sur les exercices N et N+1, le transfert de charges financières sur les encours de N et N+1 ne concernant que les intérêts calculés sur les mois d'activité.

Chapitre 2

Les immobilisations corporelles particulières

CAS N° 11

IAS 17

Les normes IFRS et les critères de classification des contrats de location

Testez vos connaissances sur les normes IFRS en répondant à une série de mini-cas relatifs aux contrats de location.

Énoncés

1. La société Amarylis loue quatre biens différents sous forme de contrats de crédit bail :

	Modalités du contrat de location					Bien pris en location	
	Montant HT	Loyer Échéance	Paiement	Durée	Option	Juste valeur (€)	Vie économique (ans)
Voiture (V)	750	trimestrielle	d'avance	3	aucune	12 000	5
Informatique (I)	960	semestrielle	à terme échu	3	transfert de propriété à la fin du contrat	6 000	4
Bâtiment (B)	13 725	annuelle	d'avance	15	achat pour 34 750 €	175 000	20
Groupe électrogène (E)	3 250	semestrielle	à terme échu	10	aucune (*)	70 000	15

(*) Au terme du contrat, le groupe électrogène doit être restitué au bailleur. Cependant, et au moment de l'installation de ce système électrique, le locataire a dû procéder, à ses frais, à des travaux d'aménagement du local d'accueil et ce système a été intégré et fixé de façon permanente à l'infrastructure.

Taux de financement marginal annuel de la société Amarylis : 4,25 %
soit un taux semestriel de 2,1 % ou trimestriel de 1,05 %

Dans quelle(s) catégorie(s) entrent ces contrats selon les critères généraux définis par IAS 17 ?

2. La société Amarylis a signé le 1.10.N un contrat de crédit bail pour la location sur 5 ans d'un système informatique fonctionnant en réseau.

Les clauses du contrat prévoient le versement initial d'une somme de 5 000 € puis le paiement à terme échu de loyers trimestriels HT de 1 500 € avec en fin de contrat une option d'achat au prix de 3 250 €.

La valeur de marché de l'équipement au moment de la signature du contrat est de : 31 000 € et cet actif est amortissable sur 6 ans.

À quelle valeur doit être comptabilisée l'actif dans les comptes de la société Amarylis ?

3. La société Amarylis a conclu le 1.7.N un contrat de crédit bail pour la location d'un système de levage ayant été modifié pour être adapté à son infrastructure.

Les termes du contrat sont les suivants : loyers semestriels de 6 000 € HT payables d'avance pendant une durée de 3 ans avec transfert de propriété à la fin du contrat.

Du fait des modifications apportées à l'actif, sa valeur de marché et sa valeur résiduelle sont difficilement identifiables.

Le taux d'endettement marginal annuel de la société Amarylis est de 4,5 %.

À quelle valeur doit être comptabilisé l'actif dans les comptes de la société Amarylis ?

4. La société Amarylis a conclu le 1.1.N un contrat de crédit bail pour la location de matériel de reprographie de haute résolution. Le contrat stipule que les loyers fixés à 6 200 € HT sont payables en fin d'année sur une durée de 2 ans sans option d'achat à terme. Le contrat prévoit en revanche la possibilité de poursuivre la location sur une période identique moyennant un loyer annuel de 4 300 € HT payable à terme échu.

Le bien est amortissable sur 6 ans, avec une valeur résiduelle nulle, et vaut 23 000 € sur le marché.

Le taux d'endettement marginal annuel de la société Amarylis est de 3 %.

De quel type de contrat de location s'agit-il au regard de la norme IAS 17 ?

Solution

1. La bonne réponse est : en location simple pour V, et en location-financement pour B, E et I.

La norme IAS 17 énumère cinq critères principaux pour qualifier un contrat de location en contrat de location financement (*Capital Lease*), un au moins de ces critères devant être rempli :

– existence d'une option de transfert de propriété de l'actif au preneur au terme de la location ;

– existence d'une option d'achat de l'actif à un prix inférieur à la juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée, afin qu'au commencement du contrat on ait raisonnablement la certitude de lever l'option ;

– la durée de location couvre la « majeure partie » de la durée de vie économique (les US GAAP fournissent une indication chiffrée, 75 %, au contraire de la norme qui reste plus vague) ;

– la somme des paiements minimaux actualisés couvre la « quasi-totalité » de la juste valeur (les US GAAP fixant la limite au minimum de 90 %) ;

– es actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

Voiture (V) :

Options : (néant)

Durée du contrat : (3 ans < 5 × 0,75 = 3,75)

Utilisation exclusive : (non, la voiture est un modèle standard)

Loyers actualisés : $750 \times 1,0105 \times \frac{1 - 1,0105^{-12}}{0,0105} = 8\,503$ < 90 % = 12 000 = 10 000

Le contrat de location de la voiture est classé en contrat de location simple (*Operating Lease*).

Informatique (I) : la clause de transfert de propriété suffit à classer le contrat en contrat de location-financement même si les autres critères ne sont pas remplis.

Durée : 3 = 75 % × 4

Loyers actualisés : $960 \times \frac{1 - 1,021^{-6}}{0,021} = 5\,359$ < 90 % = 6 000 = 5 400

Bâtiment (B) : après 15 ans la valeur résiduelle du bien amorti sur 20 ans calculée sur la base de la juste valeur au commencement du contrat est de :

43 750 (175 000 × (1 - 0,20)⁵).

Avec une option d'achat au prix de 34 750, on peut avoir la certitude raisonnable que l'option sera levée.

De surcroît, la valeur des paiements actualisés approche la valeur d'origine :

$13\,725 \times 1,0425 \times \frac{1 - 1,0425^{-15}}{0,0425} + 34\,750 \times 1,0425^{-15} = 174\,953 = 175\,000$

Le contrat de location du bâtiment est classé en contrat de location financement.

Le contrat de location du groupe Electrogène (E) ne remplit pas les conditions de transfert, de durée ou de coût :

options (néant)

durée du contrat (10 ans < 15 × 0,75 = 11,25 ans)

Loyers actualisés : $3\,250 \times \frac{1 - 1,021^{-20}}{0,021} = 52\,633 = 75 \% \times 70\,000$

mais est caractérisé par une utilisation exclusive du bien par le locataire et spécifique à son environnement du fait qu'il est fixé à son infrastructure pour toute la durée du contrat. Ce contrat est donc classé en location-financement.

2. La bonne réponse est : **29 873 €.**

La valeur résiduelle de l'actif au terme du contrat est de : 31 000 × (1 - 5/6) = 5 167.

Le prix de l'option d'achat (3 250 €) est bien inférieur à la valeur résiduelle, ce qui confère une certitude raisonnable de lever l'option.

La différence (5 167 - 3 250 = 1 917 €) est la fraction de la valeur résiduelle abandonnée par le bailleur au locataire par le biais de l'option.

Cette fraction est qualifiée de valeur résiduelle non garantie.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de crédit bail est le taux trimestriel i_t qui égalise la juste valeur du bien loué (augmentée des coûts directs initiaux supportés par la bailleur) avec la valeur actualisée des paiements minimaux et de la valeur résiduelle non garantie.

$$31\,000 = 5\,000 + 1\,500 \times \frac{1 - (1 + i_t)^{-20}}{i_t} + (3\,250 + 1\,917) \times (1 + i_t)^{-20}$$

soit $i_t = 2,693\%$ ou en taux annuel, $i_a = 1,02693^4 - 1 = 11,21\%$.

L'actualisation des paiements au taux implicite trimestriel donne :

$$5\,000 + 1\,500 \times \frac{1 - 1,02693^{-20}}{0,02693} + 3\,250 \times 1,02693^{-20} = 29\,873 \text{ €}.$$

En flux non actualisés, il en coûtera à l'entreprise Amarylis 38 250 € ($5\,000 + 20 \times 1\,500 + 3\,250$) afin de devenir juridiquement propriétaire de l'actif.

Le contrat est un contrat de location financement : option d'achat, durée du contrat sur la majeure partie de la durée de vie économique, valeur actualisée des paiements couvrant la quasi-totalité de la juste valeur.

Pour porter ce bien à l'actif, la société Amarylis doit retenir le plus petit des montants entre la juste valeur du bien (31 000 €) et la valeur actuelle des paiements minimaux (29 873 €).

3. La bonne réponse est : **34 093 €**.

Dans la mesure où le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé avec fiabilité, la société Amarylis doit retenir son taux d'endettement marginal pour le calcul de la valeur actualisée des paiements.

Le taux d'endettement marginal est le taux d'emprunt qu'elle aurait du contracter pour acquérir cet actif.

Soit $i_a = 4,5\%$ son taux d'endettement marginal annuel ; le taux semestriel équivalent est : $i_s = 1,045^{1/2} - 1 = 2,23\%$, et la somme des paiements actualisés :

$$6\,000 \times 1,0223 \times \frac{1 - 1,0223^{-6}}{0,0223} = 34\,093.$$

4. La bonne réponse est : un contrat de **location-financement**.

Les critères usuels qualifiant ce contrat-bail en contrat de location financement ne semblent pas remplis :

- aucune option de transfert de propriété ;
- aucune option d'achat ;
- une durée de contrat (2, voire 4 ans) très inférieure à la durée de vie économique ($4 = 2/3 \times 6$) ;
- la nature de l'actif (matériel de reprographie) n'est pas par nature spécifique à une utilisation exclusive du locataire ;
- une somme actualisée des paiements qui reste inférieure à la juste valeur de l'actif même en prolongeant le contrat :

$$6\,200 \times \frac{1 - 1,03^{-2}}{0,03} + 4\,300 \times \frac{1 - 1,03^{-2}}{0,03} \times 1,03^{-2} = 19\,619$$

soit 85 % ($19\,619/23\,000$) de la juste valeur de l'actif.

Pendant, la location sur la deuxième période s'effectue sur la base de loyers inférieurs au prix du marché ; en effet, pour acquérir ce bien par financement sur une période de 4 ans l'entreprise devrait payer une annuité de :

$$23\,000 \times \frac{0,03}{1 - 1,03^{-4}} = 6\,188$$

Au regard de la norme IAS 17, le contrat est donc classé en location-financement.

En plus des six critères énoncés ci-dessus, la norme IAS 17 mentionne également comme autre critère de qualification en location financement les clauses contractuelles :

- qui font supporter au locataire les pertes et profits résultant de la variation de la juste valeur de l'actif ;
- qui laissent à la charge du locataire les pertes subies par le bailleur en cas de résiliation du contrat.

CAS N° 12

IAS 17

Comptabilisation d'un contrat de location-financement

La société Glycine a pris en location un véhicule utilitaire auprès d'un organisme de crédit-bail dans des conditions contractuelles décrites ci-dessous.

Bien loué :	véhicule
Durée du contrat :	4 ans
Valeur vénale :	18 000 €
Options :	néant
Durée d'amortissement :	6 ans
Taux de financement marginal :	4,45 %

Redevance sous forme de loyers annuels payés en début de période (1.01) : 4 800 €

L'entreprise entre pour la première fois en N dans le périmètre de consolidation du groupe qui établit ses comptes consolidés au normes **IFRS**

Travail demandé

1. Qualifier l'opération en respect de la norme IAS 17 en location simple ou location-financement.
2. Puis, si nécessaire, passer les écritures de régularisation qui s'imposent dans le journal de consolidation sur les exercices N et N+1. On retiendra 33^{1/3} % comme taux d'IS.

Solution

1. Classification du contrat

L'opération est selon IAS 17 qualifiée de location financement si au moins un des cinq critères suivants est rempli :

- option de transfert de propriété ;
- option d'achat à des conditions préférentielles (prix d'achat < valeur résiduelle) ;
- durée du contrat > 75 % durée de vie économique du bien ;
- valeur actualisée des loyers > 90 % de la valeur vénale ;
- exclusivité dans la location.

Le contrat est examiné sous ces 5 critères :

- aucune d'option de transfert de propriété ;
- aucune d'option d'achat ;
- location courte $4 < 4,5$ (75 % × 6 ans) ;
- aucune exclusivité (ce matériel standard pouvant être repris à tout moment) ;
- somme des loyers actualisés :

$$4\,800 \times 1,0445 \times \frac{(1 - 1,0445^{-4})}{0,0445}$$

$$18\,007 > 18\,000$$

Il s'agit bien d'une location-financement, puisque la somme des paiements actualisés dépasse la valeur vénale du bien loué.

Comptablement le bien va être comptabilisé comme un actif entrant au patrimoine de l'entreprise en contrepartie d'une dette.

Et ceci bien que l'entreprise n'ait, par les termes du contrat, jamais la possibilité de devenir juridiquement propriétaire du bien loué.

En revanche, la norme IAS 17 considère que le bailleur transfère au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif.

2. Passation des écritures de régularisation dans le journal de consolidation

Selon les dispositions d'IAS 17, les retraitements suivants sont pratiqués selon la nature de l'opération :

- dans le cas d'une location simple (*operating lease*), il n'y a aucun retraitement à opérer : la redevance de crédit bail reste constatée en charge ;
- par contre, dans le cas d'une location-financement (*capital or finance lease*), il convient d'opérer les retraitements suivants :

- entrée du bien loué dans le patrimoine au montant le plus faible de la valeur vénale ou de la somme des loyers actualisés ;
- amortissement de cet actif sur la durée de vie économique si l'entreprise a la certitude de lever l'option ou sur la durée du contrat dans le cas contraire.

Pour la société Glycine, l'amortissement sera pratiqué sur la durée du contrat de 4 ans, en l'absence d'option :

- comptabilisation d'un passif, à hauteur de l'engagement, sous forme d'emprunt ;
- retraitement de la redevance en partie en intérêt et en partie en remboursement du principal.

a) Recherche du taux d'intérêt implicite i

$$\text{Tel que : } 18\,000 = 4\,800 \times (1+i) \times \frac{(1 - (1+i)^{-4})}{i}$$

soit $i = 4,48\%$.

b) Établissement de l'échéancier de l'emprunt

Date	Capital restant dû		Intérêt 4,48 %	Amortissement	Annuité (loyer)
	début	fin			
N	18 000	13 200		4 800	4 800
N+1	13 200	8 991	591	4 209	4 800
N+2	8 991	4 594	403	4 397	4 800
N+3	4 594	0	206	4 594	4 800
			1 200	18 000	19 200

c) Les écritures suivantes seront portées dans le journal de consolidation

Au journal de consolidation (31.12.N)

Au bilan

		31.12.N	
2182	Matériel de transport	18 000	
1678	Dettes de location-financement		18 000
<i>Entrée de l'actif en bilan</i>			
120	Résultat ($4\,800 \times 2/3$)	3 000	
2761	Impôts différés ($4\,800/3$)	1 500	
28182	Amortissement du matériel de transport		4 500
<i>Comptabilisation de l'amortissement sur N : 18 000/4</i>			
1678	Dettes de location-financement	4 800	
120	Résultat ($4\,800 \times 2/3$)		3 200
1687	Impôts différés ($4\,800/3$)		1 600
<i>Retraitement de la 1^{re} redevance sur N : remboursement du principal exclusivement</i>			
120	Résultat ($591 \times 2/3$)	394	
1687	Impôts différés ($591/3$)	197	
16888	Intérêts courus sur dettes de location-financement		591
<i>Comptabilisation en fin d'exercice des intérêts courus de la 2^e redevance payable au 31.12.N+1</i>			

Au compte de résultat

		31.12.N	
6811	Dotations aux amortissements	4 500	
6618	Intérêts des dettes de location-financement	591	
120	Résultat ($3\,000 + 394 - 3\,200$)		194
695	Impôts sur les bénéfices ($197 + 1\,500 - 1\,600$)		97
6125	Redevances de crédit bail		4 800
<i>Comptabilisation de la dotation, retraitement de la redevance sur N, et charges courantes d'intérêt sur redevance N+1</i>			

Au Journal de consolidation (31.12.N+1)			
Au bilan			
		31.12.N+1	
2182		Matériel de transport	18 000
1678		Dettes de location-financement	18 000
		<i>Doté de l'actif ou bilan</i>	
106		Réserves (4 500 × 2/3)	3 000
120		Résultat (4 500 × 2/3)	3 000
2761		Impôts différés (9 000/3)	3 000
28182		Amortissement du matériel de transport	9 000
		<i>Comptabilisation des amortissements sur N et N+1 : 18 000 × 2/4</i>	
478		Compte de liaison (Redevance) (4 800 × 2)	9 600
106		Réserves (4 800 × 2/3)	3 200
120		Résultat (4 800 × 2/3)	3 200
1687		Impôts différés (9 600/3)	3 200
		<i>Retraitement de la 1^{re} et 2^e redevances sur N et N+1</i>	
1678		Dettes de location-financement (4 000 + 4 200)	9 000
120		Résultat (391 × 2/3)	394
1687		Impôts différés (391/3)	197
478		Compte de liaison (Redevance)	9 600
		<i>Retraitement de la 1^{re} et 2^e redevances sur N et N+1 ; remboursement du principal exclusivement sur N et remboursement du principal + intérêts sur N+1</i>	
120		Résultat (401 × 2/3)	269
1687		Impôts différés (401/3)	134
16888		Intérêts courus sur dettes de location-financement	403
		<i>Comptabilisation en fin d'exercice des intérêts courus de la 3^e redevance payable au 31/12/N+2</i>	
Au compte de résultat			
		31.12.N+1	
120		Résultat	3 200
695		Impôts sur les bénéfices	1 600
6125		Redevances de crédit bail	4 800
6811		Dotations aux amortissements	4 500
6618		Intérêts des dettes de location-financement (391 + 401)	994
120		Résultat (3 000 + 394 + 269)	3 663
695		Impôts sur les bénéfices (1 500 + 297 + 134)	1 831
		<i>Comptabilisation de la dotation, retraitement de la redevance sur N+1, et charges constantes d'impôt sur redevance N+2</i>	

CAS N° 13

IAS 17

Cession bail
(lease back)

L'entreprise Valior a acquis un immeuble il y a 10 ans pour une valeur brute de 8 750 000 € amorti sur 25 ans.

Cet immeuble est situé au centre de Paris et est utilisé comme siège social de la société. Pour satisfaire des besoins de liquidité, Valior a procédé à une opération de cession-bail auprès de la société Retroced, en vendant l'immeuble puis en le reprenant en location. Cette opération immobilière assure à Valior une plus value substantielle sans avoir à déménager le siège social.

L'opération a été réalisée le : 1.01.N
pour un prix de cession de : 7 770 000 €
avec une redevance annuelle de : 649 500 €
payable à terme échu le : 31.12 de chaque année
sur la durée de vie du bien restant à courir.

Travail demandé

1. Passer dans les comptes individuels de la société Valior, les écritures conformes aux dispositions du PCG, puis dans les comptes consolidés les écritures de retraitement aux normes IFRS sur l'exercice N.

2. Passer sur la même période les écritures dans les comptes individuels et consolidés en IFRS du bailleur.

On retiendra comme taux d'IS : 33^{1/3} %
et comme taux de TVA : 19,6%

Solution

1. Traitement de l'opération de cession-bail dans les comptes de la société Vallor

L'opération est qualifiée de location-financement car le bien ne peut être loué à un autre bénéficiaire.

On enregistre une plus-value (PLV) de :

$$\begin{array}{r} 2\,520\,000 = 7\,770\,000 - 5\,250\,000 \\ \text{prix de cession} - \text{VNC} \\ 8\,750\,000 \times (1 - 10/25) \end{array}$$

Le bien est détenu depuis plus de deux ans, et la société est soumise à l'IS, donc la PLV est à court terme.

On appliquera le taux de $33^{1/3}\%$.

Fiscalement, on peut différer et étaler la plus-value (PLV) sur la durée de vie restante du bien.

Comptablement, l'entreprise enregistrera par prudence une provision pour impôt (réintégré dans le résultat fiscal) ; la provision est reprise chaque année à partir de la première année en proportion de la PLV imposée.

Impôt total : $2\,520\,000/3 = 840\,000$

Étalement : $2\,520\,000/15 = 168\,000$

Impôt payé : $168\,000/3 = 56\,000$

	31/12/N	31/12/N+1	...	31/12/N+15	
Provision :	840 000	784 000	728 000	...	0
PLV étalée :		168 000	168 000	...	168 000
Reprise provision :		56 000	56 000	...	56 000

a) Écritures dans les comptes individuels

		I.01.N	
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		5 250 000
2813	Amortissements des constructions		3 500 000
213	Constructions		8 750 000
512	Banques		7 770 000
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs		7 770 000
	<i>Vente de l'immeuble</i>		
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs		7 770 000
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		5 250 000
487	Produits constatés d'avance		2 520 000
	<i>Débit de la PLV</i>		
487	Produits constatés d'avance		168 000
778	Produits exceptionnels sur cession-bail		168 000
	<i>Étalement de la PLV : + 2 520 000 x 1/3</i>		

		31.12.N	
6875	Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	840 000	
155	Provisions pour impôt		840 000
155	Provisions pour impôt	56 000	
7875	Reprises sur provision pour charge exceptionnelle		56 000
6125	Redevances de crédit-bail	649 500	
44569	État-TVA déductible sur redevance de crédit bail		127 302
512	Banques		776 802
	<i>Paiement de la redevance</i>		

b) En consolidation et selon les normes IAS/IFRS

- Le bien est considéré comme restant dans le patrimoine de l'entreprise « locataire ».
- Le produit constaté d'avance (PLV) est éliminé : la vente est considérée comme n'ayant pas eu lieu mais la PLV qui est bien réelle viendra en déduction du remboursement de la dette.
- Le bien continue d'être amorti sur sa valeur initiale.
- La dette doit être remboursée, mais seulement sur ce qu'il reste après déduction de la PLV de cession.
- L'amortissement financier est ainsi ajusté, déduction faite de la PLV au prorata du prix de cession.

Ainsi, des différences de base fiscale vont être constatées comme résultant :

- de la différence de rythmes d'amortissements comptable et financier ; capital amorti corrigé de la PLV de plus en plus élevé contre dotation à l'amortissement comptable constante (ce qui entraînera un impôt différé actif puis passif, dont les effets s'annulent à terme) ;
- de la différence de rythme de résorption de la PLV entre l'étalement comptable constant et l'amortissement de la plus value financière de plus en plus élevée.

Ceci entraînera une augmentation de la créance d'impôt différé puis une diminution, dont les effets opposés s'annulent à terme ; la différence temporelle née de l'écart entre la base fiscale et la base comptable se résorbe sur la période.

c) Recherche du taux de financement implicite

Le taux d'intérêt implicite est le taux i tel que :

$$7\,770\,000 = 649\,500 \times \frac{(1 - (1+i)^{-15})}{i} \text{ soit } i = 2,97096\% \text{ @ } 2,97\%$$

d) Calcul du taux de PLV : $piv = PLV/Prix \text{ de cession}$

$$\frac{2\,520\,000}{7\,770\,000} = 32,4324\% \text{ @ } 32,43\%$$

e) Tableau de synthèse (cf. page suivante)

Tableau des amortissements Financier et Comptable

Exercice	Flux (1) = (1) - (4)	Capital restant dû (3) - (2)	Capital amorti (4) = (3) - (2)	Intérêts (2) = (1) * i	Redevance (3)	Amortiss. comptable (6)	Impact résultat Amortissement (7) = [(4)-(5)] - (6)	Impact différé sur différence amortiss. (5) = (4) * ph	PLV financière (5) = (4) * ph	Impact résultat Reprise (8) = (5) - Produit	Impact différé calculé calculé PLV
1	-7 770 000	7 770 000	418 656	230 844	649 500	350 000	-67 124	-22 375	135 780	-32 220	-10 740
2	649 500	7 351 344	431 094	218 466	649 500	350 000	-88 270	-19 573	139 814	-28 186	-9 308
3	649 500	6 920 240	443 902	205 398	649 500	350 000	-100 066	-16 689	143 968	-24 032	-80 111
4	649 500	6 476 347	457 060	192 410	649 500	350 000	-141 155	-13 718	148 248	-19 735	-6 385
5	649 500	6 019 257	470 670	178 830	649 500	350 000	-131 980	-10 660	152 650	-15 350	-5 117
6	649 500	5 548 587	484 654	164 846	649 500	350 000	-122 531	-7 510	157 185	-10 815	-3 605
7	649 500	5 063 933	499 053	150 447	649 500	350 000	-112 802	-4 267	161 855	-6 145	-2 048
8	649 500	4 564 880	513 879	135 621	649 500	350 000	-102 784	-2 928	166 664	-1 336	-445
9	649 500	4 051 001	529 146	120 354	649 500	350 000	-92 531	-2 110	171 615	3 615	1 205
10	649 500	3 521 855	544 867	104 633	649 500	350 000	-82 153	-1 681	176 714	8 714	2 905
11	649 500	2 976 988	561 055	88 445	649 500	350 000	-71 691	-1 497	181 964	13 964	4 655
12	649 500	2 415 933	577 724	71 776	649 500	350 000	-60 354	-1 345	187 370	19 370	6 457
13	649 500	1 838 209	594 888	54 612	649 500	350 000	-49 093	-1 197	192 936	24 936	8 312
14	649 500	1 243 322	612 561	36 939	649 500	350 000	-37 993	-1 066	198 669	30 669	10 223
15	649 500	630 760	630 760	18 740	649 500	350 000	-26 389	-825	204 571	36 571	12 100
Total		0	7 770 000	1 972 500	9 742 500	5 250 000	0	0	2 320 000	0	0

Augmentation de l'impôt différé net quand la différence est négative puis diminution quand la différence est positive.

Au terme du 15^e exercice : - le cumul des amortissements comptables est égal au cumul des amortissements financiers ;

- l'impôt différé résultant de cette différence se résorbe ;

- la PLV de cession est égale au cumul des déductions des amortissements financiers ;

- l'impôt différé résultant de cette différence se résorbe également.

f) Écritures de retraitements dans les comptes consolidés

Au bilan :

213	Constructions	31.12.N	8 750 000	
487	Produits constatés d'avance		2 520 000	
2813	Amortissements des constructions			3 500 000
1678	Dettes de location-financement			7 770 000
<i>Reconstitution de la valeur brute des amortis. Comptes</i>				
<i>Élimination du produit constaté d'avance consacré à l'élimination</i>				
<i>de la cession</i>				
<i>Construction d'une dette à l'aune du prix de cession</i>				
120	Résultat		350 000	
2813	Amortissements des constructions			350 000
<i>Pourrait de l'amortissement de l'ensemble</i>				
1678	Dettes de location-financement		418 656	
120	Résultat (intérêt)		230 844	
478	Compte de liaison redevance			649 500
478	Compte de liaison redevance		649 500	
120	Résultat (redevance)		649 500	
<i>Reclassement redevance en intérêt et principal</i>				
155	Provisions pour impôt		784 000	
120	Résultat (reprise)		56 000	
478	Compte de liaison (provision)			840 000
478	Compte de liaison (provision)		840 000	
120	Résultat (provision)		840 000	
<i>Annulation provision pour impôt et reprise - pas de différé car</i>				
<i>cette provision est finalement réintégrée, et la reprise déductible</i>				

Au compte de résultat :

661	Charges d'intérêts	31.12.N	230 844	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations		350 000	
120	Résultat		68 656	
6125	Redevances de crédit-bail			649 500
<i>Reclassement de la redevance et pourcentage de l'amortissement</i>				
120	Résultat		840 000	
6875	Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles			840 000
<i>Annulation de la provision pour impôt</i>				
7875	Reprise sur provisions pour charges exceptionnelles		56 000	
120	Résultat		56 000	
<i>Annulation de la reprise</i>				

Au bilan :

		31.12.N		
120		Résultat	168 000	
778		Produits constatés d'avance		168 000
		<i>Annulation du produit exceptionnel</i>		
120		Résultat	135 780	
1678		Dettes de location-financement		135 780
		<i>Imputation de la PLV financière sur l'amortissement financier</i>		
487		Produits constatés d'avance	135 780	
120		Résultat		135 780
		<i>Prise en compte de la PLV financière dans l'évaluation de la PLV comptable</i>		
2761		Impôt différé (Actif)	33 115	
120		Résultat		33 115
		<i>Impôt différé résultant de la différence des rythmes d'amortissement (22 175) et d'étalement de la PLV (10 940)</i>		

Vérification de l'impact au résultat et du calcul de l'impôt différé :

	Amortissement	Intérêt	Annul. Redevance	PLV financière	
Impact résultat :	- 350 000	- 230 844	649 500	- 135 780	= - 67 124
Impôt différé :				$\times 33^{1/3} \% =$	- 22 375
Impact résultat :			135 780	- 168 000	= - 32 220
Impôt différé :				$\times 33^{1/3} \% =$	- 10 740
			↑	↑	
			PLV financière	Annul. Produit	

Au compte de résultat :

		31.12.N		
778		Produits exceptionnels sur cession-bail	168 000	
120		Résultat		168 000
		<i>Annulation PLV établie</i>		
		<i>Les deux opérations sur la PLV financière se compensent au compte de résultat il n'y a ni effet que sur les impôts différés</i>		
120		Résultat	33 115	
695		Impôt sur les bénéfices		33 115
		<i>Impôt différé résultant de la différence des rythmes d'amortissement et d'étalement de la PLV</i>		

2. Traitement de l'opération de cession bail dans les comptes de la société Retroced

a) Écritures dans les comptes individuels

		1.1.N		
213		Constructions	7 770 000	
512		Banques		7 770 000
		<i>Actif de l'ensemble</i>		
		31.12.N		
512		Banques	776 802	
7083		Locations diverses (redevance perçue)		649 500
44579		État-TVA collectée sur redevance de crédit-bail		127 302
		<i>Excédentaire de la redevance</i>		
6811		Dotations aux amortissements	518 000	
2813		Amortissements des constructions		518 000
		<i>Amortissement sur la dette de vie résine de béton : 7 770 000/15 ans</i>		

b) Écritures de retraitements dans les comptes consolidés :

Selon IAS 17, le bailleur doit, dans le cadre d'une location financement, comptabiliser les actifs acquis en vue de location comme des créances pour le montant de l'investissement présenté dans le contrat de location.

Le bailleur comptabilise les redevances reçues au titre de la location en remboursement du principal et produit financier (sur la charge d'intérêt de l'annuité), de façon symétriquement opposée à la comptabilisation de cette annuité par le locataire :

- le bien acquis est considéré comme (re-)cédé par le bailleur à sa valeur d'investissement (dans ce cas aucune PLV n'est enregistrée) ;
- l'actif sorti cesse d'être amorti ;
- la dette doit être remboursée sur la base de l'investissement.

Une différence de base fiscale est constatée comme résultant de la différence de rythmes d'amortissements comptable et financier : capital amorti de plus en plus élevé contre dotation à l'amortissement comptable constante (ce qui entraînera une augmentation suivie d'une diminution de l'impôt différé passif net, la différence temporelle s'annulant à terme).

Du fait de l'absence de PLV, la différence de base fiscale se résume simplement à un écart généré entre amortissement comptable et amortissement du capital. L'impact au résultat et l'impôt différé jouent à présent en sens inverse des comptes du locataire, dans la mesure où il y a annulation de l'amortissement comptable et remboursement du principal (amortissement financier de la créance).

Tableau des amortissements Financier et Comptable

Exercice	Flux	Capital restant au (1) = (1) - (4)	Capital amorti (4) = (3) - (2)	Intérêts (2) = (1) * r	Redevance (3)	Amortiss. comptable (5)	Impact résultat Amortissement (6) = (5) - (4)	Impôt différé sur différence amortissement
	- 7 770 000							
1	649 500	7 770 000	418 656	230 844	649 500	518 000	99 344	33 115
2	649 500	7 351 344	431 094	218 406	649 500	518 000	86 906	28 969
3	649 500	6 920 249	443 902	205 598	649 500	518 000	74 098	24 699
4	649 500	6 476 347	47 090	192 410	649 500	518 000	60 910	20 303
5	649 500	6 019 257	470 670	178 830	649 500	518 000	47 330	15 777
6	649 500	5 548 587	484 654	164 846	649 500	518 000	33 346	11 115
7	649 500	5 063 933	499 053	150 447	649 500	518 000	18 947	6 316
8	649 500	4 564 880	513 879	135 621	649 500	518 000	4 121	1 374
9	649 500	4 051 001	529 146	120 354	649 500	518 000	- 11 146	- 3 715
10	649 500	3 521 855	544 867	104 633	649 500	518 000	- 26 867	- 8 956
11	649 500	2 976 988	561 055	88 445	649 500	518 000	- 43 055	- 14 352
12	649 500	2 415 933	577 724	71 776	649 500	518 000	- 59 724	- 19 908
13	649 500	1 838 209	594 888	54 612	649 500	518 000	- 76 888	- 25 629
14	649 500	1 243 322	612 561	36 939	649 500	518 000	- 94 561	- 31 520
15	649 500	630 760	630 760	18 740	649 500	518 000	- 112 760	- 37 587
Total		0	7 770 000	1 972 500	9 742 500	7 770 000	0	0

Au bilan :

		31.12.N	
274	213	Prêts de location-financement Constructions <i>Création de l'immobilie en location-financement Consolidation d'une créance à l'annuité de prêt de flux</i>	7 770 000
2813	120	Amortissements des constructions Résultat <i>Annulation amortissement de l'immobilie</i>	518 000
478	274	Compte de liaison (redevance) Prêt de location-financement	649 500
	120	Résultat (produit financier)	418 656
120	478	Résultat Compte de liaison (redevance) <i>Reclassement redevance perçue en remboursement de créance et produit financier sur le prêt des intérêts de l'annuité</i>	230 844
120	1687	Résultat Impôt différé (Passif) <i>Impôt différé résultant de la différence des rythmes d'amortissement : 33 115</i>	649 500
			33 115
			33 115

Au compte de résultat :

		31.12.N	
7083	120	Locations diverses (redevance perçue)	649 500
	6811	Résultat Dotations aux amortissements des immobilisations <i>Reclassement de la redevance et arrêt de l'amortissement</i>	131 500
695	120	Impôt sur les bénéfices Résultat <i>Impôt différé résultant de la différence des rythmes d'amort.</i>	518 000
			33 115

Vérification de l'impact au résultat et du calcul de l'impôt différé :

	Annul. Amortiss.	Produit financier	Annul. Redevance	
Impact résultat :	518 000	230 844	- 649 500	= 99 344
Impôt différé :				× 33 ^{1/3} % = 33 115

CAS N° 14

IAS 40

Immeubles de placement

La société Népenthe est propriétaire depuis le 1.04.N-6 d'un immeuble au centre ville qu'elle occupe à usage professionnel.

En septembre de l'année N, la société déménage ses bureaux en zone industrielle à la périphérie de la ville, et met son immeuble en location afin d'en tirer des revenus.

La société Népenthe ne conservera que quelques bureaux au rez-de-chaussée, sur une surface représentant 1/10 ème de l'ensemble, afin de mieux gérer les locations.

L'immeuble a été acquis au prix de 5 500 000 € et amorti en linéaire sur 25 ans.

Les bureaux ont été loués à des entreprises pour une durée moyenne de 6 ans sur une surface de 2 500 m², au prix moyen de 85 € par mois au m².

Ces prix reflètent les prix pratiqués sur le marché de la location immobilière dans la région.

Les charges de l'immeuble (exploitation, entretien, gardiennage, sécurité, chauffage et distribution d'eau, impôts fonciers et impôt sur les loyers) sont estimées annuellement à 875 000 € dont 45 % sont supportées par les locataires.

En décembre N+1, les charges augmentent de 1,25 % et les loyers sont revus à la hausse de 2,5 %.

La société Népenthe anticipe une reconduite des contrats de locations.

La société Népenthe a opté pour la méthode d'évaluation à la juste valeur de son immeuble de placement.

Le coût moyen pondéré annuel des capitaux de la société utilisé comme taux d'actualisation des flux nets de trésorerie dans le calcul de la juste valeur est de 7,25 % constant sur la période de six ans.

Le taux d'IS retenu sur les deux exercices est de 33 ^{1/3} %.

Travail demandé

1. Présenter, dans les comptes consolidés de la société Népenthe sur l'exercice N, les écritures de retraitement aux normes IFRS, relatives à cette opération de transfert d'immobilisation corporelle.

2. Procéder à la réévaluation de l'immeuble en N+1 à sa juste valeur et suggérer les écritures de retraitement appropriées.

Solution**1. Écritures de retraitement au 31.12.N dans le journal de consolidation**

Selon les dispositions d'IAS 40, lorsqu'un immeuble cesse d'être occupé par le propriétaire afin d'en retirer des loyers ou pour le revaloriser en tant qu'investissement immobilier, l'immobilisation corporelle est transférée au bilan en qualité d'immeuble de placement. L'évaluation initiale se fait au coût d'acquisition (ou éventuellement à la juste valeur dans le cas d'un transfert).

L'entreprise optera par la suite entre les méthodes d'évaluation à la juste valeur ou au coût. Lorsque l'entreprise choisit l'évaluation à la juste valeur, l'immeuble cesse d'être amorti et fait l'objet de réévaluations annuelles, les écarts étant portés au résultat. Dans le cas d'un transfert, l'écart de réévaluation initiale est inscrit dans les capitaux propres, les réévaluations postérieures étant ensuite traitées au résultat.

La juste valeur s'apprécie sur la base de projections actualisées de flux nets de trésorerie estimés sur les loyers et contrats de location. Ces estimations peuvent être réajustées sur la base des prix observés sur le marché de la location immobilière.

Calcul de la juste valeur de l'immeuble de placement au 31.12.N :

Flux net annuel de trésorerie : $2\,068\,750$ ($2\,500\text{ m}^2 \times 85 \times 12\text{ mois} - (55\% \times 875\,000)$)

Flux nets actualisés : $\frac{2\,068\,750 \times (1 - 1,0725^{-6})}{0,0725} = 9\,785\,133$

Au 31.12.N, la valeur nette comptable de l'immobilisation est de :

Coût d'acquisition :	5 500 000	
Amortissements cumulés :	1 485 000	($5\,500\,000 \times (6 + 9/12)/20$)
VNC :	4 015 000	

Si la partie de l'immeuble qui continue d'être occupée par le propriétaire peut être louée ou vendue séparément du reste de l'immeuble de placement, alors les deux parties sont comptabilisées distinctement.

1/10ème de la valeur nette comptable de l'immeuble reste donc comptabilisé en construction et continuera de faire l'objet d'un amortissement linéaire.

D'où un retraitement à hauteur de 90 % des amortissements cumulés :
 $90\% \times 1\,485\,000 = 1\,336\,500$

et un écart de réévaluation initiale de :

$$9\,785\,133 - (90\% \times 4\,015\,000) = 6\,171\,633$$

Au journal de consolidation, on passera les écritures suivantes :

Aux comptes de bilan :

		31.12.N		
281315		Amortissement des constructions (bureaux)		
120		Résultat (90 % x 5 500 000/20) x 2/3	1 336 500	
106		Réserves (90 % x 5 500 000 x (6 + 9/12)/20) x 2/3		132 000
1687		Impôts différés (1 336 500/3)		759 000
		<i>Retraitements des amortissements sur la partie immeuble de placement</i>		445 500
2132		Immeubles de placement	9 785 133	
21315		Constructions (bureaux) (90 % x 4 015 000)		3 613 500
10522		Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles (6 171 633 x 2/3)		4 114 422
1687		Impôts différés (6 171 633/3)		2 057 211
		<i>Réévaluation initiale à la juste valeur de la partie immeuble de placement de la construction</i>		

Au compte de résultat :

		31.12.N		
120		Résultat	132 000	
695		Impôts sur les bénéfices (90 % x 5 500 000/20/3)	66 000	
6811		Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		198 000
		<i>Retraitements de 90 % de la dotation sur N</i>		

2. Écritures de retraitement au 31.12.N+1 dans le journal de consolidation

Au 31.12.N+1, la valeur nette comptable de l'immobilisation dans les comptes individuels est de :

Coût d'acquisition :	5 500 000	
Amortissements cumulés :	1 705 000	($5\,500\,000 \times (7 + 9/12)/25$)
VNC :	3 795 000	

L'immeuble de placement est réévalué à la juste valeur en réactualisant les prévisions de trésorerie.

Flux net annuel de trésorerie : $2\,126\,484$ ($2\,500\text{ m}^2 \times 85 \times 12\text{ mois} \times 1,025 - (55\% \times 875\,000 \times 1,025)$)

Flux nets actualisés : $2\,126\,484 \times \frac{(1 - 1,0725^{-6})}{0,0725} = 10\,058\,215$

L'horizon de 6 ans est maintenu comme période d'actualisation, dans la mesure où l'entreprise est confiante dans le maintien de l'activité de location à son niveau actuel.

Il en résulte une appréciation de la valeur de l'immeuble de placement de :
 $10\,058\,215 - (90\% \times 3\,795\,000) = 6\,642\,715$

qui peut être décomposé en :

- un écart de réévaluation initiale et une dette d'impôt différé (déjà constaté en N) :
6 171 633
- un écart de réévaluation par rapport à la VNC de la construction en N+1 (et qui correspond à la dotation aux amortissements sur un exercice) :
198 000
- un écart de valorisation de l'immeuble de placement sur N+1
(20 058 215 - 9 785 133) :
273 082

Le premier écart est constaté dans les capitaux propres et les deux autres écarts au résultat.

Aux comptes de bilan :

Les retraitements sont similaires à ceux opérés en N, en tenant compte des amortissements effectués sur une année supplémentaire et des écarts de réévaluation constatés en capitaux propres pour N et au résultat pour N+1.

		31.12.N+1	
281315	Amortissement des constructions (bureaux) <i>(60 % x 7 705 000)</i>	1 534 500	
120	Résultat <i>(60 % x 5 300 000/25) x 2/3</i>		132 000
106	Réserves <i>(60 % x 5 300 000 x (6+(9/25)/25) x 2/3</i>		891 000
1687	Impôts différés <i>(60 % x 7 705 000/3)</i>		511 500
<i>Retraitements des amortissements sur la partie immeuble de placement</i>			
2132	Immeubles de placement	10 058 215	
21315	Constructions (bureaux) <i>(60 % x 7 705 000)</i>		3 415 500
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles		4 114 422
120	Résultat <i>(198 000 + 273 082) x 2/3</i>		314 055
1687	Impôts différés <i>(2 057 213 + 1471 082/3)</i>		2 214 238
<i>Retraitements à la juste valeur sur les deux exercices de la partie immeuble de placement de la construction</i>			

Au compte de résultat :

		31.12.N+1	
120	Résultat	132 000	
695	Impôts sur les bénéfices <i>(60 % x 5 550 000/25) x 1</i>	66 000	
6811	Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles <i>Retraitements de 90 % de la dotation sur N+1</i>		198 000
120	Résultat	314 055	
695	Impôts sur les bénéfices	157 027	
7788	Gain sur réévaluation à la juste valeur des immeubles de placement <i>(198 000 + 273 082)</i> <i>Gain sur réévaluation à la juste valeur de la partie immeuble de placement de la construction</i>		471 082

CAS N° 15

IAS 41

Comptabilisation d'actifs biologiques

L'entreprise Semence, filiale d'un grand groupe pharmaceutique, est spécialisée sur la niche de marché de l'insémination artificielle appliquée au bétail et aux chevaux, dont elle maîtrise le procédé.

Dans le cadre d'un programme communautaire visant à développer les biotechnologies dans l'Union européenne, la demande formulée en N-2 par l'entreprise d'une subvention de 275 000 € a été acceptée par la Commission européenne sous condition de faisabilité technique du projet.

Grâce à cette subvention, l'entreprise souhaite se développer sur le marché porteur des fermes d'élevage.

Dans ce but, l'entreprise Semence a fait l'acquisition en début d'exercice d'un troupeau de 500 têtes, composé de génisses et de 25 taureaux, en vue de procéder à des inséminations, les animaux devant mettre bas dans les fermes des acheteurs finaux.

Le bétail a été acquis sur le marché agricole au prix de :

- 3 000 € par génisse ;
- 7 500 € par taureau.

20 % de commissions ont été versées à des négociateurs intermédiaires.

L'entreprise enregistre également des frais de contrôle d'agences sanitaires et vétérinaires pour 2000 € et des frais de transport et d'assurance du bétail pour 17 000 €.

En fin d'année, l'opération est jugée satisfaisante avec un taux de 60 % de vaches fécondées destinées à la vente de fermes au prix de 4 000 € par vache fécondée.

Les taureaux seront conservés pour un second cycle de reproduction, tandis que les vaches non fécondées seront vendues à des abattoirs au prix unitaire de 1 000 €.

Dans ce secteur, la durée de vie utile d'un taureau est estimée à 6 ans. La reproduction a commencé fin janvier N.

La subvention, conditionnée à la réussite technique, a été versée par la Commission européenne.

Au 31.12.N, le prix moyen d'un taureau s'élève à 7 800 € sur le marché agricole.

Travail demandé

Indiquer la comptabilisation qu'il convient d'effectuer dans le compte de bilan des comptes consolidés afin de se conformer aux dispositions de la norme IAS 41. On retiendra 35 % comme taux d'IS.

Solution

1. Constatation des actifs biologiques

La norme dispose que les actifs biologiques acquis ou créés doivent être évalués à leur juste valeur, à la comptabilisation et à la clôture de l'exercice.

Dans le cas présent, on parlera d'actifs consommables en ce qui concerne les vaches destinées à l'abattoir et les vaches inséminées destinées à la vente, et d'actifs producteurs (ou « autorégénérants ») en ce qui concerne les taureaux.

La transformation biologique du cheptel (par procréation dans le cas d'espèce) ou le produit de l'opération (semence ou veau en gestation) ne rentrent pas au sens de la norme dans la définition d'actifs biologiques bien qu'ils soient « vivants » et constituent un prolongement naturel de l'activité d'insémination.

Ainsi, ni la semence de taureaux, ni les veaux procréés ne seront comptabilisés en actifs, mais ils contribueront à une revalorisation à la juste valeur des actifs biologiques.

2. Évaluation des actifs biologiques et des actifs transformés

Les actifs sont entrés au bilan à la juste valeur diminuée des coûts de revente estimés. La juste valeur correspond à un prix de marché ou, à défaut, à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie générés par l'actif (*discounted free cash flows*).

Valeur de l'actif biologique :	Comptabilisation initiale		
	Vaches	Taureaux	Ensemble
Juste valeur (transaction)			1 612 500
• Vaches (475 × 3000)	1 425 000		
• Taureaux (25 × 7500)		187 500	
– Coût de revente			
• Commissions (20 % × 1612500)	285 000	37 500	322 500
• Transport/Assurance	850	16 150	17 000
• Contrôles	100	1 900	2 000
Coût d'entrée	1 139 050	131 950	1 271 000

En fin d'exercice, les actifs conservés (taureaux) sont réévalués à la juste valeur diminuée des coûts de revente estimés, soit :

$$155\ 012 \quad (25 \times 7\ 800 \times 0,8) - (7\ 800/7500 \times 25/500 \times (17\ 000 + 2\ 000))$$

Les actifs transformés (vaches) sont transférés en stocks (provenant d'immobilisations) destinés à la vente aux fermes ou aux abattoirs, la production stockée étant évaluée à la juste valeur :

$$\begin{aligned} & \bullet 285 \text{ vaches inséminées : } 897\ 560 \quad (285 \times 4\ 000 \times 0,8) - (4\ 000/3\ 000 \times 285/500 \times (17\ 000 + 2\ 000)) \\ & \bullet 190 \text{ vaches non fécondes : } 149\ 593 \quad (190 \times 1\ 000 \times 0,8) - (1\ 000/3\ 000 \times 190/500 \times (17\ 000 + 2\ 000)) \\ & \underline{1\ 047\ 153} \end{aligned}$$

3. Comptabilisation des actifs et des écarts

Au Journal de consolidation – Bilan :

		31.12.N	
2185	Actifs biologiques (cheptel)	1 271 000	
120	Résultat (Perte sur comptabilisation initiale)	341 500	
404	Fournisseurs (agriculteurs, négociants, transporteurs, services vétérinaires)		1 612 500
<i>Comptabilisation initiale des actifs biologiques et constatation de la perte : 122 500 + 17 000 + 2 000</i>			
2185	Actifs biologiques (taureaux)	23 062	
120	Résultat (Gain sur réévaluation à la juste valeur)		23 062
<i>Comptabilisation au résultat de l'écart de réévaluation sur l'actif biologique taureau : 155 012 - 131 950</i>			
120	Résultat (Dotations aux amortissements)	23 682	
28185	Amortissements de actifs biologiques		23 682
<i>Comptabilisation de l'amortissement sur le base de la valeur réévaluée de l'actif taureau : 11,32 × 1,6 × 155 012</i>			
365	Stocks provenant d'actifs biologiques (vaches inséminées)	897 560	
365	Stocks provenant d'actifs biologiques (vaches destinées aux abattoirs)	149 593	
120	Résultat (Perte sur réévaluation à la juste valeur des stocks)	91 897	
2185	Actifs biologiques (vaches)		1 139 050
<i>Transfert des actifs transformés en stocks et comptabilisation à la juste valeur des stocks : 1 139 050 - 1 047 153</i>			
2761	Impôts différés	151 906	
120	Résultat		151 906
<i>Impôts différés : (341 500 + 21 062 + 91 897 - 21 062) × 35 % = 151 906</i>			

4. Traitement de la subvention

La subvention liée à des actifs biologiques doit être comptabilisée en produits lorsque les conditions liées à son obtention sont satisfaites et lorsqu'elle est acquise.

Si celle-ci est inscrite en capitaux propres dans les comptes individuels, elle devra être retraitée et le produit de 275 000 € constaté au résultat.

CAS N° 16

IAS 41

Évaluation d'actifs biologiques

L'entreprise Gardenia est un grand groupe d'assurances qui possède des vignobles en Bourgogne.

Le service comptable réalise que les jeunes plants de ceps n'ont pas été comptabilisés au bilan et qu'il n'existe pas, pour ces actifs, de prix de marché de référence fiable.

Afin de procéder à l'évaluation de ces actifs biologiques, le service comptable a recueilli des informations du service de contrôle de gestion qui sont livrées ci-dessous en annexe.

Travail demandé

1. Évaluer les jeunes plants selon les critères définis par IAS 41.
2. Porter les écritures de régularisation au 31.12.N dans le journal de consolidation.

Annexe

La surface de culture est de 3 hectares (1 ha = 10⁴ m²).

Les jeunes ceps sont plantés mi-mars N à raison de 3 ceps par surface de 2 m².

Un cep est exploité sur une durée agricole moyenne de 30 ans, les grumes (raisins) n'étant pas récoltés pendant les 7 premières années.

La production suit ensuite sur la durée de vie restante du cep le cycle suivant :

- rendement moyen sur 7 ans de 4 kg de raisins par an ;
- rendement élevé sur 9 ans de 6 kg de raisins par an ;
- rendement faible sur 7 ans de 3 kg de raisins par an.

Les pieds de vigne sont ensuite arrachés afin de récupérer la surface pour de nouveaux plants.

Les ceps nécessitent des soins et un entretien plus attentifs dans les premières années, puis les coûts vont en diminuant. Les frais de vendange ont été intégrés au coût variable unitaire à partir de la 8^e année.

Les montants de coûts fixes supplémentaires sont également dégressifs par palier sur chaque période.

Périodes d'exploitation (en années)	0 à 7	8 à 14	15 à 23	24 à 30
Coût variable unitaire (€)	0,15	0,12	0,105	0,0975
Coûts fixes supplémentaires (€)	25 000	40 000	30 000	20 000

Il faut en moyenne 12 kg de grappes pour produire chaque année une bouteille de vin.

Le prix de vente moyen d'une bouteille de vin est de 12,75 €, supposé fixe sur toute la période.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est estimé à 45 jours de chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements et provisions liées à cette exploitation s'élèvent à 21 000 € par an sur toute la période.

L'inflation ne sera pas prise en compte sur la période.

Le taux d'actualisation retenu sur la période de 30 ans est de 7,5 %.

Le taux d'IS retenu, et supposé constant sur la période, est de 33,33 %.

Solution

Les ceps sont des actifs biologiques selon la définition de la norme IAS 41.

Les actifs biologiques doivent être évalués à la juste valeur, à leur comptabilisation initiale et à la clôture de chaque exercice.

A défaut de prix pratiqué sur un marché de référence, l'actif doit être estimé par actualisation des flux nets de trésorerie prévisionnels générés par l'actif (Discounted free cash flows).

1. Calcul de la juste valeur des jeunes ceps

Nombre de jeunes ceps : $\frac{3}{2} \times 10^4 \times 3 = 45 000$

Données en €				
Période d'exploitation (en années)	0 à 7	8 à 14	15 à 23	24 à 30
Nombre d'années	7	7	9	7
Nombre de bouteilles/cep	0	0,33	0,5	0,25
Prix de vente moyen d'une bouteille	12,75	12,75	12,75	12,75
CA unitaire (p)	0	4,250	6,375	3,1875
Coût variable unitaire (cv)	0,15	0,12	0,105	0,0975
Marge sur coût variable unitaire (mcv = p - cv)	- 0,15	4,130	6,27	3,09
Nombre de ceps (Q)	45 000	45 000	45 000	45 000
Marge sur coût variable totale MCV = Q × mcv	- 6 750	185 850	282 150	139 050
Coûts fixes supplémentaires CF	25 000	40 000	30 000	20 000
Résultat RA	- 31 750	145 850	252 150	119 050
IS RA/3	0	16 867	84 050	39 683
Résultat net R	- 31 750	128 983	168 100	79 367
Dotations aux amortissements DAP	21 000	21 000	21 000	21 000

Données en €				
Période d'exploitation (en années)	0 à 7	8 à 14	15 à 23	24 à 30
Nombre d'années	7	7	9	7
Capacité d'autofinancement d'exploitation CAF = R + DAP	- 10 750	149 983	189 100	100 367
Chiffre d'affaires CA	0	191 250	286 875	143 438
Besoin en fonds de roulement BFR = CA × 45/360	0	23 906	35 859	17 930
Variation du BFR ΔBFR	23 906	11 953	- 17 930	- 17 930
Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free cash flows) ETE = CAF - ΔBFR	- 34 656	138 030	207 030	118 296
ETE actualisé (Discounted free cash flows)	855 641	- 183 560	440 669	479 799

Les résultats négatifs sur la première période (- 31 750) sont reportés en déduction d'IS sur la période suivante :

$16 867 = 145 850/3 - 31 750$

$- 183 560 = - 34 656 \cdot (1 - 1,075^{-7})/0,075$

$440 669 = 138 030 \cdot (1 - 1,075^{-9})/0,075 + 1,075^{-7}$

$479 799 = 207 030 \cdot (1 - 1,075^{-9})/0,075 + 1,075^{-14} \cdot 855 641 = \Sigma$ flux nets de trésorerie actualisés

Juste valeur totale :	855 641 €
Juste valeur/cep :	19,01 €

2. Écritures de régularisation aux normes IFRS

Les écritures suivantes sont portées au journal de consolidation :

Au Bilan :

L'enregistrement des jeunes ceps à la juste valeur dans les comptes de bilan donne lieu à la comptabilisation d'un gain inscrit au résultat.

L'actif est ensuite amorti en linéaire sur sa durée d'exploitation (30 ans) *pro rata temporis* à partir de sa mise en terre (mi mars).

Comme les pieds sont arrachés après 30 ans, on supposera leurs valeurs résiduelles nulles.

2187	120	1687	28187	855 641	570 427	285 214
					15 053	7 526
						22 579

Au Compte de résultat :

		31.12.N			
120	Résultat	570 427			
695	Impôt sur les bénéfices	285 214			
	7788			855 641	
68117	Dotations aux amortissements des actifs biologiques	22 579			
	120			15 053	
	695			7 526	
	<i>Comptabilisation du gain sur réévaluation à la juste valeur des terres cédées et dotations aux amortissements</i>				

CAS N° 17

IFRS 6

Dépréciation d'actifs
dans l'industrie
pétrolière

La société Dionaé est un groupe pétrolier qui a fait l'acquisition au 1.01. N-3 d'une concession sur les bords de la mer Caspienne pour une exploitation limitée à 25 ans.

En fin d'année N, le groupe Dionaé entre en phase active de développement et commence le forage de ses puits répartis sur cette concession.

Travail demandé

1. Procéder, sur la base de l'annexe 1, à l'évaluation initiale et à la classification des immobilisations liées à l'exploration et l'évaluation pétrolière du projet « Mer Caspienne ».
2. Déterminer, en utilisant l'annexe 2, le coût moyen pondéré des capitaux de la société Dionaé utilisé comme taux d'actualisation de référence dans le calcul des UGT.
3. Calculer avec les données des annexes 3 et 4, la valeur de l'UGT « Forage en Mer Caspienne » au 31.12.N. Puis passer les écritures dans les comptes individuels.
4. Réévaluer les actifs fin N+2, en considérant les informations fournies en annexe 5, et passer les écritures au 31.12.N+2.

Annexe 1

Dépenses liées au projet « Mer Caspienne » (comptabilisées sur la période de N-3 à N)	K€
• Acquisition des droits d'exploration	100 000
• Frais de négociation	
– Missions et frais de représentation	150
– Conseil juridique, rédaction de contrats	650

• Études géologiques et géophysiques	
– Salaires des ingénieurs	800
– Logiciels d'analyse des données	45
– Super calculateurs	1 500
– Sondes et matériel de mesure	1 200
– Fournitures et consommables	30
• Coûts des forages exploratoires	
– Salaires des ingénieurs	500
– Salaires des ouvriers	950
– Énergie et matières consommables	275
– Équipement de forage	3 000
• Études de marchés	150
• Contrats de distribution	
– Conseil juridique, rédaction de contrats	300
• Frais généraux	450
Total	110 000

Le groupe Dionad comptabilise ses frais d'exploration selon la méthode du coût complet.

Annexe 2

Bilan consolidé du groupe Dionad
(En millions d'€)

Actif net immobilisé	9 000	Capitaux propres	6 000
Actif circulant	6 000	Emprunts	4 000
		Dettes commerciales	4 000
		Dettes financières à court terme	1 000
Total	15 000	Total	15 000

Le coût moyen de l'emprunt est de 5 %
et l'espérance du taux de rendement moyen sur les marchés boursiers de 10 %.

Annexe 3

Tous les actifs cités ci-dessous entrent dans le périmètre de l'UGT « Forage en Mer Caspienne ».

Au 31.12.N, les valeurs nettes comptables des immobilisations avant amortissement de l'exercice s'élèvent à 90 750 K€ pour les actifs incorporels liés à la prospection et à 4 275 K€ pour les actifs corporels liés à la prospection.

Les actifs corporels liés au forage (plateformes, puits, matériel de forage, pipelines, bâtiments) ont été mis en service au 1.01.N et ont une valeur vénale de 75 000 K€.

La valeur résiduelle des actifs corporels est estimée à 15 % les actifs incorporels ayant des valeurs résiduelles nulles.

Au 31.12.N, la durée de vie économique moyenne restante de l'ensemble des actifs est de 20 ans correspondant à l'horizon de l'actualisation des flux de trésorerie de l'UGT.

Tous les actifs sont amortis en linéaire.

Le coût de remise en état du site doit être provisionné au 31.12.N pour 9 000 K€ et entre dans le coût des actifs de forage.

Annexe 4

Les réserves totales exploitables sur la période de la concession ont été évaluées à 52 500 000 barils. On retiendra, pour les projections en N, le prix de vente du pétrole extrait constant sur la période. Le prix est de 23 € par baril de brut livré au transporteur.

	Jusqu'en N+5	De N+6 à N+15	De N+16 à N+20	Total
Production attendue	12 250 000	35 000 000	5 250 000	52 500 000
Charges d'exploitation (K€)	275 000	500 000	100 000	875 000

Les charges d'exploitation incorporables comprennent les frais de personnel, les matières premières, l'énergie et les autres consommables et les frais d'entretien du matériel.

Annexe 5

En N+2, la nappe exploitée se révèle contenir 10 % de pétrole de plus qu'initialement prévu. Les charges variables représentent 65 % des charges incorporables.

Le groupe Dionad estime de surcroît que les prix du pétrole vont durablement continuer à monter sur le marché des matières premières pour satisfaire la demande mondiale croissante.

Afin de refléter cette tendance, le prix utilisé dans les projections est porté à 24 €.

Solution

IFRS 6 est la norme qui traite la comptabilisation des actifs corporels et incorporels liés à l'exploration et à l'évaluation de ressources pétrolières, gazières ou minérales. D'une certaine façon, ces actifs sortent du champ d'IAS 16 et 38.

1. Évaluation initiale et classification des immobilisations liées à l'exploration et l'évaluation des ressources pétrolières

La norme reconnaît aux entreprises de ces secteurs la possibilité de comptabiliser les frais d'exploration en charges au fur et à mesure qu'elles les constatent ou de les incorporer dans le coût des actifs, avec une latitude plus grande qu'il est donné aux projets de recherche et développement sous IAS 38.

Ainsi, la norme admet l'intégration des frais généraux dans le coût des actifs, et ne pose pas au préalable le critère de réussite technique ou commerciale.

Dans le même esprit, l'entreprise est dispensée de tests de dépréciation sur cette catégorie d'actifs tant qu'elle n'est pas en mesure de déterminer « la faisabilité technique et la viabilité commerciale » de son projet d'exploration.

D'un autre côté, la norme impose aux entreprises une classification stricte en immobilisations corporelles (régies par IAS 16) et incorporelles (régies par IAS 38) de ces actifs d'exploration et d'exploitation. Puis, lorsque l'entreprise amorce la phase de développement, ces actifs doivent être réévalués en fonction des avantages économiques qu'ils génèrent et subissent, au besoin, des tests de dépréciation.

Dans la pratique, les entreprises pétrolières activeront soit l'intégralité des charges selon la méthode du coût complet (Full Cost Method) ou de façon partielle en fonction des probabilités de succès commercial des projets (Successful Effort Method).

La société Dionae a fait le choix de la méthode du coût complet ; tous les frais liés à l'exploration seront donc activés.

Immobilisations liées à l'exploration et à l'évaluation pétrolières			
Incorporelles		Corporelles	
• Droits d'exploration	100 800 <i>(100 000 + 10 + 60)</i>	• Matériel de mesure	1 200
• Études géologiques et géophysiques (ingénierie et logiciels)	875 <i>(800 + 45 + 30)</i>	• Super calculateurs	1 500
• Coût de forage exploratoire (hors matériel)	1 725 <i>(100 + 950 + 275)</i>	• Matériel de forage	3 000
• Études de marché	150		
• Contrats de distribution	300		
• Frais généraux	450		
Totaux	104 300		5 700

2. Calcul du taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital est le taux t donné par la formule suivante :

$$t = \frac{i_D \times D}{D + K} + \frac{i_K \times K}{D + K}$$

avec K = capitaux propres
 D = dettes financières
 et i_D et i_K les taux de rendement de l'emprunt et des capitaux propres

En remplaçant i_D , i_K , D et K par les données de l'annexe 2, on obtient :

$$D + K = 11\ 000 \quad (6\ 000 + 4\ 000 + 1\ 000)$$

$$t = 7,73\% \quad (5\% \times 6\ 000/11\ 000) + (10\% \times 4\ 000/11\ 000)$$

Ce taux t sera retenu pour l'actualisation des flux nets de trésorerie prévisionnelle dans le calcul de l'UGT.

3. Situation au 31.12.N

a) Calcul de la valeur de l'UGT « Forage en Mer Caspienne » :

Projections	En milliers (100)	Jusqu'en N+5	De N+6 à N+15	De N+16 à N+20	Total sur les 20 ans
Production annuelle		2 450	3 500	1 050	35 000
Recettes annuelles		56 350	80 500	24 150	805 000
Charges d'exploitation annuelles		55 000	50 000	20 000	625 000
Flux net annuel de trésorerie		1 350	30 500	4 150	

$$56\ 350 = 2450 \times 23$$

$$55\ 000 = \frac{275\ 000}{5}$$

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles à la 20^e année est de :
12 105 K€

$$(5\ 700 \text{ K€} + 25\ 000 \text{ K€}) \times 15\%$$

La valeur d'utilité de l'UGT est au 31.12.N (en K€) de :

$$\frac{1\ 350 \times 1 - 1,0773^{-5}}{0,0773} + \frac{30\ 500 \times 1 - 1,0773^{-10} \times 1,0773^{-5}}{0,0773} + \frac{4\ 150 \times 1 - 1,0773^{-5} \times 1,0773^{-15}}{0,0773} + 12\ 105 \times 1,0773^{-20} = 156\ 396$$

Les amortissements des actifs entrant dans l'UGT sont au 31.12.N (en K€) :

	VNC avant amortissement	Dotations de N ($\times 1/20$)	VNC après amortissement
Exploration			
• Immo. incorporelles	90 750	4 538	86 213
• Immo. corporelles	4 275	214	4 061
Forage			
• Immo. corporelles $(75000 \times 85\%) + 9000/20$	72 750	3 638	69 112
	167 775	8 389	159 386

La valeur d'utilité des actifs est inférieure à la valeur nette comptable. Il y a lieu de constater une dépréciation en plus des dotations aux amortissements pour un montant de :
159 386 – 156 396 = 2 990 K€

Cette dépréciation est répartie entre actifs corporels et incorporels au prorata de leur VNC respectives dans la VNC totale des actifs entrant dans l'UGT.

b) Passation des écritures dans les comptes individuels

		31.12.N		
215	Installation techniques, matériels et outillages industriels (Equipement de forage)	9 000 000		
1581	Provisions pour remise en état		9 000 000	
		<i>Incorporation des provisions de remise en état dans le coût de l'installation de forage</i>		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 389 250		
280	Amortissement des frais d'exploration		4 537 500	
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriels $(704 + 350) \text{ K€}$		3 851 750	
		<i>Dotations aux amortissements de l'exercice</i>		

68161	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles (2 900 x 66 210/159 186) K€	1 617 300	
68162	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles (2 900 x 5 011 + 68 162/159 186) K€	1 372 700	
290	Dépréciation des frais d'exploration		1 617 300
2915	Dépréciation des installations techniques, matériel et outillage industriels		1 372 700

4. Situation au 31.12.N+2

Avec un baril à 24 € et une production en hausse de 10 % les recettes de la société Dionaé augmentent substantiellement dans la mesure où les coûts progressent en proportion moindre (les charges variables ne représentent que 65 % du coût).

Projections	En milliers (000)	Jusqu'en N+5	De N+6 à N+15	De N+16 à N+20
Production annuelle ($\times 1,1$)		2 695	3 850	1 155
Recettes annuelles ($\times 24$ €)		64 680	92 400	27 720
Charges d'exploitation annuelles ($\times 1 + 0,1 \times 0,65$)		58 575	53 250	21 300
Flux net annuel de trésorerie		6 105	39 150	-6 420

La valeur de l'UGT est recalculée en actualisant ces flux sur la période restante de 18 ans :

$$\frac{6\,105 \times 1 - 1,0773^{-3}}{0,0773} + \frac{39\,150 \times 1 - 1,0773^{-10} \times 1,0773^{-3}}{0,0773}$$

$$\frac{6\,420 \times 1 - 1,0773^{-5} \times 1,0773^{-13}}{0,0773} + 12\,105 \times 1,0773^{-18} = 241\,253$$

Les amortissements des actifs entrant dans l'UGT sont au 31.12.N+2 (en K€) :

	VNC de N après amortissement et dépréciation	Dotations de N+1 et N+2 ($\times 2/19$)	VNC après amortissement
Exploration et forage			
• Immo. incorporelles	84 595	8 905	75 690
• Immo. corporelles	71 801	7 558	64 243
Total	156 396	16 463	139 933

Les actifs se sont fortement réévalués, leur valeur d'utilité étant devenue bien supérieure à leur valeur nette comptable :

$$241\,253 - 139\,933 = 101\,320 \text{ K€.}$$

Il convient dans ce cas d'annuler la dépréciation constatée sur les actifs corporels et incorporels et de constater leur réévaluation nette dans les capitaux propres au prorata de leur VNC.

31.12.N+2			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 231 000	
280	Amortissement des frais d'exploration (8605 K€ 2)		4 452 000
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriels (7558 K€ 2)		3 779 000
<i>Dotations aux amortissements de Trésorerie</i>			
290	Dépréciation des frais d'exploration		1 617 300
2915	Dépréciation des installations techniques, matériel et outillage industriels		1 372 700
78161	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles		1 617 300
78162	Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles		1 372 700
<i>Reprise des dépréciations</i>			
203	Frais d'exploration (75 660 139 933 \times 66 210) K€	53 186 866	
215	Installations techniques, matériel et outillages industriels (64 243/139 933 \times 98 330) K€	45 143 134	
1052	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles (101 320 - 2 900) K€		98 330 000
<i>Réévaluation des actifs pétroliers</i>			

Chapitre 3

Les immobilisations incorporelles

CAS N° 18

IAS 38

Audit des immobilisations incorporelles

L'entreprise Camélia est une entreprise de télécommunications qui présente ses comptes annuels aux normes IFRS.

À la clôture des comptes de la société Camélia, les auditeurs internes ont relevé sur l'exercice N des opérations comptables relatives aux immobilisations incorporelles rattachées à trois projets A, B et C.

Les projets A et B sont des projets de développement de téléphones cellulaires dernière génération dont la faisabilité et la bonne fin technique sont assurées par le savoir-faire et les ressources humaines et financières de l'entreprise. Le succès commercial et les bénéfices économiques dégagés sont hautement probables étant donné l'implantation et les avantages concurrentiels de l'entreprise sur ce marché très porteur.

Le prototype du produit créé pour le projet A a été testé et la production en série est imminente pour une mise sur le marché des téléphones très prochainement.

Les modèles du projet B, qui utilisent des technologies à la frontière des connaissances actuelles, n'ont pas encore atteint le niveau de fiabilité technique exigée par les utilisateurs finaux, et le temps nécessaire à leur mise au point ainsi que la date de commercialisation restent encore indéterminés.

Le projet C, qui résume une stratégie commerciale très active afin de garantir des débouchés pour ces nouveaux produits, s'est traduit en externe par le rachat de marques et de licences d'exploitation, par la signature d'accords d'exclusivité et l'acquisition d'une entreprise concurrente, ainsi que, en interne, par une nouvelle entité juridique porteuse de nouvelles marques et un redoublement des efforts de marketing et de commercialisation.

La feuille de travail est communiquée dans l'annexe ci-dessous.

Travail demandé

Valider ou invalider avec un bref commentaire les opérations pointées sur la feuille de travail au regard des normes IFRS.

Indiquer, sans porter les écritures, le montant des retraitements que l'entreprise Camélia doit opérer afin de se conformer aux normes IAS/IFRS.

Annexe

Feuille de travail

Feuille maître : Immobilisations incorporelles		Montant total :	
N° d'indexation : xxxxx		N	N-1
		(K€)	(K€)
N° d'ordre	Liste des relevés avec descriptif (Findings)	Montant des actifs (K€)	
		Projet A	Projet B
Frais de Recherche et Développement			
1 L'ensemble des charges est justifié par des factures et des éléments comptables et financiers internes jugés fiables à 99,5 % lors d'audits de contrôles des charges			
2	Achats de brevets	430	220
3	Prototypes de téléphones cellulaires dernière génération ; Transfert à l'actif de charges liées à la conception, fabrication et tests pré-production et pré-utilisation :		
	• matières premières incorporées	24	4
	• énergie	14	2
	• quote-part des salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens sur la période du projet	360	290
	• frais de dépôt de brevets	14	
	• frais généraux et gestion administrative du projet	50	40
4	Conception de programmes informatiques :		
	• correction d'erreurs sur programmes réactualisés	150	250
	• compression numérique (nouvelles technologies)	180	230
	• nouvelles fonctions utilisateurs	153	220
Charges incorporées : achats de logiciels, salaires et charges sociales des développeurs, prestations externes			
5	Études psychologiques en laboratoire et sondages sur le comportement des utilisateurs de téléphones portables	150	80
6	Études sur la tarification des services offerts aux utilisateurs de téléphones dernière génération	120	
7	Abonnement à des revues scientifiques	5	6
8	Frais de séminaires (participations, transport, hôtel, indemnités journalières)	20	24
9	Parrainage de travaux de recherche et financement de thèses sur les technologies de téléphonie cellulaire	30	34
Total Projets A et B		1 700	1 400

Frais de développement commercial	Projet C
10 Frais d'établissement, comprenant les frais juridiques et administratifs de constitution	25
11 Frais de démarrage de l'activité	180
12 Études marketing	85
13 Dépenses de formation des commerciaux	50
14 Coût de développement d'un site Internet pour promouvoir les achats en ligne	105
15 Constitution de fichiers clients	45
16 Frais de recherche d'antériorité et dépôt de marques	10
17 Dépenses de publicité et de promotion	2 000
18 Achat de licences, amorties sur leurs durées d'exploitation	4 500
19 Frais juridiques et droits de concession versés dans le cadre de la conclusion d'accords d'exclusivité	3 500
20 Surveleur (Goodwill) constatée lors du rachat d'un concurrent les marques étant estimées dans le portefeuille de cette société à 6 500 K€.	8 500
Total Projet C	19 000

Solution

Les deux projets A et B remplissent les conditions strictes exigées par la norme IAS 38 à savoir :

- la mise à disposition de moyens techniques et financiers à hauteur des ambitions du projet ;
- la forte probabilité de succès commercial et d'avantages économiques futurs pour l'entreprise en cas de mise sur le marché ;
- une évaluation fiable des dépenses portées à l'actif, comme l'atteste la remarque formulée au point 1 sur la feuille d'audit.

En revanche, seul le projet A offre des garanties de faisabilité et de succès, la mise sur le marché du produit résultant du projet étant quasi-certaine, alors qu'il existe au contraire une forte présomption que le projet B n'aboutisse pas.

Tous les actifs incorporels liés au projet B doivent donc être repassés en charges : 1 400 000 €.

Sont également exclus de l'actif pour le projet A :

- les études – points 5 et 6 – qui sont des dépenses liées à la commercialisation et non à la création des nouvelles technologies : 270 000 €
- les dépenses relevées sur les points 7, 8 et 9 qui concernent des dépenses liées à des activités de recherche (fondamentale ou appliquée) visant à développer de nouvelles connaissances qui ne déboucheront pas de manière certaine sur des applications commerciales : 55 000 €

Sont par contre justifiés :

- les acquisitions de brevets (point 2)
- les frais de développement – points 3 et 4 – qui peuvent être portés à l'actif dans la mesure où ils permettent la création de services nouveaux ou améliorés en vue de leur commercialisation. Les frais généraux qui sont difficilement rattachables de manière indiscutable aux critères de succès technique du projet sont cependant exclus :

50 000 €

En ce qui concerne les frais de développement commercial, sont exclus de l'actif :

- les frais d'établissement et de démarrage de la nouvelle activité (points 10 et 11) :
- les études, les coûts de formation, les fichiers clients et les frais de publicité (points 12, 13, 15 et 17).
- la création de marques en interne (point 16)

205 000 €

2 180 000 €

10 000 €

De par leur nature, en effet, ils répondent mal aux principes voulus par la norme IAS 38 :

- d'identification par séparabilité (c'est-à-dire pouvant être échangé, loué, concédé ou vendu) ou par une protection légale ou contractuelle ;
- de certitude sur les avantages économiques futurs générés par l'utilisation de l'actif ;
- de fiabilité d'évaluation de leurs coûts.

Les autres actifs incorporels sont admis dans la mesure où ils remplissent ces critères.

Les licences et concessions – points 18 et 19 – jouissent d'un cadre légal. Le goodwill a été comptabilisé à son coût d'acquisition et le site Internet peut être évalué par l'actualisation des flux de trésorerie générés par les ventes en ligne.

Les marques rachetées doivent être comptabilisées distinctement du goodwill. De durées indéfinies, elles ne peuvent, pas plus que le goodwill, être amorties et doivent faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation.

Le montant total des actifs incorporels qui doivent repasser en charges s'élève donc à

4 170 000 €.

Les retraitements se feront sur le résultat pour les charges de l'exercice et sur les réserves pour les charges constatées sur les exercices antérieurs.

CAS N° 19

IAS 38

Comptabilisation de logiciels

La société Élodée est une société qui développe et commercialise des applications informatiques pour internet.

Durant l'année N-1, la société Élodée a conçu le logiciel de création et de gestion de site, Élodée MasterWeb, qu'elle finalisera le 28.02.N pour le vendre en ligne.

Pour s'assurer du succès commercial de ce produit, la société Élodée a effectué une étude de marché par sondage auprès des internautes.

Le 15.1.N, la société Élodée a vendu auprès de 250 clients testant les logiciels (Beta-testeurs), le programme MasterWeb dans sa version non finalisée (Working Model) afin que ceux-ci détectent les erreurs (Bugs) et les aspects non conviviaux du programme. Les Beta-testeurs ont bénéficié d'une remise de 40 % sur le prix brut du logiciel de 125 € et recevront la version finale corrigée au premier jour de sa mise sur le marché.

Afin de faciliter le traitement de ses commandes en ligne, la société Élodée a par ailleurs élaboré des applications pour son propre système de gestion, mises en service le 25.4.N.

Au cours de l'année N, et pour son propre usage, la société Élodée a fait l'acquisition d'un logiciel de développement, HTTP ++ 3.0, le 10.03.N, au prix de 1 540 € HT, et reçu sur Internet la mise à jour (3.1), le 15.05.N, contre paiement par carte bancaire de 35 € HT. La société a également procédé le même jour au téléchargement en ligne d'utilitaires contre paiement par carte bancaire de 360 € HT.

La société Élodée estime la durée de vie économique de tous les logiciels achetés ou produits en interne à un maximum de 3 ans avec, à terme, une valeur résiduelle nulle.

La réalisation des logiciels développés en interne a coûté à la société Élodée 235 000 € dont le détail est fourni en annexe.

Au 31.12.N, la société Élodée estime, sur la base des ventes observées sur les 10 derniers mois, le flux net annuel de trésorerie résultant de la commercialisation du logiciel MasterWeb à 400 000 € dont 1,5 % seraient réalisés sur des nouveaux clients figurant dans le fichier acheté par la société.

On retiendra 19,6 % comme taux de TVA et 6 % pour le coût moyen pondéré annuel des capitaux de la société, choisi comme taux d'actualisation.

Travail demandé

Passer dans les comptes individuels de la société Élodée les écritures appropriées sur N-1 et N compatibles avec les normes IFRS.

Annexe

Frais de développement des programmes informatiques

	MasterWeb		Usage interne	
	Période	Coût (€)	Période	Coût (€)
• Étude de marché (traitement des réponses et suivi téléphonique)	Avril N-1	4 500		
• Audit des besoins			Sept. N-1	3 000
• Analyse fonctionnelle	Mai N-1	4 000	Oct. N-1	2 000
• Analyse organique	Juin N-1	7 000	Nov. N-1	4 000
• Programmation	Juil à déc. N-1	145 500	Déc. N-1	10 000
			Jan à Mars N	30 000
• Reconstruction du site*	Jan à Fév. N	12 000		
• Tests	Jan à Fév. N	5 000	Avril N	2 000
• Rédaction du manuel utilisateurs	Fév. N	3 000	Avril N	1 000
• Formation du personnel : – technico-commercial – administratif	Fév. N	1 000		
			Mai N	1 000
Totaux		182 000		53 000

* Les coûts du logiciel Élodée MasterWeb devant s'effortier en ligne, le secteur a opté pour des améliorations sur son site grand public.

En vue de la commercialisation du programme Élodée MasterWeb, la société a également engagé les dépenses suivantes sur N :

- Publicité sur Internet : 10 000 € HT
- Achat de fichier clients : 30 000 € HT

facturées le 22.01.N.

Elle estime, de plus, la valeur de son propre fichier clients constitué en interne à 60 000 €.

Solution

1. Écritures conformes aux normes IFRS dans les comptes individuels sur N

Les frais de développement des deux logiciels doivent être capitalisés dans la mesure où ils procurent à la société des avantages économiques.

En revanche, seules entrent dans le coût de l'actif les dépenses directement et exclusivement attribuables aux avantages générés par les actifs spécifiques.

Il peut se révéler difficile de distinguer les coûts attribués exclusivement à un actif des coûts communs à d'autres actifs de même nature ou propres à l'activité normale de l'entreprise.

Il est de même difficile de discerner le moment à partir duquel l'actif devient susceptible de générer des bénéfices futurs.

Pour ces raisons, les analyses préalables (études de marché, audit, analyse fonctionnelle) et les dépenses de publicité et de formation resteront comptabilisées en charges de l'exercice.

Les coûts liés à l'amélioration du site sont admis par la norme dans la mesure où ces sites génèrent des avantages économiques (ce qui est le cas pour la société Élodée avec les ventes en ligne).

Le coût du logiciel Élodée MasterWeb est donc, à sa mise en service en N de 172 500 (182 000 - 4 500 - 4 000 - 1 000) et de 152 500 sur l'encours au 31.12.N-1.

Le coût des applications produites en interne est de 47 000 (53 000 - 1 000 - 2 000 - 2 000) en N et de 14 000 sur l'encours en N-1.

		31.12.N-1		
232	721	Immobilisations incorporelles en cours Production immobilisée (incorporelle)	166 500	166 500
		<small>Coût de production de MasterWeb et des applications de gestion en cours : 172 500 + 14 000</small>		

Ces dépenses étant des charges déductibles, leur immobilisation entraîne une déductibilité fiscale immédiate par la constatation d'un amortissement dérogatoire (compte 145).

Les normes ne reconnaissant pas les amortissements dérogatoires, l'écriture ne sera pas portée et les logiciels seront amortis dans leur totalité sur leurs durées de vie économiques.

2. Écritures conformes aux normes IFRS dans les comptes individuels sur N

Seuls les logiciels dans leur version finalisée et prêts pour la duplication à des fins commerciales (Product Master) peuvent être constatés comme produits à part entière.

Ceux-ci seront disponibles sur Internet durant l'exercice N et envoyés aux Beta-testeurs le 28.02.N.

La vente aux clients testeurs est donc enregistrée comme un produit constaté d'avance.

		15.1.N		
411	44571 487	Clients TVA collectée Produits constatés d'avance	22 425	3 675 18 750
		<small>Ventes de la version test (Working Model) aux Beta-testeurs : 250 x 125 x 60 % = 18 750</small>		

		22.01.N	
623	Publicité, publications, relations publiques (publicité)	10 000	
604	Achats d'études et prestations de services (fichier clients)	30 000	
44566	TVA sur autres biens et services	7 840	
4011	Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services		47 840
<i>Achat d'espace publicitaire sur Internet et de fichiers clients</i>			

Les frais de publicité n'entreront pas dans le coût de l'actif et resteront en charge de l'exercice. Le fichier client acheté doit, pour sa part, faire l'objet d'une activation ; en revanche, le fichier client créé en interne fait partie du goodwill généré par l'entreprise et ne peut être immobilisé.

		28.02.N	
205	Logiciels	172 500	
721	Production immobilisée (incorporelle) <i>(1200 + 300 + 3000)</i>	20 000	
232	Immobilisations incorporelles en cours <i>Mise en service du logiciel MasterWeb</i>	152 500	
487	Produits constatés d'avance	18 750	
701	Ventes <i>Livraison de la version finale aux Beta-testeurs</i>	18 750	
		10.03.N	
205	Logiciels	1 540	
44562	État - TVA déductible sur immobilisations	302	
404	Fournisseurs d'immobilisations <i>Achat du logiciel Btp ++ 3.0</i>	1 842	
		25.4.N	
205	Logiciels	47 000	
721	Production immobilisée (incorporelle) <i>(47 000 - 10 000)</i>	33 000	
232	Immobilisations incorporelles en cours <i>Mise en service des applications de gestion interne</i>	14 000	
		15.05.N	
6156	Maintenance	35	
205	Logiciels	360	
44566	État - TVA déductible sur autres biens et services	7	
44562	État - TVA déductible sur immobilisations	71	
4011	Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services		42
404	Fournisseurs d'immobilisations		431

4011	Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	42	
404	Fournisseurs d'immobilisations	431	
512	Banques <i>Actif de la note à jour : Btp ++ 3.3 et d'Internet</i>		473

La législation fiscale autorise les entreprises à passer directement en charges déductibles (compte 606) les petits matériels, outillages, mobiliers de bureau et logiciels acquis à une valeur unitaire inférieure à 500 €. Les normes n'étant pas explicites sur ce point, la société Élodée comptabilisera les utilitaires en immobilisations incorporelles amorties sur leur durée d'utilité.

À la clôture de l'exercice, les immobilisations incorporelles dont la période est définie doivent faire l'objet d'un amortissement.

La société Élodée amortit ses logiciels achetés ou créés en interne sur une base linéaire pendant une période de 3 ans.

En revanche, la durée d'utilité économique du fichier clients acheté est difficilement mesurable et sera en règle générale considérée comme indéfinie. Un test de dépréciation sera alors appliqué chaque année sur cet actif sur la base des flux nets actualisés de trésorerie sur une période qui n'excède pas 5 ans (sauf si le dépassement est justifié).

Somme des flux nets actualisés de trésorerie :

$$400\,000 \times 1,5\% \times \frac{1 - 1,06^{-5}}{0,06} = 25\,274.$$

D'où une dépréciation du fichier clients comptabilisée à l'actif de :

$$30\,000 - 25\,274 = 4\,726$$

		31.12.N																					
208	Autres immobilisations incorporelles (fichier clients)	30 000																					
791	Transfert de charges d'exploitation <i>Activation du fichier clients acheté</i>		30 000																				
68161	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles	4 726																					
2905	Dépréciation des autres immobilisations incorporelles <i>Dépréciation constatative au net</i>		4 726																				
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	59 067																					
2805	Amortissements des logiciels <i>Dotations de l'exercice :</i>		59 067																				
<table border="0"> <tr> <td>- Étude MasterWeb :</td> <td>172 500 × 33,33% (3)</td> <td>=</td> <td>47 917</td> </tr> <tr> <td>- Btp ++ 3.0 :</td> <td>1540 × 33,33% (3)</td> <td>=</td> <td>413</td> </tr> <tr> <td>- Application gestion interne :</td> <td>47 000 × 24,5% (3)</td> <td>=</td> <td>10 662</td> </tr> <tr> <td>- Utilitaires :</td> <td>360 × 22,5% (3)</td> <td>=</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">59 067</td> </tr> </table>				- Étude MasterWeb :	172 500 × 33,33% (3)	=	47 917	- Btp ++ 3.0 :	1540 × 33,33% (3)	=	413	- Application gestion interne :	47 000 × 24,5% (3)	=	10 662	- Utilitaires :	360 × 22,5% (3)	=	75				59 067
- Étude MasterWeb :	172 500 × 33,33% (3)	=	47 917																				
- Btp ++ 3.0 :	1540 × 33,33% (3)	=	413																				
- Application gestion interne :	47 000 × 24,5% (3)	=	10 662																				
- Utilitaires :	360 × 22,5% (3)	=	75																				
			59 067																				

CAS N° 20

IAS 38

Réévaluation d'actifs incorporels

La société Lantana est une société de coproduction, filiale d'une chaîne de télévision.

Au 30 juin N, l'entreprise a payé 600 000 € des droits audiovisuels sur des documentaires pour une exploitation commerciale limitée à 5 ans.

Les perspectives de recettes sont très rapides et importantes sur les deux premières années d'exploitation télévisuelle, puis décroissantes avec l'arrêt du programme relayé par la vente de vidéogrammes et DVD.

Au 31.12.N, les recettes nettes, principalement publicitaires, encaissées sur l'exploitation de ces droits se portent à 300 000 €. Sur cette base, l'entreprise a estimé la trésorerie nette prévisionnelle sur la durée de vie restante des droits.

Au 31.12.N+1, les prévisions sont inchangées.

Au 31.12.N+2, et grâce au succès du programme télévisé, les ventes grand public de cassettes vidéo et DVD enregistrent des résultats largement supérieurs aux prévisions initiales. Les prévisions de trésorerie sont revues à la hausse.

Les données financières sont fournies en annexe.

Travail demandé

Passer dans les comptes individuels de la société Lantana les écritures aux normes IFRS sur N, N+1 et N+2.

Annexe

Prévisionnel de trésorerie établi au 31.12.N						
	Constaté N (sur 6 mois)	Prévu				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5 (sur 6 mois)
Flux net (en €)	300 000	375 000	225 000	125 000	50 000	25 000
Prévisionnel de trésorerie révisé au 31.12.N+2						
	Constaté			Prévu		
	N (sur 6 mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5 (sur 6 mois)
Flux net (en €)	300 000	385 000	375 000	225 000	75 000	50 000

Le coût moyen pondéré annuel des capitaux la société, retenu comme taux d'actualisation est de 7,5 %.

Solution

1. Passation d'écritures conformes IFRS dans les comptes individuels au 30.6.N

L'acquisition de l'actif incorporel est comptabilisée à son coût.

31.06.N			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	600 000	
512	Banques		600 000
<i>Acquisition de droits audiovisuels / documentaires</i>			

2. Passation d'écritures conformes IFRS dans les comptes individuels au 31.12.N

À la clôture de l'exercice, l'actif incorporel est amorti sur sa durée d'exploitation, puis réévalué à sa juste valeur.

Les droits acquis uniquement dans l'objet d'une exploitation commerciale n'ayant pas de valeur de cession, l'amortissement sera pratiqué sur la totalité du coût d'acquisition, et la juste valeur calculée sur la base des flux nets actualisés de trésorerie.

La juste valeur de l'actif au 31.12.N est de

$$375\,000 \cdot 1,075^{-1} + 225\,000 \cdot 1,075^{-2} + 125\,000 \cdot 1,075^{-3} + 50\,000 \cdot 1,075^{-4} + 25\,000 \cdot 1,075^{-5} = 699\,652$$

	Avant réévaluation	Coefficient de réévaluation	Après réévaluation	Écart
• Valeur brute	600 000		777 391	177 391
• Amortissements cumulés <i>(600 000 : 5 x 6/12)</i>	60 000		77 739	17 739
VNC	540 000	1,296 <i>(699 652 : 540 000)</i>	699 652	159 652

L'écart positif de réévaluation est porté dans les capitaux propres et l'actif réévalué au bilan.

On procède d'abord à l'amortissement initial, puis celui-ci est corrigé par la réévaluation.

31.12.N			
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	60 000	
2805	Amortissements des droits audiovisuels		60 000
<i>Amortissement initial : 600 000 : 5 x 6/12</i>			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	177 391	
2805	Amortissements des droits audiovisuels		17 739
10521	Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles		159 652
<i>Réévaluation des droits audiovisuels</i>			

3. Passation d'écritures conformes IFRS dans les comptes individuels au 31.12.N+1

L'actif incorporel devant être réévalué chaque année, une procédure identique est réalisée en N+1.

La juste valeur de l'actif au 31.12.N+1 est de :

$$225\,000 \cdot 1,075^{-1} + 125\,000 \cdot 1,075^{-2} + 50\,000 \cdot 1,075^{-3} + 25\,000 \cdot 1,075^{-4} = 377\,126$$

C'est la valeur corrigée en N qui est maintenant amortie puis réévaluée en N+1.

	Avant réévaluation	Coefficient de réévaluation	Après réévaluation	Écart
• Valeur brute	777 391		538 752	- 238 640
• Amortissements cumulés <i>(777 391 : 5 x 5/6 au 77 739 + 699 652 : 4)</i>	233 217		161 626	- 71 592
VNC	544 174	0,693 <i>(377 126 : 544 174)</i>	377 126	- 167 048

L'écart négatif de réévaluation est en premier lieu imputé sur l'écart enregistré en N dans les capitaux propres, et la différence de 7 396 (167 048 - 159 652), constatée au résultat en dépréciation complémentaire.

Dans l'esprit de convergence du référentiel français avec les normes IAS (Règl. 2002-10 du CRC), la dotation à constituer prendra le qualificatif de dépréciation - et non de provision pour dépréciation.

31.12.N			
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	155 478	
2805	Amortissements des droits audiovisuels		155 478
<i>Amortissement sur l'exercice : 699 652 : 4,5</i>			

10521	Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles	159 652	
68161	Dotation aux dépréciations des immobilisations incorporelles	7 396	
2805	Amortissements des droits audiovisuels	71 592	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (200 640 - 7 396)		231 244
2905	Dépréciation des droits audiovisuels	7 396	
	<i>Réévaluation des droits audiovisuels</i>		

On retrouve bien la valeur nette comptable de l'actif en fin d'opération :

$$699\,652 - 155\,478 + 71\,592 - 7\,396 - 231\,244 = 377\,126$$

(VNC 31.12.N) (amortissement de l'exercice) (reprise cumul amortissements) (dépréciation complémentaire) (reprise sur immo. Brute) (VNC 31.12.N+1)

4. Passation d'écritures conformes IFRS dans les comptes individuels au 31.12.N+2

La juste valeur de l'actif au 31.12.N+2 est calculée sur la base du prévisionnel de trésorerie ajusté sur les données observées de N à N+2.

$$225\,000 \cdot 1,075^{-1} + 75\,000 \cdot 1,075^{-2} + 50\,000 \cdot 1,075^{-2,5} = 315\,932$$

	Avant réévaluation	Coefficient de réévaluation	Après réévaluation	Écart
• Valeur brute	538 752		631 865	93 113
• Amortissements cumulés (161 626 + 377 126 / 1,5)	269 376		315 933	46 557
VNC	269 376	1,173	315 932	46 556

La dotation pour dépréciation est reprise et le solde positif de l'écart de réévaluation (46 556 - 7 396 = 39 160) est porté en capitaux propres.

31.12.N+2			
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	107 750	107 750
2805	Amortissements des droits audiovisuels <i>Amortissement sur l'exercice : 377 126 / 1,5</i>		
31.12.N+2			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	85 717	
2905	Dépréciation des droits audiovisuels	7 396	
2805	Amortissements des droits audiovisuels		46 557
78161	Reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles		7 396
10521	Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles		39 160
	<i>Réévaluation des droits audiovisuels</i>		

CAS N° 21

IAS 38

Comptabilisation d'un brevet

Les Laboratoires Lerium sont un groupe pharmaceutique mobilisé dans la recherche et la commercialisation de médicaments traitant un nombre important de pathologies.

Au cours de l'année N-1, l'entreprise a obtenu le brevet de son médicament LR3, fruit de dix années de recherche biochimiques et thérapeutiques conduites dans ses laboratoires.

Les frais de recherche et développement de ce projet ont été portés à l'actif en N-2 pour un montant total de 5 250 000 €, et amortis sur une durée de 5 ans, conformément aux dispositions fiscales et comptables en vigueur.

L'entreprise procède à la comptabilisation du brevet au 31.12.N-1.

Soucieuse de se conformer aux dispositions d'IAS 38, elle définit la durée d'amortissement linéaire de cet actif incorporel en fonction des perspectives d'avantages économiques attendus par ce nouveau médicament et procède à une réévaluation à la juste valeur de l'actif au 31.12.N.

La durée d'amortissement retenue par l'entreprise est de 8 ans et l'entreprise a constaté au 31.12.N un écart d'évaluation positif sur le brevet de 1 450 000 €.

Le coût moyen pondéré annuel des capitaux de la société, utilisé comme taux d'actualisation des flux nets de trésorerie dans le calcul de la juste valeur, est de 8 % et l'entreprise a posé les hypothèses d'une valeur résiduelle nulle du brevet et de recettes constantes sur la période d'exploitation de l'actif.

Travail demandé

1. Passer dans les comptes individuels de la société Lerium l'écriture de comptabilisation du brevet au 31.12.N-1.

2. Retrouver par le calcul le niveau de trésorerie nette moyenne annuelle retenu par l'entreprise Lerium lors de la réévaluation du brevet au 31.12.N.

3. Passer dans les comptes individuels de la société Lerium les écritures aux normes IFRS relatives à la juste valeur de cet actif au 31.12.N.

Solution

1. Comptabilisation initiale du brevet (au 31.12.N-1)

Le brevet étant l'aboutissement d'un projet de recherche conduit en interne par l'entreprise, celui-ci est enregistré au bilan à son coût net, c'est-à-dire en reprenant les dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif, nettes des amortissements pratiqués.

Les frais de recherche et développement doivent être amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Ces charges ayant été passées à l'actif en N-2, le brevet est donc inscrit à une valeur d'origine de :

$$5\,250\,000 \times \frac{4}{5} = 4\,200\,000.$$

		31.12.N-1		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 200 000		
2803	Amortissement des frais de recherche et développement (5 250 000/5)	1 050 000		
203	Frais de recherche et développement		5 250 000	
				<i>Comptabilisation de brevet</i>

La protection juridique d'un brevet dure en général 20 ans. L'entreprise privilégiera une durée d'utilité fondée sur des critères plus économiques, comme la période de rentabilité du produit sur le marché pendant laquelle un bénéfice net est assuré. Dans le cas des Laboratoires Lerium, la période d'exploitation a été estimée à 8 ans.

68111	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	525 000		
2805	Amortissement des brevets		525 000	
				<i>Dotations initiales de l'exercice : 4 200 000 / 8</i>

2. Calcul du niveau de trésorerie nette moyenne annuelle retenu dans le calcul de la juste valeur du brevet au 31.12.N

L'écart de réévaluation constaté dans les capitaux propres est la différence entre la juste valeur du brevet, calculée comme la somme actualisée des bénéfices annuels attendus sur un horizon de 8 ans, et la valeur nette comptable de l'actif.

Soit, avec x , la trésorerie nette moyenne annuelle :

$$1\,450\,000 = \frac{x(1 - 1,08^{-8})}{0,08} - \left(\frac{4\,200\,000 \times 6}{8} \right)$$

$$x = 800\,468$$

3. Comptabilisation de la réévaluation postérieure de l'actif incorporel à la juste valeur

La VNC est : $\frac{4\,200\,000 \times 6}{8} = 3\,150\,000$

et la juste valeur du brevet : $3\,150\,000 + 1\,450\,000 = 4\,600\,000$

d'où la valeur du coefficient de réévaluation : $\frac{4\,600\,000}{3\,150\,000} = 1,4603$

La valeur brute et les amortissements cumulés de l'actif ont donc subi une augmentation de : 46,03 %.

		31.12.N		
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	525 000		
2805	Amortissement des brevets		525 000	
				<i>Amortissement de l'exercice</i>
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 933 333		
2805	Amortissement des brevets		483 333	
10521	Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles		1 450 000	
				<i>Réévaluation de brevet</i>

$$1\,933\,333 = 4\,200\,000 \times \left(\frac{4\,600\,000}{3\,150\,000} - 1 \right) = 4\,200\,000 \times 46,03 \%$$

$$483\,333 = 4\,200\,000 \times \frac{2}{8} \times \left(\frac{4\,600\,000}{3\,150\,000} - 1 \right) = 1\,050\,000 \times 46,03 \%$$

Comptabilisation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

La société Suffoc'Intox est une cimenterie qui dégage par son activité un fort volume annuel de CO₂ dans l'atmosphère.

Dans le cadre du dispositif d'attribution de quotas d'émission de CO₂ marquant l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, la société Suffoc'Intox a reçu de l'État le 31.12.N- 1 5 000 quotas d'émission, le nombre de quotas ayant été estimé sur son niveau d'émission de CO₂ enregistré en N-1.

Un quota représente une émission annuelle d'une tonne de CO₂.

Le principe d'attribution, gratuite dans un premier temps, de quotas par l'État vise à inciter les industries très polluantes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En effet, les quotas doivent être restitués chaque année sur le niveau effectif des émissions, tout quota manquant étant sanctionné par une amende de 40 €. Les entreprises ont néanmoins la possibilité de se procurer au prix de marché les quotas manquants – ou de vendre leurs quotas excédentaires – sur le Powernext Carbon (marché au comptant des quotas de CO₂).

Des informations sur les niveaux d'émission de CO₂ de la société Suffoc'Intox, ainsi que les cours des quotas sont fournies en annexe.

Travail demandé

Après avoir rappelé la position des normes IFRS relative à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre, passer dans les comptes individuels de la société Suffoc'Intox les écritures appropriées sur N et N+1 répondant aux exigences du règlement CRC 04-08

Puis mettre en évidence les gains ou pertes comptables sur les deux exercices.

Annexe

Émissions de CO ₂ de l'Entreprise	
Sur la période	en tonnes
N-1	5 000
N	5 750
N+1	4 250

Cours du quota (en €)				
31.12.N-1	20.12.N	31.12.N	5.12.N+1	31.12.N+1
10	9	11	13,5	12,25

Au cours de l'année N, l'entreprise ne parvient pas à réduire son niveau d'émission de CO₂.

Le 20.12.N, l'entreprise se procure sur le marché les quotas manquants.

Durant l'année N+1, l'entreprise mettant en place un programme de réduction des coûts énergétiques, parvient à inverser la tendance à la hausse de ses émissions de CO₂ constatée sur ces dernières années et à réduire drastiquement celles-ci sur N.

Le 5.12.N+1, l'entreprise vend sur le marché un surplus estimé de 500 quotas à un moment où son cours est très attractif.

Solution

1. Écritures dans les comptes individuels au 31.12.N

Dans les normes IFRS (IFRIC 3), les quotas d'émission (Rights to emit pollutant) sont des actifs incorporels qui doivent être traités conformément aux dispositions d'IAS 38.

L'interprétation IFRIC 3 a été retiré par IASB en 2005 mais les quotas d'émission ont été confirmés comme des immobilisations incorporelles dans l'avis CNC 04-C et le règlement CRC 04-08.

		31.12.N-1	
2051	489	Quotas d'émissions de gaz à effet de serre Quotas d'émissions alloués par l'État	50 000
		<i>Affectation gratuite par l'État de 5 000 quotas convertibles à la juste valeur à 10 € par quota</i>	50 000

Sur la base de sa consommation constatée au cours de l'exercice, l'entreprise estime au 20.12.N son niveau annuel de CO₂ à 5 750 tonnes, soit 750 tonnes de plus que les quotas alloués et se procure les quotas manquants sur le marché.

		20.12.N	
2051	512	Quotas d'émissions de gaz à effet de serre Banques	6 750
		<i>Achat des quotas manquants : 750 quotas x 9 €</i>	6 750

Les actifs incorporels doivent être réévalués en fonction de la volatilité de leur juste valeur.

Les quotas étant échangés sur Powernext Carbon, leur juste valeur peut connaître des variations importantes en cours de séance et d'une journée à l'autre. Ils se comportent comme des instruments financiers.

Aussi, devront-ils être réévalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice.

		31.12.N	
2051	10521	Quotas d'émissions de gaz à effet de serre Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles	6 500
		<i>Réévaluation des quotas à la valeur de marché, l'écart positif étant porté dans les capitaux propres : (11 - 10) x 5 000 + (11 - 9) x 750</i>	6 500

En cas de baisse des cours, il conviendrait de constater la dépréciation en charges au résultat.

Les quotas à restituer et les quotas alloués sont, à la clôture de l'exercice, constatés respectivement en charges et produits, et seront portés au résultat fiscal.

6581	449	Charges représentatives d'émissions de gaz à effet de serre Quotas d'émissions à restituer à l'État	63 250
		<i>Passation en charges des quotas à restituer, c'est-à-dire à l'auteur de l'émission réelle (5 750) au prix du marché : 11 €</i>	63 250
489	7581	Quotas alloués par l'État Produits représentatifs des émissions de gaz à effet de serre	50 000
		<i>Passation en produits des quotas alloués : 5 000 x 10 €</i>	50 000

Les quotas sont restitués à l'État sur la base des émissions réelles constatées au 31.12.N.

449	2051	Quotas d'émissions à restituer à l'État Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	63 250
		<i>Restitution de 5 750 quotas à l'État</i>	63 250

L'écart de réévaluation est viré aux réserves au prorata des quotas cédés (dans ce cas, la totalité).

10521	106	Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles Réserves	6 500
			6 500

Au 31.12.N, la perte sur cette opération a été pour la société Suffoc'Intox de :

Produits :	5 000 quotas alloués gratuitement	× 10 € =	50 000 €
Charges :	5 750 quotas restitués	× 11 € =	63 250 €
Perte constaté au résultat :			-13 250 €
Écart réalisé :			6 500
Perte diminuée de l'écart réalisé			-6 750 €

2. Écritures dans les comptes individuels au 31.12.N+1

L'État attribue à nouveau 5 000 quotas d'émission à l'entreprise.

2051	489	31.12.N	55 000	55 000
		Quotas d'émissions de gaz à effet de serre		
		Quotas d'émissions alloués par l'État		
		<i>Allouation gratuite par l'État de 5 000 quotas comptabilisés à la juste valeur à 11 € par quota</i>		

Sur le constat de son niveau effectif d'émission de l'exercice écoulé et de la montée du cours du quota sur le marché, l'entreprise devra par prudence constituer une provision pour l'achat des 750 quotas qui risquent de lui faire défaut au 31.12.N+1.

6815	158	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	8 250	
		Autres provisions pour charges (Quotas d'émission)		8 250
		<i>Provision pour achat des quotas manquants</i>		
512	7751	5.12.N+1	6 750	6 750
		Banques		
		Produits des cessions des quotas d'émissions		
		<i>Vente sur le marché d'un « surplus constaté » de 500 quotas à 13,5 €</i>		
6751	2051	Valeurs comptables des quotas d'émissions cédés	5 500	5 500
		Quotas d'émissions de gaz à effet de serre		
		<i>Sortie de 500 quotas à 11 € que l'entreprise opte pour la valorisation au CCMF ou au PEPS</i>		
2051	10521	31.12.N+1	5 625	5 625
		Quotas d'émissions de gaz à effet de serre		
		Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles		
		<i>Réévaluation des quotas à la valeur de marché. Écart positif est porté dans les capitaux propres : (12,25 - 11) × (5 000 - 500)</i>		
6581	449	Charges représentatives d'émissions de gaz à effet de serre	52 063	52 063
		Quotas d'émissions à restituer à l'État		
		<i>Provision en charges des quotas à restituer : 4 250 × 12,25</i>		

489	7581	Quotas alloués par l'État	55 000	55 000
		Produits représentatifs des émissions de gaz à effet de serre		
		<i>Provision en produits des quotas alloués : 5 000 × 11</i>		

L'écart de réévaluation est viré aux réserves au prorata des quotas cédés

$$\left(\frac{4 250}{4 500 \times 5 625} \right)$$

10521	106	31.12.N	5 313	5 313
		Écart de réévaluation des immobilisations incorporelles		
		Réserves		

La provision constituée en N, devenue sans objet, doit être reprise.

158	7815	Autres provisions pour charges (Quotas d'émission)	8 250	8 250
		Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation - quotas d'émission		
		<i>Reprise sur provision pour achat de quotas manquants</i>		

Au 31.12.N+1, la société Suffoc'Intox enregistre cette fois-ci un gain net de :

Produits :	5 000 quotas alloués gratuitement	× 11 € =	55 000 €
Produits nets de cessions :	500 quotas cédés	× (13,5 - 11) € =	1 250 €
Charges :	4 250 quotas restitués	× 12,25 € =	52 063 €
Gain constaté au résultat :			4 187 €
Écart réalisé :			5 313 €
Gain augmenté de l'écart réalisé :			9 500 €
Et elle dispose toujours de 250 quotas évalués au prix de marché à 3 062,5 € (250 × 12,25 €).			

Chapitre 4

***Les instruments
financiers***

CAS N° 23

IAS 32 & 39

Comptabilisation des frais d'acquisition

Dossier 1

La société Jasmin achète le 12.10.N, 100 actions A au prix de 25 € et 200 actions B au prix de 15 €.

L'entreprise espère réaliser rapidement une plus value sur ses actions A et conserver les actions B en portefeuille. Elle paye par ailleurs à son courtier 1 % de commission HT sur ses opérations en Bourse.

La société Jasmin revend ses actions A le 5.1.N+1 au cours de 35 € et ses actions B le 21.12.N+1 au cours de 23 €.

Au 31.12.N l'action A cote 22,5 € et l'action B 20 €.

Présenter en normes IFRS dans les comptes individuels de la société Jasmin les écritures relatives à ces deux actions. On retiendra 19,6 % comme taux de TVA.

Dossier 2

La banque Jacinthe procède au 15.06.N à l'émission de 200 000 obligations A d'une valeur nominale de 200 € à taux fixe de 3,25 % remboursables in fine dans 5 ans au-dessus du pair à 205 €.

Dans cette opération, la banque a engagé sur N les frais suivants :

• Rédaction du prospectus :	15 000 €
• Formalités auprès de l'AMF :	7 500 €
• Prestation HT de l'agence de notation :	30 000 €
• Dépenses de publicité :	25 000 €
• Démarchage et frais de négociation auprès d'autres institutions pour le placement de l'emprunt :	6 500 €
• Frais généraux du département des Opérations Financières :	16 000 €
	<u>100 000 €</u>

Quelle est, en conformité avec la norme IAS 39, la valeur de cet emprunt obligataire au passif de la banque Jacinthe au jour de l'émission et à la clôture de l'exercice ?

Réponses

Dossier 1

Les actions A sont classées en actifs « détenus à des fins de transaction », et les actions B en actifs « disponibles à la vente ». Les frais de transaction entrent dans le coût d'acquisition des titres.

		12.10.N	
50311	Actions « Détenues à des fins de transaction » <i>(100 × 25 × 1,01)</i>	2 525	
50312	Actions « Disponibles à la vente » <i>(200 × 15 × 1,01)</i>	3 030	
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services <i>(25 + 30) × 0,196</i>	11	
512	Banques <i>Acquisition d'actions A et B</i>		5 566

À la clôture de l'exercice, les actions sont réévaluées à la juste valeur. Les écarts constatés sur l'action A sont portés au résultat et pour l'action B, en capitaux propres ou en dotation pour dépréciation selon qu'il s'agit d'un gain latent ou d'une perte latente.

La juste valeur des titres au 31.12.N est le cours de clôture de la dernière séance de Bourse de l'année ou la moyenne des cours sur décembre. Ce cours n'est pas ajusté des frais de transaction.

		31.12.N	
50312	Actions « Disponibles à la vente »	970	
6681	Charges financières sur réévaluation à la juste valeur des actifs « détenus à des fins de transaction » <i>(22,5 – 25 × 1,01) × 100</i>	275	
50311	Actions « détenues à des fins de transaction »		275
10712	Écart de réévaluation des actifs « disponibles à la vente » <i>(20 – 15 × 1,01) × 200</i>		970
<i>Réévaluation à la juste valeur des actions A et B</i>			

À la cession des actions A et B, les gains sont constatés au résultat, diminués des frais de transaction, et l'écart positif sur l'action B, précédemment inscrit dans les capitaux propres, viré au résultat.

		5.1.N+1	
512	Banques <i>(35 × 99 % × 100) – 7</i>	3 458	
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services <i>(35 × 0,05) × 100 × 0,196</i>	7	
50311	Actions « détenues à des fins de transaction »		2 250
768	Autres produits financiers <i>(35 × 99 % – 22,5) × 100</i>		1 215
<i>Cession des actions A</i>			

		21.12.N+1	
512	Banques <i>(21 × 99 % × 200) – 9</i>	4 545	
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services <i>(21 × 0,05) × 200 × 0,196</i>	9	
10712	Écart de réévaluation des actifs « Disponibles à la vente »	970	
50312	Actions « Disponibles à la vente »		4 000
768	Autres produits financiers <i>(21 × 99 % – 20) × 200 + 970</i>		1 524
<i>Cession des actions B</i>			

Dossier 2

La bonne réponse est : 39 947 500 € au 15.6.N et 40 054 000 € au 31.12.N

Tous les frais rattachables de manière directe et spécifique à l'émission de l'emprunt sont déduits de ce dernier, soit : 52 500 € *(15 000 + 7 500 + 30 000)*.

Au 15.6.N, le compte « Autres emprunts obligataires » (163) est donc créditeur de : 39 947 500 € *(200 000 × 200 – 52 500)*.

L'emprunt obligataire entre dans la catégorie des « Autres passifs financiers » (passifs autres que détenus à des fins de transaction) et doit être évalué à la clôture de l'exercice au coût amorti :

Calcul du taux d'intérêt effectif, i :

$$\frac{39\,947\,500}{200\,000} = 199,74 = 200 \times 3,25\% \times \frac{1 - (1+i)^{-5}}{i} + 205 \times (1+i)^{-5}$$

soit $i = 3,743\%$

Le coût amorti d'une obligation au 31.12.N est de :

$$199,74 + (199,74 \times 3,743\% - 200 \times 3,25\%) \times \frac{6,5}{12} = 200,27 \text{ €}$$

et le coût amorti de l'emprunt de : $200,27 \times 200\,000 = 40\,054\,000 \text{ €}$.

CAS N° 24

IAS 39

Calculs et analyse du coût amorti sur des obligations

Considérons deux obligations à taux fixe A et B, émises par la société Lys le 1.01.N, et présentant des caractéristiques identiques en ce qui concerne la valeur faciale, le taux nominal et la durée.

Obligation	Nominal	Taux nominal	Remboursement	Cours	Durée
A	1 000	3,75 %	1 010	100 %	5
B	1 000	3,75 %	1 000	101 %	5

L'obligation A est émise quand le taux du marché est hypothétiquement de 3,9345 % et l'obligation B quand le taux du marché est hypothétiquement de 3,5280 %.

Les deux obligations ont été acquises à l'émission.

Travail demandé

1. Retrouver et expliquer par le calcul le prix de remboursement de l'obligation A et le cours de l'obligation B.
2. Évaluer les deux obligations au coût amorti et commenter les résultats.
3. Passer les écritures compatibles IAS 39 dans les comptes individuels sur N, et N+1 et N+4
4. Réévaluer l'obligation A en faisant maintenant l'hypothèse d'une acquisition à l'émission le 8 août N. Passer les écritures conformes IAS/IFRS sur N et N+1 dans les comptes individuels
5. Une seconde obligation A (émise le 1.01.N) est achetée le 12.09.N+1 à 101,153 %. Comptabiliser son acquisition et sa réévaluation au coût amorti à la date de clôture.

Solution

1. Calculs sur les conditions d'émission

Dans le cas de l'emprunt A, émis à un taux inférieur aux conditions du marché, il s'agit de trouver x le prix de remboursement, tel que :

$$1\ 000 = 37,5 \times \frac{1 - 1,039345^{-5}}{0,039345} + (x \times 1,039345^{-5})$$

Il vient : $x = 1\ 010$

Pour placer l'emprunt obligataire sans prime ni décote sur la valeur nominale dans les conditions du marché, l'émetteur remboursera le souscripteur au dessus du pair à 1 010 €.

Dans le cas de l'emprunt B, émis à un taux supérieur aux conditions du marché, il s'agit de trouver y , le cours à l'émission (garantissant une prime à l'émetteur), tel que :

$$y = 37,5 \times \frac{1 - 1,03528^{-5}}{0,03528} + (1\ 000 \times 1,03528^{-5})$$

Il vient : $y = 101\ %$.

L'emprunt obligataire est émis dans les conditions optimales de marché avec un taux nominal supérieur au taux du marché : l'émetteur va surcoter l'obligation en lançant la souscription à un cours supérieur à la valeur nominale.

2. Évaluation des obligations au coût amorti

a) Pour l'obligation A

Le taux d'intérêt effectif est le taux i , solution de l'équation suivante :

$$1\ 000 = 37,5 \times \frac{(1 - (1 + i)^{-5})}{i} + 1\ 010 \times (1 + i)^{-5} \text{ soit, } i = 3,935\ %.$$

Pour trouver cette solution, on utilisera soit la fonction solver d'une calculatrice scientifique, soit la fonction financière TRI (IRR en anglais) d'une calculatrice financière ou d'un tableur.

Période	Flux	Coût amorti début de période	Intérêts au taux effectif	Coût amorti fin de période	Amortissement de la décote
1.1.N	-1 000			1 000	
31.12.N	37,5	1 000,00	39,35	1 001,85	1,85
31.12.N+1	37,5	1 001,85	39,42	1 003,77	1,92
31.12.N+2	37,5	1 001,85	39,50	1 005,77	2,00
31.12.N+3	37,5	1 005,77	39,58	1 007,84	2,08
31.12.N+4	1 047,5	1 007,84	39,66	1 000	-7,84
TRI = 3,9349 %					0,00

Le coût amorti en fin de période est égal au coût amorti en début de période plus le différentiel d'intérêts, c'est-à-dire la différence entre les intérêts calculés au taux effectif et les intérêts réellement versés avec le coupon : $1\ 001,85 = 1\ 000 + (39,35 - 37,5)$
Le différentiel représente l'amortissement de la décote (*Amortization of discount*).

Pour l'obligation B

Le taux d'intérêt explicite est égal à 3,528 %.

Période	Flux	Coût amorti début de période	Intérêts au taux effectif	Coût amorti fin de période	Amortissement de la décote
1.1.N	-1 010			1 010	
31.12.N	37,5	1 010,00	35,64	1 008,14	-1,86
31.12.N+1	37,5	1 008,14	35,57	1 006,21	-1,93
31.12.N+2	37,5	1 006,21	35,50	1 004,21	-2,00
31.12.N+3	37,5	1 004,21	35,43	1 002,14	-2,07
31.12.N+4	1 037,5	1 002,14	35,36	1 000	-7,86
TRI = 3,528 %					0,00

Le différentiel représente ici l'amortissement de la prime (*Amortization of premium*).

Remarques :

C'est le coût amorti fin de période qui sert de base d'évaluation aux obligations et autres dettes conservées jusqu'à échéance. La réévaluation à la clôture de l'exercice se fait donc sur ces valeurs, tandis que l'écart constaté entre deux périodes est porté en résultat, le coût de l'emprunt étant totalement amorti à l'échéance.

À titre d'exemple, l'écart entre la 1^{ère} et 2^{ème} période sur l'emprunt B est de : $1\ 008,14 - 1\ 006,21 = 1,93$, comptabilisé en négatif dans le résultat.

On constate que les obligations à taux fixe émises ou acquises à un taux de marché inférieur au taux nominal ont un taux d'intérêt effectif inférieur au nominal (cas de l'emprunt B) : l'écart se résorbant de période en période, alors que la situation est symétriquement inverse pour les obligations acquises au dessus du nominal.

Si l'obligation était à taux variable, le coupon serait servi par rapport à son taux de référence et les intérêts au taux effectif seraient alors, en théorie, identiques aux intérêts perçus.

Aucun écart ne serait alors observé.

3. Passation des écritures dans les comptes individuels

		1.1.N		
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)		1 000	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation B)		1 000	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime payée sur obligation B)		10	
512	Banques			2 010
		Actif d'une obligation A et d'une obligation B		

		31.12.N	
512	Banques	37,50	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)	1,85	
7621	Revenus des titres immobilisés		39,35
512	Banques	37,50	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime payée sur obligation B)	1,86	
7621	Revenus des titres immobilisés		35,64
<i>Comptabilisation des coupons reçus sur obligations A et B, et des écarts de réévaluation au coût amorti au 31.12.N après un exercice</i>			
		31.12.N+1	
512	Banques	37,50	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)	1,92	
7621	Revenus des titres immobilisés		39,42
512	Banques	37,50	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime payée sur obligation B)	1,93	
7621	Revenus des titres immobilisés		35,57
<i>Comptabilisation des coupons reçus sur obligations A et B, et des écarts de réévaluation au coût amorti au 31.12.N+1</i>			
.....			
		31.12.N+4	
512	Banques	1 047,5	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)		1 000
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)		7,84
7621	Revenus des titres immobilisés		39,66
512	Banques	1 037,5	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation B)		1 000
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime payée sur obligation B) (10 - 7,86)		2,14
7621	Revenus des titres immobilisés		35,36
<i>Comptabilisation des coupons reçus et remboursements des obligations A et B</i>			

4. Comptabilisation au coût amorti de l'obligation A émise en cours d'année

a) Évaluation au coût amorti de l'obligation A émise le 8 août

Il convient cette fois-ci de prendre en compte le différentiel d'intérêts courus, sur la date du 8 août, pour les évaluations au coût amorti en dates de clôture.

Sur un exercice, les intérêts ont au 31.12 courus sur

$$(31 - 8 + 30 + 31 + 30 + 31) = 145 \text{ jours}$$

alors que les intérêts courus à partir du 1.1 sont payés au bout de
(31 + 28 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 + 8) = 220 jours,
en ne comptant que 28 jours sur février.

Période	Flux		Coût amorti		Intérêts au taux effectif		Amortissement de la dette		Coût amorti	
	reçu	intérêts courus	début de la période	fin de période	courus	au 8/08	au 31.12	fin de période	au 31.12	
8/08.N	- 1 000								1 000	
31/12.N		14,90			15,63		0,73			
8/08.N+1	37,50	22,60	1 000,00	39,35	23,72	1,85	1,11	1 001,85	1 000,73	
31/12.N+1		14,90			15,66		0,76			
8/08.N+2	37,50	22,60	1 001,85	39,42	23,76	1,92	1,16	1 003,77	1 002,60	
31/12.N+2		14,90			15,69		0,79			
8/08.N+3	37,50	22,60	1 003,77	39,50	23,81	2,00	1,20	1 005,77	1 004,55	
31/12.N+3		14,60			15,62		1,02			
8/08.N+4	37,50	22,60	1 005,77	39,58	23,85	2,08	1,25	1 007,84	1 006,78	
31/12.N+4		14,60			15,75		0,86			
8/08.N+5	1 047,50	22,60	1 007,84	39,66	23,90	- 7,84	- 8,70	1 000	1 008,89	
										3,9349 %

Calcul des intérêts courus :

$$14,9 = \frac{145}{365} \times 37,5$$

$$15,63 = \frac{1 000 \times 3,9349 \% \times 145}{365}$$

$$23,72 = \frac{1 000 \times 3,9349 \% \times 220}{365}$$

Calcul des coûts amortis :

$$1 001,85 = 1 000 + 1,85$$

$$1 000,73 = 1 000 + 0,73$$

$$1 002,61 = 1 000,73 + 1,11 + 0,76$$

b) Passation des écritures

		8.08.N	
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)		1 000
512	Banques		1 000
<i>Actes d'une obligation A</i>			
		31.12.N	
27681	Intérêts courus sur titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)		14,90
27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)		0,73
7621	Revenus des titres immobilisés		15,63
<i>Comptabilisation du coupon couru sur obligation A et de l'exercice de réévaluation au coût amorti au 31.12.N</i>			

7621		1.1.N+1		
	27681	Revenus des titres immobilisés	14,9	
		Intérêts courus sur titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)		14,9
		<i>Comptabilisation des écarts de réévaluation</i>		
512		8.08.N+1		
	7621	Banques	37,5	
		Revenus des titres immobilisés		37,5
		<i>Encaissement du coupon</i>		
27681		31.12.N+1		
	27681	Intérêts courus sur titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)	14,90	
	27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A) (1,11 + 0,76)	1,87	
	7621	Revenus des titres immobilisés		16,77
		<i>Comptabilisation du coupon couru sur obligation A et de l'écart de réévaluation au coût amorti au 31.12.N+1</i>		

L'obligation est bien évaluée au coût amorti à : 1 002,6 (1 000 + 0,73 + 1,11 + 0,76), les écarts de réévaluation ayant été viré prorata temporis aux résultats des deux exercices.

5. Comptabilisation au coût amorti de l'obligation A achetée entre deux versements de coupons

Du 31.12.N au 12.09.N+1, il y a 255 jours et du 12.09.N+1 au 31.12.N+1, 110 jours.

Le taux effectif est le taux i , tel que :

$$\begin{aligned}
 1\,000 \times 101,153\% &= 1\,011,53 \\
 &= 37,5 \times (1+i)^{-110/365} + 37,5 \times (1+i)^{-475/365} \\
 &\quad + 37,5 \times (1+i)^{-840/365} + 1\,047,5 \times (1+i)^{-1\,205/365} \\
 &= (1+i)^{-110/365} \times [37,5 + 37,5 \times \frac{1-(1+i)^{-3}{i}}{i} + 1\,010 \times (1+i)^{-3}]
 \end{aligned}$$

que l'on peut encore exprimer par :

$$1\,011,53 = [37,5 \times \frac{1-(1+i)^{-4}}{i} + 1\,010 \times (1+i)^{-4}] \times (1+i)^{255/365}$$

dans la mesure où :

$$(1+i)^{-110/365} = (1+i)^{255/365} \times (1+i)^{-365/365} = (1+i)^{255/365} \times (1+i)^{-1}$$

soit : $i = 4,52\%$.

Au 12.9.N+1, le coût amorti est de 1 011,53 et au 31.12.N+1,

$$\text{de } 1\,011,53 + \frac{110}{365} \times (1\,011,53 \times 4,52\% - 37,5) = 1\,011,53 + 2,48 = 1\,014,01.$$

27211		12.09.N+1		
	512	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (obligation A)	1 011,53	
		Banques		1 011,53
		<i>Actif d'une obligation A</i>		
27681		31.12.N+1		
	27681	Intérêts courus sur titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (17,5 × 110/365)	11,30	
	27211	Titres obligataires « Conservés jusqu'à échéance » (prime reçue sur obligation A)	-2,48	
	7621	Revenus des titres immobilisés		13,78
		<i>Comptabilisation des coupons reçus sur obligations A et de l'écart de réévaluation au coût amorti au 31.12.N</i>		

Reclassement d'actifs financiers « conservés jusqu'à échéance »

La banque Jonquille gère un important portefeuille obligataire dont une portion significative est classée en actifs financiers « Conservés jusqu'à échéance ».

La banque s'interroge sur le classement dans cette même catégorie de titres nouvellement acquis et sur les changements possibles de catégorie pour des titres anciennement acquis.

Plus particulièrement, la banque Jonquille possède :

- des emprunts d'État (échéance N+4), émis par un pays étranger A qui traverse une grave crise financière et institutionnelle, et des obligations émises par les banques de ce pays et dont les dettes sont maintenant en cours de restructuration. La banque souhaiterait se séparer de tous ces titres étant donné la dégradation de leur notation financière et du risque devenu trop élevé sur ces placements ;
- des obligations remboursables en actions-ORA (à échéance dans 3 mois) que la banque souhaite également céder n'étant plus convaincue par le rendement des actions de l'émetteur B ;
- des obligations émises par la banque C d'un pays européen offrant une exonération fiscale sur les revenus des placements obligataires qui pourraient prochainement être remise en cause suite aux discussions sur le thème de l'harmonisation fiscale lors du dernier sommet européen. Anticipant une baisse d'attractivité de ces produits, la banque Jonquille souhaiterait se débarrasser de ces titres obligataires ;
- des obligations d'un émetteur D classées en N-1 en actifs financiers « disponibles à la vente », réévaluées de + 3 % en N, que la banque souhaiterait dorénavant conserver jusqu'à échéance ;
- des obligations convertibles en actions-OCA émises par une entreprise E (la conversion ayant lieu à l'échéance), que la banque Jonquille vient d'acquérir et qu'elle souhaiterait classer dans la catégorie « conservés jusqu'à échéance ».

Enfin, la banque Jonquille se demande si elle peut apporter en garantie, dans un financement structuré où elle intervient en qualité de réassureur, une partie des titres obligataires « conservés jusqu'à échéance ».

Elle a la même interrogation sur la possibilité d'apporter ces titres en couverture de liquidité sur des opérations à règlement différé sur les marchés boursiers.

Travail demandé

1. Conseiller la banque Jonquille sur les questions de classement et reclassement de titres obligataires « conservés jusqu'à échéance ».

Solution

Les titres A et B peuvent être déclassés de leur catégorie « conservés jusqu'à échéance » dans l'optique d'être revendus dans les conditions suivantes :

- suite à des événements isolés, non récurrents et hors du contrôle de la banque (la faillite des émetteurs dans le cas des titres A) ;
- lorsque la vente intervient peu de temps avant l'échéance (dans le cas des titres B).

À l'opposé, les titres C ne peuvent être déclassés car, si un changement de législation fiscale constitue bien un événement hors du contrôle de la banque Jonquille, cette dernière ne peut présupposer de son application, et devra donc attendre l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales pour opérer le déclassement.

Les titres D peuvent être transférés de la catégorie « disponibles à la vente » vers la catégorie « conservés jusqu'à échéance » mais ce reclassement est définitif.

Les obligations cesseront alors d'être réévaluées chaque année à la juste valeur pour être comptabilisées au coût amorti. L'écart de réévaluation constaté dans les capitaux propres sera inclus dans le calcul du coût amorti initial et ainsi amorti au résultat jusqu'à échéance.

Les titres E peuvent être classés dans la catégorie « conservés jusqu'à échéance » dans la mesure où le droit de conversion est exerçable à l'échéance. Les titres devraient être classés en actifs « disponibles à la vente » si les droits étaient exerçables avant le terme de l'emprunt, sauf si la banque a acquis ces titres avec l'idée de renoncer définitivement à l'option d'exercice des droits. Cette hypothèse demeure toutefois peu réaliste étant donnée la rémunération plus faible des titres hybrides par rapport à celle des titres classiques.

Enfin, on déconseillera à la banque d'apporter en dépôt de garantie ou de couverture des titres classés dans la catégorie « conservés jusqu'à échéance », cette notion étant incompatible avec le caractère « liquide » exigé du dépôt.

Il convient de rappeler que tout déclassement avant terme dans des conditions qui ne sont pas prévues par la norme entraîne un déclassement immédiat de l'ensemble des titres dans la catégorie, avec une interdiction d'utiliser cette catégorie sur l'exercice en cours et les deux exercices suivants.

CAS N° 26

Émission obligataire

IAS 39

La société Fushia a pré-placé le 15 juin N auprès d'une banque chef de file, un emprunt obligataire d'un montant de 12 500 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes : 12500 obligations de valeur nominale de 1 000 €, remboursables au pair par annuités constantes, servant un intérêt annuel fixe de 3,65 % pendant une période de 5 ans.

L'obtention de l'agrément des autorités de marchés (AMF) et de la notation de l'emprunt a duré 2 mois, pendant lesquels les taux à long terme se sont redressés sur les marchés financiers.

L'emprunt est intégralement souscrit auprès des membres du syndicat d'émission un mois et demi plus tard, au taux de 97 %, les commissions des banques s'élevant à 0,2 % du montant placé.

Travail demandé

- 1. Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt au coût amorti.**
- 2. Passer les écritures sur N et N+1 dans les comptes individuels de l'émetteur selon les dispositions du PCG.**
- 3. Proposer dans le journal de consolidation les écritures de retraitement afin d'obtenir au 31.12.N des états en conformité avec les normes IAS/IFRS.**

Solution

1. Tableau d'amortissement de l'emprunt

a) Calcul de l'annuité théorique constante

La valeur de l'annuité constante est de :

$$\frac{12\,500\,000 \times 0,0365}{1 - 1,0365^{-5}} = 2\,780\,289$$

b) Calcul du taux d'intérêt effectif

L'emprunt étant évalué au coût amorti, il convient aussi de calculer le taux d'intérêt effectif sur la base du montant net de l'emprunt.

$$\begin{aligned} \text{Montant placé :} & 12\,500\,000 \times 0,97 = 12\,125\,000 \\ - \text{Frais d'émission :} & 12\,125\,000 \times 0,002 = 24\,250 \\ = \text{Montant net :} & 12\,100\,750 \end{aligned}$$

$$12\,100\,750 = 2\,780\,289 \times \frac{1 - (1+i)^{-5}}{i} \text{ soit } i = 4,8098\%$$

c) Amortissement de l'emprunt

Échéances	Obligations		Annuité réelle	Écart/annuité théorique	Capital remboursé	Coupons	Coupon au taux effectif	Amortissement de la prime	Emprunt au coût amorti
	vivantes	remboursées							
1.0.N									12 100 750
1.8.N+1	12 500	2 324	2 780 250	39	2 324 000	456 250	582 022	125 733	9 902 483
1.8.N+2	10 176	2 409	2 780 424	- 135	2 409 000	371 424	476 290	105 000	7 598 483
1.8.N+3	7 767	2 497	2 780 496	- 207	2 497 000	283 496	365 472	82 182	5 183 666
1.8.N+4	5 270	2 588	2 780 355	- 66	2 588 000	192 355	249 324	57 035	2 652 700
1.8.N+5	2 682	2 682	2 779 893	396	2 682 000	97 893	127 590	29 300	0
		12 500			12 500 000	1 403 418			

$$2\,324 \text{ est l'arrondi de } 2\,324,039 = \frac{2\,324\,039}{1\,000} \quad 9\,902\,483 = 12\,100\,750 - 2\,324\,000 + 125\,733$$

582 022 = 12 100 750 × 4,8098 % sur N+5, la dernière annuité est ajustée sur le remboursement
125 733 = 582 022 - 456 250 - 39 des dernières 2 682 obligations vivantes.

Il convient de noter que les ajustements des annuités réelles génèrent des écarts résiduels que l'on peut corriger avec l'amortissement des primes.

2. Passation des écritures dans les comptes individuels selon les dispositions du PCG

475		15.6.N	
	163	Obligations à placer	12 500 000
		Autres emprunts obligataires	12 500 000
		<i>Pré-placements de l'emprunt auprès de la banque cédente</i>	

4671	1.8.N	Obligations, comptes de souscription	12 100 750	
169		Prime de remboursement des obligations <i>(12 500 000 × 3 %)</i>	375 000	
4816		Frais d'émission des emprunts <i>(surtax à reporter sur 3 ans)</i>	24 250	
473		Obligations à placer		12 500 000
512		Banques	12 100 750	
4671		Obligations, comptes de souscription <i>Souscription de l'emprunt par les banques du syndicat d'émission</i>		12 100 750

Les frais d'émission sont amortis en linéaire sur 3 ans *prorata temporis*. Les primes de remboursement font l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt au *prorata* des intérêts courus.

$$\text{Calcul des intérêts courus au 31.12.N : } \frac{456\,250 \times 5}{12} = 190\,104$$

6611	16883	3.1.12.N	Intérêts des emprunts et des dettes - Intérêts courus sur autres emprunts obligataires <i>Constitution des intérêts courus sur N</i>	190 104	190 104
6862			Dotations aux amortissements des frais d'emprunts obligataires	3 368	
4816			Frais d'émission des emprunts obligataires <i>(24 250 × 1/3 × 5/12)</i>		3 368
6861			Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations <i>(375 000 × 190 104 / 1 403 418)</i>	50 869	
169			Prime de remboursement des obligations <i>Constitution des amortissements des frais d'emprunt et de la prime</i>		50 869
16883	661	1.1.N+1	Intérêts courus sur autres emprunts obligataires Intérêts des emprunts et des dettes	190 104	190 104
6611	163	1.8.N+1	Intérêts des emprunts et des dettes Autres emprunts obligataires Banques <i>Remboursement de la première annuité de l'emprunt</i>	456 250 2 324 000	2 780 250

Calcul des intérêts courus au 31.12.N+1 :

$$\frac{371\,424 \times 5}{12} = 154\,760$$

Total des intérêts ayant courus sur l'année N+1 :

$$\left(\frac{456\,250 \times 7}{12} \right) + 154\,760 = 420\,906$$

		3.1.12.N+1	
6611	Intérêts des emprunts et des dettes	154 760	
16883	Intérêt courus sur autres emprunts obligataires <i>Constitution des intérêt courus sur N+1</i>		154 760
6862	Dotations aux amortissements des frais d'emprunts obligataires	8 083	
4816	Frais d'émission des emprunts obligataires <i>(24 250 × 1/3)</i>		8 083
6861	Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations : <i>(175 000 × 420/900) 401 438</i>	112 629	
169	Prime de remboursement des obligations <i>Constitution des amortissements des frais d'emprunt et de la prime</i>		112 629

3. Retraitements aux normes IAS/IFRS dans le journal de consolidation

La comptabilisation de l'emprunt au coût amorti selon IAS 39 impose :

- le retraitement des frais d'émission et de la prime, ces derniers étant imputés au coût de l'emprunt dès sa comptabilisation ;
- le retraitement de l'amortissement de la prime selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et non plus *au prorata* des intérêts courus.

Au bilan

		3.1.12.N	
163	Autres emprunts obligataires <i>(12 250 000 - 12 100 750)</i>	399 250	
120	Résultat <i>(510 600 + 1 360) × 2/3</i>		36 158
2761	Impôts différés - actif <i>(54 177)</i>		18 079
4818	Frais d'émission des emprunts <i>(24 250 - 1 360)</i>		20 882
169	Prime de remboursement des obligations <i>(175 000 - 50 600)</i>		324 131
<i>Retraitement des frais d'émission et de la prime</i>			
120	Résultat <i>(12 401 × 2/3)</i>	34 937	
2761	Impôts différés - actif <i>(12 401)</i>	17 468	
163	Autres emprunts obligataires <i>(125 773 × 3/3)</i>		52 405
<i>Comptabilisation de l'emprunt au coût amorti</i>			

Au compte de résultat

		3.1.12.N	
120	Résultat	36 158	
695	Impôts sur les bénéfices	18 079	
6862	Dotations aux amortissements des frais d'emprunt obligataires		50 869
6861	Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations		3 368
<i>Retraitement des frais d'émission et de la prime</i>			
661	Autres charges d'intérêts	52 405	
120	Résultat		34 937
695	Impôts sur les bénéfices		17 468
<i>Retraitement au coût amorti</i>			

CAS N° 27

IAS 39

Warrants et contrats d'achat de devises à terme

L'entreprise Impatiens est une entreprise qui fabrique et vend des boissons fruitées sous sa propre marque.

Pour sa production de jus d'ananas, la société a réalisé le 1.08.N une commande ferme auprès d'un fournisseur d'Afrique de l'Est pour la livraison dans 6 mois, après la récolte, d'une quantité de 4 000 tonnes d'ananas au prix de US \$125 la tonne.

Afin de se couvrir contre une hausse du \$ à l'échéance du paiement, la société Impatiens a préalablement contacté sa banque pour effectuer un achat à terme de cette devise à hauteur et au cours du jour de la transaction.

Par ailleurs, la société Impatiens passe le 15.12.N à travers sa banque l'ordre d'achat au mieux de 1 215 actions Glaieul sur la Deutsch Börse de Francfort. La société Glaieul est une entreprise partenaire allemande dans laquelle la société Impatiens détient une influence notable.

La société Impatiens, qui souhaite revendre ces 1 215 actions dans quelques mois, consulte sa banque afin d'identifier un instrument de couverture adapté à une baisse éventuelle de leur cours.

Travail demandé

1. Sur la base de l'annexe 1, calculer le taux de change à terme proposé par la banque puis passer dans les comptes individuels de la société Impatiens les écritures aux normes IFRS relatives à cette opération en devise.

2. Sur les informations de l'annexe 2, évaluer au 31.12.N l'efficacité de la couverture sur les actions Glaieul en se référant à la valeur intrinsèque et la valeur temps de l'instrument proposé par la banque.

Puis passer dans les comptes individuels les écritures traitant de cette opération en supposant que la société Impatiens n'exerce pas ses options et revend les 1 215 titres au 15.03.N+1.

Les taxes ne seront pas prises en compte dans les écritures.

Annexe 1

Taux de change de l'US\$ à l'achat, pour 1 € :		
1.08.N	31.12.N	31.1.N+1
1,205	1,171	1,152

Taux d'intérêt dans les devises		
	Prêt	Emprunt
Sur le marché américain (US\$)	5 %	
Sur le marché français (€)		5,5 %

La banque retient une marge de 0,2 % au dénouement de l'opération et de 0,05 % à la signature du contrat d'achat de US\$ à terme, conclu le 1.08.N.

Annexe 2

Au 15.12.N, la banque achète pour le compte de la société Impatiens 1 215 actions Glaïeul au cours de 300 € et propose à son client l'achat de PUT warrants sur l'action Glaïeul afin de couvrir une baisse éventuelle du cours de cette action.

Les caractéristiques du warrant sont les suivantes :

- prix d'exercice : 310 €,
- parité : 100/1,
- quotité : 1 000,
- échéance 15.03.N+1,
- cours au 15.12.N : 0,35 €

Le cours du PUT warrant au 31.12.N est de 0,8 €.

L'action Glaïeul cote 260 € au 31.12.N et 360 € au 15.03.N+1.

Il ne sera pas tenu compte des commissions sur les achats et ventes d'actions et de warrants.

Solution

1. Opération d'achat de US\$ à terme

a) Calcul du taux de change à terme offert et des frais de banque

La société Impatiens cherche à acheter à terme : $500\,000 \times (1,000 \times 1,25)$ à un cours voisin du cours comptant de \$1,205 pour 1 €.

Dans cette opération, la banque va emprunter des € au taux de 5,5 % afin d'acheter des US\$ au cours comptant pour ensuite les placer pendant 6 mois sur le marché américain au taux de 5 %.

On trouve la valeur du taux de change à terme résultant de l'opération par la formule suivante :

$$1,205 \times \frac{1 + 5\% \times 180/360}{1 + 5,5\% \times 180/360} = 1,202$$

En incluant une marge de 0,2 %, la banque vend les \$ plus chers avec un taux vendeur à terme de :

$$1,202 \times (1 - 0,2\%) = 1,2$$

La commission s'élève alors à : $\frac{500\,000}{1,2 \times 0,05\%} = 208\,000$ €.

b) Passation dans les comptes individuels des écritures relatives à l'opération en devise :

		1.08.N			
601	401	Achat de matières premières Fournisseurs	414 938		414 938
		<i>Actes de 4000 titres d'actions payables à la livraison dans 6 mois : 500 000 / 1,205 = 414 938</i>			

Selon IAS 39, les produits dérivés doivent être comptabilisés au bilan. L'achat de devise à terme est enregistré au coût, c'est à dire pour le montant de la commission bancaire.

		1.08.N			
52	512	Instruments de trésorerie - Achat de devises à terme Banque	208		208
		<i>Comptabilisation de l'opération d'achat à terme de €35 500 000</i>			

Au 31.12.N, le \$ s'est apprécié, et la société Impatiens enregistre une perte latente de change sur sa dette fournisseurs à hauteur de :

$$500\,000 \times \left(\frac{1}{1,171} - \frac{1}{1,205} \right) = 12\,048$$

Cette perte est compensée en partie par un gain latent sur l'achat de \$ à terme :

$$500\,000 \times \left(\frac{1}{1,171} - \frac{1}{1,2} \right) = 10\,319$$

Ce produit dérivé est un instrument de couverture des flux de trésorerie (Cash flow hedge) et doit être réévalué à la juste valeur, la partie efficace de la couverture – dans ce cas, la totalité – étant portée dans les capitaux propres.

		31.12.N			
666	401	Pertes de change Fournisseurs	12 048		12 048
		<i>Comptabilisation de la perte latente de change sur contrat Avance</i>			

52		Instruments de trésorerie - Achat de devise à terme	10 319	
10713		Écart de réévaluation sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		10 319
		<i>Réévaluation à la date valeur de l'opération d'achat de devise à terme</i>		

Au terme du règlement, le \$ s'est encore apprécié et la transaction est conclue au cours de \$1,152 pour 1 €.

La perte de change par rapport à la date de la commande est de :

$$500\,000 \times \left(\frac{1}{1,152} - \frac{1}{1,205} \right) = 19\,090$$

et par rapport à la clôture de l'exercice N de : $500\,000 \times \left(\frac{1}{1,152} - \frac{1}{1,171} \right) = 7\,042$.

401		Fournisseurs (500 000 / 1,171)	426 985	
666		Pertes de change	7 042	
512		Banques (500 000 / 1,152)		434 028
		<i>Perte de change net achat d'incomes</i>		

L'opération d'achat de \$ à terme est dénouée et la banque remet à la société Impatients la somme de \$500 000 au taux convenu de 1,2.

Le gain pour l'entreprise pour l'achat de \$ à terme est donc de :

$$500\,000 \times \left(\frac{1}{1,152} - \frac{1}{1,2} \right) = 17\,361$$

et, net de la commission bancaire prélevée le 1.08.N, de : $17\,361 - 208 = 17\,153$ tandis que la perte est de : $12\,048 + 7\,042 = 19\,090$

La couverture a été efficace à $\frac{17\,153}{19\,090} = 89,85\% < 100\%$ du fait du cours à terme proposé supérieur au cours initial et des frais bancaires.

Au dénouement de l'opération, l'option est décomptabilisée, le gain porté en résultat, et l'écart constaté en N viré au résultat.

512		Banques	17 361	
52		Instruments de trésorerie - Achat de devises à terme (10 319 + 208)		10 527
768		Autres produits financiers		6 834
10713		Écart de réévaluation sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	10 319	
768		Autres produits financiers		10 319
		<i>Décomptabilisation de l'opération d'achat de devise à terme et comptabilisation du gain</i>		

On constate bien au résultat le produit net de l'opération : $6\,834 + 10\,319 = 17\,153$ €.

2. Opération de couverture sur titres de participation

a) Efficacité de la couverture

Pour couvrir 1215 actions Glaieul d'une valeur de 300 € il faut acheter avec une parité de

$$\frac{100}{1} \text{ (soit 100 warrants permettant de vendre 1 action) :}$$

$$1215 \times 100 = 121\,500 \text{ soit}$$

122 000 warrants en tenant compte de la quotité de 1 000.

La prime payée au 15.12.N est de : $122\,000 \times 0,35 = 42\,700$.

Au 31.12.N, le prix du sous-jacent chute à 260 €.

La perte latente sur les actions à compter de la date d'achat est de :

$$(300 - 260) \times 1\,215 = 48\,600$$

Le gain net sur les PUT warrants, si l'option était exercée, serait de :

$$(310 - 260) \times \frac{122\,000}{100} - 42\,700 = 18\,300$$

Le gain net en cas de revente des warrants serait plus élevé :

$$(0,8 - 0,35) \times 122\,000 = 54\,900$$

Les actions étant détenues comme titres de participation d'une société étrangère, le dérivé entre dans la catégorie des « instruments de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère » (*Hedge of a net investment in a foreign entity*) qui est comptabilisé de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

En retenant la revente des warrants comme la solution la plus avantageuse, on peut distinguer, au regard de la norme, la partie efficace de la couverture pour 48 600 qui sera portée en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture pour 6 300 ($54\,900 - 48\,600$) qui sera virée au résultat.

On remarquera que la partie efficace de la couverture est corrélée à la valeur intrinsèque de la prime et la partie inefficace à la valeur temps.

	au 15.12.N	au 31.12.N
Valeur intrinsèque : $\frac{310 - 300}{100} = 0,1$	$\frac{310 - 260}{100} = 0,5$	Perte latente sur 1/100 du sous-jacent : $\frac{(300 - 260)}{100} = 0,4$
		$\frac{0,4}{0,45} \times 54\,900 = 48\,800$
Valeur temps : $0,35 - 0,1 = \frac{0,25}{0,35}$	$0,8 - 0,5 = \frac{0,3}{0,8}$	$\frac{(0,3 - 0,25)}{0,45} \times 54\,900 = 6\,100$

b) Passation dans les comptes individuels des écritures relatives à la couverture des titres de participation

15.12.N			
261	Titres de participation	364 500	
52	Instruments de trésorerie - option de vente sur actions	42 700	
512	Banques		407 200
<i>Apportation de 1215 actions Glaxo : 1215 x 300 = 364 500 et de 122 000 PCT warrants pour 42 700</i>			

Comme la société Impatiens a l'intention de revendre une partie de ses titres de participation, elle choisit de les comptabiliser comme des actifs financiers « disponibles à la vente » et procède, à la clôture de l'exercice, à leur réévaluation à la juste valeur. La perte latente est comptabilisée au résultat tandis qu'une plus-value latente aurait été inscrite en capitaux propres.

Le gain latent sur le warrant est comptabilisé en fonction de l'efficacité de la couverture.

31.12.N			
6682	Perte sur réévaluation à la juste valeur des actifs « disponibles à la vente »	48 600	
261	Titres de participation		48 600
52	Instruments de trésorerie - option de vente sur actions	54 900	
10714	Écart de réévaluation sur instruments de couverture sur investissement net dans une entité étrangère		48 600
768	Autres produits financiers		6 300
<i>Réévaluation à la juste valeur des titres de participation Glaxo et des PCT warrants</i>			

Au 15.03.N, le cours de l'action est remonté au dessus du prix d'achat et les titres sont vendus, la plus value étant constatée au résultat.

L'option de vente attachée aux warrants n'a pas été exercée, et ceux-ci étant arrivés à échéance, leur valeur est devenue nulle ; le gain latent est repris et le coût de la prime constaté en charges.

15.03.N+1			
512	Banques	437 400	
261	Titres de participation (364 500 - 48 600)		315 900
768	Autres produits financiers (330 - 260) x 1215		121 500
<i>Cession de 1215 actions Glaxo : 1215 x 360 = 437 400</i>			
10714	Écart de réévaluation sur instruments de couverture sur investissement net dans une entité étrangère	48 600	
668	Autres charges financières (6 300 + 42 700)	49 000	
52	Instruments de trésorerie - option de vente sur actions (54 900 + 42 700)		97 600
<i>Décomptabilisation des PCT warrants arrivés à échéance</i>			

CAS N° 28

Swaps de devises

IAS 39

La société GlobalOil est un leader mondial dans le secteur des hydrocarbures. La filiale française, GlobalOil Ingénierie, travaille sur une étude de prospection en Mer du Nord et recherche une nouvelle source de financement pour ce projet dont le coût est estimé à 20 000 000 Livres Sterling (£) sur 4 ans.

La banque parisienne de la filiale propose un prêt en £ sur 4 ans à 6,25 %. Des banques londoniennes ont proposé à la société un taux à 4 ans de 6 %, tandis qu'elles prêtent aux entreprises britanniques de même notation au taux de 5,7 %.

M. Martin, le directeur financier de GlobalOil Ingénierie recherche la proposition la plus avantageuse, mais souhaiterait aussi se couvrir contre une éventuelle appréciation de la £ sur les marchés des changes, qui rendrait sa dette dans cette devise plus onéreuse.

Il contacte Hr. Schmidt, le trésorier du groupe. Hr. Schmidt identifie au sein du groupe une filiale britannique, GlobalOil Refinery, qui cherche un financement en équivalent € de 20 000 000 £, afin de réaliser des investissements dans la zone €.

Les banques françaises prêtent à GlobalOil Refinery au taux de 7 % sur 4 ans, alors que la filiale française obtiendrait un taux de 6,50 % pour un prêt identique. M. Brown, le Chief Financial Officer de GlobalOil Refinery, souhaiterait également neutraliser le risque de change.

Hr Schmidt orchestre alors un swap de devises entre les deux filiales et fait signer au 31.12.N le contrat suivant à Messieurs Brown et Martin :

GlobalOil Refinery prête 20 000 000 £ au taux fixe de 5,85 % à GlobalOil Ingénierie contre 30 000 000 €, au taux fixe de 6,75 % sur une durée de 4 ans avec échange d'intérêts et remboursement du capital *in fine* au taux de change fixe convenu du jour de la transaction.

Les taux de change €/£ sur le marché sont donnés ci-dessous.

	Cours en €				
	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
1 £ =	1,5	1,54	1,52	1,5	1,45

Travail demandé

1. Mettre en évidence, pour chaque partie, les gains dégagés dans l'opération, puis calculer les taux d'intérêts effectifs de mobilisation des ressources en devises. Le swap arrangé par M. Schmidt est-il mutuellement profitable aux deux filiales ?

2. Recalculer les taux d'intérêts effectifs et les marges dans le cas d'un arrangement à une parité de 1 £ pour 1,75 €, convenue dans le contrat de swap pour le versement des intérêts, le taux de change au moment du reversement du capital et les taux d'intérêts restant inchangés.

Le swap est-il mutuellement profitable aux deux filiales ?

3. Passer dans les comptes individuels de GlobalOil Ingénierie les écritures en N, N+1 et N+4 relatives à l'opération du swap à taux de change constant sur toute la période, en conformité avec la norme IAS 39.

Solution**1. Aspects financiers du swap de devises****a) Les avantages de l'opération**

L'intérêt premier de l'opération est qu'il prémunit les deux sociétés du risque de change sur les devises qu'ils ont empruntées, en fixant tout au long de l'opération le taux de change à 1 £ pour 1,5 €. Bien entendu, si la £ s'était appréciée au terme des 4 ans, il y aurait un manque à gagner pour GlobalOil Refinery et un gain d'opportunité pour GlobalOil Ingénierie s'ils avaient préféré une solution bancaire. La situation aurait pu être symétriquement inverse en cas d'appréciation de l'€.

L'objectif étant de neutraliser le risque des deux côtés, la parité est fixée à l'avance pour toute la période.

Comme on le verra dans la question 2, une autre parité que le taux du marché au jour de la transaction peut très bien être convenue dans le contrat pour le versement des intérêts et le reversement du capital.

Dans un second temps, chaque partie va également profiter à travers le swap d'un taux de financement plus avantageux :

GlobalOil Refinery emprunte à 5,7 % sur Londres et prête à GlobalOil Ingénierie à 5,85 %, alors que ce dernier n'a reçu comme meilleure offre des banques que 6 %.

GlobalOil Ingénierie réalise dans cette opération une économie de 0,15 % et GlobalOil Refinery encaisse une marge du même montant.

Dans ce cas, cette marge est établie sur le principe d'une retenue de 50 % sur le coût d'opportunité du swap pour GlobalOil Ingénierie.

La situation est identique sur le prêt en € dans la mesure où GlobalOil Ingénierie emprunte sur Paris à 6,5 % pour prêter à GlobalOil Refinery au taux de 6,75 % tandis que le meilleur taux disponible pour ce dernier par le canal bancaire est de 7 %.

Sur le même principe de retenue de 50 %, l'économie pour GlobalOil Refinery et la marge pour GlobalOil Ingénierie sont de 0,25 %.

L'opération arrangée par M. Schmidt est mutuellement avantageuse dans la mesure où chaque partie y trouve une source de financement au meilleur taux avec un risque zéro de change.

On remarque que l'arrangement profite davantage à GlobalOil Ingénierie du fait d'un différentiel plus élevé dans les conditions de prêt en €.

Les marges pourraient très bien être calculées sur un autre critère qu'une répartition pour moitié du gain d'opportunité.

b) Tableaux des flux et calcul des taux d'intérêts effectifs

Tableau de flux de GlobalOil Refinery	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
<i>Flux en milliers de £</i>					
Emprunt bancaire en £	£ 20 000				- £ 20 000
Intérêts sur emprunt bancaire 5,7 %		- £ 1 140	- £ 1 140	- £ 1 140	- £ 1 140
Swap de devise £	- £ 20 000				£ 20 000
Intérêts en £ reçus sur swap 5,85 %		£ 1 170	£ 1 170	£ 1 170	£ 1 170
	£ 0	£ 30	£ 30	£ 30	£ 30
<i>Flux en milliers d'€</i>					
Swap de devise €	€ 30 000				- € 30 000
Intérêts en € payés sur swap 6,75 %		- € 2 025	- € 2 025	- € 2 025	- € 2 025
	€ 30 000	- € 2 025	- € 2 025	- € 2 025	- € 32 025
Solde des flux convertis en £ au taux du 31.12.N 1,50 €	£ 20 000	- £ 1 320	- £ 1 320	- £ 1 320	- £ 21 320
Solde des flux en €	- € 30 000	- € 1 980	- € 1 980	- € 1 980	- € 31 980

$$-£1\,320 = \frac{-2\,025}{1,5} + 30 \quad -€1\,980 = -1\,320 \times 1,5$$

Le taux d'intérêt effectif des ressources en devise (€) est le taux i , tel que :

$$€30\,000 = €1\,980 \times \frac{1 - (1+i)^{-3}}{i} + €31\,980 \times (1+i)^{-4} \text{ soit } i = 6,6 \%$$

Il est plus intéressant que le taux bancaire de 7 % et permet, grâce à la marge annuelle dégagée par le swap, de réduire le coût effectif de l'opération de 0,15 %.

Tableau de flux de GlobalOil Ingénierie	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
Flux en milliers d'€					
Emprunt bancaire en €	€ 30 000				-€ 30 000
Intérêts sur emprunt bancaire 6,5 %		-€ 1 950	-€ 1 950	-€ 1 950	-€ 1 950
Swap de devise €	-€ 30 000				€ 30 000
Intérêts en € reçus sur swap 6,75 %		€ 2 025	€ 2 025	€ 2 025	€ 2 025
	€ 0	€ 75	€ 75	€ 75	€ 75
Flux en milliers de £					
Swap de devise £	£ 20 000				-£ 20 000
Intérêts en £ payés sur swap 5,85 %		-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 1 170
	£ 20 000	-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 21 170
Solde des flux convertis en € au taux du 31.12.N £ 0,67	€ 30 000	-€ 1 680	-€ 1 680	-€ 1 680	-€ 31 680
Solde des flux en £	£ 20 000	-£ 1 120	-£ 1 120	-£ 1 120	-£ 21 120

$$-€ 1 680 = \frac{-1 170}{(1/1,5)} + 75 \quad -£ 1 120 = -1 680 \times \frac{1}{1,5}$$

Le taux d'intérêt effectif des ressources en devise (£) est le taux i , tel que :

$$£ 20 000 = £ 1 120 \times \frac{1 - (1+i)^{-3}}{i} + £ 21 120 \times (1+i)^{-4} \text{ soit } i = 5,6 \%$$

Il est plus intéressant que le taux bancaire de 6 % et permet, grâce à la marge annuelle dégagée par le swap, de réduire le coût effectif de l'opération de 0,25 %.

On vérifie bien que le swap arrangé par Hr. Schmidt profite mutuellement aux deux filiales.

2. Calcul du taux d'intérêt effectif dans le cadre du nouvel arrangement

Tableau de flux de GlobalOil Refinery	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
Flux en £	£ 0	£ 30	£ 30	£ 30	£ 30
Flux en €	€ 30 000	-€ 2 025	-€ 2 025	-€ 2 025	-€ 32 025
Solde des flux en £	£ 20 000	-£ 1 127	-£ 1 127	-£ 1 127	-£ 21 127
au taux de conversion de £ de :	1,5 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	intérêts : 1,75 € capital : 1,5 €
Solde des flux en €	€ 30 000	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 31 973
Taux d'intérêt effectif	$€ 30 000 = € 1 973 \times \frac{1 - (1+i)^{-3}}{i} + € 31 973 \times (1+i)^{-4} \text{ soit } i = 6,58 \%$				

Tableau de flux de GlobalOil Ingénierie	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
Flux en €	€ 0	€ 75	€ 75	€ 75	€ 75
Flux en £	£ 20 000	-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 1 170	-£ 21 170
Solde des flux en €	€ 30 000	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 31 973
au taux de conversion de £ de :	£ 0,5	£ 0,75	£ 0,75	£ 0,75	intérêts : £ 0,75 capital : £ 0,5
Solde des flux en £	£ 20 000	-£ 1 127	-£ 1 127	-£ 1 127	-£ 21 127
Taux d'intérêt effectif	$£ 20 000 = £ 1 127 \times \frac{1 - (1+i)^{-3}}{i} + £ 21 127 \times (1+i)^{-4} \text{ soit } i = 5,64 \%$				

Le nouvel arrangement reste quoiqu'il en soit profitable pour les deux filiales.

On constate que le relèvement de la £ dans la parité appliquée sur les intérêts joue en faveur de la filiale britannique : son taux effectif passe de 6,6 % à 6,58 % mais surtout sa charge d'intérêt annuel à verser dans le cadre du swap se réduit.

C'est la filiale française qui compense maintenant cette différence.

Dans la pratique, les deux filiales n'échangent pas les intérêts dans les devises du swap. La différence est calculée dans une devise et versée par la partie débitrice nette.

Tableau de flux nets des intérêts du swap calculés en €	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2	31.12.N+3	31.12.N+4
Swap : 1 ^{er} arrangement					
Flux de GlobalOil Refinery		-€ 2 025	-€ 2 025	-€ 2 025	-€ 2 025
Flux de GlobalOil Ingénierie		-€ 1 755	-€ 1 755	-€ 1 755	-€ 1 755
Solde d'intérêts réglé par GlobalOil Refinery		-€ 270	-€ 270	-€ 270	-€ 270
Swap : 2 nd arrangement					
Flux de GlobalOil Refinery		-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973
Flux de GlobalOil Ingénierie		-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973	-€ 1 973
Solde d'intérêts		€ 0	€ 0	€ 0	€ 0

La nouvelle parité choisie par le trésorier annule l'échange d'intérêts durant la période du swap, et corrige l'écart de marge, qui favorisait davantage la filiale française dans le premier montage.

Il y a, d'une certaine façon, plus d'équité dans ce second arrangement.

3. Passation des écritures dans les comptes individuels

		31.12.N	
512	Banques	30 000 000	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		30 000 000
	<i>Emprunt</i>		

Dans le cadre du swap, les deux filiales procèdent à l'échange de capitaux dans leurs devises propres.

267	Créances rattachées à des participations groupe	30 000 000	
512	Banques		30 000 000
512	Banques	30 000 000	
521	Instruments de trésorerie - swap de devises	0	
1675	Emprunts rattachés à des participations groupe		30 000 000
	<i>Montant versé à GlobalOil Refinery : 20 000 000 €, et montant reçu de GlobalOil Refinery : £ 20 000 000 x 1,5 = 30 000 000 €, dans le cadre du swap.</i>		
	<i>Engagement à 4 ans du swap de devise : 20 000 000 € à recevoir et 30 000 000 £ à payer.</i>		

Les engagements donnés et reçus ne sont plus constatés en hors bilan, mais reconnus à l'actif par la comptabilisation des dispositions du swap.

		31.12.N+1	
661	Charges d'intérêts	1 950 000	
512	Banques		1 950 000
512	Banques	270 000	
768	Autres produits financiers		270 000
	<i>(2 025 000 - 1 170 000 x 1,5)</i>		
	<i>Paiement des intérêts sur l'emprunt et constatation du produit financier dans le cadre du swap.</i>		

Du fait de l'appréciation de la £, l'engagement à terme s'est renchéri, d'une manière relative dans la mesure où la parité appliquée au reversement du capital a été fixée dans l'arrangement du swap.

La perte latente de change est néanmoins comptabilisée. Selon IAS 21, l'écart est porté dans les capitaux propres car il est lié à un élément monétaire (l'engagement) relatif à un investissement dans une entité étrangère.

Cette perte est contrebalancée par la comptabilisation dans les capitaux propres de l'écart de réévaluation de l'instrument de couverture pour sa partie efficace.

1072	Écart de change sur investissement net dans une entité étrangère	800 000	
1675	Emprunts rattachés à des participations groupe		800 000

521	Instruments de trésorerie - swap de devises	800 000	
10714	Écart de réévaluation sur instruments de couverture sur investissement net dans une entité étrangère		800 000
	<i>Réévaluation de l'engagement dans le cadre du swap de devise : 20 000 000 x 1,34 - 1,5 = 800 000</i>		

La £ se dépréciant par la suite sur deux exercices consécutifs pour revenir au taux initial de 1,5, les écarts vont progressivement se résorber dans leur totalité.

Au 31.12.N+4, l'opération de couverture est dénouée. Les capitaux sont restitués de part et d'autre, l'emprunt en € remboursé par GlobalOil Ingénierie, et l'instrument de trésorerie, dont la valeur est devenue nulle, décomptabilisé.

Comme la £ s'est dépréciée par rapport au cours fixé dans les termes du swap, un gain de change est constaté en résultat.

		31.12.N+4	
661	Charges d'intérêts	1 950 000	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	30 000 000	
512	Banques		31 950 000
512	Banques	30 270 000	
267	Créances rattachées à des participations groupe		30 000 000
768	Autres produits financiers		270 000
1675	Emprunts rattachés à des participations groupe	30 000 000	
766	Gains de change (20 000 000 x 1,5 - 1,45)		1 000 000
512	Banques (20 000 000 x 1,45)		29 000 000
	<i>Dénouement du swap de devise : échange de capitaux, constatation du produit financier et des gains de change dans le cadre du swap, décomptabilisation du dérivé, et remboursement de l'emprunt bancaire.</i>		

CAS N° 29

IAS 39

Les contrats à terme sur taux d'intérêt

La banque Schlumbergera est un investisseur institutionnel de premier rang sur les marchés financiers qui utilise, en autres stratégies de couverture de risques de taux sur son portefeuille obligataire, les contrats sur Euronext-Liffe et Eurex.

Le directeur financier de la banque Schlumbergera demande conseil à ses auditeurs, compétents sur la norme IAS 39, au sujet de la comptabilisation de deux opérations sur les marchés à terme sur taux d'intérêt.

La banque Schlumbergera détient dans son portefeuille, les obligations suivantes acquises en N-1 :

2 700 obligations A à 5 ans à taux variable indexées sur le TMO, au nominal de 1 000 € remboursement *in fine* au 30.9.N+3.

2 200 obligations B à 10 ans au taux fixe de 4,3 %, au nominal de 1 000 € remboursables *in fine* au 31.3.N+7.

La banque souhaite conserver ces obligations en portefeuille sur une période de deux ans.

Afin de se couvrir contre les variations de taux d'intérêts, la banque Schlumbergera a effectué le 24.12.N les opérations suivantes:

- achat de 30 contrats Euro 5 ans échéance mars contre une baisse éventuelle des taux d'intérêts à long terme qui générerait un manque à gagner sur la rémunération au taux variable des obligations A ;
- vente de 25 contrats Euro Bund échéance mars contre une hausse éventuelle des taux longs qui déprécierait la valeur de ses obligations B.

Au 31.12.N, la banque Schlumbergera solde sa position sur les contrats Euro 5 ans.

Travail demandé

1. Retrouver les cours de l'Euro notional les lundi 24 et 31 décembre N, au moment de la publication des taux NCO TEC servant de référence sur les emprunts à long terme.
2. Calculer les dépôts de garantie et les appels de marge sur les deux contrats à terme.

3. Passer les écritures en normes IFRS dans les comptes individuels de la banque Schlumbergera du 24 au 31 décembre N.

Annexe

Rappel des caractéristiques des contrats à terme

Contrat à terme	Emprunt fictif en € remboursé <i>in fine</i>				
	Nominal	Taux	Durée (ans)	Échéances	Dépôt de garantie (en % du nominal)
Euro 5 ans	100 000	3,50 %	4 à 5,5	mars, juin, sept., déc.	1 %
Euro Bund	100 000	3,50 %	8,5 à 10,5	mars, juin, sept., déc.	1,5 %

Historique des cours et des taux d'intérêts

	24.12.N	25.12.N	26.12.N	27.12.N	28.12.N	29 et 30.12.N	31.12.N
Euro 5 ans	91,72 %	Fermeture du marché	91,89 %	91,15 %	90,55 %	Fermeture du marché	91,79 %
Euro Bund	88,09 %		88,25 %	87,55 %	87,15 %		88,25 %
CNO TEC	5,531 %						5,525 %
TMO	5,75 %						5,71 %

Le CNO TEC est le taux de rendement actuariel d'une OAT fictive servant de référence aux emprunts d'État, et de plus en plus utilisé en remplacement du TME.

	Cours des obligations		
	31.12.N-1	24.12.N	31.12.N
Obligation A	98,18 %	97,97 %	97,86 %
coupon cours :	2,55 %	2,48 %	2,54 %
Obligation B (au pied de coupon)	93,05 %	93 %	93,35 %

Au 31.12.N-1, les obligations A ont été réévaluées à la juste valeur, et un écart positif de 9 200 € a été inscrit dans les capitaux propres.

Solution

1. Vérification des cours de l'Euro Bund du 24 et 31 décembre N

L'échéance de l'Euro notional étant le 31 mars, on peut calculer approximativement son cours au 31.12.N, en actualisant au taux du CNO TEC la valeur de cette obligation fictive (nominal 100 000, intérêt annuel 3,5 % et remboursement *in fine* dans 10 ans) :

$$(1,05525^{9,75}) \times \frac{100\,000 \times 3,5\% \times \frac{(1 - 1,05525^{-10})}{0,05525} + 100\,000 \times 1,05525^{-10}}{100\,000} = 88,243\% \oplus 88,25\%$$

et au 24.12.N, soit une semaine plus tôt (ou $\frac{8,75}{12}$ mois) :

$$(1,05531^{8,75/12}) \times \frac{100\,000 \times 3,5\% \times \frac{(1 - 1,05531^{-10})}{0,05531} + 100\,000 \times 1,05531^{-10}}{100\,000} = 88,105\% \oplus 88,09\%$$

2. Calcul des dépôts de garantie et appel de marge sur les contrats Euro 5 ans et Euro notional

a) Sur l'achat des 30 contrats Euro 5 ans

Date	Gain ou perte sur Achat d'Euro 5 ans		Débit	Crédit	Solde
24.12.N	$30 \times 100\,000 \times 1\% = -30\,000$	caution		30 000	30 000
26.12.N	$30 \times 100\,000 \times (91,89\% - 91,72\%) = -5\,100$	marge acheteur		5 100	35 100
27.12.N	$30 \times 100\,000 \times (91,15\% - 91,89\%) = -22\,200$	appel de marge reconstitution	22 200	17 100	12 900
28.12.N	$30 \times 100\,000 \times (90,55\% - 91,15\%) = -18\,000$	appel de marge reconstitution	18 000	18 000	30 000
31.12.N	$30 \times 100\,000 \times (91,79\% - 90,55\%) = 37\,200$	marge acheteur		37 200	67 200

En position acheteur, le gain ou la perte est calculé par la formule suivante : nombre de contrats $\times 100\,000 \times (\text{cours}_j - \text{cours}_{j-1})$, l'acheteur spéculant à la hausse et recherchant un cours $_j$ supérieur au cours $_{j-1}$ de la veille.

Au 31.12.N, la position est soldée et le gain sur le MATIF s'élève à :
 $30 \times 100\,000 \times (91,79\% - 91,72\%) = 2\,100$.

La banque Schlumbergera recevra alors d'Euronext-Liffe des obligations d'une valeur nominal de 3 M€ achetées à 91,72 % et cotant 91,79 % sur le marché obligataire. Pour livrer ces titres, Euronext-Liffe puise dans un gisement d'emprunts BTAN ou OAT de maturités variant de 4 à 5,5 ans.

La livraison « physique » de titres est rarement choisie par les investisseurs, leur préférence allant au versement en numéraire du différentiel de prix.

Pour la banque, ce différentiel correspond bien au solde du compte, net des versements : 2 100 (67 200 - (30 000 + 17 100 + 18 000)).

b) Sur la vente des 25 contrats Euro Bund

Date	Gain ou perte sur Vente d'Euro Bund		Débit	Crédit	Solde
24.12.N	$25 \times 100\,000 \times 1,5\% = -37\,500$	caution		37 500	37 500
26.12.N	$25 \times 100\,000 \times (88,09\% - 88,25\%) = -4\,000$	appel de marge reconstitution	4 000	4 000	33 500
27.12.N	$25 \times 100\,000 \times (88,25\% - 87,55\%) = -17\,500$	marge vendeur		17 500	51 000
28.12.N	$25 \times 100\,000 \times (87,55\% - 87,15\%) = 10\,000$	appel de marge reconstitution		10 000	61 000
31.12.N	$25 \times 100\,000 \times (87,15\% - 88,25\%) = -27\,500$	solde suffisant	27 500		33 500

En position vendeur, le gain ou la perte est donné par :
le nombre de contrats $\times 100\ 000 \times (\text{cours}_{-1} - \text{cours}_t)$, le vendeur spéculant cette fois-ci à la baisse (soit $\text{cours}_t < \text{cours}_{-1}$).

Au 31.12.N, si la position était soldée, la perte serait :
 $25 \times 100\ 000 \times (88,09\% - 88,25\%) = -4\ 000$.

La banque Schlumbergera devrait livrer à Eurex, au prix de 88,09 %, 2,5 M€ d'emprunts d'État qu'elle se procurerait au préalable sur le marché au prix de 88,25 %.

En soldant son compte, la banque récupérerait son dépôt net du versement :
 $37\ 500 - 4\ 000 = 33\ 500$, soit une perte de 4 000.

3. Passation des écritures en normes IFRS

La norme IAS 39 commande que les tous les produits dérivés soient comptabilisés au bilan et enregistrés à la juste valeur. Aucune prime n'est versée à l'achat ou la vente sur les contrats ; seul un dépôt est constitué.

Le cautionnement sera débité sur chaque contrat et les produits dérivés inscrits à l'actif à des valeurs d'origine nulles.

	24.12.N		
275	Dépôts et cautionnements versés	67 500	
52	Instruments de trésorerie - opérations à terme sur taux d'intérêt	0	
512	Banques		67 500
	<i>Dépôts de garantie sur contrats à terme : 60 000 + 17 500 et comptabilisation des dérivés Euro 5 ans et Euro Bund</i>		

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte d'attente qui sera soldé au dénouement du contrat.

471	26.12.N		
	Compte d'attente - appels de marge sur opérations à terme sur taux d'intérêt	4 000	
512	Banques		4 000
	<i>Appel de marge sur Euro Bund : 4 000</i>		
471	27.12.N	17 100	
	Compte d'attente - appels de marge sur opérations à terme sur taux d'intérêt		
512	Banques		17 100
	<i>Appel de marge sur Euro 5 ans : 17 100</i>		
471	28.12.N	18 000	
	Compte d'attente - appels de marge sur opérations à terme sur taux d'intérêt		
512	Banques		18 000
	<i>Appel de marge sur Euro 5 ans : 18 000</i>		

À la clôture de l'exercice, tous les instruments financiers - les deux obligations classées en « actifs disponibles à la vente », et les deux produits dérivés - sont réévalués à la juste valeur.

L'écart de réévaluation sur obligation A :
 $(97,86\% - 98,18\%) \times 1\ 000 \times 2\ 700 = -8\ 640$

est en règle générale repris sur les capitaux propres.

L'écart de réévaluation sur obligation B :
 $(93,35\% - 93,05\%) \times 1\ 000 \times 2\ 200 = 6\ 600$

est, en règle générale, inscrit dans les capitaux propres.

Ces deux actifs faisant l'objet de couvertures, l'affectation des écarts de réévaluation va s'aligner sur une position identique à l'affectation des écarts de réévaluation à la juste valeur constatés sur les instruments de couverture.

Dans un souci de symétrie des positions entre l'instrument de couverture et le sous-jacent, ce traitement sera maintenu tant que la couverture continuera à être efficace.

Les variations à la juste valeur des dérivés - le gain latent de 2 100 sur l'Euro 5 ans et la perte latente de 4 000 sur l'Euro Bund - sont constatées au résultat ou en capitaux propres selon la nature et l'efficacité des couvertures.

Les contrats Euro 5 ans couvrent les fluctuations à la baisse des taux d'intérêts qui génèrent un manque à gagner sur les intérêts variables perçus des obligations A.

Ce dérivé est un instrument de couverture des flux de trésorerie, dont les gains ou pertes doivent être constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et au résultat pour la partie inefficace.

Le gain résultant de la réévaluation du contrat Euro 5 ans sera donc inscrit dans les capitaux propres et la perte latente du sous-jacent reprise dans les capitaux propres.

Les contrats Euro Bund couvrent les obligations B contre la hausse des taux d'intérêts qui en déprécie la valeur de marché par la baisse des cours.

Ce dérivé est un instrument de couverture aux changements de la juste valeur, dont les gains ou pertes sont constatés au résultat.

Les gains ou pertes résultant de la réévaluation du contrat Euro Bund et de son sous-jacent seront donc portés au résultat.

	3.1.12.N		
10712	Écart de réévaluation des actifs « Disponibles à la vente » - (Obligations A)	8 640	
21212	Titres obligataires « Disponibles à la vente »		8 640
	<i>Réévaluation à la juste valeur des obligations A : la dépréciation de 8 640 est reprise sur l'écart de 9 200 constaté au 31.12.N-1 dans les capitaux propres</i>		
52	Instruments de trésorerie - opérations à terme sur taux d'intérêt - (Euro 5 ans)	2 100	
10713	Écart de réévaluation sur instruments financiers de couverture des flux de trésorerie		2 100
	<i>Réévaluation des contrats Euro 5 ans</i>		

21212	Titres obligataires « Disponibles à la vente » (Obligations B)	6 600	6 600
768	Autres produits financiers - gain latent sur réévaluation des titres obligataires « Disponibles à la vente » <i>Réévaluation des Obligations B</i>		
668	Autres charges financières - perte latente sur réévaluation des instruments de trésorerie	4 000	
590	Dépréciation des instruments de trésorerie - opération à terme sur instruments de taux d'intérêt - (Euro Bond) <i>Réévaluation des contrats Euro actionnel</i>		4 000

La banque Schlumbergera décide au 31.12.N de solder sa position sur les contrats Euro 5 ans.

Elle reçoit le solde du compte s'élevant à : 67 200.

Le produit dérivé est décomptabilisé et les gains et pertes virés au résultat. Le compte d'attente est soldé et la caution annulée.

512	Banques	67 200	
52	Instruments de trésorerie - opérations à terme sur taux d'intérêt - (Euro 5 ans) de couverture des flux de trésorerie		2 100
471	Compte d'attente - appels de marge sur opérations à terme sur taux d'intérêts - (17 100 + 28 000)		35 100
275	Dépôts et cautionnements versés		30 000
10713	Écart de réévaluation sur instruments financiers de couverture des flux de trésorerie	2 100	
768	Autres produits financiers <i>Liquidation des contrats Euro 5 ans</i>		2 100

Les intérêts courus sont comptabilisés. Les intérêts sur les obligations à taux variables n'étant connus qu'au moment du paiement du coupon, les intérêts courus doivent faire l'objet d'une estimation.

On retiendra, pour les obligations A, la valeur du coupon couru donné par l'énoncé.

2768	Intérêts courus sur titres obligataires	92 230	
7621	Revenus des titres obligataires <i>Comptabilisation des intérêts courus :</i> pour les obligations A : $2,34 \% \times 1000 \times 2700 = 63 510$ et pour les obligations B : $4,3 \% \times 1000 \times 512 \times 2200 = 21 650$		92 230

CAS N° 30

IAS 39

Contrat d'option sur indice CAC 40

Une entreprise Curcuma, a un portefeuille d'actions diversifiées d'une valeur totale estimée au 10.12.N. de 1 500 000 €.

Le portefeuille est composé à 60 % de valeurs françaises représentatives du CAC 40 et à 40 % de valeurs de grandes entreprises européennes représentatives du Stoxx 50. La gestion du portefeuille est dynamique avec de nombreux mouvements au cours de l'exercice. Afin de se couvrir contre une baisse de ces valeurs, l'entreprise Curcuma décide d'acheter, le 10.12.N, sur le MONER des options de vente (PUT) sur le CAC 40 et l'Euro Stoxx 50, dont les caractéristiques sont données en annexe.

Au 10.12.N, le CAC 40 est à 4 300 points et l'Euro Stoxx 50 à 3 325 points.

Au 31.12.N, les valeurs françaises ont sous-performé de - 5 % par rapport à l'indice et les autres valeurs européennes ont sur-performé de + 6 %.

Au 31.3.N+1, l'entreprise Curcuma exerce l'option de vente sur le CAC 40, celui-ci ayant perdu 12 % de sa valeur depuis le 10.12.N, dans les mêmes proportions que le portefeuille. Du fait de la bonne tenue de l'indice, l'option sur Euro Stoxx 50 ne sera en revanche pas exercée.

Travail demandé

1. Calculer le nombre de contrats d'option de vente qu'il faut acheter pour couvrir une baisse minimale de 10 % sur chaque indice.

2. Passer, dans les comptes individuels, les écritures compatibles avec IAS 39, relatives à ces opérations.

Annexe

	PUT CAC 40 - Échéance 6 mois - Mars N+1			PUT Euro Stoxx 50 - Échéance 6 Mois - Mars N+1		
	Prix d'exercice	Prime		Prix d'exercice	Prime	
		10.12.N	31.12.N		10.12.N	31.12.N
ACHAT	4200	7,5	8,5	3125	5	3,8

	Valeur de l'indice au	
	10.12.N	31.12.N
CAC 40	4 300	4 250
EURO Stoxx 50	3 325	3 400

Solution

1. Calcul du nombre de contrats à acheter et écritures compatibles avec IAS 39

Une baisse de 10 % des indices entraînerait une perte théorique de :
 $-10\% \times 60\% \times 1\,500\,000 = -90\,000 \text{ €}$ sur le portefeuille de valeurs françaises
 $-10\% \times 40\% \times 1\,500\,000 = -60\,000 \text{ €}$ sur le portefeuille de valeurs européennes

Pour couvrir ces pertes, le nombre X de contrats d'achat PUT CAC 40, et le nombre Y de contrats d'achat PUT EURO Stoxx 50, doivent être tels que :

$$[(4\,200 - 3\,870) \times 1 \text{ €} - 7,5 \text{ €}] \times X = 90\,000 \text{ avec } 1 \text{ € la valeur du point.}$$

$$[(3\,125 - 2\,992,5) \times 1 \text{ €} - 5 \text{ €}] \times Y = 60\,000$$

$$\text{avec } 3\,870 = 90\% \times 4\,300$$

$$\text{et } 2\,992,5 = 90\% \times 3\,325$$

En résolvant les équations, on obtient :

$$X = 279,07 = 279 \text{ contrats}$$

$$Y = 470,58 = 471 \text{ contrats}$$

		10.12.N	
521	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (CAC 40)	2 092,5	
522	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (Euro Stoxx 50)	2 355	
512	Banques		4 447,5
<i>Acquisition de Put CAC 40 : 279 x 7,5 et Put Euro Stoxx 50 : 471 x 5</i>			

Les actions du portefeuille dynamique – comme les produits dérivés – sont considérés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués au 31.12.N à la juste valeur, c'est-à-dire à leurs cours.

$$\text{Au 31.12.N : le CAC 40 a baissé de : } \frac{(4\,250 - 4\,300)}{4\,300} = -1,16\%$$

et l'Euro Stoxx 50 a augmenté de : $\frac{(3\,400 - 3\,325)}{3\,325} = 2,25\%$

La valeur des actions françaises est donc de :

• valeur d'acquisition :	900 000
• perte latente : $900\,000 \times -(1,16\% + 5\%)$	- 55 440
Valeur au 31.12.N	844 560

La valeur des actions européennes est de :

• valeur d'acquisition :	600 000
• gain latent : $600\,000 \times (2,25\% + 6\%)$	+ 49 500
Valeur au 31.12.N	649 500

La juste valeur de chaque option de vente est la valeur de sa prime. Pour ces quatre actifs, la comptabilisation à la juste valeur se fait au résultat.

		31.12.N	
668	Autres charges financières	56 005	
5031	Actions « détenues à des fins de transaction » (actions françaises)		55 440
522	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (Euro stoxx 50) $(3 - 3,1) \times 471$		565
5071	Actions « Détenues à des fins de transaction » (autres actions européennes)	49 500	
522	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (CAC 40) $(8,5 - 7,5) \times 279$	279	
768	Autres produits financiers		49 779
<i>Réévaluation à la juste valeur des actions et options sur indices</i>			

Au 31.03.N, le CAC 40 est à $(4\,300 \times 0,88 =) 3\,784$ points et la situation financière est la suivante :

• perte sur portefeuille d'action françaises :	- 108 000	(900 000 × - 12 %)
• gain net sur le PUT CAC 40 :	116 064	$((4\,200 - 3\,784) \times 1\text{€} \times 279)$
	- 2 092,5	(prime payée à l'achat)
	113 971,5	

La couverture a été efficace à 105,5 % (113 971,5/108 000).

En revanche, la couverture a été inefficace sur l'Euro Stoxx puisqu'elle se solde par une perte nette égale au montant de la prime payée à l'achat.

L'entreprise Curcuma aurait pu revendre cette option avant terme afin de limiter la perte, voire dégager un profit en fonction du cours de l'option mais elle se serait alors privée de couverture sur son portefeuille d'autres actions européennes.

Ces deux options étant des instruments de couverture de juste valeur (c'est-à-dire couvrant les variations de la juste valeur du sous-jacent : l'indice), les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur sont passés au résultat.

668	31.3.N+1		
	Autres charges financières		4 161,3
522	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (CAC 40) (2 092,5 + 279)		2 371,5
522	Instruments de trésorerie - option de vente sur indice (Euro Stoxx 50) (1 359 - 569,7)		1 789,8
	<i>Comptabilisation en charges des options dont la valeur s'impute à l'échéance</i>		
512	Banques		116 064
768	Autres produits financiers		116 064
	<i>Comptabilisation du gain sur l'exercice de l'option PUT CAC 40</i>		

Chapitre 5

Les avantages du personnel et les paiements en actions

CAS N° 31

IAS 19

Les avantages à court terme

L'entreprise Bégonia est une filiale employant 125 salariés au sein d'un groupe important dans l'industrie du luxe.

Comme toutes les entreprises du groupe, la société Bégonia offre à son personnel un intéressement au résultat et divers avantages en nature détaillés dans les annexes 1 et 2.

L'annexe 3 fournit les taux de prélèvements sociaux à appliquer à la masse salariale.

Le 5.12.N, la société Bégonia a versé 12 000 € d'avances sur salaires. Les salaires sont payés par virement bancaire automatique l'avant dernier jour du mois.

Au 31.12.N, la société Bégonia attend le remboursement net d'indemnités maladie auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour 800 € et constate que des jours de congés payés, reportables sur l'année suivante, n'ont pas été pris pour un montant estimé à 2 500 €.

Travail demandé

1. Calculer le montant de la participation et de l'intéressement dus au titre de l'exercice N, ainsi que les prélèvements sociaux sur la masse salariale de décembre N.
2. Puis comptabiliser, dans les comptes individuels, ces avantages du personnel au 31.12.N en conformité avec les dispositions d'IAS 19.

Annexe 1

Avantages à court terme consentis au personnel (sur base d'un effectif de 125 salariés)

		Inclus dans	
		Fassiette des cotisations	la base CSG-CRDS
Salaires de base	193 500	oui	oui
Heures supplémentaires	2 700	oui	oui
Heures d'absences rémunérées (pour raison de maladie)	1 000	oui	oui
Indemnités congés payés	4 000	oui	oui
Gratifications et primes liées aux conventions collectives	600	oui	oui
Indemnités liées à l'expatriation	1 750	oui	oui
Jetons de présence du Directeur Général (salarie)	2 500	oui	oui
Frais professionnels (repas, véhicules personnels, mobilité) (dépendances réelles sur justificatifs)	4 000	non	non
Avantages en nature (logements, véhicules de fonction, tickets restaurant) *	7 250	oui	oui
	217 300		
Réserve spéciale de participation	À calculer	non	oui
Intéressement du personnel	À calculer	non	oui

* La participation de l'entreprise Bégonia étant de 100 % sur les tickets restaurant pour une valeur de 2 250.

Les autres avantages en nature se répartissent entre deux logements (loyers de 2 000 €) et trois voitures de fonction prises en location-bail pour un montant total de 3 000 €.

Annexe 2

Participation et intéressement

Participation

Au dessus de 50 salariés, l'entreprise a l'obligation légale de faire bénéficier l'ensemble des salariés, en proportion de leurs salaires, à la répartition de la réserve spéciale de participation (R), calculée de la manière suivante : $R = 1/2 \times (B - 5\% \times C) \times S / VA$ où B, C, S et VA représentent respectivement le bénéfice imposable, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée (calculée selon la méthode du Code du travail).

Au titre de l'année N, la société Bégonia a décidé de majorer le montant de participation préconisé par la formule légale de + 10 000 €.

Intéressement

L'intéressement est purement facultatif et doit, pour ouvrir droit aux exonérations fiscales et sociales, résulter d'une formule liée au résultat et à la performance de l'entreprise.

La société Bégonia a retenu pour le calcul de la prime le taux de 15 % du résultat courant avant impôt excédant la limite de 2,5 % du chiffre d'affaires.

La balance après inventaire au 31.12.N donne les informations suivantes :

- Montant des capitaux propres : 300 000 €
- Salaires bruts sur l'année N : 2 628 000 €
- Chiffre d'affaires : 20 000 000 €
- Résultat courant avant impôt : 650 000 €
- Valeur ajoutée : 6 000 000 €

Le bénéfice imposable provisoire à la clôture se monte à : 195 000 €.

Annexe 3

Les taux moyens des prélèvements sociaux sur salaires (cotisations sociales et des taxes) à appliquer à la masse salariale ont été calculés par les services comptables en tenant compte :

- des taux en vigueur au 31.12.N ;
- de la part des salaires plafonnés dans le calcul de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale ;
- du poids relatif des différentes tranches A, B et C des salaires composant la masse salariale pour les cotisations chômage, retraite et cadres ;
- des majorations sur les fractions de salaires supérieurs dans le calcul de la taxe sur salaires.

Cotisations sociales		Taux moyens à appliquer	
		Part salariale	Part patronale
Maladie, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail	URSSAF	5,11 %	25,63 %
Contribution sociale généralisée - CSG *		7,5 %	
Contribution pour le remboursement de la dette sociale - CRDS *		0,5 %	
Assurance chômage et AGS	ASSEDIC	2,4 %	4,45 %
Retraite complémentaire	ARRCO, AGFF, AGIRC, CET	11,15 %	17,03 %
Autres cotisations-cadres (décès, APEC)	Autres	0,006 %	1,13 %
Total		26,66 %	48,24 %
Taxes et participations			
Effort de construction			0,45 %
Apprentissage			0,5 %
Formation professionnelle			0,4 %
Taxe sur les salaires			4,44 %
Total			5,79 %

* La CSG et la CRDS sont appliqués avec un abattement de 3 % du montant de l'assiette.

Solution

1. Calcul de la participation, de l'intéressement et des prélèvements sociaux

a) Calcul de la réserve de participation (R') au titre de l'exercice N

En remplaçant les éléments de la formule par les données fournies dans les annexes 1 et 2, on obtient :

$$R = 0,5 \times (195\ 000 - 5\% \times 300\ 000) \times \frac{2\ 628\ 000}{6\ 000\ 000} = 39\ 420\ \text{€}$$

et $R' = 39\ 420 + 10\ 000 = 49\ 420\ \text{€}$

Lorsque la participation accordée aux salariés est supérieure au montant de la formule légale, l'entreprise est autorisée à constituer une provision réglementée pour investissement – fiscalement déductible – à hauteur de la moitié de ce complément, d'où :
Provision pour investissement (compte 1424) = $50\% \times 10\ 000 = 5\ 000\ \text{€}$

b) Calcul de l'intéressement au résultat (P)

$$P = 15\% \times (650\ 000 - 2,5\% \times 20\ 000\ 000) = 22\ 500\ \text{€}$$

c) Calcul des cotisations sociales et des taxes et participations sur les salaires de décembre

Salaires bruts :	210 800	(217 300 - 4 000 - 2500)		
Jetons de présence :	2 500			
	213 300			
Cotisations (part salariale) :			Cotisations (part patronale) :	
- URSSAF :	10 894	213 300 × 5,11 %	54 669	213 300 × 25,63 %
- CSG-CRDS :	16 552	213 300 × 97 % × (7,5 % + 0,5 %)		
- Chômage :	5 119	213 300 × 2,4 %	9 492	213 300 × 4,45 %
- Retraites :	23 772	213 300 × 11,15 %	36 325	213 300 × 17,03 %
- Autres :	13	213 300 × 0,006 %	2 419	213 300 × 1,134 %
	56 350		102 904	
Rémunérations nettes :			Taxes :	
	156 950	(213 300 - 56 350)	12 350	213 300 × 5,79 %
- Avances :	12 000			
- Avantages en nature :	7 250			
+ Remboursement des frais réels :	4 000			
Net à payer :	141 700	(157 291 - 12 000 - 7 250 + 4 000)		

2. Passation dans les comptes individuels des écritures relatives aux avantages à court terme

Les avantages à court terme sont une des cinq catégories d'avantages du personnel identifiées par la norme IAS 19, les avantages postérieurs à l'emploi, les avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages en capitaux propres composant les quatre autres catégories reconnues.

Les avantages à court terme se définissent par toutes les formes de contreparties données par l'entreprise au titre des services rendus par les employés dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice :

- les salaires, rémunérations et cotisations sociales ;
- les absences rémunérées à court terme ;
- la participation, l'intéressement et les primes ;
- les avantages non monétaires.

		5,12.N			
425			Personnel - Avances et acomptes	12 000	
	512		Banques		12 000
			<i>Avances sur salaires décaissés</i>		
		30,12.N			
6411			Salaires, appointements	193 500	
6412			Congés payés	4 000	
6413			Primes et gratifications (heures supplémentaires et avantages liés aux conventions collectives : 2 700 + 600)	3 300	
6414			Indemnités et avantages divers (maladie, expatriation, remboursement de frais réels : 1 000 + 1 750 + 4 000)	6 750	
6417			Avantages en nature (logements, véhicules : 2 000 + 3 000)	5 000	
647			Autres charges sociales (tickets restaurant : 2 250)	2 250	
653			Jetons de présence	2 500	
	421		Personnel - Rémunérations dues		214 800
	402		Dettes d'exploitation diverses (jetons de présence)		2 500
			<i>Comptabilisation des avantages à court terme réglés dans le mois</i>		
421			Personnel - Rémunérations dues (16 350 + 210 800 - 213 300)	55 690	
402			Dettes d'exploitation diverses (jetons de présence) (16 350 + 2 500 - 213 300)	660	
	431		Sécurité sociale (10 894 + 16 552)		27 446
	4373		Autres organismes sociaux - Caisses de retraite		23 772
	4374		Autres organismes sociaux - ASSEDIC		5 119
	4378		Autres organismes sociaux (cadres)		13
			<i>Cotisations part salariale</i>		
421			Personnel - Rémunérations dues	19 250	
	612		Redevances de crédit bail (voitures de fonction)	3 000	
	6132		Locations immobilières (logements)	2 000	
	437		Autres organismes sociaux (tickets restaurant)	2 250	
	425		Personnel - Avances et acomptes	12 000	
			<i>Reprises, remise des tickets restaurant et reprise des charges sur avantages en nature</i>		

30.12.N		
6451	Cotisations à l'URSSAF	54 669
6453	Cotisations aux caisses de retraite	36 325
6454	Cotisations aux ASSEDIC	9 492
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (cadres)	2 419
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (construction, apprentissage, formation, taxe sur salaires)	12 350
431	Sécurité sociale	54 669
4373	Autres organismes sociaux- Caisses de retraite	36 325
4374	Autres organismes sociaux- ASSEDIC	9 492
4378	Autres organismes sociaux (cadres)	2 419
4379	Autres organismes sociaux (construction, apprentissage, formation, taxe sur salaires)	12 350
<i>Cotisations pour période et impôts sur rémunérations</i>		
421	Personnel - Rémunérations dues	139 860
402	Dettes d'exploitation diverses (jetons de présence) (2500 - 600)	1 840
512	Banques	141 700
<i>Virement solaires décembre et jetons de présence</i>		

Les absences cumulables sont comptabilisées à la clôture de l'exercice comme charges à payer.

À l'inverse, le remboursement attendu des indemnités maladie sera porté l'actif en charge constatée d'avance.

31.12.N		
6412	Congés payés	2 500
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (2 500 x 48,24 %)	1 206
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (2500 x 5,79 %)	145
4282	Dettes provisionnées sur congés à payer	2 500
4382	Charges sociales sur congés à payer	1 206
4482	Charges fiscales sur congés à payer	145
<i>Comptabilisation en charges à payer des congés reportés</i>		
486	Personnel - Charges constatées d'avance	800
6414	Indemnités et avantages divers (maladie)	800
<i>Comptabilisation en charges constatées d'avance du remboursement attendu des indemnités maladie. La Sécurité Sociale versera les indemnités natives de CSG et CREDS</i>		

La participation et l'intéressement sont considérés par la norme IAS 19 comme des autres charges du personnel (compte 648) et non comme une répartition du bénéfice (compte 691) au sens du plan comptable.

De plus, la dotation aux provisions réglementées (compte 6874) n'est pas admise en normes IFRS. L'avantage fiscal ne sera pas comptabilisé.

648	Autres charges du personnel (participation et intéressement) (22 500 + 40 420)	71 920	
431	Sécurité Sociale (71 920 x 9,7 % x 7,5 % + 0,5 %)		5 581
428	Personnel - charges à payer		66 339
<i>Comptabilisation de la participation et de l'intéressement en titre de l'exercice N</i>			

CAS N° 32

IAS 19

Comptabilisation d'engagement et hypothèses actuarielles

La société Saintpaulia est une entreprise de production d'énergie qui a mis en place depuis plusieurs années un plan de retraite complémentaire pour ses employés selon un régime de prestations définies.

Les cotisations sont versées à un fonds de pension indépendant qui place ce capital dans des investissements immobiliers et des produits financiers actions et obligations.

Le cas s'intéresse à la situation spécifique d'un seul salarié, M. Martin.

Travail demandé

Sur la base des annexes, calculer les engagements de retraite de l'employeur pour le salarié Martin sur les exercices N, N+1 et N+2. Puis, présenter les écritures aux normes IFRS dans les comptes individuels de la société Saintpaulia, ainsi que la situation du fonds de pension, pour chacune des hypothèses soulevées dans l'annexe 2.

Annexe 1

Renseignements sur le salarié
Martin au 1.01.N

- Âge : 42 ans
- Salaire mensuel
actuel (S) : 4 380 €

Statistiques propres à l'entreprise

- Progression des salaires, hors inflation (s) : 0,5 %
- Taux de rotation du personnel (p) : 30 %
- Âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- Charges sociales sur les retraites (c) : 25 %

Conventions collectives

- Droits par année de présence dans la société (d) *: 3 %

* exprimés en pourcentage ou en mois de salaire de fin de carrière

Statistiques nationales

- Taux annuel d'inflation (i) : 1,05 %
- Probabilité de survie du salarié (p_s) **: 90 %
- Taux de rendement à 20 ans d'une obligation AAA d'une entreprise privée (t) : 6 %

** calculée en fonction de l'âge, du sexe et de la catégorie socio-professionnelle du salarié

Annexe 2

Versements de l'entreprise au fonds de pension (cotisations du salarié Martin)

31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
500	550	700

Annexe 3

Hypothèses formulées en N+1

- Hypothèse A :** la performance du fonds est identique au rendement actuariel.
- Hypothèse B :** suite à une modification apportée au plan de retraite complémentaire, les droits acquis supplémentaires du salarié Martin sont chiffrés à + 5 000 €.
Le rendement du fonds est au niveau du rendement actuariel.
- Hypothèse C :** 1. Le rendement du fonds est inférieur au rendement attendu avec des actifs évalués à 950.
2. Le rendement du fonds est supérieur au rendement attendu avec des actifs évalués à 1 230.

Hypothèse formulée en N+2

- Hypothèse D :** L'entreprise actualise en N+2 les données fondant les hypothèses actuarielles :
- Le taux d'actualisation passe à 5 % afin de refléter la baisse des taux sur le marché obligataire.
 - L'allongement de l'espérance de vie et le fléchissement du taux de rotation du personnel porte à 65 % la probabilité du salarié Martin d'être toujours en poste au moment de la réalisation de l'engagement.
 - Reprendre la situation des engagements en N+2 sur la base des hypothèses C1 et C2.

Solution

L'entreprise Saintpaulia comptabilise chaque année l'engagement sur le salarié Martin selon la méthode des unités de crédit projetées, selon laquelle le coût des services rendus est le produit des droits acquis par la probabilité de l'entreprise de verser ces droits multiplié par un facteur d'actualisation :

$$E = \text{Engagement} = \text{Coût des services rendus (Service cost)} = D \times P \times A$$

1. Au 31.12.N

La méthode est rétrospective, c'est-à-dire qu'elle calcule l'indemnité de retraite avec le salaire de fin de carrière.

Les droits acquis (D) sur l'année N sont donc :

$$d \times S \times 12 \times (1 + i + s)^n = 3 \% \times 4\,380 \times 12 \times 1,0155^{19} = 3 \% \times 70\,400 = 2\,112$$

n étant le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'âge de la retraite au moment de l'engagement.

La probabilité pour l'entreprise de verser les droits est la probabilité que le salarié soit encore en vie et toujours en fonction dans l'entreprise au moment de la réalisation de l'engagement :

$$P = (1 - p_s) \times p_s = (1 - 30\%) \times 90\% = 63\%$$

Avec le facteur d'actualisation, on doit également tenir compte des charges sociales :

$$A = (1 + t)^{-n} \times (1 + c) = 1,06^{-19} \times 1,25 = 0,413$$

$$\text{d'où } E = 2\,112 \times 63\% \times 0,413 = 549,5$$

		31.12.N	
6481	512	Indemnités de retraite complémentaire	549,5
	4686	Banques	
		Charges de retraite à payer	500
		<i>Comptabilisation et versement au Fonds de l'engagement de retraite complémentaire sur le salarié Martin au titre de l'année N</i>	
			49,5

État du fonds au 31.12.N

(Situation du salarié Martin)

Engagements de retraite (Défaut Besoins Obligatoires)		549,5
Actifs du fonds (à la fois solaires)	500	
Balance (Sans-financement)		49,5

2. Au 31.12.N+1

a) Dans l'hypothèse A : le rendement du Fonds est le rendement actuariel

$$E = D_{N+1} \times P \times A + \text{intérêts des droits acquis sur } N - \text{produits financiers du fonds sur } N+1$$

$$E = [3\% \times 70\,400 \times 63\% \times 1,06^{-18} \times 1,25] + (549,5 \times 6\%) - (500 \times 6\%) = 582,7 + 33 - 30 = 585,7$$

		31.12.N+1	
6481	512	Indemnités de retraite complémentaire	585,7
	4686	Banques	
		Charges de retraite à payer	550
		<i>Comptabilisation et versement au Fonds de l'engagement de retraite complémentaire sur le salarié Martin au titre de l'année N+1</i>	
			35,7

État du fonds au 31.12.N+1

(Situation du salarié Martin)

Engagements de retraite $(549,5 + 502,7 + 31)$		1 165,2
Actifs du fonds $(500 + 30 + 550)$	1 080	
Balance $(\text{Sans-financement} : 49,5 + 35,7)$		85,2

b) Dans l'hypothèse B des améliorations apportées au plan de retraite complémentaire

Lorsqu'une entreprise met en place pour la première fois un régime à prestations définies ou lorsqu'elle modifie ce plan, elle doit alors évaluer le coût des services passés (Prior service cost) et verser les suppléments aux salariés.

Comme ces droits sont déjà supposés acquis, l'entreprise doit les comptabiliser immédiatement mais peut les amortir en linéaire sur la durée de service restante probable des salariés encore en poste.

Le complément de 5 000 est comptabilisé sur l'année et correspond à un avantage supplémentaire de droits acquis pour le salarié Martin de : $5\,000 \times 1,06^{-18} \times 1,25 = 2\,190$. Le facteur P n'entre pas dans le calcul puisqu'il s'agit d'un droit acquis sur des services passés

Cette charge qui augmente le coût d'engagement annuel est amortie sur la durée de service restante probable des salariés en poste. Dans le cas présent, simulé sur un seul salarié, on amortira ce coût supplémentaire sur la durée de service probable du seul salarié Martin.

$$\frac{2\,190}{(18 \times 63\%)} = \frac{2\,190}{11,34} = 193$$

Le coût global des services rendus est pour sa part inscrit en hors bilan.

31.12.N+1		
6481	Indemnités de retraite complémentaire	585,7
68771	Dotations aux amortissements des services passés sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi	193
512	Banques	550
4686	Charges de retraite à payer	228,7
	<i>Engagement sur l'année N+1, et amortissement de l'écart des services rendus sur les exercices antérieurs</i>	

État du fonds au 31.12.N+1

(Situation du salarié Martin)

Engagements de retraite $(549,5 + 502,7 + 31 + 2\,190)$		3 355,2
Actifs du fonds $(500 + 30 + 550)$	1 080	
Balance		
Coût des services passés $(\text{hors bilan} : 2\,190 - 193)$	1 997	
Situation $(\text{Sans-financement} : 49,5 + 228,7)$		278,2

c) Dans l'hypothèse C1 d'un rendement du fonds inférieur au rendement actuariel prévu

La sous-performance du fonds par rapport à l'hypothèse actuarielle d'un rendement de 6 % va générer un écart qui devra être étalé sur la durée de service restante probable des employés en poste, dans une fourchette de 10 % du plus élevé entre les engagements pour services rendus et les actifs du fonds à leur juste valeur (méthode du corridor).

Engagements : 1 165,2 € ← les engagements ont la valeur la plus importante.

Actifs du fonds à la juste valeur : 930

La « perte » due à la sous-performance du Fond est de : $1\,080 - 930 = 150$

Cette perte est amortie selon la méthode du corridor : $\frac{(150 - 10\% \times 1\,165,2)}{11,34} = 2,95$

L'amortissement de la perte s'ajoute à la charge de retraite et augmente le passif.

31.12.N+1		
6481	Indemnités de retraite complémentaire	585,7
68772	Dotations aux amortissements de l'écart actuariel sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi	2,95
512	Banques	550
4686	Charges de retraite à payer	38,65
	<i>Engagement sur l'année N+1, et amortissement de l'écart actuariel</i>	

L'amortissement sera poursuivi sur toute la durée de service restante des salariés en poste.

État du fonds au 31.12.N+1

(Situation du salarié Martin)

Engagements de retraite $(549,5 + 502,7 + 31)$		1 165,2
Actifs du fonds (évalués à la juste valeur à 930)	930	
Balance		235,2
Perte exceptionnelle (hors bilan : $150 - 2,95$)	147,05	
Situation $(\text{Sans-financement} : 49,5 + 30,65)$		88,15

d) Dans l'hypothèse C2 d'un rendement du fonds supérieur au rendement actuariel prévu

Engagements : 1 165,2

Actifs du fonds à la juste valeur : 1 230 € ← Les actifs du fonds ont la valeur la plus importante.

Le « gain » du à la sur-performance du fonds est de : $1\,230 - 1\,080 = 150$

et son amortissement de : $\frac{(150 - 10\% \times 1\,230)}{11,34} = 2,38$.

L'amortissement du gain vient en réduction de l'engagement :

- soit en reprise sur dotation aux amortissements de l'écart actuariel (si un écart a été préalablement constaté) ;
- soit en étant porté dans les capitaux propres.

31.12.N+1			
6481	Indemnités de retraite complémentaire	585,7	
512	Banques		550
1078	Écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi		2,38
4686	Charges de retraite à payer		33,32
<i>Engagement sur l'année N+1, et amortissement de l'écart actuariel</i>			
État du fonds au 31.12.N+1 (Situation du salarié Martin)			
Engagements de retraite $(585,7 + 502,7 + 33)$			1 165,2
Actifs du fonds (évalués à la juste valeur à 1230)		1 230	
Balance		64,8	
Gain exceptionnel (hors bilan : 150)			
- Amortissement (-2,38)		2,38	
Situation (Sur-financement : 150 - 49,5 - 33,32) <i>Charges constantes d'année</i>		67,18	

On comprend aisément sur les hypothèses C1 et C2 comment la conjoncture des marchés et les performances des gestionnaires de fonds de pension peuvent jouer sur les niveaux de cotisations des entreprises souscrivant à des régimes de prestations définies :

- en cas de marchés fortement haussiers, les entreprises pourront cesser de cotiser en enregistrant des gains actuariels qui couvrent le coût de financement des pensions à payer, voire demander au fonds un reversement des excédents ;
- au moment du reversement de la tendance, le retard sur les cotisations va s'amplifier et les entreprises vont devoir augmenter fortement leurs provisions pour couvrir ces pertes actuarielles.

3. Au 31.12.N+2

Le changement de paramètres en N+2 modifie le montant de l'engagement qui est constaté en fin d'exercice :

Engagement calculé sur la base des paramètres précédents :

$$E = 3\% \times 70\,400 \times 63\% \times 1,06^{-17} \times 1,25 = 617,7$$

Engagement calculé sur la base des nouveaux paramètres :

$$E' = 3\% \times 70\,400 \times 65\% \times 1,05^{-17} \times 1,25 = 748,7$$

La différence $(748,7 - 617,7 = 131)$ est une perte exceptionnelle qui va s'ajouter ou s'imputer aux gains ou pertes exceptionnels précédemment constatés.

a) En reprenant sur la base de l'hypothèse C1 d'un rendement du fonds inférieur au rendement actuariel prévu

$E = E' + \text{intérêts des droits acquis sur N+1} - \text{produits financiers du fonds sur N+2}$

$$E = 748,7 + (1165,2 \times 6\%) - (930 \times 6\%) = 748,7 + 69,9 - 55,8 = 762,8$$

Une partie de l'engagement est constatée sous forme d'une provision exceptionnelle à hauteur du surcoût de l'engagement que ne couvre pas la performance du fonds.
 $131 - 55,8 = 75,2$

31.12.N+2			
6481	Indemnités de retraite complémentaire $(702,8 - 75,2)$	687,6	
68772	Dotations aux amortissements de l'écart actuariel sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi		2,95
68773	Dotations aux provisions exceptionnelles sur avantages du personnel postérieur à l'emploi		75,2
512	Banques		700
4686	Charges de retraite à payer		65,75
<i>Engagement sur l'année N+2, amortissement de l'écart actuariel et comptabilisation de la perte exceptionnelle sur changement d'hypothèses actuarielles</i>			
État du fonds au 31.12.N+2 (Situation du salarié Martin)			
Engagements de retraite $(1165,2 + 748,7 + 69,9 - 75,2)$			1 908,6
Actifs du fonds (évalués à la juste valeur à : 930 + 55,8 + 700)		1 685,8	
Balance			222,8
Perte exceptionnelle (hors bilan : 150 - 200 × 2)		144,1	
Provision exceptionnelle			75,2
Situation (Sur-financement : 80,25 + 65,75)			153,9

b) En reprenant sur la base de l'hypothèse C2 d'un rendement du fonds supérieur au rendement actuariel prévu

$$E = 748,7 + 69,9 - (1230 \times 6\%) = 748,7 + 69,9 - 73,8 = 744,8$$

$$\text{Provision exceptionnelle : } 131 - 73,8 = 57,2$$

31.12.N+2			
6481	Indemnités de retraite complémentaire $(744,8 - 57,2)$	687,6	
68773	Dotations aux provisions exceptionnelles sur avantages du personnel postérieur à l'emploi		57,2
512	Banques		700
1078	Écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi		2,38
4686	Charges de retraite à payer		42,42
<i>Engagement sur l'année N+2, amortissement de l'écart actuariel et comptabilisation de la perte exceptionnelle sur changement d'hypothèses actuarielles</i>			

État du fonds au 31.12.N+2

(Situation du salarié Martin)

Engagements de retraite <i>(1165,2 + 748,7 + 69,9 - 57,2)</i>		1926,6
Actifs du fonds <i>(évalués à la juste valeur à : 1250 + 73,8 + 700)</i>	2 005,8	
Balance	77,2	
Gain exceptionnel <i>(hors bilan : 150)</i>		
- Amortissement du gain <i>(- 2,36 × 2)</i>	4,76	
Provision exceptionnelle		57,2
Situation <i>(Sur-financement : 67,18 - 42,42)</i> <i>Charges courantes d'assurance</i>	24,76	

CAS N° 33

IFRS 2

Les stocks options –
Le paiement en actions

La société Anthurium est une entreprise cotée sur Euronext. Le 21 juin N, les actionnaires ont attribué au Président Directeur Général 5 000 options sur les actions (stock options), exerçables dans 2 ans au prix d'exercice de 240 €.

Le 21 juin N+2, le dirigeant exerce ses options, l'entreprise s'étant procurée ces titres 3 mois auparavant en rachetant ses propres actions.

Annexe

Cours de l'action Anthurium sur les 20 dernières séances de Bourse							
25.5.N	205	1.6.N	215	8.6.N	240	15.6.N	250
26.5.N	208	2.6.N	225	9.6.N	253	16.6.N	242
27.5.N	204	3.6.N	213	10.6.N	280	17.6.N	218
30.5.N	198	6.6.N	225	13.6.N	282	20.6.N	230
31.5.N	205	7.6.N	224	14.6.N	262	21.6.N	250

Cours de l'action Anthurium au :	21.3.N+2	260
	21.6.N+2	265

Le taux du BTAN (Bon du Trésor d'une durée de 2 ans) de 2,25 % sera retenu comme taux de placement sans risque supposé constant sur la période.

L'entreprise verse en moyenne un dividende de 5 € par an.

Valeurs extraites de la table de la Loi Normale centrée réduite $N(0,1)$:

$\Pi(0,02) = 0,508$ $\Pi(0,36) = 0,6406$

Travail demandé

1. Évaluer l'option en ayant recours aux méthodes d'évaluation mathématiques reconues par la norme IFRS 2 (modèle de Black & Scholes et modèle binomial).
2. Passer les écritures dans les comptes individuels en retenant la plus faible des deux valeurs de l'option.

Solution

Bien que l'action de l'entreprise Anthurium soit cotée en Bourse, et qu'il existe probablement un marché actif d'options d'achat (et de vente) sur cette action, la référence au cours de ces options ne peut être utilisée dans ce cas pour définir la juste valeur des stock options.

L'option d'achat attribuée au dirigeant est une option européenne longue (2 ans) avec un prix d'exercice préférentiel. Son équivalent n'existe pas sur le marché. IFRS 2 propose trois alternatives :

- évaluer les stock options par référence à la valeur de bons de souscription (de mêmes échéance et prix d'exercice) attachés à des actions ou obligations, si de tels produits existent sur le marché ;
- sinon, recourir à des formules mathématiques d'évaluation de prix d'option ;
- dans le cas où cette évaluation ne pourrait se faire de manière fiable, la juste valeur pourrait être calculée sur la base de la valeur intrinsèque, c'est-à-dire le cours de l'action à chaque clôture moins le prix d'exercice. Il conviendra alors de réajuster la charge à chaque clôture d'exercice et à l'exercice de l'option.

1. Calcul de la valeur de l'option (prime) par des méthodes d'évaluation mathématiques**a) Calcul de la rentabilité et de la volatilité de l'action**

Cours PA _t	Rentabilité r _t	r _t ²	Cours PA _t	Rentabilité	
				r _t	r _t ²
205			240	7,14 %	0,5102 %
208	1,46 %	0,0214 %	253	5,42 %	0,2934 %
204	-1,92 %	0,0370 %	280	10,67 %	1,1389 %
198	-2,94 %	0,0865 %	282	0,71 %	0,0051 %
205	3,54 %	0,1250 %	262	-7,09 %	0,5030 %
215	4,88 %	0,2380 %	250	-4,58 %	0,2098 %
225	4,65 %	0,2163 %	242	-3,20 %	0,1024 %
213	-5,33 %	0,2844 %	218	-9,92 %	0,9835 %
225	5,63 %	0,3174 %	230	5,50 %	0,3030 %
224	-0,44 %	0,0020 %	250	8,70 %	0,7561 %
				r _m = 1,20 %	Σ r _t ² = 6,1335 %

La rentabilité de l'action se calcule par le taux de croissance relatif de son cours :

$$\frac{\text{COURS}_t - \text{COURS}_{t-1}}{\text{COURS}_{t-1}} = 1,46\% = \left(\frac{208 - 205}{205} \right)$$

La rentabilité moyenne de l'action est la moyenne arithmétique de sa rentabilité, calculée sur les 20 jours de bourse : $r_m = 1/n \cdot \sum r_t$ avec $n = 19$.

La volatilité (risque) de l'action est mesurée par son écart type : $\sigma = \sqrt{\text{Var}(r)} = \sqrt{\sum r_t^2 - nr_m^2}$

Par calcul, on obtient $\sigma = \sqrt{6,1335\% - 19 \cdot 1,2\%^2} = 0,242$

Les notions de rentabilité et de risque peuvent être approchées sur un historique de cours plus large : 50, 100 jours, voire plus.

b) Calcul de la valeur de l'option (prime)

Le modèle de Black & Scholes raisonne en l'absence de distribution de dividendes. Le modèle binomial est en revanche applicable dans les deux configurations.

Dans un souci de comparaison des valeurs de la prime, on retiendra l'hypothèse que l'action ne distribue aucun dividende pendant la durée de vie de l'option.

Le cours de l'action est à : 250 duquel on retire le dividende pour obtenir le prix du sous-jacent, PA :

$$PA = 250 - 5 = 245$$

Les paramètres des formules d'évaluations d'option sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Prime (Premium)	Prix du sous-jacent	Prix d'exercice (Strike)	Taux du placement sans risque	Durée de vie (en années)	Volatilité du sous-jacent	Nombre de périodes
C	PA	PE	i	t	σ	n
à déterminer	245	240	2,25 %	2	0,242	3

L'option est attribuée de façon définitive au dirigeant, même si elle ne sera exercée que dans 2 ans.

Des conditionnalités auraient pu être décidées par les actionnaires, comme des contraintes de présence (rester dans l'entreprise ou assumer une responsabilité précise pendant un certain temps), des contraintes d'objectifs de croissance (dépassement d'un seuil de chiffre d'affaires) ou de valorisation de l'action (franchissement d'un seuil de cours déterminé et maintien à ce niveau).

La valeur de l'option sera donc calculée pour une option dite européenne, c'est à dire exercable seulement à l'échéance, à l'opposé de l'option dite américaine, exercable à tout moment.

On retiendra ainsi, pour le calcul, comme durée t, la durée de vie de l'option de 2 ans.

i) Calcul de la prime (C) par la formule de Black & Scholes

$$C = Pa \times N(d1) - (PE/e^t) \times N(d2) \text{ avec } d1 = \frac{\ln(PA/PE) + (i + 0,5 \sigma^2) \times t}{\sigma \sqrt{t}}$$

$$\text{et } d2 = \frac{\ln(PA/PE) + (i - 0,5 \sigma^2) \times t}{\sigma \sqrt{t}}$$

En reportant les valeurs dans la formule, on obtient :

$$d1 = \frac{\ln(245/240) + (2,25\% + 0,5 \times 0,242^2) \times 2}{0,242 \times \sqrt{2}} = 0,3629$$

$$d2 = \frac{\ln(245/240) + (2,25\% - 0,5 \times 0,242^2) \times 2}{0,242 \times \sqrt{2}} = 0,0206$$

pour $N(t) = 0,36$ la table de la Loi Normale centrée réduite renvoie la valeur $t = 0,6406$; $N(d1)$

pour $N(t) = 0,02$ la table de la Loi Normale centrée réduite renvoie la valeur $t = 0,508$; $N(d2)$

$$d'où : C = 40,39 (245 \times 0,6406 - 240/e^{2,25\% \times 2} \times 0,508)$$

L'option vaut 40,39 €, en appliquant la méthode d'évaluation de Black & Scholes.

ii) Calcul de la prime (C) par la formule de Cox, Ross & Rubinstein (modèle binomial)

De nombreuses formules sont disponibles pour l'évaluation du prix des options dans le modèle binomial. On appliquera la démarche développée par Cox, Ross et Rubinstein sur trois périodes.

La probabilité de hausse, p , est donnée par la formule : $p = \frac{m - d}{u - d}$

$$\text{avec : } u(\text{up}) = e^{n \cdot \delta t} \quad d(\text{down}) = e^{-n \cdot \delta t} \text{ ou } \frac{1}{u}$$

$$m = e^{r \cdot \delta t} \quad \text{et } \delta t = \frac{1}{n}$$

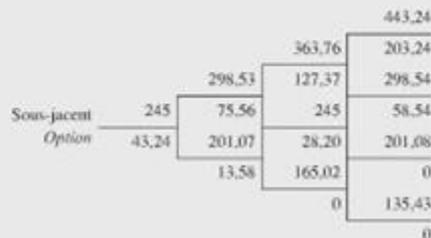
En reportant les valeurs dans la formule, on obtient :

$$u = 1,2185 (e^{0,242 \cdot 2/3}) \quad m = 1,0151 (e^{2,25\% \cdot 2/3})$$

$$d = 0,8207 (e^{-0,242 \cdot 2/3}) \quad p = 0,489 \quad (1,0151 - 0,8207 / 1,2185 - 0,8207)$$

$$\text{et } (1 - p) = 0,511$$

Ce qui permet de tracer l'arbre binomial (à trois périodes) :



On construit l'arbre en appliquant la séquence de calcul suivante :

Tout d'abord en remontant l'arbre, sur les valeurs extrêmes du sous-jacent :

$$\begin{array}{rcl}
 443,24 = u^3 \cdot PA = 1,2185^3 \cdot 245 & & \\
 245 = PA & 298,53 = u \cdot PA = 1,2185 \cdot 245 & 363,76 = u^2 \cdot PA = 1,2185^2 \cdot 245 \\
 201,07 = d \cdot PA = 0,8207 \cdot 245 & 245 = u \cdot d \cdot PA = PA & 298,53 = u^2 \cdot d \cdot PA = u \cdot PA \\
 165,02 = d^2 \cdot PA = 0,8207^2 \cdot 245 & & 201,07 = u \cdot d^2 \cdot PA = d \cdot PA \\
 & & 135,43 = d^3 \cdot PA = 0,8207^3 \cdot 245
 \end{array}$$

Puis, en redescendant l'arbre sur les valeurs de la prime :

$$\begin{array}{rcl}
 203,24 = 443,24 - 240 \text{ (PE)} & 127,37 = \frac{[203,24 \cdot 0,489] + [58,54 \cdot 0,511]}{1,0151} & 75,56 = \frac{[127,37 \cdot 0,489] + [28,2 \cdot 0,511]}{1,0151} \\
 58,54 = 298,53 - 240 \text{ (PE)} & 28,2 = \frac{[58,54 \cdot 0,489] + [0,0 \cdot 0,511]}{1,0151} & 13,58 = \frac{[28,2 \cdot 0,489] + [0,0 \cdot 0,511]}{1,0151}
 \end{array}$$

Les deux valeurs suivantes 0 = $\frac{[0,0 \cdot 0,489] + [0,0 \cdot 0,511]}{1,0151}$ sont nulles car les $PA < PE$

$$d'où \text{ le prix de l'option à l'instant initial : } 43,24 = \frac{[(75,56 \cdot 0,489) + (13,58 \cdot 0,511)]}{1,0151}$$

L'option vaut 43,24 €, en appliquant la méthode binomiale de Cox, Ross et Rubinstein. On retiendra donc 40,39 €, comme la plus faible des deux valeurs.

2. Passation des écritures dans les comptes individuels en conformité avec IFRS 2

		21.06.N	
648		Autres charges du personnel - Rémunération en options sur actions	201 950
10411		Prime d'émission (option sur actions)	201 950
		<i>Attribution définitive d'options au dirigeant : 5 000 x 40,39</i>	

Le droit d'attribution est définitif et soumis à aucune condition. La charge est constatée dans son entièreté à la juste valeur estimée au jour de l'attribution, et ne sera pas réévaluée par la suite.

		21.3.N+2	
109	512	Capital - Actions propres	1 300 000
		Banques	1 300 000
		<i>Acquisition de ses propres actions : 5 000 x 260</i>	
		21.6.N+2	
512		Banques (5 000 x 240)	1 200 000
6783		Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	100 000
		Capital - Actions propres	1 300 000
		<i>Exercice des options par le dirigeant</i>	
		31.12.N+2	
10411		Prime d'émission (option sur actions)	201 950
	106	Réserves	201 950

CAS N° 34

IFRS 2

Attribution subordonnée d'options sur actions

L'entreprise Kalanchoe est une grande entreprise du secteur de la communication dont l'action est cotée sur Euronext.

Le 6 janvier N, l'entreprise décide d'attribuer à l'ensemble du personnel des options d'achat d'actions sous les conditions suivantes :

- être en poste dans l'entreprise à la date d'attribution et toujours en service au moment de l'exercice des options ;
- réaliser les objectifs de croissance du chiffre d'affaires tels que définis dans l'annexe ci-dessous.

3500 employés (hors cadres dirigeants) ont bénéficié de l'attribution subordonnée d'options.

Pour les 15 membres de l'équipe dirigeante, le critère de présence s'applique également, mais la performance est mesurée en progression du résultat courant.

Ces options seront exerçables aux conditions d'une option pour une action au prix de 120 €, souscrite dans le cadre d'une augmentation de capital prévue en le 6 janvier N+3.

Annexe

Conditions d'attribution des options			
Seuils de taux de croissance (sur les 3 ans) du CA HT		Nombres d'options attribuées	
	Résultat courant	aux salariés	à l'équipe dirigeante
min. 10%	min. 15%	100	1 000
min. 15%	min. 20%	250	2 500
min. 20%	min. 25%	500	3 500

Indicateurs de performance de l'entreprise				
	6.1.N	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
Croissance annuelle du CA				
Prévu	5 %	À compléter		
Constaté		5,23 %	6,32 %	7,72 %
Croissance annuelle du résultat courant				
Prévu	7 %	À compléter		
Constaté		5,45 %	8,93 %	6,03 %

Estimation des effectifs à fin N+2				
	6.1.N	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
Prévu				
• Dirigeants	11	À compléter		
• Employés	2 700			
Constaté				
• Dirigeants		13	9	8
• Employés		3 200	2 950	2 660

Les prévisions sont réajustées chaque année sur la base des données constatées.

Le cours en Bourse de l'action Kalanchoe est au 6.1.N de 125 €, et de 130 €, au 6.1.N+3. La valeur nominale de l'action est de 10 €.

L'entreprise Kalanchoe a, un an auparavant, lancé sur le marché obligataire un emprunt d'OBSA, au nominal de 1 000 € remboursé au pair *in fine*, servant un intérêt annuel à taux fixe de 3,7 % avec un bon de souscription donnant droit à une action Kalanchoe au prix de 120 €, exercable au moment de l'augmentation de capital prévue le 6 janvier N+3.

Au 6.1.N, l'OBSA cote 99,70 % et le taux fixe d'une obligation classique de mêmes rang et maturité est de 4 %.

Finalement, au 6.1.N+1, l'augmentation de capital est un succès pour l'entreprise Kalanchoe. Les 2 500 000 titres émis en numéraire au prix de 120 € sont souscrits. 85 % des employés ayant droit souscriront à l'augmentation de capital à travers l'exercice de leurs options et seul un dirigeant n'exercera pas ses options.

Travail demandé

1. Après avoir évalué la charge de personnel, passer, dans les comptes individuels, les écritures pertinentes compatibles avec la norme IFRS 2.

Solution

1. Estimation des effectifs stables sur la période de trois ans

	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
	Prévu	Prévu	Réel
Dirigeants bénéficiaires	9	9	8
Employés bénéficiaires	2 600	2 675	2 660

Au 31.12.N, l'entreprise constate un effectif de 3 200 employés et 13 dirigeants et enregistre les départs de 300 employés et 2 cadres dirigeants sur l'année écoulée.

En projetant cette tendance sur les 2 années à venir, on estime respectivement à 900 et 6 les départs dans chaque catégorie de personnel.

Les prévisions doivent être revues à la hausse pour les employés et à la baisse pour les dirigeants et ajustées sur les données réelles.

Le raisonnement est identique en N+1. On observe 550 départs d'employés sur les deux années, soit en moyenne 275 départs par an. La prévision d'effectif stable est réajustée à la hausse à 2 675. Par contre, la prévision sur l'effectif stable de dirigeants est maintenue puisque l'effectif constaté lui correspond.

Au 31.12.N+2, on constate les effectifs réels.

2. Estimation des performances sur la période de trois ans et du nombre d'options à attribuer

	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
Taux de croissance sur 3 ans	Prévu	Prévu	Réel
Croissance du CA	16,52 %	18,95 %	20,52 %
Croissance du résultat	17,26 %	25,12 %	21,79 %
Options/bénéficiaire			
• Dirigeant	1 000	3 500	2 500
• Employé	250	250	500

Au 31.12.N, le taux de croissance annuel constaté du CA est de 5,23 % ce qui donne en projetant ce taux sur les 2 années à venir, un taux moyen sur la période de 16,52 % ($1,0523^3 - 1$).

Au 31.12.N+1, le taux annuel constaté est monté à 6,32 %, ce qui donne un taux moyen sur la période de 18,95 % ($1,0523 \times 1,0632^2 - 1$).

Au 31.12.N+2, le taux annuel constaté est monté à 7,72 %, ce qui donne en définitive un taux moyen sur la période de 20,52 % ($1,0523 \times 1,0632 \times 1,0772 - 1$).

Un raisonnement identique est appliqué au résultat courant.

3. Calcul de la prime à la juste valeur

• Cours de l'OBSA au 1.1.N : 997 (1000 × 99,7 %)

• Valeur actualisée de l'OBSA au taux de l'obligation classique :

$$1\,000 \times 3,7\% \times \frac{(1 - 1,04^{-3})}{0,04} + 1\,000 \times 1,04^{-3} = 991,67$$

Valeur du BSA : 5,33

Au 1.1.N, l'option d'achat d'action offerte aux salariés de l'entreprise Kalanchoe peut être estimée à la juste valeur au prix de 5,33 €.

4. Calcul du nombre d'options total à attribuer et du coût des services rendus

Puisque les droits sont attachés à des conditions indépendantes de l'évolution du cours de l'action (performance du management) et acquis à l'expiration d'un délai de 3 ans (de présence dans l'entreprise), le nombre d'options est ajusté chaque année en fonction des probabilités de départ et de croissance des indicateurs de performance.

En revanche, les variations de valeur de la prime ne seront pas répercutées dans le coût des services rendus.

Au 6.1.N, la prévision initiale du nombre d'options est de :

- 270 000 (2 700 × 100) options pour les employés, avec un taux de croissance du CA de 15,76 % (1,05 %³ - 1)
 - 27 500 (11 × 2500) options pour les dirigeants, avec un taux de croissance du résultat de 22,50 % (1,07 %³ - 1)
- 297 500

	6.1.N	31.12.N	31.12.N+1	31.12.N+2
Nombre d'options	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Charge de personnel (coût des services rendus)	297 500	659 000	700 250	1 350 000
Charge à comptabiliser au titre de l'année	1 585 675	3 512 470	3 732 333	7 195 500

$$659\,000 = (9 \times 1000) + (250 \times 2600) \quad 1\,926\,675 = 3\,512\,470 - 1\,585\,675$$

$$3\,512\,470 = 659\,000 \times 5,33 \quad 3\,463\,167 = 7\,195\,500 - 3\,732\,333$$

La charge de personnel est étalée sur les trois exercices et ajustée sur les données réelle au 31.12.N+2. Elle est tout au long valorisée sur la juste valeur initiale de l'option.

5. Passation des écritures dans les comptes individuels

648	6.01.N	Autres charges de personnel - Rémunération en options sur actions	1 585 675	
10411		Prime d'émission (options sur actions)		1 585 675
<i>Attribution subordonnée des options aux employés : 1^{er} établissement de la charge : 297 500 × 5,33</i>				
648	31.12.N	Autres charges de personnel - Rémunération en options sur actions	1 926 795	
10411		Prime d'émission (options sur actions)		1 926 795
<i>Attribution subordonnée des options aux employés : 2^e établissement</i>				
648	31.12.N+1	Autres charges de personnel - Rémunération en options sur actions	219 863	
10411		Prime d'émission (options sur actions)		219 863
<i>Attribution subordonnée des options aux employés : 3^e établissement</i>				
648	31.12.N+2	Autres charges de personnel - Rémunération en options sur actions	3 463 167	
10411		Prime d'émission (options sur actions)		3 463 167
<i>Attribution dégressive des options aux employés</i>				

A l'augmentation de capital en numéraire, tous les titres sont souscrits :

Exercice des options par 7 dirigeants, soit : (7 × 2 500) 17 500 actions souscrites

Exercice des options par 85 % des 2 660 employés, soit :

(85 % × 2 660 × 500) 1 130 500 actions souscrites

Autres actionnaires 1 352 000 actions souscrites

2 500 000 actions émises

Nombre d'options attribuées au personnel et non exercées :

(15 % × 2 660 × 500) + (1 × 2 500) 202 000 options

512	6.01.N+3	Banques - (2 500 000 × 120)	300 000 000	
4563		Actionnaires - versements reçus sur augmentation de capital		300 000 000
4563		Actionnaires - versements reçus sur augmentation de capital	300 000 000	
101		Capital souscrit - (2 500 000 × 10)		25 000 000
10411		Prime d'émission		275 000 000
<i>Augmentation de capital</i>				
10411	31.12.N+3	Prime d'émission (options sur actions)	1 076 660	
106		Réserves		1 076 660
<i>Liquidation des options non exercées : 202 000 × 5,33</i>				

Chapitre 6

Les provisions

CAS N° 35

IAS 37

Provision pour créances douteuses

La société Rhododendron est une entreprise d'ingénierie en BTP à forte vocation internationale qui est très active en Asie du Sud-Est.

Au 1.09.N-1, l'entreprise a contracté auprès d'une banque de Singapour un prêt de 500 000 S\$ afin de financer son développement commercial dans la région.

L'emprunt est remboursable en 4 annuités constantes chaque 1^{er} septembre, et porte intérêts au taux de 4,25 %. Au 31.12.N-1, 1 S\$ vaut 0,4805 €.

Elle a également facturé une prestation de service à un client malaisien pour 45 000 MR au taux du jour de 1 MR pour 0,2095 €.

En fin d'exercice, la société Rhododendron estime la créance douteuse et son recouvrement probable à hauteur de 30 % seulement.

Au 31.12.N, le dollar singapourien et le ringgit malaisien valent respectivement 0,4335 € et 0,1875 € sur les marchés des changes.

Aucun écart de change a été constaté en N-1.

Travail demandé

Après avoir présenté les écritures de clôture relatives à ces deux opérations en devises dans les comptes individuels selon le PCG, proposer les écritures de régularisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.

On retiendra au besoin 33 ¹/₃ % comme taux d'IS.

Solution

1. Enregistrement des différences de conversion dans les comptes individuels selon les dispositions du PCG

Les deux devises se sont dépréciées. La société Rhododendron accuse donc une perte latente sur sa créance en M\$ qu'elle enregistre comptablement en écart de conversion actif, et un gain latent sur sa dette en S\$, constaté au bilan en écart de conversion passif (compte 477).

a) Sur l'opération en SS

Calcul du capital restant dû et des intérêts courus de l'emprunt au 31.12.N :

L'annuité dans la devise est égale à : $500\,000 \times \frac{0,0425}{1 - 1,0425^{-4}} = 138\,558$

Au 1.09.N, les intérêts sur la 1^{re} annuité s'élevaient à :

21 250 (500 000 × 4,25 %)

et le capital restant dû est donc de : 382 692 (500 000 - (138 558 - 21 250))

Les intérêts courus au 31.12.N sont ainsi de : 5 421 (382 692 × 4,25 % × 4/12)

Un gain latent de change est calculé sur la base du capital restant dû par rapport au taux du 31.12.N-1.

Les intérêts courus ne sont comptabilisés qu'au 31.12 et sont donc convertis au taux de clôture, aucun gain latent de change n'étant constaté.

		31.12.N	
164	4772	Emprunts auprès des établissements de crédit Diminution des dettes (Différence de conversion - Passif)	17 987
		<i>Gain latent de change sur emprunt en SS: 502 492 × (0,4333 - 0,4005)</i>	17 987
6611	1688	Intérêts des emprunts et des dettes Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	2 350
		<i>Intérêts courus sur emprunt en SS: 5 421 × 0,4333</i>	2 350

b) Sur l'opération en MR

La perte latente de change est calculée sur la partie saine de la créance et une provision pour perte de change est constituée.

Une autre provision - pour dépréciation de la créance - est constituée sur la partie douteuse au taux d'origine.

		31.12.N	
4761	416	Diminution des créances (Différence de conversion - Actif) Client douteux ou litigieux	297
		<i>Perte latente de change sur partie saine de la créance en MR: 45 000 × 30 % × (0,375 - 0,2095)</i>	297

6865		Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	297	
	1515	Provisions pour perte de change <i>Provision pour perte de change sur créance en MR</i>		297
68174	491	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances Provisions pour dépréciation des comptes de clients <i>Provision sur partie douteuse de la créance en MR: 45 000 × 70 % × 0,2095</i>	6 599	6 599

2. Régularisation en normes IFRS dans les comptes consolidés

En consolidation sous normes IFRS, tous les comptes de régularisation doivent être retraités.

Les gains ou pertes latents de change sont constatés au résultat en ce qui concerne les éléments monétaires.

La provision pour perte de change est annulée et la provision pour dépréciation des créances requalifiée en dépréciation de créances.

Sur le plan fiscal, les différences de conversion actif et passif sont respectivement déduites et réintégrées au résultat fiscal et la provision pour risques et charges financiers est également réintégrée. L'annulation de la dotation aux provisions et la constatation de gains et pertes latents de change au résultat consolidé ne généreront donc aucun impôt différé.

Au bilan

		31.12.N	
4772		Diminution des dettes (Différence de conversion - Passif)	17 987
	120	Résultat	17 987
120	4761	Résultat Diminution des créances (Différence de conversion - Actif) <i>Retraitement au résultat des différences de conversion</i>	297
491	1515	Provisions pour dépréciation des comptes de clients Provisions pour perte de change	6 599
	120	Résultat	297
491*	491*	Dépréciation des créances clients <i>Retraitement au résultat des différences de conversion</i>	6 599

* Le compte 491 est requalifié en dépréciation des créances clients, puisqu'en normes IFRS, les provisions pour dépréciation n'existent pas, mais seulement les dotations pour dépréciation ou les pertes constatées lors de la réévaluation à la juste valeur.

Au compte de résultat

		31.12.N		
120		Résultat	17 987	
	766	Gains de change		17 987
666		Pertes de change	297	
	120	Résultat		297
		<i>Consolidation des gains et pertes de change liés sur emprunt et créances en devises</i>		
120		Résultat	297	
6865		Dotations aux provisions pour risques et charges financiers		297
		<i>Annulation de la provision pour perte de change</i>		
120		Résultat	6 599	
	68174	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		6 599
68174		Dotations pour dépréciation des créances	6 599	
	120	Résultat		6 599
		<i>Requalification de la dépréciation sur créance néerlandaise</i>		

CAS N° 36

IAS 37

Provision pour garantie

La société Auscult vend de l'équipement médical aux cabinets de médecine spécialisée. L'équipement cardiologie (produit P) est vendu au prix catalogue de 50 000 € avec un taux de marge de 24,75 %. Les frais de distribution sont de 7,5 % du coût standard de production. Les ventes se répartissent comme suit sur les quatre dernières années :

	N-3	N-2	N-1	N
Ventes	7 000	8 500	10 000	15 000

La société Auscult accorde une garantie de trois ans aux cabinets clients. Elle observe sur la base de l'historique des ventes des 10 dernières années un taux de retour en atelier centré autour de 4 % avec un quart des retours nécessitant un remplacement complet de l'équipement auprès du client. Les probabilités d'exécution de la garantie s'échelonnent de façon décroissante autour des valeurs moyennes suivantes :

- 40 % de risque de panne la 1^{re} année ;
- 25 % la 2^{me} année ;
- 15 % la 3^e année.

Le matériel est fiable sur le long-terme mais avec un risque de pannes plus important sur les premiers mois d'utilisation.

Suite à l'exécution de la garantie, la société Auscult évalue en moyenne le coût de remplacement du produit P à son coût variable standard de production et le coût de réparation à 10 % de ce premier.

Travail demandé

1. L'entreprise doit-elle selon IAS 37 passer une provision pour risque dans le cas d'une garantie donnée sur des produits vendus ?

2. Si tel est le cas, calculer le montant de la dotation à passer en N.

Solution

1. Toutes les conditions sont remplies pour que l'entreprise constitue une provision pour risque. En effet et selon IAS 37, la provision pour garantie doit être comptabilisée dans la mesure où :

- il existe un obligation de droit ou de fait (la garantie attachée au contrat de vente) ;
- il existe un événement passé déclencheur de l'obligation (la vente) ;
- l'obligation est actuelle (la garantie couvre sur trois ans) ;
- le montant du décaissement peut être estimé de manière fiable par l'entreprise sur la base de statistiques établissant la probabilité de retour et son coût moyen.

2. Calcul de la dotation sur N**a) Calcul du coût variable standard de production**

Le taux de marge est la marge sur coût variable unitaire divisée par le prix.

$$\text{Ainsi : } 0,2475 = \frac{50\,000 - 1,075 \text{ cv}}{50\,000}$$

avec cv = coût variable unitaire standard de production

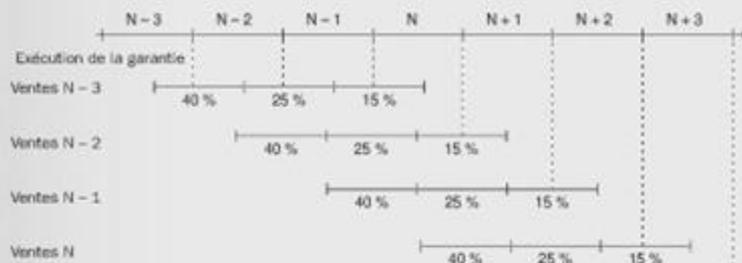
$$\text{D'où } \text{cv} = \frac{50\,000 \times (0,2475 - 1)}{-1,075} = 35\,000$$

et le coût de réparation : $10\% \times 35\,000 = 3\,500$

	Réparation	Remplacement
Taux de retour	3 %	1 %
Coût standard	3 500	35 000

b) Calcul du montant de la garantie et des probabilités d'exécution de la garantie

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Probabilité de défaillance	40 %	25 %	15 %



À défaut d'information sur la répartition des ventes au cours de l'année et afin de simplifier les calculs, on supposera que les ventes s'écoulent régulièrement et on retiendra ainsi le milieu de l'année comme bornes de l'intervalle.

Garantie donnée en	Montant total de la garantie	Probabilité d'exécution de la garantie (risque évalué)	
		au 31.12.N-1	au 31.12.N
N-3	$7\,000 \times (3\% \times 3\,500 + 1\% \times 35\,000) = 3\,185\,000$	$6/12 \times 15\% = 7,5\%$	0 %
N-2	$8\,500 \times (3\% \times 3\,500 + 1\% \times 35\,000) = 3\,867\,500$	$6/12 \times 25\% + 15\% = 27,5\%$	$6/12 \times 15\% = 7,5\%$
N-1	$10\,000 \times (3\% \times 3\,500 + 1\% \times 35\,000) = 4\,550\,000$	$6/12 \times 40\% + 25\% + 15\% = 60\%$	$6/12 \times 25\% + 15\% = 27,5\%$
N	$15\,000 \times (3\% \times 3\,500 + 1\% \times 35\,000) = 6\,825\,000$	0 %	$6/12 \times 40\% + 25\% + 15\% = 60\%$

c) Calcul de la provision nette sur N

$$\text{Provision N } 5\,636\,312,5 \leftarrow (3\,185\,000 \times 0\%) + (3\,867\,500 \times 7,5\%) + (4\,550\,000 \times 27,5\%) + (6\,825\,000 \times 60\%)$$

$$\text{Provision N-1 } 4\,032\,437,5 \leftarrow (3\,185\,000 \times 7,5\%) + (3\,867\,500 \times 27,5\%) + (4\,550\,000 \times 60\%) + (6\,825\,000 \times 0\%)$$

$$\text{Dotation sur N } 1\,603\,875 \leftarrow \text{Provision sur N} - \text{Provision sur N-1}$$

La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation (6815) à comptabiliser au 31.12.N est donc de : 1 603 875 €.

CAS N° 37

IAS 37

Provision pour hausse de prix

L'entreprise Arum est la filiale spécialisée dans la fabrication d'arômes d'un grand groupe de cosmétiques qui consolide ses comptes aux normes IFRS.

De nombreux produits de la gamme sont fabriqués à partir de dérivés du pétrole.

Au cours des dernières années, le cours du pétrole brut (Brent) a beaucoup fluctué avec des hausses importantes sur le marché des matières premières, et l'entreprise a commencé à constituer des provisions pour hausse de prix sur ces stocks à partir de N-6.

L'inventaire sur trois exercices des stocks concernés par ces provisions, et les provisions constituées sur les exercices antérieurs sont fournis dans l'annexe ci-dessous.

Travail demandé

1. Calculer la dotation aux provisions pour hausse de prix au 31.12.N et passer les écritures comptables conformes au PCG.
2. Proposer les écritures de régularisation dans les comptes consolidés. On retiendra, pour l'ensemble de la période, 33 ¹/₃ % comme taux normal d'IS auquel on ajoutera une contribution additionnelle de 1,5 % et une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Annexe

Éléments du stock	Coût unitaire (en €)			Quantité en N	Dotation aux provisions N-1
	N-2	N-1	N		
S1	103	107	121	1 750	25 000
S2	75	77	81	2 450	4 000
S3	50	52	56	3 150	2 500
S4	125	115	139	3 200	0
S5	67	62	69	1 200	1 500
S6	242	274	0	0	9 300
S7	195	195	225	1 850	0
					42 300

Provisions pour hausse de prix sur les exercices antérieurs

	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2
Dotations	11 500	37 500	67 500	35 000	44 600
Provisions en N-2					196 100

Solution

1. Traitement conforme au PCG

a) Calcul de la dotation sur N

Les provisions pour hausse de prix sont des provisions réglementées qui obéissent aux règles suivantes :

- pour chaque élément du stock, on calcule la provision destinée à couvrir une hausse de prix supérieure à 10 %, sur la base du plus petit des coûts unitaires de N-1 et N-2 ;
- on constatera une provision complémentaire, fiscalement déductible, si la dotation sur N est supérieure à la dotation sur N-1. La reprise, fiscalement réintégré, est effectuée au terme du sixième exercice suivant la dotation.

Éléments du stock	Dotation calculée sur le plus petit des coûts unitaires	Dotation N possible	Dotation N-1 constatée	Dotation N effective
S1	$(121 - 1,1 \times 103) = 7,7 \times 1 750 =$	13 475	25 000	0 (car $25 000 > 13 475$)
S2	$(81 - 1,1 \times 75) = -1,5 < 0$	- 3 675 (hausse < 10 %)	4 000	0 (car $-3 675 < 0$)
S3	$(56 - 1,1 \times 50) = 1 \times 3 150 =$	3 150	2 500	650 ($3 150 - 2 500$)
S4	$(139 - 1,1 \times 115) = 12,5 \times 3 200 =$ (Coût N-1 < N-2)	40 000	0	40 000
S5	$(69 - 1,1 \times 62) = 0,8 \times 1 200 =$ (Coût N-1 < N-2) (Comme le coût retenu est celui de N-1, on ne tient pas compte de la dotation de N-1)	960	1 1 500	960
S6	- - (pas de stock)	0	9 300	0 (Aucune provision)
S7	$(225 - 1,1 \times 195) = 10,5 \times 1 850 =$	19 425	0	19 425
Dotation totale sur N				61 035

b) Passation des écritures conformes au PCG dans les comptes individuels

		31.12.N		
6873		Dotations aux provisions réglementées (Stocks)	61 035	
	1431	Provisions réglementées pour hausse des prix des stocks		61 035
<i>Provision pour hausse des prix des stocks</i>				
1431		Provisions réglementées pour hausse des prix des stocks	11 500	
	7873	Reprises sur provisions réglementées (Stocks)		11 500
<i>Reprise de la provision constatée en N-1</i>				

2. Écritures de retraitements aux normes IFRS

Selon les critères de la norme IAS 37, les provisions réglementées ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Celles-ci doivent donc être retraitées.

Les écritures suivantes sont portées au journal de consolidation :

Au bilan :

		31.12.N		
1431		Provisions réglementées pour hausse des prix des stocks	299 435	
	106	Réserves ($238 400 \times 60,2 \%$)		143 517
	120	Résultat ($61 035 \times 60,2 \%$)		36 743
	1687	Impôts différés ($299 435 \times 50,8 \%$)		119 175
<i>Retraitement des provisions réglementées :</i>				
<i>de N-6 à N-2 : $196 100 - 42 800 = 238 400$</i>				
<i>sur N :</i>				
<i>61 035</i>				
<i>299 435</i>				
<i>Taux d'imposition différé : $(1,0113 \times 1,015 \times 1,011) - 1 = 36,8 \%$</i>				

120	Résultat (11 500 x 60,2 %)	6 923	
1687	Impôts différés (11 500 x 39,8 %)		4 577
106	Réserves		11 500
	<i>Retraitement de la reprise sur provision N-6</i>		

IAS 12 préconise l'utilisation du taux d'imposition réel appliqué aux bénéfices, c'est-à-dire en retenant le taux normal augmenté de toutes les contributions applicables.

L'abattement de 763 000 € sur la base de calcul de la contribution sociale ne sera pas pris en compte dans le taux d'imposition différée.

Au compte de résultat :

		31.12.N	
120	Résultat	36 743	
695	Impôt sur les bénéfices (61 035 x 39,8 %)	24 292	
6873	Dotations aux provisions réglementées (Stocks)		61 035
	<i>Retraitement de la dotation aux provisions réglementées sur N</i>		
7873	Reprises sur provisions réglementées (Stocks)	11 500	
120	Résultat		6 923
695	Impôt sur les bénéfices		4 577
	<i>Retraitement de la reprise sur provision N-6</i>		

CAS N° 38

IAS 37

Provision pour implantation à l'étranger

L'entreprise Primevère est le holding d'un groupe à dimension internationale spécialisée dans le traitement de l'eau.

Au cours de l'année N, l'entreprise a créé avec une société étrangère au groupe et un partenaire local, une société industrielle et commerciale dans un pays du Moyen Orient, afin de développer davantage ses marchés publics et contrats sur appels d'offres d'organisations internationales dans le cadre d'aides à la reconstruction.

L'entreprise Primevère a fait un apport en numéraire de 3,75 M€, pour une prise de participation à hauteur de 15 % dans la société locale.

L'entreprise fera fabriquer par cette filiale des pompes, des systèmes de drainage et des filtres, ce qui a valu à son projet d'être classé comme une activité industrielle et d'obtenir l'agrément pour constituer une provision réglementée à hauteur de 50 % de l'investissement direct à l'étranger.

En N+1, des problèmes de sécurité, liés à des tensions d'ordre géopolitique dans la région ont, avec les difficultés administratives et le mauvais climat des affaires, grandement entravé l'activité de la filiale dans le pays. Difficultés que le partenaire local a été impuissant à résoudre.

Songeant à se retirer du capital de la filiale, l'entreprise Primevère a procédé à une évaluation de sa participation et constaté une dépréciation de 35 % de ses actions.

Travail demandé

Proposer les écritures de régularisation au 31.12.N+1 dans les comptes consolidés du groupe Primevère.

On retiendra, pour l'ensemble de la période, 33 % 1/3 comme taux d'IS, et 15 % pour les plus-values professionnelles à long terme.

On supposera que les plus-values nettes à long terme des exercices à venir couvrent les provisions fiscalement assimilées à des moins-values à long terme.

Solution

1. Enregistrement des deux provisions réglementées et pour dépréciation dans les comptes individuels

En application de la loi de finances rectificative pour 2003, les provisions pour implantation à l'étranger ne sont plus constatées que dans le cadre d'une implantation de services, industrielle ou agricole et sur obtention d'un agrément ministériel dont la demande a été déposée avant le 01.01.2004.

L'exploitation directe – ou par une filiale détenue au moins à 10 % – d'une activité industrielle ou agricole, hors zone économique de l'Union européenne, peut donner droit, par voie d'agrément, à la passation d'une provision réglementée à hauteur de 50 % de l'investissement.

Cette provision est fiscalement déductible, dans la mesure où elle est comptabilisée dans les capitaux propres, la reprise s'opérant soit à hauteur des bénéfices réalisés par l'implantation étrangère sur une période ne pouvant excéder 10 ans, soit par parts égales (5°) entre le 6° et le 10° exercice suivant celui de l'investissement.

Par le jeu de la déductibilité fiscale, cette provision s'apparente d'ailleurs à une aide incitative à l'investissement à l'étranger.

Sur le plan fiscal, la provision pour dépréciation de l'investissement réalisé à l'étranger n'est déductible que sur la fraction qui excède le montant de la provision réglementée.

D'autre part, cette provision portant sur la dépréciation de titres de participation, elle est fiscalement traitée selon le régime des moins-values à long terme. C'est-à-dire qu'elle est réintégrée au résultat fiscal de l'exercice et déduite sur les plus-values nettes à long terme au cours des 10 exercices suivants.

Pour mieux comprendre les retraitements de consolidation, rappelons les écritures passées dans les comptes individuels :

		31.12.N		
6874	Dotations aux autres provisions réglementées (Implantation à l'étranger)	1 875 000		
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif (Investissement à l'étranger)		1 875 000	
		<i>Provision réglementée pour implantation à l'étranger : 50 % x 7 500 000</i>		
		31.12.N+1		
68662	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 312 500		
2961	Provisions pour dépréciation des titres de participation		1 312 500	
		<i>Provision pour dépréciation des actions de la filiale au Moyen-Orient : 85 % x 7 500 000</i>		

D'un point de vue comptable, les deux provisions ne peuvent se cumuler, et la provision réglementée sera reprise à hauteur de la provision pour dépréciation.

144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif (Investissement à l'étranger)	1 312 500	
7874	Reprises sur autres provisions réglementées (Implantation à l'étranger)		1 312 500
		<i>Reprise de la provision réglementée à hauteur de la provision pour dépréciation</i>	

2. Analyse de la position fiscale sur les deux exercices

31.12.N		31.12.N+1	
Résultat comptable :		Résultat comptable :	
K€		K€	
- Dotations aux provisions réglementées	- 1 875	- Dotations aux provisions pour dépréciation	- 1 312,5
		+ Reprises sur provisions réglementées	1 312,5
		+ Réintégration provisions pour dépréciation	0
			1 312,5
Résultat fiscal au taux normal (33 1/3 %)	- 1 875	Résultat fiscal au taux normal (33 € %)	1 312,5
		- Imputation sur plus-value professionnelle	- 1 312,5
		Résultat fiscal au taux réduit (15 %)	- 1 312,5

Ce qui revient à constater une imposition au taux de :
 $33 \frac{1}{3} \% - 15 \% = 18 \frac{1}{3} \%$

À compter du 1.1.2005, l'IS à taux réduit est passé de 19 % à 15 %. À compter du 1.1.2006, les plus-values sur titres de participation seront imposées au taux réduit de 8 %, pour une totale exonération à compter du 1.1.2007.

3. Écritures de retraitements aux normes IFRS

La norme IAS 37 ne reconnaît pas les provisions réglementées, ni les provisions pour dépréciation de titres financiers, ceux-ci devant être réévalués à la clôture de chaque exercice à la juste valeur (dans le cas présent) ou au coût amorti.

Les deux provisions doivent donc être retraitées.

Les écritures suivantes sont portées au journal de consolidation :

Au bilan :

		31.12.N+1	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif (Investissement à l'étranger)	1 875 000	
106	Réserves $(1\ 875\ 000 \times 2/3)$		1 250 000
1687	Impôts différés $(1\ 875\ 000 \times 1/3)$		625 000
2961	Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 312 500	
120	Résultat $(1\ 312\ 500 \times 85\ %)$		1 115 625
1687	Impôts différés $(1\ 312\ 500 \times 15\ %)$		196 875
120	Résultat $(1\ 312\ 500 \times 2/3)$	875 000	
1687	Impôts différés $(1\ 312\ 500 \times 1/3)$	437 500	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif (Investissement à l'étranger)		1 312 500
<i>Retourne des provisions réglementées pour implantation à l'étranger et pour dépréciation des titres de participation dans la filiale au Moyen-Orient</i>			

Ou de façon différentielle :

144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif (Investissement à l'étranger)		
$(1\ 875\ 000 - 1\ 312\ 500)$			
120	Résultat	562 500	
1687	Impôts différés $(625\ 000 - 437\ 500)$		187 500
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments		1 250 000
2961	Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 312 500	
120	Résultat $(1\ 312\ 500 \times 85\ %)$		1 115 625
1687	Impôts différés $(1\ 312\ 500 \times 15\ %)$		196 875

Au compte de résultat :

		31.12.N+1	
120	Résultat	1 115 625	
695	Impôts sur les bénéfices		196 875
68662	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		1 312 500
7874	Reprises sur autres provisions réglementées (Implantation à l'étranger)	1 312 500	
120	Résultat		875 000
695	Impôts sur les bénéfices		437 500
<i>Retourne des dotations et reprises sur provisions réglementées et pour dépréciation des titres de participation</i>			

CAS N° 39

IAS 37

Actualisation de provisions

Bauhinia est groupe minier spécialisé dans la prospection de métaux rares. La société exploite depuis 10 ans une concession dans un pays doté d'une législation élaborée sur la protection de l'environnement.

À l'ouverture de la mine et afin de se conformer à cette législation, le groupe a constitué une provision pour financer les coûts de dépollution et de remise en état du site qui doivent être achevés au terme de la concession dans 10 ans.

Le projet de remise en état du site a été estimé à 50 000 000 €.

Le taux d'actualisation retenu sur la période est de 4 %.

Travail demandé

1. Présenter sous forme d'un tableau le calcul d'actualisation de la provision sur chaque année durant toute la période d'exploitation.

En déduire le montant de la dotation à constituer sur l'exercice N.

2. Quatre hypothèses sont maintenant envisagées :

a) Au cours de l'année N, des dispositions visant à rendre plus contraignante la législation en matière de protection de l'environnement ont été adoptées par le Parlement, et de nouveaux décrets entreront en vigueur dans les prochains mois.

En plaçant les exigences en matière de dépollution à un niveau plus élevé et en améliorant les contrôles, ces dispositions ont un impact direct sur le coût de restauration du site réestimé à +20 % par le groupe Bauhinia.

b) Au cours de l'année N, des progrès techniques importants en matière de dépollution de sites miniers ont été réalisés et les technologies seront mises sur le marché très prochainement. Elles généreront pour le groupe Bauhinia une économie sur le coût de dépollution estimée à +20 %.

c) Au cours de l'année N, les taux d'intérêt à long terme se sont fortement tendus sur marchés financiers, et le taux de référence pour le calcul d'actualisation est passé à 4,5 %.

d) Suivant la baisse en N+3 des taux directeurs orchestrée par la Banque Centrale Européenne et visant à ramener les taux d'intérêts qui avaient fortement montés en N à des niveaux plus bas, les taux d'intérêt à long terme ont fléchi sur les marchés financiers et le taux de référence pour le calcul d'actualisation est passé à 3,75 %.

Recalculer, dans chacune des hypothèses, la dotation aux provisions à constituer (ou à reprendre) en N.

Solution

1. Calcul de la provision à constituer sur N

La durée totale de la concession – période durant laquelle la provision est constituée de manière étalée – est de 20 ans, l'exercice N se situant à la 10^e année d'exploitation.

Données en KE

Année		Étalement	Coef. actualis.	Provision actualisée	Dotation
1	50 000	0,05	2,11	1 187	1 187
2	50 000	0,1	2,03	2 468	1 282
3	50 000	0,15	1,95	3 850	1 382
4	50 000	0,2	1,87	5 339	1 489
5	50 000	0,25	1,80	6 941	1 602
6	50 000	0,3	1,73	8 662	1 721
7	50 000	0,35	1,67	10 510	1 848
8	50 000	0,4	1,60	12 492	1 982
9	50 000	0,45	1,54	14 616	2 124
10	50 000	0,5	1,48	16 889	2 274
11	50 000	0,55	1,42	19 321	2 432
12	50 000	0,6	1,37	21 921	2 600
13	50 000	0,65	1,32	24 697	2 777
14	50 000	0,7	1,27	27 661	2 964
15	50 000	0,75	1,22	30 822	3 161
16	50 000	0,8	1,17	34 192	3 370
17	50 000	0,85	1,12	37 782	3 590
18	50 000	0,9	1,08	41 605	3 823
19	50 000	0,95	1,04	45 673	4 068
20	50 000	1	1	50 000	4 327
					50 000

Cette dotation doit être divisée en deux parties :

- La partie intérêt : 585 ($14 616 \times 4 \%$)
- La partie exploitation : $1 689$ ($50 000 \times 10/20 \times 1,04^{-10}$)
 $- (50 000 \times 9/20 \times 1,04^{-10})$
 $2 274$

La provision est étalée de manière linéaire sur 20 ans, c'est-à-dire par tranche de 5 % chaque année :

$$5\% \times 50\,000 = 2\,500$$

Chaque année la provision est actualisée sur la base du taux de 4 % :

$$1\,187 = 2\,500 \times 1,04^{-19}$$

$$2\,468 = 5\,000 \times 1,04^{-18}$$

$$3\,850 = 7\,500 \times 1,04^{-17}$$

etc.

En N, la provision actualisée s'élève ainsi à 16 889.

La dotation à constituer sur l'exercice est calculée par différence avec l'exercice antérieur :

$$2\,274 = 16\,889 - 14\,616$$

La partie intérêt est portée en charge sous la forme d'une dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation (6815).

La partie traduisant l'augmentation de la provision est portée en charge sous la forme d'une dotation aux provisions pour risques et charges financiers (6865).

2. Calcul de la provision à constituer sur N dans le cas des quatre hypothèses

a) Le montant de la provision est réestimé à + 20 %

	1,2	Coef. actualis.	Provision actualisée	Dotation
		
N	50 000	1,54	14 616	2 124
	60 000	1,48	20 267	5 651
	60 000	1,42	23 185	2 918
	60 000	1,37	26 305	3 119
	60 000	1,32	29 637	3 332
	60 000	1,27	33 193	3 556
	60 000	1,22	36 987	3 794
	60 000	1,17	41 031	4 044
	60 000	1,12	45 339	4 308
	60 000	1,08	49 926	4 587
	60 000	1,04	54 808	4 882
	60 000	1	60 000	5 192
				60 000

Le montant à actualiser augmente (de 50 000 à 60 000) sur la 10^e année.

Ce qui a pour conséquence une augmentation de la provision actualisée :

$$60\,000 \times 0,5 \times 1,04^{-10} = 20\,267$$

et donc une augmentation de la dotation sur N qui passe à :

$$5\,651$$

On divisera la dotation en partie financière et exploitation comme suit :

- Partie financière (inchangée) : 585
- Partie exploitation :

$$\left(60\,000 \times \frac{10}{20} \times 1,04^{-10}\right) -$$

$$\left(50\,000 \times \frac{9}{20} \times 1,04^{-10}\right) =$$

$$5\,066$$

$$5\,651$$

b) Le montant de la provision est réestimé à - 20 %

	0,8	Coef. actualis.	Provision actualisée	Dotation/Reprise
		
N	50 000	1,54	14 616	2 124
	40 000	1,48	13 511	- 1 104
	40 000	1,42	15 457	1 946
	40 000	1,37	17 537	2 080
	40 000	1,32	19 758	2 221
	40 000	1,27	22 129	2 371
	40 000	1,22	24 658	2 529
	40 000	1,17	27 354	2 696
	40 000	1,12	30 226	2 872
	40 000	1,08	33 284	3 058
	40 000	1,04	36 538	3 254
	40 000	1,00	40 000	3 462
				40 000

Le montant à actualiser baisse (de 50 000 à 40 000) sur la 10^e année.

Ce qui a pour conséquence une diminution de la provision actualisée :

$$40\,000 \times 0,5 \times 1,04^{-10} = 13\,511$$

Comme la provision sur N est descendue en-dessous du niveau de la provision sur N-1, on effectue en N une reprise sur provision de :

$$1\,104$$

La reprise ne sera en fait effectuée que sur la partie exploitation, la dotation pour risques et charges financiers étant maintenue :

- Partie financière (inchangée) : 585
- Reprise sur partie exploitation :

$$\left(40\,000 \times \frac{10}{20} \times 1,04^{-10}\right) -$$

$$\left(50\,000 \times \frac{9}{20} \times 1,04^{-10}\right) =$$

$$- 1\,689$$

$$- 1\,104$$

c) Le taux d'actualisation augmente en N

An.		Étalement	Coef. actualis.	Provision actualisée	Dotation
			
9	50 000	0,45	1,54	14 616	2 124
10	50 000	0,5	1,55	16 098	1 483
11	50 000	0,55	1,49	18 505	2 407
12	50 000	0,6	1,42	21 096	2 591
13	50 000	0,65	1,36	23 882	2 786
14	50 000	0,7	1,30	26 876	2 994
15	50 000	0,75	1,25	30 092	3 216
16	50 000	0,8	1,19	33 542	3 451
17	50 000	0,85	1,14	37 243	3 700
18	50 000	0,9	1,09	41 208	3 965
19	50 000	0,95	1,05	45 455	4 247
20	50 000	1	1	50 000	4 545
					50 000

Le taux d'actualisation augmente (de 4 % à 4,5 %) sur la 10^e année.

Ce qui a pour conséquence une baisse de la provision actualisée :

$$50\,000 \times 0,5 \times 1,045^{-10} = 16\,098$$

et donc une augmentation moins importante de la dotation sur N qui est alors de :

$$1\,483$$

On répartira la dotation en partie financière et exploitation comme suit :

• Partie exploitation :

$$\left(50\,000 \times \frac{10}{20} \times 1,045^{-10} \right) -$$

$$\left(50\,000 \times \frac{9}{20} \times 1,045^{-10} \right) = 1\,610$$

• Reprise sur partie financière :

$$\left(\frac{50\,000 \times 9}{20} \right) \times (1,045^{-10} - 1,04^{-11}) = -127$$

$$1\,483$$

d) Le taux d'actualisation baisse en N+3

	Coef. actualis.	Provision actualisée	Dotation
	
	1,54	14 616	2 124
	1,55	16 098	1 483
	1,49	18 505	2 407
	1,42	21 096	2 591
	1,36	23 882	2 786
N+3	1,25	28 063	4 181
	1,20	31 195	3 132
	1,16	34 523	3 328
	1,12	38 056	3 533
	1,08	41 806	3 750
	1,04	45 783	3 977
	1	50 000	4 217
			50 000

Le taux d'actualisation baisse (de 4,5 % à 3,75 %) sur la 13^e année.

Ce qui a pour conséquence une hausse de la provision actualisée :

$$50\,000 \times 0,7 \times 1,0375^{-6} = 28\,063$$

et donc une augmentation plus importante de la dotation sur N+3 qui passe à :

$$4\,181$$

On répartira la dotation en partie financière et exploitation comme suit :

• Partie exploitation :

$$\left(50\,000 \times \frac{14}{20} \times 1,0375^{-6} \right) -$$

$$\left(50\,000 \times \frac{13}{20} \times 1,0375^{-6} \right) = 2\,004$$

• Partie financière :

$$\left(\frac{50\,000 \times 13}{20} \right) \times$$

$$(1,0375^{-6} - 1,045^{-7}) = \frac{2\,177}{4\,181}$$

CAS N° 40

IAS 37

Provisions pour restructuration

La société Crassula est une entreprise solidement établie depuis plusieurs décennies dans le secteur de la chimie. Devant faire face à une concurrence devenue mondiale, l'entreprise a décidé d'abandonner une activité Polymère devenue non rentable pour se redéployer sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

L'activité Polymère est gérée sur deux sites A et B. Il a été convenu par la direction que le site A serait démantelé en vue d'une reconversion partielle et un redémarrage d'activité sur un site C, tandis que le site B serait définitivement fermé.

Un plan en trois phases – fermeture, réorganisation, redéploiement – a été élaboré en détail par la direction avec l'aide d'un cabinet conseil au cours de l'année N. Ce plan, fourni en annexe, contient la localisation et la liste précise des activités concernées et un chiffrage des coûts de restructuration.

Il doit entrer en application début N+1 et se dérouler sur une période estimée à 15 mois.

Le Conseil d'administration a approuvé, sur plusieurs séances entre novembre et mi-décembre, la partie du plan concernant la fermeture du site A. La décision a été annoncée au personnel suite à une réunion du comité d'entreprise, le 20.12.N. Les clients et fournisseurs impliqués dans l'activité du site A ont également été tenus informés des détails de l'opération par les services commerciaux, avec une attention d'autant plus grande qu'il est prévu qu'une partie de l'activité redémarre sur le site C.

La direction a, à ce propos, budgété un plan de communication visant à limiter l'impact négatif sur la société de cette restructuration. Elle a de plus donné davantage de moyens au service commercial pour démarcher et visiter de façon plus fréquente les clients durant la période sensible d'arrêt de l'activité.

Le cabinet conseil continuera, pour sa part, à assister la direction durant la mise en œuvre du plan sur les aspects de redéploiement.

En ce qui concerne le site B, la décision de fermeture définitive a été entérinée par le Conseil d'administration lors de la dernière séance du 15 décembre, sous réserve de dis-

ussions et négociations plus poussées avec les représentants du personnel jusqu'en janvier N+1 et notamment sur le sujet des indemnités de licenciement. Les administrateurs ont comme souci principal de désamorcer tout risque de grève.

La totalité du montant estimé du coût de la restructuration, soit 11 M€, a été provisionnée par le chef comptable au 31.12.N.

Travail demandé

Apprécier, au regard d'IAS 37, cette provision pour restructuration et indiquer, si nécessaire les écritures de régularisation à porter dans les comptes consolidés.

On retiendra 33 % 1/3 comme taux d'imposition.

Annexe

Extraits du plan de restructuration

	Site A	Site B	Ensemble
Localisation :	Z.I. Hortiland Sud A1, A2, A3	Z.I. Hortiland Est A4, A5	
Activités abandonnées :			
Période de mise en œuvre :	Jan N+1 à mars N+2		
Personnel	75	120	
Effectif concerné :	Montant estimatif. Sous réserve des négociations avec les représentants du personnel		
Indemnités de licenciement	1 984 500	6 350 400	8 334 900
Primes et congés payés	40 500	129 600	170 100
Coût de formation et primes de mutation du personnel reclassé	100 000		100 000
Actifs immobilisés des sites			
Démantèlement et abandon d'actifs	250 000	325 000	575 000
Démantèlement et déménagement de matériel réutilisable	75 000	15 000	90 000
Coûts de dépollution	200 000	250 000	450 000
Stockage d'équipements destiné à être cédés	7 000	2 500	9 500
- Plus-values sur cession de matériel	-20 000		-20 000
Actifs circulants			
Pertes sur stocks :			
• stocks destinés à être détruits	65 000	75 000	140 000
• stocks destinés à être cédés au coût de revient	145 000	440 000	585 000
Remises sur factures clients non payées	15 000		15 000
Réorganisation interne			
Indemnités :			
• résiliation anticipée de bail	50 000	35 000	85 000
• ruptures de contrats fournisseurs	8 500	10 000	18 500
Transfert de systèmes de gestion	4 000	3 000	7 000
Budget commercial :			
• réorganisation des circuits de distribution	30 000		30 000
• frais de démarchage clientèle	10 000		10 000
Honoraires de cabinet conseil	35 000	15 000	50 000
Budget de campagne de communication	350 000		350 000
Totaux	3 349 500	7 650 500	11 000 000

Solution

Selon IAS 37, un plan de restructuration doit être rendu public et annoncé avant la clôture des comptes pour qu'une provision puisse être constituée.

Ce plan doit être suffisamment détaillé et contenir, entre autres informations, des indications sur : les activités touchées et leur localisation, le nombre d'emplois visés, la période de mise en application du plan et le détail de son coût.

De plus, seuls les coûts directement imputables à l'abandon définitif d'activités peuvent être retenus dans le montant estimé de la provision pour restructuration.

Le plan de restructuration est acceptable, selon les critères de la norme IAS 37, pour justifier une provision, mais uniquement pour le site A et sur les coûts liés à des activités définitivement mises à l'arrêt.

1. Réestimation de la provision admise par IAS 37

Ainsi, devront être retranchés du montant de la provision, les coûts suivants :

- tous les coûts estimés pour la fermeture du site B, dans la mesure où, même s'il existe un plan, la décision de fermeture de celui-ci n'a pas été fermement entérinée avant la clôture et, par voie de conséquence, n'a pas fait l'objet d'une annonce publique : 7 650 500
 - coûts liés au personnel reclassé, puisque ceux-ci concernent une reprise de l'activité : 100 000
 - déménagement de matériel réutilisable, transfert de systèmes de gestion, dépenses commerciales et remises, plan de communication et honoraires du fait que ces charges sont rattachées à une production future à travers la poursuite de l'activité existante ou d'activités nouvelles (75 000 + 15 000 + 4 000 + 35 000 + 30 000 + 10 000 + 350 000) 519 000
 - les pertes sur stocks, qui auraient dû faire l'objet dans les comptes individuels d'une provision pour dépréciation de l'actif circulant à l'inventaire de clôture et sont traités en IFRS selon les dispositions de la norme IAS 2 : (65 000 + 145 000) 210 000
 - bien que commandé par la fermeture du site, il est plus approprié de provisionner le coût de dépollution en constatant une provision pour remise en état (1581). 200 000
 - enfin, les plus-values sur cession d'actifs ne doivent pas être retenues dans le calcul de provisions pour restructuration : - 20 000
- Soit un montant total de coûts non reconnus dans la provision pour restructuration de : 8 659 500

Les autres coûts – licenciement et charges liées, coût d'abandon d'actifs, stockage en vue de cession, indemnités – sont admis dans le calcul de la provision pour restructuration.

La provision réestimée selon les critères d'IAS 37 s'élève donc à :
 $11\,000\,000 - 8\,659\,500 = 2\,340\,500$

Et il convient de reconstituer une provision pour remise en état à hauteur de 200 000. La fermeture du site n'ayant pas de caractère certain en N, il sera plus prudent d'attendre N+1 pour retraiter la provision pour remise en état sur le site B.

2. Écritures de retraitement dans les comptes consolidés

Calcul préalable des impôts différés

La provision pour licenciement n'est fiscalement pas déductible, alors que la provision constituée sur les autres coûts est déductible.

Lors du retraitement de la provision pour restructuration, les impôts différés ne seront donc calculés que sur les charges déductibles, hors coût de remise en état du site A.

Dans les comptes individuels		Dans les comptes consolidés	
Résultat comptable :	11 000 000	Résultat comptable :	11 000 000
+ réintégration provision	6 350 400	+ retraitement provision :	
pour licenciement :		• + licenciement (site B)	6 350 400
		• + charges déductibles	2 309 100
		• - remise en état	- 200 000
Base fiscale	17 350 400	Résultat consolidé	19 459 500
		Différence temporelle	- 2 109 100

Les écritures suivantes sont portées au journal de consolidation.

Au bilan :

		31.12.N	
154	Provisions pour restructuration	8 659 500	
1581	Provision pour remise en état		200 000
120	Résultat $(6\,350\,400 + 2\,199\,100 \times 25\%)$		7 756 467
1687	Impôts différés $(2\,109\,100 \times 25\%)$		703 033
	<i>Retraitements de la provision pour restructuration et constatation de la provision pour remise en état</i>		

Au compte de résultat :

		31.12.N	
120	Résultat	7 756 467	
695	Impôt sur les bénéfices		703 033
6815	Dotations pour risques et charges d'exploitation (provision pour remise en état)		200 000
798	Compte de liaison (provision restructuration)	8 659 500	
798	Compte de liaison (provision restructuration)	8 659 500	
6815	Dotations pour risques et charges d'exploitation (provision pour restructuration)		8 659 500
	<i>Retraitements des dotations aux provisions pour risques et charges</i>		

CAS N° 41

IAS 11 & 37

Provisions pour travaux en cours

La société Lotus est une entreprise sous-traitante dans l'industrie aérospatiale. L'entreprise a signé, courant N-2, avec l'Agence Spatiale Européenne un contrat à long terme pour la livraison de différents éléments d'un satellite au 15.08.N+1 au plus tard.

La tenue des délais est impérative dans la mesure où l'Agence doit respecter des dates précises pour la mise en orbite du satellite.

Dans les premières phases du projet, la société Lotus a accusé un retard par rapport au planning des travaux du à la complexité des spécifications techniques.

Afin de combler son retard, elle va devoir dépenser au delà du budget initial.

Au 31.12.N, le coût des travaux engagés s'élève à 1 559 600 € dont 56 000 € de frais financiers. Pour achever les travaux dans les délais, la société estime qu'il reste à dépenser 1 036 000 € avec un coût d'emprunt de 36 000 €.

Le contrat remporté sur appel d'offres stipule que le prix est ferme et non révisable pour un montant de 2 352 000 €. La société Lotus a comptabilisé ce contrat de construction selon la méthode de l'achèvement.

Travail demandé

1. Calculer la perte probable et développer la position comptable et fiscale dans le référentiel national.

2. Proposer les écritures de retraitements en comptes consolidés aux normes IFRS. On retiendra 33 1/3 % comme taux d'IS.

Solution

1. Calcul de la perte probable, constitution de provisions et analyse fiscale

a) Calcul de la perte probable

Coût déjà engagé sur commande :	1 559 600
+ Dépenses restant à engager :	1 036 000
= Coût total du projet	2 595 600
Facturation ferme :	2 352 000
Perte probable : (2 595 600 – 2 352 000 =)	243 600

b) Position du Plan comptable général

Rapporté au coût total estimé, l'encours représente	60 %	(1 559 600/2 595 600)
La perte probable est constatée sous forme :		
• d'une provision pour dépréciation de l'encours	146 160	(243 600 × 60 %)
• d'une provision pour perte à terminaison	97 440	(243 600 – 146 160)
	243 600	

		31.12.N		
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	146 160		
3931	Provisions pour dépréciation des produits en cours <i>Provision pour dépréciation de l'encours sur projet ESA</i>		146 160	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	97 440		
1516	Provisions pour pertes sur contrats <i>Provision pour perte à terminaison sur contrat ESA</i>		97 440	

c) Position fiscale

Sur le plan fiscal, la provision pour perte à terminaison n'est pas déductible. Il convient par ailleurs de neutraliser les charges financières dans la valeur de l'encours et des dépenses restant à engager.

Coût de revient fiscal :	1 503 600	(1 559 600 – 56 000)
+ Dépenses à engager : (hors frais financiers)	1 000 000	(1 036 000 – 36 000)
	2 503 600	

d'où

- le taux d'avancement de : 60 % (1 503 600/2 503 600)
- la provision déductible de : 90 960 (2 503 600 – 2 352 000) × 60 %
ou (243 600 – 56 000 – 36 000) × 60 %
- la provision à réintégrer
fiscalement de : 152 640 (243 600 – 90 960)

2. Régularisation dans les comptes consolidés aux normes IFRS

En IFRS, la provision de 146 160 sur l'encours n'est pas retenue car elle concerne une dépréciation de stock qui doit être traitée selon les dispositions d'IAS 2.

En revanche, la provision pour perte à terminaison de 97 440 est acceptable, et la société Lotus est autorisée à maintenir les frais financiers dans ses estimations dans la mesure où elle applique de façon uniforme l'intégration des coûts d'emprunt à ses contrats de production, comme le préconise IAS 23.

Le retraitement en comptes consolidés va donc induire une divergence avec la base fiscale qu'il faudra constater en passif d'impôts différés.

Résultat fiscal (comptes individuels)		Résultat consolidé	
Dotations comptable	Réintégration	Résultat individuel	Retraitement
- 243 600		- 243 600	
	152 640		146 160
- 90 960		- 97 440	

Divergence de base fiscale : 97 440 – 90 960 = 6 480
 et impôt différé passif de : 2 160 (6 480 × 33 ⅓ %)

Au bilan

		31.12.N		
3931	Provisions pour dépréciation des produits en cours	146 160		
120	Résultat		144 000	
1687	Impôts différés <i>Retraitement de la provision sur l'encours de travaux</i>		2 160	

Au compte de résultat

		31.12.N		
120	Résultat	144 000		
695	Impôts sur les bénéfices	2 160		
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant <i>Retraitement de la dotations</i>		146 160	

Chapitre 7

Les normes spécifiques

CAS N° 42

IAS 2

Les stocks

La société Monstera est une laiterie industrielle qui conditionne des bouteilles de lait longue conservation sous la marque Monstera à partir de lait de vache. La société est très orientée vers l'exportation et écoule sa production tous les mois en vendant des lots à ses clients étrangers.

La société prend livraison le 20.12.N de 500 hectolitres de lait de vache auprès de son fournisseur.

La société déstocke le 29.12.N, 65 000 bouteilles de lait conditionné pour les expédier à l'étranger.

Les coûts unitaires seront arrondis au cent supérieur.

Travail demandé

1. Présenter, en conformité avec IAS 2, les fiches de stock du mois de décembre du lait utilisé comme matière première, et des bouteilles de lait longue conservation.
2. Passer les écritures de régularisation des stocks à l'inventaire intermédiaire de la société Monstera.

Annexe 1

Facture établie au 15.12.N	
Réf. : XXXX	
Client : Société Monstera	
500 hectolitres de lait de vache	
Prix brut :	10 000
Transport et déchargement :	1 200
Taxe agricole :	125
	11 325
Escompte 1,5 %	170
Montant hors taxe :	11 155
TVA	773
Emballages consignés : (250 containers plastiques de 2 hl)	625
Net à payer TTC :	12 553

La taxe agricole est non récupérable.

Les containers sont restitués au prix de consignation. Le délai de règlement est, en règle générale, de 60 jours ; un escompte de 1,5 % est consenti par le fournisseur en cas de paiement à 30 jours, comme le pratique la société Monstera envers ses fournisseurs.

Le taux de financement marginal annuel de la société Monstera est de 3 %.

Au 19.12.N, la société Monstera reçoit une facture d'avoire de 2,5 % de remise sur le prix brut de la facture du 15.12. Cette ristourne est consentie par le fournisseur afin de récompenser les commandes effectuées pour des volumes importants.

Annexe 2

Mouvements des stocks sur le mois de décembre N

Au 1.12, le stock initial de lait de vache est de 5 000 litres évalués à 0,2 € le litre.

Au 8.12, il a été livré respectivement 35 000 litres de lait au coût d'entrée de 0,24 €.

Aux 3.12, 12.12 et 22.12, la production a consommé respectivement 3 000, 25 000 et 40 000 litres de lait.

Au 1.12, le stock initial de bouteilles de lait Monstera est de 14 000 unités, valorisées au coût unitaire de 0,9 €. 56 000 unités ont été fabriquées et conditionnées durant le mois de décembre pour être écoulées dans les circuits de distribution.

Il n'y a ni encours initiaux et ni encours finaux de production sur le mois de décembre.

Les fiches de stocks de Matières Premières (MP) sont tenues selon la méthode du « premier entré, premier sorti » - PEPS (« First In First Out - FIFO ») et les fiches de stocks de Produits Finis (PF) selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Annexe 3

Coûts du mois de décembre entrant dans le coût de revient du lait longue conservation Monstera (pour 56 000 produits finis)

Achats	À calculer	Charges indirectes hors production	
• Lait de vache :		• Quote-part des frais financiers sur machines et bâtiments industriels :	938
• Autres ingrédients et conditionnement non stockés :	1 400	• Coût de stockage des bouteilles :	200
Charges directes de production		• Coûts de distribution :	3 000
• Main d'œuvre directe, énergie :	11 000	• Frais généraux :	3 500

Charges indirectes de production :

• Coûts variables :	10 000
• Coûts fixes imputables :	7 500

Les services de production ont enregistré 5 % de déchets sur les achats.

L'activité mensuelle normale des ateliers de production, exprimée en unités d'œuvre d'heures machine, correspond à 1 500 heures. La production a constaté 1 350 heures machines sur le mois de décembre.

Annexe 4

Compte 31 Stock de matières premières (Lait) au 31.12.N-1 :	3 250 €
Compte 355 Stock de bouteilles de lait longue conservation au 31.12.N-1	6 300 €
Compte 3955 Dépréciation des stocks de produits finis	1 500 €
Prix de vente estimé d'une bouteille de lait longue conservation au 31.12.N :	0,95 €

Solution

1. Mise à jour au 31.12.N des fiches de stock du lait et des bouteilles de lait longue conservation

a) Présentation de la fiche de stock de Lait de vache du mois de décembre N

• Détermination du coût d'acquisition du stock de matières premières

Selon IAS 2, ce coût intègre le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs liés à l'acquisition des stocks (transport et manutention).

La TVA est récupérable et les emballages consignés sont une créance de l'entreprise Monstera.

Dans le cas où les emballages ne seraient pas restitués (ou seraient restitués à un prix inférieur à la consigne), le coût des emballages (ou du mali sur emballages) entrerait dans le coût d'acquisition.

Les réductions commerciales (rabais, remises et ristournes et escompte à caractère commercial) sont retranchées du coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition est de : 11 325 (10 000 + 1 200 + 125)

moins la remise de : 250 (10 000 × 2,5 %)

11 075

L'escompte est de : 166,13 (11 075 × 1,5 %) et un financement par concours bancaire sur 60 jours de 55,38 (11 075 × 3 % × 2/12).

D'où un escompte à caractère commercial de : 110,75 € (166,13 - 55,38)

Le coût d'entrée des matières premières est ainsi de :

11 075 - 110,75 = 10 964,25 = 10 964 €.

b) Inventaire permanent sur décembre du stock de matières premières

Inventaire Permanent des M.P. (méthode PEPS)							
	Quantité	Coût unitaire	Montant		Quantité	Coût unitaire	Montant
Stock initial au 1.12	5 000	0,2	1 000				
Entrées au 8.12	35 000	0,24	8 400	Sorties 3.12	3 000	0,2	600
				Sorties 12.12	25 000		5 920
Entrées au 20.12	50 000	0,22	10 964	Sorties 22.12	40 000		9 040
				Différences sur arrondis			- 36
				Stock final au 31.12	22 000	0,22	4 840
	90 000		20 364		90 000		20 364

Coût unitaire de sortie au 12.12 : $(2\ 000 \times 0,2 + 23\ 000 \times 0,24) = 5\ 920$

Coût unitaire d'entrée au 20.12 : $10\ 964 \text{ €} / 50\ 000 \text{ hl} \times 100 = 0,22 \text{ €/l}$

Coût unitaire de sortie au 22.12 : $(12\ 000 \times 0,24 + 28\ 000 \times 0,22) = 9\ 040$

Le stock final est valorisé au coût des premiers entrés restants.

b) Présentation de la fiche de stock des bouteilles de lait Monstera du mois de décembre N

• Détermination du coût de transformation

Le coût de transformation comprend, selon IAS 2, tous les coûts directs de production, ainsi que la partie variable des coûts indirects.

Les coûts fixes liés à la production doivent être intégrés sur la base d'une capacité normale de production.

Les coûts d'emprunt liés à la production peuvent être inclus dans le coût des stocks.

En revanche, les consommations anormales de facteurs de production, les coûts de stockage autres que ceux séparant deux étapes du processus de production, les frais généraux et les frais de distribution en sont exclus.

Le coût d'un produit fini est donc de :

• Achats :	16 960	[Sorties des stocks de MP : $600 + 5\ 920 + 9\ 040 + 1\ 400$ (Autres achats non stockés)]
- déchets :	848	$(16\ 960 \times 5\%)$
+ Main d'œuvre de production :	11 000	
+ Coûts indirects variables :	10 000	
+ Coûts fixes indirects de production avec imputation rationnelle (cir = 0,9*) :	6 750	$(7\ 500 \times 0,9)$
+ Quote-part des frais financiers	938	
= Coût de transformation	44 800	soit 0,8 € par unité.

*Le coefficient d'imputation rationnelle correspond au rapport de l'activité réelle sur l'activité normale : $1\ 350 / 1\ 500 = 0,9$

• Inventaire permanent sur décembre du stock de produits finis

La norme IAS 2 limite les méthodes d'évaluation des stocks aux deux méthodes reconnues que sont PEPS et CUMP. La méthode du « derniers entré, premier sorti » - DEPS - (Last In,

First Out - LIFO) - intéressante en période d'inflation dans la mesure où elle minore les valeurs de sortie - n'est plus admise depuis la révision de la norme en 2002-2003.

La norme IAS 2 précise également que l'entreprise doit utiliser la même méthode d'évaluation pour tous les stocks qui ont une nature ou un usage similaires.

C'est évidemment le cas de l'entreprise Monstera qui stocke du lait afin de le conditionner en bouteilles pour une longue conservation, bouteilles qui sont elles-mêmes stockées en vue d'être vendues.

Pour des raisons pédagogiques, et afin de pouvoir illustrer les deux méthodes d'évaluation des stocks, nous présenterons néanmoins les deux traitements au sein de la même activité.

Inventaire Permanent des PF (méthode CUMP)							
Stock initial au 1.12	14 000	0,9	12 600	Sorties 29.12	65 000	0,82	53 300
Entrées durant déc.	56 000	0,8	44 800	Stock final au 31.12	5 000	0,82	4 100
Disponible	70 000	0,82	57 400		70 000		57 400

CUMP : $57\ 400 / 70\ 000 = 0,82 \text{ €/bouteille}$.

2. Présentation des écritures relatives aux stocks au 31.12.N

31.12.N			
6031	Variation des stocks de matières premières	3 250	
71355	Variation des stocks de produits finis	6 300	
31	Stocks de matières premières		3 250
355	Stocks de produits finis		6 300
<i>Annulation de stocks initiaux évalués en début d'exercice</i>			
31	Stocks de matières premières	4 840	
355	Stocks de produits finis	4 100	
6031	Variation des stocks de matières premières		4 840
71355	Variation des stocks de produits finis		4 100
<i>Création des stocks finaux évalués en fin d'exercice</i>			

La dépréciation constatée à la clôture de l'exercice précédent est annulée et doit être remplacée par une nouvelle provision si les stocks ont fait l'objet de dépréciation.

3955	Dépréciations des stocks de produits finis	1 500	
78173	Reprises sur dépréciations des stocks		1 500
<i>Annulation de la dépréciation des stocks de PF constatée au titre de l'exercice précédent</i>			

On estime une éventuelle dépréciation en comparant le coût et la valeur réalisable nette du stock, qui est égale au prix de vente, estimé dans des conditions commerciales normales, diminué des coûts nécessaires à l'achèvement et à la vente.

Les bouteilles de lait étant des produits finis, leur valeur réalisable nette correspond à leur prix de vente estimé après déduction des frais de distribution, soit, par bouteille :

$$\left(0,95 - \frac{3\,000}{56\,000}\right) 0,9 \text{ €} > 0,82 \text{ €}.$$

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation au 31.12.N sur les stocks de produits finis.

De plus, la dépréciation des stocks de matières premières ou de produits intermédiaires n'est pas admise tant que les produits pour la fabrication desquels ils sont utilisés ont une valeur réalisable supérieure à leur coût.

La société Monstera ne cherchera donc pas à estimer la valeur réalisable de son stock de lait au 31.12.N.

CAS N° 43

IAS 18

Produits des activités ordinaires

L'entreprise Cuphea est la filiale française d'un groupe qui fabrique des appareils de photographie numérique et développe une multitude d'applications et de procédés informatiques liés à la numérisation et à l'archivage d'images.

La société Cuphea conçoit, fabrique et vend par différents canaux de distribution des appareils numériques et des logiciels. Elle développe par ailleurs des programmes informatiques liés au traitement de l'image pour le compte de clients institutionnels.

Des opérations liées à la vente de biens et services ont été enregistrées au cours des trois derniers mois de l'année N, et sont détaillées dans l'annexe ci-dessous.

Les articles sont vendus avec une garantie du fabricant d'une durée d'un an, le coût de remplacement et de réparation étant estimé par la société Cuphea à 4,5 % du prix de vente en gros.

La société Cuphea clôture ses comptes au 31.12.N.

On retiendra 6,5 % comme taux annuel de financement marginal utilisé comme taux d'actualisation et 19,6 % comme taux de TVA.

Travail demandé

Indiquer pour chaque opération le montant et le compte à créditer pour une comptabilisation de ces produits liés aux activités ordinaires selon les dispositions de la norme IAS 18.

Annexe

Opérations de ventes de biens et services constatées au cours du mois de décembre N

1. Reconduction au 1.10 du contrat de distribution d'appareils photo numériques avec les sociétés de la grande distribution. Les distributeurs stockent les biens dans leurs entrepôts et les vendent dans leurs magasins. Ils peuvent conserver ou retourner au producteur, sans frais, les invendus après trois mois. La société Cuphea est réglée en fin de mois en fonction des ventes écoulées sur le mois et sur la base d'un prix fixe quelque soit la marge du distributeur.

Au 1.10, des articles sont livrés aux distributeurs pour une valeur de 25 M€. La société Cuphea reçoit en règlement HT 2 M€ au 31.10, 3 M€ au 30.11 et 15 M€ au 31.12.N. En fin d'année, des produits pour une valeur commerciale de 1 M€ sont retournés à la société Cuphea.

2. Vente ferme à crédit le 15.10.N pour 200 000 € HT de marchandises à un distributeur indépendant avec les conditions de paiement suivantes : 50 % comptant et crédit gratuit accordé au client sur 6 mois (période pendant laquelle le client estime écouler les marchandises).

3. Vente le 1.11 d'appareils et de logiciels de numérisation d'images à usage professionnel pour un montant de 240 000 € HT, avec assistance téléphonique et sur site gratuite pendant un an.

Cette dernière prestation est évaluée à 1 000 € par mois, et la garantie sur 18 mois des appareils à 3 690 €.

4. Facturation le 15.11 à un client de matériel à usage professionnel pour un montant de 100 000 € HT livrés le jour même sous réserve d'installation. Pour des raisons de disponibilité, un technicien qualifié de la société Cuphea ne peut effectuer avec succès l'installation de ce matériel chez le client que le 2.12.

5. Vente le 30.11 de 250 000 € HT de marchandises à un second distributeur indépendant. Les conditions de règlement sur cette catégorie de clients sont en général un tiers à la commande et le solde à 60 jours. Le client acceptant de payer le solde à 30 jours, la société Cuphea lui accorde une remise de 4 % et un escompte de 1,5 %.

6. Suite à la relance d'un client sur une facture impayée depuis 4 mois d'un montant TTC de 179 400 €, celui adresse un chèque le 10.12 à la société Cuphea pour un tiers du règlement et l'informe que des difficultés de trésorerie l'empêcheront d'honorer le solde du paiement avant au moins 10 mois.

La société Cuphea estime au 3.12 ne pouvoir recouvrer sa créance qu'à hauteur de 40 % d'ici une année.

7. La société Cuphea encaisse en date du 15.12 :

- les coupons sur 500 obligations à taux fixe de 3,5 % de valeur faciale de 100 €, achetées le 1.07.N ;
- les dividendes à raison de 3 € par action d'une filiale dont elle possède 15 000 actions ;
- la deuxième annuité d'un prêt consenti à cette filiale le 31.12.N-2 pour un montant de 200 000 € au taux de 5 % sur 5 ans, avec remboursement par annuité constante ;
- les droits d'exploitation sous licence d'un logiciel développé par la société Cuphea pour le compte exclusif d'un client. Les droits s'élèvent à 9 000 € pour le renouvellement de la licence sur les 12 mois à venir.

8. Au 31.12.N, la société Cuphea constate le niveau d'avancement sur deux prestations en cours :

- réalisation à 80 % du projet A concernant la mise en place pour une clientèle d'entreprises d'un service payant permettant de classer, archiver et compresser des photos numérisées via Internet. Le service est déjà accessible en ligne pour un grand nombre de fonctionnalités ;
- réalisation à 50 % du projet B concernant l'installation pour un hôpital de matériel d'imagerie médicale.

Les dépenses engagées au titre des projets A et B se montent respectivement à 45 000 € et 15 000 €.

Étant donné la nouveauté du service et la difficulté à quantifier une demande stable en matière de e-business, le résultat pour le projet A ne peut être estimé de manière fiable.

En revanche, le prix devis présenté à l'hôpital s'élève à 40 000 € pour un coût total d'installation estimé à 30 000 €.

Solution

La norme IAS 18 traite de la comptabilisation des produits des activités ordinaires (ventes, honoraires, intérêts, dividendes, redevances) sur le principe de leur évaluation à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir, déduction faite des remises accordées.

Opération constatée	Date	Compte crédité	Montant en €
Point 1 (renouvellement du contrat de distribution) Le produit lié à la livraison ne peut être reconnu le 1.10 car l'essentiel des risques et avantages (inhérents à la propriété des biens n'a pas été transféré : le risque commercial reste attaché au producteur (retour des invendus) ainsi que l'avantage lié au prix (fixe, quelle que soit la marge du distributeur). La vente n'est comptabilisée qu'au moment des paiements effectués ; les invendus retournés ou les articles conservés mais non encore vendus ne sont pas comptabilisés. La garantie sur le temps restant fait l'objet d'une provision (on se placera en milieu de mois en supposant les ventes régulières sur le mois).	31.10 30.11 31.12 31.12	701 – Ventes 701 – Ventes 701 – Ventes 1512 – Provisions pour garantie	2 000 000 3 000 000 15 000 000 20 000 000 836 250
			(2 000 × 9,5/12 + 3 000 × 10,5/12 + 15 000 × 11,5/12) K€ × 4,5 % = 836 250
Point 2 (crédit gratuit ou paiement différé) La rémunération du crédit doit être retranchée du produit de la vente et constatée en produit financier. Facture HT au 15.10 : 200 000 – 100 000 (acompte) = 100 000 € = Intérêts > du crédit gratuit : 100 000 × (1 – 1,065 ^{-1/12}) = 3 100 € Provision pour garantie : 200 000 × (1/6 × 10/12 + 1/6 × 11/12 + 4/6) × 4,5 % = 8 625	15.10 15.10 31.12	701 – Ventes 768 – Autres produits financiers 1512 – Provisions pour garantie	196 900 <i>(100 000 + 96 900)</i> 3 100 8 625
Point 3 (prestation gratuite) L'assistance gratuite doit être reconnue comme un produit distinct (une prestation de service future) étalé sur la durée de la prestation. Juste valeur de la prestation au 1.11 : 1 000 × (1 – 1,0053 ⁻¹²) / 0,0053 = 11 600 avec 0,53 % (= 1,065 ^{1/12} – 1), le taux équivalent mensuel d'actualisation. Produit de la vente : 240 000 – 11 600 = 228 400. Chaque mois, la prestation est comptabilisée pour 1 000 avec en contrepartie le débit des produits constatés d'avance et la charge d'intérêts. Au 30.11 : produit (1 000/1,0053 = 995) et intérêts (1 000 – 995 = 5) et au 31.12 : produit (1 000/1,0053 ² = 989,5) et intérêts (10,5) La provision à long terme fait aussi l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir de la garantie : 3 690 × 16/18 × 1,0053 ⁻¹⁶ = 3 014	1.11 1.11 30.11 31.12 31.12	701 – Ventes 487 – Produits constatés d'avance 706 – Prestations de service 706 – Prestations de service 1512 – Provisions pour garantie	228 400 11 600 240 000 1 000 1 000 3 014

Opération constatée	Date	Compte crédité	Montant en €
Point 4 (bien livré mais non installé) Les risques et avantages inhérents à la propriété du bien ne sont censés avoir été transférés à l'acheteur que lorsque celui-ci a accepté la livraison et l'installation, et que tout délai impartit pour refuser l'achat est écoulé. Le produit de la vente ne pourra donc pas être crédité dans les comptes de la société Caphex avant le 2.12. On supposera que la garantie court à partir du jour de l'acceptation de l'achat.	02.12	701 - Ventes	100 000
	31.12	1512 - Provisions pour garantie	4 125
			(100 000 × 11/12 × 4,5 %) = 4 125
Point 5 (escompte) L'escompte accordé n'est comptabilisé que sur la partie excédant les intérêts du crédit client sur la période normale de 60 jours. Escompte : $250\,000 \times 96\% \times 2/3 \times 1,5\% = 160\,000 \times 1,5\% = 2\,400$ Solde de facture client : 160 000 Intérêts de crédit client sur 60 j : $160\,000 \times (1 - 1,065^{-2/3}) = 1\,670$ Le produit constaté de la vente est crédité net de charge financière pour 158 330 (= 160 000 - 1 670) et l'escompte débité en charge (cpté 665) pour 730 (= 2 400 - 1 670)	30.11	701 - Ventes	258 330 <small>(250 000 × 1,5 × 96 % + 158 330)</small>
	31.12	1512 - Provisions pour garantie	10 313
			((250 000 × 11/12 × 4,5 %) = 10 313
Point 6 (créance douteuse) La vente a été enregistrée il y a 4 mois en tant que produit des activités ordinaires. L'incertitude quant à son caractère recouvrable ne doit en aucun cas se traduire par un réajustement du montant du produit, mais par la constatation en charge d'une provision pour dépréciation. Le montant estimé de cette provision sera actualisé, étant donné le temps nécessaire au recouvrement de la créance. Après encaissement du chèque, la créance est douteuse pour : $179\,400 \times 2/3 = 119\,600$ Montant recouvrable sur le client : $119\,600 \times 40\% / 1,065 = 44\,920$ Montant recouvrable sur la TVA : $19\,600 \times 60\% / 1,065 = 11\,042$ $55\,962$ Montant de la provision : $119\,600 - 55\,962 = 63\,638$			
	31.12	Provisions pour dépréciation des comptes clients	63 638

Opération constatée	Date	Compte crédité	Montant en €
Point 7 (intérêts, dividendes, redevance) Les intérêts sont comptabilisés au prorata temporis : • Intérêts postérieurs à l'achat des obligations : $500 \times 100 \times 3,5\% \times 5,5/12 = 802$ La fraction de coupon couru (6,5/12) sera comptabilisée en crédit du compte produits à recevoir (487) • Intérêts courus sur le prêt depuis le 1.01.N : - annuité : $200\,000 \times 5\% / (1 - 1,05^{-5}) = 46\,195$ - capital restant après la 1ère annuité : $200\,000 - (46\,195 - 200\,000 \times 5\%) = 163\,805$ - intérêts sur la 2 ^{ème} annuité : $163\,805 \times 5\% = 8\,190$ - revenu à comptabiliser : $8\,190 \times 11,5/12 = 7\,849$ La différence (341) est comptabilisée en produits constatés d'avance. Les dividendes sont comptabilisés en produits lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi : $3 \times 15\,000 = 45\,000$ Les redevances sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises, en distinguant le produit rattaché à l'exercice en cours du produit constaté d'avance. Part de la redevance imputable sur N : $9\,000 \times 0,5/12 = 375$ et part imputable sur N+1 : $9\,000 - 375 = 8\,625$	15.12	7621 - Revenus des titres immobilisés	802
	15.12	7617 - Revenus des créances rattachées à des participations	7 849
	15.12	761 - Produits des participations	45 000
	15.12	7511 - Redevances pour logiciels	375
	15.12	487 - Produits constatés d'avance	8 625
Point 8 (prestations de services payants) Les produits correspondants aux prestations sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Projet A : lorsque le résultat ne peut être défini de manière fiable, la prestation n'est enregistrée que dans la limite des dépenses récupérables comptabilisées, soit 45 000 € si l'entreprise estime pouvoir rentrer dans ses frais. Projet B : la prestation est comptabilisée en fonction du taux d'avancement : $40\,000 \times 50\% (15\,000 / 30\,000) = 20\,000$	31.12	706 - Prestations de services (45 000 + 20 000)	65 000

CAS N° 44

IAS 20

Subventions

La société Dipladénia est une entreprise de matériaux composites qui implante en N-1 une activité nouvelle dans une région prioritaire pour les pouvoirs publics dans l'aménagement du territoire, et bénéficiaire des fonds structurels de l'Union européenne.

L'entreprise bénéficie durant l'exercice N d'aides publiques versées par la région sur les primes et subventions des collectivités et des fonds communautaires :

- un prêt de 200 000 € à taux bonifié de 1 % sur 7 ans remboursable *in fine*, et une garantie bancaire de la région sur un prêt classique complémentaire de 300 000 € à 4 % et remboursable par annuités constantes sur la même échéance. Les prêts sont débloqués au 15.01.N ;
- une subvention d'investissement de 200 000 € pour la construction de l'usine coûtant 400 000 € et l'achat d'équipements pour 300 000 € HT, à affecter au *prorata* de la valeur de l'ensemble. Cette subvention est reçue le 1.10.N, soit un mois après la mise en service de l'usine et de l'achat du matériel.

La commune a mis gratuitement à la disposition de l'entreprise Dipladénia le 15.09.N-1, un terrain estimé à 50 000 € sur lequel l'usine a été construite. Elle a également voté sur son budget N-1, 65 000 € de travaux pour la rénovation complète en N du chemin d'accès au site industriel ;

- une subvention d'exploitation de 100 000 € reçue le 1.11.N destinée à redynamiser l'emploi local. La subvention est conditionnée à l'embauche sur une période de 5 ans (à compter du 1.01.N) d'un minimum annuel de 10 salariés anciennement au chômage depuis plus d'un an.

Ces subsides s'ajoutent aux exonérations fiscales et sociales temporaires (impôts sur les bénéfices, taxe professionnelle, charges patronales) dont bénéficie l'entreprise par les dispositions légales de la loi sur l'initiative économique.

La construction et le matériel sont amortis en linéaire respectivement sur 15 et 6 ans avec des valeurs résiduelles supposées nulles.

Le 15.4.N+4, une machine achetée 25 000 € en partie avec la subvention est revendue pour la somme de 5 000 €.

Au 31.12.N+4, la société Dipladénia emploie depuis l'ouverture de l'usine 105 salariés et compte parmi ses effectifs 43 employés qui étaient avant leur embauche au chômage depuis plus d'un an.

On retiendra 19,6 % comme taux de TVA.

Travail demandé

Proposer dans les comptes individuels de la société Dipladénia des écritures relatives à ces subventions conformes à IAS 20.

Solution

La norme IAS 20 traite des subventions publiques liées à l'achat ou à la construction d'actifs (subvention d'équipement), ou au résultat (subvention d'exploitation) ou sous la forme du transfert d'actifs (subvention non monétaire).

Les autres formes d'aides publiques, comme les avantages sociaux et fiscaux, les conseils gratuits, les garanties, les avantages consentis sous forme de prêts à taux faibles ou nuls, et la mise à disposition d'infrastructures publiques sont exclues de la définition des subventions au sens de la norme.

Les subventions liées à des actifs peuvent être comptabilisées soit en produits différés, soit en déduction du coût de l'actif.

Les subventions liées au résultat peuvent être comptabilisées soit en produits (compte 740), soit venir en déduction des charges auxquelles elles sont rattachées.

Enfin, les subventions non monétaires sont comptabilisées à la juste valeur des actifs transférés, la comptabilisation pour un montant symbolique étant également admise.

Dans le cas de la société Dipladénia, ne seront pas enregistrés en comptabilité le différentiel d'intérêt sur le prêt à taux bonifié, la garantie bancaire et le bénéfice tiré de l'amélioration du chemin d'accès.

En revanche, la subvention d'exploitation sera inscrite en produit et le terrain, ainsi que la subvention de 200 000 € seront comptabilisés en subvention d'équipement.

Afin d'illustrer les deux méthodes admises de comptabilisation d'une subvention d'équipement, nous comptabiliserons la subvention rattachée à la construction de l'usine en produits constatés d'avance, alors que la subvention rattachée au matériel sera retranchée du coût des actifs.

Cette approche n'est évidemment applicable que dans un but pédagogique, le principe de comparabilité (comparability) édicté par IASB obligeant l'entreprise Dipladénia à utiliser les mêmes méthodes comptables sur des groupes d'actifs homogènes, et à les reconduire d'une année sur l'autre (à moins qu'un changement de méthode ne se justifie).

Les écritures dans les comptes individuels sont présentées ci-dessous :

		15.09.N-1		
211	4411	Terrain Subvention d'investissement <i>Mise à disposition du terrain Le terrain étant alternativement pu être comptabilisé pour l'€ symbolique</i>	50 000	50 000
		15.01.N		
512	164 167	Banques Emprunts auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes assortis de conditions particulières <i>Obtention du prêt à court terme et du prêt à taux bonifié</i>	500 000	300 000 200 000
		1.09.N		
21311	2313	Ensembles immobiliers industriels État, TVA déductible sur immobilisations	400 000	
44562	44571	Constructions en cours État, TVA collectée (400 000 × 19,6 %)	78 400	400 000 78 400
		1.09.N		
2154	404	Matériel industriel État - TVA déductible sur immobilisations Fournisseurs d'immobilisations <i>Mise en service et équipement de l'usine</i>	300 000	358 800
44562			58 800	
		1.09.N		
441	487	État - Subventions à recevoir Produits constatés d'avance (Subvention d'investissement) (200 000 × 400 000/700 000)	200 000	114 286
	2154	Matériel industriel (200 000 × 300 000/700 000) <i>Comptabilisation de la subvention d'équipement</i>		85 714
		1.10.N		
512	441	Banques État - Subventions à recevoir <i>Encaissement de la subvention d'équipement</i>	200 000	200 000
		1.11.N		
512	487	Banque Produits constatés d'avance (Subvention d'exploitation) <i>Encaissement de la subvention d'exploitation</i>	100 000	100 000
		31.12.N		
6611	16884	Intérêts des emprunts et des dettes Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit (300 000 × 4 % × 11,5/12)	13 417	11 500
	16887	Intérêts courus sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières (200 000 × 1 % × 11,5/12) <i>Intérêts courus</i>		1 917



68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	25 556	
28131	Amortissement de l'ensemble immobilier industriel (400 000 x 4/12/15)		8 889
28154	Amortissement du matériel industriel (300 000 x 4/12/6)		16 667
<i>Dotations de l'exercice</i>			

Lorsque l'on comptabilise la subvention en produits différés, celle-ci fait l'objet chaque année d'une imputation au rythme de l'amortissement. Par l'autre méthode, la quote-part de la subvention est rapportée au résultat par la réduction de la charge d'amortissement.

La subvention d'exploitation est intégrée au résultat en fonction des embauches prévues de salariés anciennement au chômage, afin de remplir les conditions de la subvention, soit : 10/50 ème.

487	Produits constatés d'avance (Subvention d'investissement) (114 286/15)	2 540	
487	Produits constatés d'avance (Subvention d'exploitation) (100 000 x 10/50)	20 000	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		2 540
74	Subvention d'exploitation		20 000
<i>Subventions rapportées au résultat de l'exercice</i>			

15.4,N+4			
462	Créances sur cessions d'immobilisations	5 000	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		5 000
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	521	
28154	Amortissement du matériel industriel (10 714 x 3,5/12/6)		521
6752	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (corporels)	4 241	
28154	Amortissement du matériel industriel (10 714 x 13 + 7,5/12/6)	6 473	
2154	Matériel industriel (25 000 x 300 000/700 000)		10 714
<i>Cession de la machine</i>			
31.12,N+4			
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	72 500	
28131	Amortissement de l'ensemble immobilier industriel (400 000/15)		26 667
28154	Amortissement du matériel industriel (2 300 000 - 25 000/6)		45 833
<i>Dotations de l'exercice</i>			

Si la subvention sur ce matériel avait été comptabilisée en produits différés, la quote-part résiduelle (2 ans et 4,5/12) aurait été intégralement virée au résultat.

487	Produits constatés d'avance (Subvention d'investissement) (114 286/15)	7 619	
487	Produits constatés d'avance (Subvention d'exploitation) (300 000 x 10/50)	20 000	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		7 619
74	Subvention d'exploitation		20 000
<i>Subventions rapportées au résultat de l'exercice</i>			

La société Dipladénia n'ayant pas totalement rempli son contrat emploi (43 embauches au lieu de 50), elle doit restituer une partie de la subvention.

6715	Subvention accordée (7,50 x 100 000)	14 000	
512	Banques		14 000
<i>Remboursement partiel de la subvention d'exploitation</i>			

CAS N° 45

IAS 11

Contrats de construction

L'entreprise Rosa est un groupe spécialisé dans le Bâtiment et les Travaux Publics. La société a débuté en N-2 deux chantiers dans la commune de Jardins des Roses qu'elle estime terminer en fin d'année N :

- un projet d'aménagement d'espaces verts commandité par la ville le 15.01.N-2 (chantier A) :
- la construction d'un ensemble immobilier résidentiel, démarrée le 25.01.N-2 sur un terrain viabilisé, acheté à la ville en N-3 (chantier B).

La société Rosa a signé avec la ville un contrat à forfait fixant le prix à 4 600 000 €, plafonnant les charges indirectes à 15 % du prix et prévoyant l'achèvement des travaux au plus tard le 31.12.N.

Chaque semaine d'avance par rapport à la date d'achèvement donne droit au versement d'une prime de 10 000 € et chaque semaine de retard entraîne une pénalité de 15 000 €.

La ville a versé un acompte HT de 1 000 000 € à la signature du contrat le 15.01.N-2 et règle les factures sur appel de fonds annuel au 15 avril de l'année suivante.

La société Rosa termine les travaux d'aménagement d'espaces verts le 26.11.N avec 5 semaines d'avance sur la date butoir.

La société Rosa réalise la construction de la résidence dans le cadre d'une opération de promotion immobilière.

Elle reçoit des commandes d'appartements tout au long de la période de construction et cède l'ensemble au 20.12.N au promoteur immobilier.

On retiendra 19,6 % comme taux de TVA.

Travail demandé

1. Calculer, pour chaque projet, le coût réel des travaux sur les trois exercices et indiquer le coût de chaque contrat selon les règles définies par IAS 11.
2. Présenter dans les comptes individuels de la société Rosa les écritures relatives à ces contrats sur les exercices N-2 et N.

Annexe 1

Chantier A

Dépenses constatées sur l'exercice en K€	N-2	N-1	N
Coûts variables directs	500	850	550
• Matières premières et matériaux utilisés sur le chantier	175	325	190
• Petit outillage	25	75	30
• Énergie	50	100	60
• Main d'œuvre	250	350	270
Coûts fixes directs	550	700	550
• Salaires et charges sociales des ingénieurs et chefs de chantier	125	175	125
• Amortissement de l'équipement et des véhicules utilisés sur le chantier	375	450	375
• Location des grues	50	75	50
Coûts fixes indirects	400	445	390
• Amortissement de l'équipement de chantier en réserve *	90	90	90
• Amortissement de l'entrepôt **	150	150	150
• Assurances accidents et vol	5	5	5
• Frais du bureau d'étude	35	60	30
• Frais d'architecte	25	40	20
• Frais généraux	50	50	50
• Charges d'intérêts	45	50	45
Totaux	1 450	1 995	1 490

* L'équipement en réserve n'a pas été utilisé sur le chantier A.

** Seul 1/3 de la surface utile de l'entrepôt est affecté au stockage de matériaux et engins de construction utilisés sur le chantier A.

Chantier B

Dépenses constatées sur l'exercice en K€	N-2	N-1	N
Coûts directs	850	1 200	1 150
Coûts indirects imputables au chantier B	1 250	1 300	1 250
Frais de publicité		100	200
Frais commerciaux		50	150
Totaux	2 100	2 650	2 750

Annexe 2

Résultats prévisionnel et constaté (données en K€)

	Chantier A		Chantier B	
	Prévision en N-2	Prévision en N-1	Constat en N	Constat en N
Chiffre d'affaires	4 600	4 600	4 650	12 000
Coût du chantier	3 850	4 700	4 300	7 000
Résultat	750	- 100	350	5 000

En ce qui concerne le chantier B, les résultats et coûts prévisionnels ne sont pas anticipés pendant la période des travaux, mais constatés à l'achèvement de la construction et lors de la vente ferme des appartements de la résidence au promoteur.

Solution**1. Calcul du coût des contrats de construction**

Les projets à long terme dont les dépenses et les recettes s'échelonnent sur plusieurs exercices sont qualifiés de contrats de construction par IAS 11.

Le contrat de construction du chantier A sera comptabilisé selon la méthode du pourcentage d'avancement, c'est-à-dire au rythme de réalisation des travaux dans la mesure où, s'agissant d'un contrat à forfait :

- les produits du contrat peuvent être évalués de manière fiable puisque le prix est fixe ;
- les coûts sont identifiés et mesurés de manière fiable, comme le montre l'annexe 1 ;
- le degré d'avancement peut être évalué de manière fiable, sur la base des estimations de coûts fournies en annexe 2.

En revanche, ces conditions ne sont pas remplies pour le contrat du chantier B, pour lequel il conviendra d'appliquer la méthode de l'achèvement des travaux qui consiste à ne constater les bénéfices que lorsque le contrat est expiré.

a) Pour le chantier A

Selon les termes d'IAS 11, tous les coûts directs (coûts directement liés au contrat concerné) entrent dans le coût du contrat de construction.

De plus, les coûts indirects (attribuables à l'activité en général) peuvent être affectés au contrat dans les conditions suivantes :

- l'amortissement de bâtiments ou matériels qui n'ont pas été utilisés dans la réalisation du projet de construction doit être exclu des charges ;
- les frais d'assurance et les dépenses de conception et d'assistance technique (bureau d'étude, architecte) sont admis comme charges indirectes entrant dans le coût du contrat de construction ;
- les frais financiers sont également admis si l'entreprise opte pour cette option selon les dispositions d'IAS 23.

Enfin, les frais généraux et d'administration sont admis dans la limite où leur remboursement est spécifié dans le contrat.

L'entreprise Rosa retiendra donc sur ses coûts indirects : $\frac{1}{3}$ de l'amortissement de l'entrepôt, les assurances, les frais d'études et d'architecture, et les frais généraux et financiers, dans une proportion qui ne dépasse pas 15 % du prix facturé.

Données en K€	Chantier A			Sur la période
	N-2	N-1	N	
Coûts variables directs	500	850	550	1 900
Coûts fixes directs	550	700	550	1 800
Coûts fixes indirects autorisés dont quote-part imputable au client [4 600 K€ / 3 ans × (1 - 1/1,15)]	210	255	200	665
	200	200	200	600
Coût réels	1 250 (500 + 550 + 200)	1 750 (850 + 700 + 200)	1 300 (550 + 550 + 200)	4 300

Les produits sont pondérés par le degré d'avancement des travaux, mesuré par le rapport :

$$\frac{\text{coût réel des travaux exécutés}}{\text{coût estimé du contrat}}$$

Données en K€	Chantier A			Total sur la période
	N-2	N-1	N	
Degré d'avancement	32,47 % (1 250 / 3 850)	63,83 % (1 250 + 1 750 / 4 700)	100 %	
Produits des travaux	1 494 (4 600 × 32,47%)	1 443 (4 600 × 63,83%) - 1 494	1 714 (4 650 - 1 494 - 1 443)	4 650
Résultat par la méthode de l'avancement	244	- 307	414	350

Fin N, le produit réel est bien de 4 650 K€, soit le prix de 4 600 K€ fixé dans le contrat majoré de la prime pour les 5 semaines d'avance sur la date de finalisation des travaux : 5×10 K€.

En N-1, la société Rosa constate une perte probable de - 100 du fait que le coût prévisionnel total soit passé à 4 700.

Sur la base du résultat cumulé des deux exercices N-2 et N-1, la perte s'élève à - 64, ce qui contraint l'entreprise à passer une provision pour perte à terminaison sur la différence. Le calcul peut être décomposé de la manière suivante :

Perte globale prévue :	- 100
Perte cumulée :	- 63 (1 494 + 1 443) - (1 250 + 1 750)
Provision pour perte à terminaison :	37 (100 - 63)

b) Pour le chantier B

Tous les coûts directs et indirects liés à la construction entrent dans le coût du contrat. En revanche, les frais de publicité et de vente en sont exclus.

Le coût réel du contrat se répartit comme suit sur la période :

Données en K€ Chantier B			
N-2	N-1	N	Sur la période
2 100 (850 + 1 250)	2 500 (1 200 + 1 300)	2 400 (1 150 + 1 250)	7 000

2. Présentation dans les comptes individuels des écritures sur N-2 et N

a) Pour le contrat A

512	4191	Banques	1 196 000	
		Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes (1 000 000 × 1,196)		1 196 000
4458	44571	État - TVA à régulariser TVA collectée	196 000	196 000
		<i>Encaissement acompte de la commune Judo des Brosses sur travaux A</i>		
4191	411	31.12.N-2	1 196 000	
		Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes Clients (Ville) (1 494 000 × 1,196) - 1 000 000	786 824	
	704	Travaux (produits des travaux N-2)		1 494 000
	4458	État - TVA à régulariser		196 000
	44574	État - TVA collectée sur encaissement <i>1^{er} appel de fonds sur état d'avancement au 31.12.N-2</i>		292 824
411	704	26.11.N	2 049 944	
		Clients (Ville)		1 714 000
	44574	Travaux (produits des travaux N) État - TVA collectée sur encaissement <i>Dernier appel de fonds pour solde sur travaux et prime de performance</i>		335 944
1518	7815	31.12.N	37 000	37 000
		Autres provisions pour risques Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation <i>Reprise sur provision pour perte à terminaison constituée en N-1</i>		

Le règlement de la facture en N+1 sera comptabilisé comme suit :

		15.04.N+1	
512	Banques	2 049 944	
411	Clients (Ville)		2 049 944
44574	État - TVA collectée sur encaissement	335 944	
44571	État - TVA collectée		335 944
<i>Encaissement de solde sur travaux A</i>			

b) Pour le contrat B

		20.12.N	
4181	Clients - Factures à établir	2 511 600	
704	Travaux (Coût des travaux N-2)		2 100 000
4458	État - TVA à régulariser		411 600
<i>Projet de la construction en N-2 traduit au coût des travaux selon la méthode de l'achèvement</i>			

Les travaux sont enregistrés au coût des dépenses effectués. L'incidence est donc nulle au résultat.

		20.12.N	
411	Clients (Promoteur)	8 372 000	
704	Travaux		7 000 000
44574	État - TVA collectée sur encaissement		1 372 000
<i>Facturation de l'ensemble immobilier au promoteur</i>			
704	Travaux (Coût des travaux N-2 et N-1)	4 600 000	
4458	État - TVA à régulariser	901 600	
4181	Clients - Factures à établir		5 501 600
<i>Écriture de régularisation</i>			

Seuls les coûts directs et indirects imputables au chantier entrent dans le coût des travaux de N-2 et N-1 :

$$850 + 1\,250 + 1\,200 + 1\,300 = 4\,600 \text{ K€.}$$

CAS N° 46

Événements postérieurs à la clôture

IAS 10

L'entreprise Tacca Airlines est une compagnie aérienne qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Les comptes annuels consolidés aux normes IFRS de l'exercice N-1, préparés par la Direction Financière, ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 12 mars N et par les actionnaires en Assemblée générale ordinaire le 28 mars N.

Des événements survenus après la clôture de l'exercice sont détaillés en annexe.

Travail demandé

Retrouver, parmi ces événements postérieurs à la clôture, ceux qui ont été traduits dans les états financiers et/ou l'annexe du rapport annuel N-1.

Mentionner, quand il y a lieu, le retraitement comptable opéré dans les états financiers.

Annexe

Classement par ordre chronologique des événements portés à la connaissance de la Direction financière entre le 1^{er} janvier et le 28 mars N

1. Dégradation importante le 3.01 de la notation de l'émetteur A d'obligations classées par l'entreprise en actifs « conservés jusqu'à échéance ». La Direction envisage de vendre ces titres qui représentent une partie marginale de son portefeuille obligataire.

2. Suite aux annulations de vols en fin d'année N due à une grève du personnel naviguant, réclamations de clients et facturations d'autres compagnies pour le transfert de voyageurs sur leurs lignes. Ces demandes sont traitées entre le 3 et le 5.01.

3. Enregistrement des pertes auprès d'agences de voyage sur la première semaine de janvier consécutivement à la grève de décembre N-1.

4. Signature le 10.01 d'accords commerciaux avec la Chine contre paiement de droits pour l'ouverture d'une ligne directe sur Shanghai.
Après les vols intérieurs en Europe et les vols longs courriers en direction des États-Unis, l'exploitation de cette ligne se classerait en troisième position en terme de trafic.
5. Obtention le 15.01 après des négociations difficiles d'une remise de 5 % sur les avions modèle AB 200 achetés et mis en service en décembre N-1.
6. Après contre-expertise, acceptation le 20.01 par l'assureur d'une indemnisation à 100 % des dommages subis de manière accidentelle en novembre N-1 sur le train d'atterrissage d'un avion, l'erreur de pilotage ayant finalement été écartée.
7. Suite à la communication des performances financières du fonds de retraite, constatation le 22.01 de pertes actuarielles sur le régime de prestations définies mis en place par l'entreprise en N-2.
8. Enregistrement d'une plus-value substantielle de cession sur la vente au 31.01 d'un entrepôt situé sur l'aéroport et mis en vente en novembre N-1.
9. Estimation donnée au 2.03 par les avocats du montant des indemnités à verser à un pilote qui a saisi le Conseil de Prud'hommes, en cas de perte du procès par la société.
La rupture du contrat de travail du salarié est à effet du 30.11.N-1.
10. Confirmation, sur la base de l'historique des cours de janvier, de la tendance baissière du cours de l'action Tacca Airlines ; ce qui a un effet sur le nombre d'options définitivement attribuées aux cadres dirigeants, celles-ci étant subordonnées au franchissement d'un seuil du cours de l'action.
Ce système de stock options a été mis en place en N-1 et les options seront exerçables en N+1.
11. Activation le 08.02 des frais de développement d'un programme initié en N-1 par les services informatiques de l'entreprise pour améliorer les réservations en ligne.
12. Suite à la révision périodique des avions AB300, débutée en N-1 et finalisée le 15.02.N, constatation d'une perte comptable sur des moteurs à remplacer qui n'ont pas été totalement dépréciés.
13. Annonce publique le 18.02 de la cession d'une filiale regroupant les activités de fret aérien, des négociations avec les repreneurs potentiels étant en cours depuis avril N-1.
14. Adoption le 22.02 d'un plan de continuation d'une filiale mise en redressement judiciaire en novembre N-1, et pour laquelle la société Tacca Airlines avait apporté une garantie bancaire.
15. Suite à la remontée des taux d'intérêt aux États-Unis, la société amorce au 24.02 un remboursement anticipé de ses dettes bancaires à taux révisable souscrites auprès de banques américaines.
16. Les fluctuations du dollar et du yen observées depuis mi-janvier ont fortement pénalisé les résultats de l'entreprise qui est très exposée sur ces deux devises.
17. Adoption le 26.02 du projet de loi de finances de l'année N qui fixe de nouveaux barèmes d'impôt applicables sur les exercices ouverts à compter du 1.01.N, et qui auront un impact important sur les passifs d'impôts exigibles et différés.
18. L'hypothèse d'un défaut de conception dans le crash d'un avion AB100 en décembre N-1 suivie de l'annonce le 27.02 par le constructeur d'un arrêt de la production de ce modèle ont précipité la forte baisse de valeur de ces avions.
La compagnie Tacca Airlines dispose encore de quelques avions AB100, mais sa flotte est principalement constituée de modèles AB200 et 300.
19. Évaluation périodique des stocks mettant en évidence :
- une hausse continue sur les derniers jours du prix du pétrole qui a revalorisé de façon significative les stocks d'approvisionnement en kérosène ;
- un effondrement du prix des pièces de rechange des avions AB100 suite à la mise sur le marché par le constructeur d'un volume important de pièces détachées.

- La société Tacca Airlines constate une valeur de réalisation de son stock de pièces détachées devenue inférieure à la valeur d'inventaire du 31.12.N-1
20. Chute brutale des cours de bourse sur les derniers jours du mois. Cette baisse n'est pas jugée comme durable par la Direction Financière mais génère un écart important par rapport à la valeur d'inventaire des actions et obligations détenues en portefeuille.
21. Découverte le 2.03 d'une erreur dans le calcul de l'actualisation des provisions à long terme.
22. Projet de déréglementation du trafic aérien, présenté en séance au Parlement le 5.03 ; l'adoption de cette loi qui favorise une ouverture de l'espace aérien à la concurrence afin d'encourager une baisse des tarifs, aurait des répercussions négatives sur l'activité de la société Tacca Airlines.
23. Publication le 8.03 par un Institut mondialement reconnu d'une étude prospective sur l'activité des compagnies aériennes dans les 5 prochaines années ; l'étude laisse entrevoir une conjoncture morose dans un environnement de plus en plus compétitif.
24. Comptabilisation le 10.03 en créances douteuses de deux prestations facturées au client B le 19.12.N-1 et 3.1.N. Du fait de l'importance de ces montants et de la faible demande sur ce service, l'entreprise n'envisage pas de poursuivre ce type d'activité.
25. Dépt de bilan le 13.03 d'un fournisseur envers lequel l'entreprise Tacca Airlines a une dette née de la fourniture de marchandises en N-1.
26. Jugement prononcé le 15.03 en faveur de la société Tacca Airlines dans un litige l'opposant à un fournisseur qui a confirmé qu'il ne ferait pas appel. La société Tacca Airlines avait constitué, en cas de condamnation, une provision sur l'exercice N-1 à l'ouverture du procès.
27. Publication le 17.03 par IASB de la version révisée d'une norme IAS dont les amendements entraînent des retraitements rétrospectifs sur des valeurs d'actifs et passifs de la société Tacca Airlines.
28. Suite à un attentat terroriste perpétré le 18.03 à l'aéroport du pays X, la compagnie aérienne a temporairement suspendu ses vols en destination de ce pays.
29. Annonce le 20.03 de regroupements de filiales et de restructurations profondes dans l'activité charter, les plans de mise en œuvre ayant été adoptés lors de la réunion du 12.03 du Conseil d'administration.
30. Présentation le même jour de la proposition du Conseil d'administration de dividendes à payer sur le résultat de l'exercice N-1 et de l'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserves.

Solution

La norme IAS 10 traite de la prise en compte dans les états financiers d'événements postérieurs à la clôture et des informations à fournir y afférents.

Tout d'abord, ne sont considérés comme événements post-clôture entrant dans les obligations de la norme que les événements postérieurs à la clôture, mais survenus avant la date d'autorisation de la publication des états financiers.

La publication est autorisée par le Conseil d'administration de la société Tacca Airlines le 12 mars N+1. Les états financiers de la société Tacca Airlines sont donc rendus publics dans les jours suivants.

Tous les événements portés à la connaissance de l'entreprise après le 12 mars sont ainsi exclus des états financiers et de l'annexe, même si ceux-ci sont rattachables à l'exercice précédent.

Les événements numérotés 25 à 30 ne seront donc pas intégrés dans le rapport annuel, même si les trois premiers (dette fournisseur, litige et amendement IAS) sont rattachables à l'exercice antérieur.

Sur la base des éléments restants, l'entreprise doit ajuster ses états financiers en fonction des informations nouvelles apportées par des événements nés avant la clôture, et donc rattachables à l'exercice antérieur.

Les événements apparus seulement après la clôture ne doivent pas donner lieu à ajustement des comptes mais doivent être mentionnés en annexe s'ils ont une importance significative dans la compréhension et l'évaluation des états financiers par les utilisateurs.

Les événements post-clôture se traduiront de la manière suivante dans le rapport annuel de la société Tacca Airlines :

Événements rattachables à l'exercice N-1 Pris en compte dans les états financiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Point 2 (annulation de vols) : remboursements ou factures d'avoirs aux clients et comptabilisation des factures des compagnies aériennes. • Point 3 (pertes sur agences de voyage) : constatation d'une provision pour risques et charges. • Point 5 (remise commerciale) : correction du coût d'acquisition de l'immobilisation. • Point 6 (indemnité d'assurance) : reprise de la provision constituée à hauteur du coût des travaux qui n'étaient pas supposés pris en charge initialement par l'assurance. • Point 7 (plan retraite) : amortissement des pertes par la méthode du corridor et augmentation des charges de retraite à payer. • Point 10 (stock options) : révision à la hausse de la charge de personnel à étaler. • Point 11 (programme informatique) : comptabilisation de l'immobilisation incorporelle. • Point 12 (moteurs) : enregistrement d'une perte exceptionnelle sur remplacement des composants moteurs. • Point 14 (garantie bancaire) : reprise éventuelle d'une partie de la provision pour risques au vu des perspectives de redressement financier de la filiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Point 17 (passif d'impôts) : la norme IAS 12 dispose que les passifs ou actifs d'impôts exigibles ou différés doivent être évalués en utilisant les taux adoptés ou annoncés, avec une adoption effective dans les mois suivants l'annonce ; l'entreprise réévaluera donc son passif d'impôt sur la base du nouveau barème. • Point 18 (avions dépréciés) : informations confirmant la dépréciation d'un actif à la clôture ; l'entreprise doit constater une dépréciation. • Point 19 (stocks) : la baisse ou hausse continue des cours après la clôture constituent des indications de la valeur de réalisation des stocks à l'inventaire intermédiaire. La société pourra déprécier son stock de pièces de rechange, et réapprécier son stock de kérosène mais en revanche la norme IAS 37 ne reconnaît pas les provisions pour hausse de prix. • Point 21 (erreur) : les erreurs ou fraudes doivent être corrigées dans un souci de transparence des états financiers publiés. • Point 24 (créance douteuse du 19.12.N-1 sur client B) : comptabilisation de la dépréciation de la créance.

Événements non rattachables à l'exercice N-1 N'affectant pas les états financiers	
<p>A. Mentionnés en annexe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point 4 (accords commerciaux) : conclus en N ; mentionné pour son aspect significatif en terme de développement de chiffre d'affaires. • Points 8 et 13 (cessions entrepôt et filiale) : la mise en vente ne constitue pas un fait générateur de la vente. Les changements de périmètre de consolidation doivent être mentionnés en annexe. • Point 15 et 16 (variation du cours des devises et des taux d'intérêts) : intervenus après la clôture, elles doivent cependant faire l'objet d'une mention. • Point 22 (déréglementation) : la loi n'est pas encore adoptée et n'a pas d'incidence financière dans l'immédiat ; la mention en annexe est laissée à la discrétion de l'entreprise. • Point 24 (créance douteuse du 3.01.N sur client B) : la créance née sur l'exercice N n'est pas rattachable à l'exercice antérieur. L'abandon d'activité doit être mentionné en annexe. 	<p>B. Non-mentionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point 1 (Reclassement d'obligations A) : baisse anormale du prix survenue après la clôture sur un montant non significatif. • Point 9 (procès) : le litige n'est constaté qu'à la date de la saisine du Tribunal. L'affaire est mineure et ne mérite pas de mention. • Point 20 (baisse des cours) : les actifs financiers « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur chaque année sur la base du cours de clôture ou d'une moyenne des cours des dernières séances. Si la baisse est jugée passagère, l'entreprise n'en fera pas état en annexe. • Point 23 (étude prospective) : aucune incidence comptable. L'étude n'est pas un fait, contrairement à l'adoption d'une loi ou à la chute des cours sur les marchés, qui nécessite d'être rapportée. L'entreprise peut néanmoins présenter des éléments de conjoncture dans son rapport d'activité.

CAS N° 47

IFRS 5

Actifs immobilisés dans un but de transaction et abandon d'activités

La société Odontoglossum est une entreprise qui conçoit et fabrique des jouets. Le secteur subissant une profonde mutation, la société a décidé d'abandonner son activité de fabrication afin de se concentrer sur la conception et la distribution, porteuses d'une plus grande valeur ajoutée.

La production se répartit en trois centres de profit (C1, C2 et C3) qui correspondent à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les actifs entrant dans la composition des UGT sont donnés en annexe.

Pour les centres C1 et C2, la production devrait être arrêtée en fin d'année et les actifs cédés au début de N+1. Pour le centre C3, les commandes en cours doivent être terminées dans les prochains mois et demandent encore quelques ajustements sur l'outil de production avant l'arrêt définitif de la production.

L'entreprise Odontoglossum a activement recherché des acquéreurs et a reçu des propositions de prix dont le niveau moyen est fourni en annexe.

Travail demandé

Présenter les retraitements comptables dans les comptes individuels de la société Odontoglossum au 31.12.N en respectant les dispositions d'IFRS 5.

Annexe

Valeur nette comptable des actifs des centres de production
en K€ au 31.12.N (avant réévaluation)

	C1	C2	C3
Goodwill	1 200	500	500
Immobilisations incorporelles	500	200	400
Constructions	4 500	3 500	5 000
Machines	2 500	2 300	3 000
Stocks	2 000	1 500	2 500
Actifs financiers	1 300	1 000	1 600
Total	12 000	9 000	13 000
Passifs correspondants	6 000	4 000	8 000
Prix moyen de cession	5 500	4 000	7 000

Au 31.12.N, les actifs des centres C1 et C2 ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations incorporelles et les constructions sont estimées à 85 % de leur valeur comptable, les machines étant comptabilisées au coût. Les immobilisations du centre C3 n'ont pas été réévaluées.

Les valeurs réalisables nettes des stocks des trois centres sont inférieures de 10 % à leurs coûts de revient ; la juste valeur des actifs financiers a baissé de 5 % et les passifs financiers sont évalués à un coût identique.

Pour les actifs du centre C1, on constate un écart de réévaluation résiduel positif dans les capitaux propres de 75 pour les immobilisations incorporelles et de 500 pour les immobilisations corporelles.

Les actifs du centre C2 n'ont, quant à eux, jamais été réévalués.

Les immobilisations incorporelles et les machines sont amorties en linéaire sur 8 ans et les constructions en linéaire sur 20 ans.

Les coûts de cession sont estimés à 5 % du prix de cession.

Solution

Pour être qualifié d'actif immobilisé détenu dans un but de transaction (held for sale), un actif ou « groupe de cession » (disposal group) doit pouvoir être vendu immédiatement dans son état actuel, sa vente étant « hautement probable ».

Si le second critère est rempli pour les trois centres (l'entreprise est au stade de la négociation), les actifs du centre C3 ne satisfont à pas la condition de disponibilité.

Ainsi, seuls les actifs des centres C1 et C2 entreront dans le champ de la norme IFRS 5. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au minimum des montants de la valeur nette comptable (réévaluée) ou de la juste valeur (prix de cession) diminuée des coûts de vente.

Constatation des dépréciations

Valeur comptable (réévaluée) de C1 :

$$1\,200 + (500 + 4\,500) \times 85\% + 2\,500 + (2\,000 \times 90\%) + (1\,300 \times 95\%) - 6\,000 = 4\,985 \text{ K€}$$

Juste valeur de C1 : $5\,500 \times 95\% = 5\,225 \text{ K€}$

On retient la valeur comptable réévaluée (le plus petit montant) pour constater la perte de valeur.

Valeur comptable (réévaluée) de C2 :

$$500 + (200 + 3\,500) \times 85\% + 2\,300 + (1\,500 \times 90\%) + (1\,000 \times 95\%) - 4\,000 = 4\,245 \text{ K€}$$

Juste valeur de C2 : $4\,000 \times 95\% = 3\,800 \text{ K€}$

On retient la juste valeur pour constater la perte de valeur de :

$$(9\,000 - 4\,000) - 3\,800 = 1\,200 \text{ K€}$$

Conformément à IAS 36, la perte s'impute en premier lieu sur le goodwill puis sur les actifs immobilisés en fonction de leur part dans la VNC totale ($200 + 3\,500 + 2\,300 = 6\,000$).

Les actifs circulants (Stocks et actifs financiers) ne sont pas concernés par l'ajustement de la valeur du groupe de cession préconisée par IFRS 5, et seront réévalués conformément à IAS 2 et 39.

Les immobilisations du centre C3 (entrant dans l'UGT 3) seront traités selon les dispositions d'IAS 36.

		31.12.N	
10521	Ecart de réévaluation des immobilisations incorporelles	75	
10522	Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles	500	
68162	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles	175	
20	Immobilisations incorporelles		75
21	Immobilisations corporelles		500
291	Dépréciation des immobilisations corporelles		175
<i>Dépréciation des immobilisations de C1 par rapport à la valeur comptable :</i>			
• incorporelles : $500 \times 25\% = 75$ (c'est le report de l'écart) ;			
• corporelles : $4\,500 \times 25\% = 1\,125$ (c'est le report de l'écart pour 500 et dépréciation complémentaire pour la différence de 175)			
6876	Dotations pour dépréciation exceptionnelle du goodwill	500	
68161	Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles	23	
68162	Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	678	
2907	Dépréciation du goodwill		500
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles		23
2913	Dépréciation des constructions		409
2915	Dépréciation du matériel		268
<i>Dépréciation des immobilisations de C2 par rapport à la juste valeur :</i>			
• disposition de la perte sur le Goodwill : $500 - 500 = 200$ (4 000)			
• inscription sur biens incorporelles : $(1\,200 - 500) \times 200 / 6\,000$			
• inscription sur constructions : $(1\,200 - 500) \times 2\,500 / 6\,000$			
• inscription sur matériel : $(1\,200 - 500) \times 2\,300 / 6\,000$			

6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	675	
280	Amortissements des immobilisations corporelles		625
281	Amortissements des immobilisations incorporelles		50
	<i>Dotations de l'exercice sur immobilisations de contre C1 :</i>		
	• incorporelles : $400 - 50 = 350$		
	• corporelles : $1\ 000 - 8 + 1\ 000 - 20 = 625$		
6817	Dotations aux dépréciation des Stocks	600	
668	Perte sur réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	195	
487	Dépréciation des stocks		600
50	Valeurs mobilières de placement		195
	<i>Dépréciation de l'exercice sur C1, C2 et C3 :</i>		
	• stocks : $(2\ 000 + 1\ 500 + 2\ 500) \times 10\% = 600$		
	• actifs financiers : $(1\ 000 + 1\ 000 + 1\ 000) \times 5\% = 195$		

Chapitre 8

Les conversions en monnaies étrangères

Comptabilisation des écarts de conversion

La société Global Construction est une entreprise française de BTP ayant des chantiers dans plusieurs pays. Le service consolidation du groupe a isolé un petit nombre d'opérations effectuées en devises sur l'exercice N dans le cadre d'un gros contrat en Europe de l'Est et de placements boursiers. Il souhaite traiter comptablement les écarts de conversion dans le cadre de la consolidation des comptes aux normes **FRS**.

La société Global Construction a remporté un grand contrat de construction en Russie, et souhaite en confier la réalisation à sa filiale polonaise.

Pour lui donner les moyens de coordonner le projet, elle lui avance des fonds sous forme de prêt et agrandit ses entrepôts sur place grâce à un financement bancaire. L'équipement de chantier est acheté en Norvège et les matériaux en République Tchèque.

Par ailleurs, l'entreprise investit son épargne en valeurs mobilières de placement en dollars, livres sterling et yens.

Ces opérations sont présentées ci-dessous par ordre chronologique :

Au 15/5/N, exécution dans la journée de trois ordres passés en Bourse par la société de courtage de l'entreprise :

- achat sur le New York Stock Exchange de 500 obligations à 6 ans du Trésor américain au cours de 108,3 % remboursable au pair à 1 000 \$ le 30/10/N+4 et servant un intérêt annuel de 3,2 % ;
- achat sur le London Stock Exchange de 750 obligations Shakespeare à 5 ans au cours de 91,6 % remboursable au pair à 500 £ le 30/3/N+2 et servant un intérêt annuel de 4,75 % ;
- achat sur la Bourse de Tokyo de 2 000 actions Murasaki Shikibu au cours de 1554 ¥.

Au 01/08/N, emprunt auprès de la banque Sktodovska-Curie d'un montant de 82 250 000 zloty au taux de 5,5 % remboursable sur 5 ans par amortissements constants.

Au 15/08/N, acquisition d'entrepôts en banlieue de Varsovie, amortissable en linéaire sur 10 ans, pour la somme de 2 000 000 zloty. L'entrepôt est mis en service le 30.9.N.

Au 30/09/N, prêt à la filiale polonaise Copernic de 3 000 000 zloty (ZLT) au taux fixe de 5 % par an, les modalités de remboursement n'étant pas spécifiées.

Au 15/10/N, facturation au client russe Dostoievski travaux de chantier pour une valeur de 150 000 000 roubles.

Au 1/10/N, achat auprès de l'équipementier norvégien Bjørnson de matériel de chantier pour une valeur de 4 000 000 Couronnes norvégiennes (Nkr).

Au 1/11/N, achat auprès du fournisseur Kafka de matériaux de construction stockable, livrable sur l'entrepôt de Varsovie courant janvier N+1, pour la somme de 9 765 000 couronnes tchèques (CZK).

Le trésorier a indiqué qu'il souhaitait conserver les obligations du Trésor américain jusqu'au terme ; il est en revanche plus réservé sur les obligations britanniques pour lesquelles des prises de bénéfices partiels seraient envisageables sur un horizon indéterminé si les taux longs venaient à baisser. Les actions devraient pour leur part être vendues dans les prochains mois.

À la clôture de l'exercice, le patrimoine immobilier de l'entité polonaise a fait l'objet d'une réévaluation. Les entrepôts, récemment acquis à bon prix en banlieue de Varsovie, ont été estimés par l'expert évaluateur à une valeur de marché de 2 050 000 zloty.

Annexe 1

Historique du cours des devises en €

	CZK	JPY	Nkr	£	Rouble	US\$	ZLT
15/5/N		0,00796		1,4237		0,8305	
01/08/N							0,2432
15/08/N							0,2435
30/09/N							0,2498
1/10/N			8,082				
15/10/N					0,0365		
1/11/N	0,0328						
31/12/N	0,03275	0,00793	8,084	1,4493	0,0352	0,8201	0,2545

Annexe 2

Information des marchés financiers

Cours 31.12.N	
Murasaki Shikibu	1,650
Treasury bond	110,74 %
Shakespeare bond	96,26 %

Travail demandé

1. Calculer, sur la base des annexes 1 et 2, les écarts de conversion et les écarts d'évaluations constatés au 31.12.N sur les opérations rapportées ci-dessus.
2. Présenter au 31.12.N dans les comptes individuels les écritures compatibles avec la norme IAS 21.

Solution

1. Constatation des écarts de conversion et des écarts d'évaluation

a) Calcul des différences de conversion sur les éléments monétaires

La norme IAS 21 commande la comptabilisation au 31.12 des différences de conversion constatées sur les éléments monétaires, c'est-à-dire les éléments attachés d'un droit d'encaissement, ou une obligation de décaissement d'un flux de trésorerie. Les deux dettes (bancaire et commerciale), les deux créances (commerciale et rattachée à des participations), et les valeurs de placement sont des éléments monétaires.

Les intérêts courus (sur le prêt, les obligations et l'emprunt) sont également des éléments monétaires.

Les écarts constatés sur les éléments monétaires sont ensuite virés au compte de résultat.

À titre d'exception, les prêts et dettes en devises ou auprès de filiales, coentreprises ou sociétés apparentées, sont inscrits dans les capitaux propres dans la mesure où le remboursement est à long terme et non planifié.

Calcul préalable des intérêts courus dans la devise (comptés depuis la date d'acquisition ou le dernier versement si celui-ci lui est postérieur)

- sur prêt inter-entreprises en Zloty : $3\,000\,000 \times \frac{3}{12} \times 5\% = 37\,500$
- sur bons du Trésor en US\$: $500\,000 \times \frac{2}{12} \times 3,2\% = 2\,667$
- sur obligations Shakespeare en £ : $375\,000 \times \frac{7,5}{12} \times 4,75\% = 11\,133$
- sur emprunt bancaire en Zloty : $82\,250\,000 \times \frac{5}{12} \times 5,5\% = 1\,884\,896$

Comme les intérêts courus ne sont constatés qu'au 31.12.N, ils seront convertis au cours de clôture.

Calcul du coût d'acquisition des titres dans la devise :

$$\begin{aligned}
 \text{Bons du Trésor en US\$} & 500 \times 1\,000 \times 108,3\% = 541\,500 \\
 \text{Obligations Shakespeare en £} & 750 \times 500 \times 91,6\% = 343\,500 \\
 \text{Action Murrasakd Shikibu ¥} & 2\,000 \times 1\,554 = 3\,108\,000
 \end{aligned}$$

Compte	Opération	La devise en € :	Calcul de l'écart de conversion		Gain/perte	Vinc(e)
			Taux 31.12.N	Taux historique		
Éléments monétaires						
Actifs :						
2671	Prêt filiale ZLT	Appréciée	3 000 000 ×	(0,2545 -	14 100	Gain
411	Créance russe	Dépréciée	150 000 000 ×	(0,0352 -	- 195 000	Perte
5061	Obligations US\$	Dépréciée	541 500 ×	(0,8201 -	- 5 632	Perte
5061	Obligations £	Appréciée	343 500 ×	(1,4493 -	8 794	Gain
5031	Actions ¥	Dépréciée	3 108 000 ×	(0,00793 -	- 93	Perte
Passifs :						
164	Emprunt ZLT	Appréciée	82 250 000 ×	(0,2545 -	929 425	Perte
404	Dette Nors.	Appréciée	4 000 000 ×	(8,084 -	8 000	Perte
401	Dette Tchèque	Dépréciée	9 765 000 ×	(0,03275 -	- 488	Gain
Taux 31.12.N						
Intérêts courus sur :						
2678	Prêt filiale ZLT		37 500 ×	0,2545	9 544	Produit
5088	Obligations US\$		2 667 ×	0,8201	2 187	Produit
5088	Obligations £		11 133 ×	1,4493	16 135	Produit
Intérêts courus sur :						
16884	Emprunt ZLT		1 884 896 ×	0,2545	479 706	Charge

b) Calcul des écarts d'évaluation et de change sur les éléments non monétaires (réévalués)

Les éléments non monétaires – les deux immobilisations et le stock de matières premières, dans le cas qui nous intéresse – restent comptabilisés au taux historique d'acquisition, un écart n'étant constaté que si l'actif est réévalué ou déprécié.

Des écarts de conversion seront donc constatés sur le bien immobilier et son amortissement, alors qu'aucun écart ne sera enregistré sur la machine ou le stock.

Entrepôts	Valeur au 31.12.N			Écart global dans la monnaie de présentation		
	Sans réévaluation	Réévaluée	Écart dans la devise	Écart au taux de 31.12	Différence de change	Ensemble
- Amortissements (1/10 × 90/360) × 2 000 000 =	2 000 000 50 000	2 102 564 52 564	102 564 2 564	26 103 653	22 000 0	48 103 653
= VNC	1 950 000	2 050 000	100 000	25 450	22 000	47 450

Explication des calculs :

$$\text{Recomposition de la valeur brute : } 2\,102\,564 = 2\,000\,000 \times \left(\frac{2\,050\,000}{1\,950\,000} \right)$$

$$\text{et des amortissements des entrepôts : } 52\,564 = 50\,000 \times \left(\frac{2\,050\,000}{1\,950\,000} \right)$$

$$\text{Entrepôts : } \quad \quad \quad 26\,103 = 102\,564 \times 0,2545$$

$$22\,000 = 2\,000\,000 \times (0,2545 - 0,2435)$$

$$\text{Amortissements : } \quad \quad \quad 653 = 2\,564 \times 0,2545$$

Les amortissements ne sont constatés qu'au 31.12.N.

c) Classement des instruments financiers et comptabilisation des écarts de réévaluation

Les obligations britanniques seront classées en « Titres disponibles à la vente » (Available-for-Sale), avec évaluation au 31.12 à la juste valeur et écart de réévaluation inscrit dans les capitaux propres.

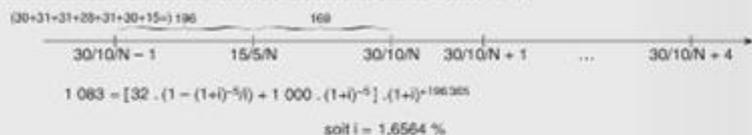
Les obligations américaines seront classées en « Titres conservés jusqu'à échéance » (Held-to-Maturity), avec évaluation au 31.12 coût amorti et écart de réévaluation porté au compte de résultat.

Le prêt inter-entreprises et la créance client seront classés en « Prêts et créances émis par l'entité » (Loans and Receivable Originated by the Entity), avec évaluation au 31.12 au coût amorti et écart de réévaluation porté au résultat.

Les dettes fournisseurs et l'emprunt bancaire seront classés en « Autres passifs financiers » (Other Financial Liabilities), avec évaluation au 31.12 au coût amorti et écart de réévaluation porté au résultat.

Comptabilisation séparée de l'écart de change et de l'écart d'évaluation sur instruments financiers évalués au coût amorti

Le prêt inter-entreprises et l'emprunt ayant été donné sans frais de transaction, les deux instruments seront comptabilisés au coût, le taux effectif étant égal au taux réel

Calcul du taux d'intérêt effectif et du coût amorti dans la devise en \$:


	Réel	Coût amorti début	Coupon au taux effectif	Coût amorti fin	Amortiss. prime
15/5/N	- 1 083			1 083	
31/12/N	5,33	1 083	2,99	1 080,66	- 2,34

$(32 \times 2/12)$

$(1083 \times 1,6564\ \% \times 2/12)$

D'où une perte sur la réévaluation au coût amorti d'une obligation convertie au cours de clôture de : $- 2,34 \times 0,8201 = - 1,92$

et sur l'ensemble des titres de : $- 1,92 \times 500 = - 960$.

Calcul et conversion des écarts d'évaluation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Compte	Opération	Calcul de l'écart d'évaluation cours au 31.12 - cours d'achat	Conversion au taux du 31.12.N	Gain/perte
5061	Obligations €	$375\ 000 \times (96,26\ \% - 91,6\ \%)$	$\times 1,4493$	$= 25\ 327$ gain
5031	Actions ¥	$2\ 000 \times (1\ 650 - 1\ 554)$	$\times 0,00793$	$= 1\ 523$ gain

2. Passation des écritures dans les comptes individuels
a) Traitement des éléments non monétaires

		31.12.N		
213	Constructions		48 103	
2813	Amortissement des constructions			653
10521	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles			25 450
107	Écart de change sur éléments non monétaires			22 000

Comptabilisation des écarts de réévaluation et de change sur réévaluation des éléments

b) Traitement des éléments monétaires : prêt et emprunt en Zloty

2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations groupe	9 544	9 544
7617	Revenus des créances rattachées à des participations groupe		
2671	Créances rattachées à des participations groupe	14 100	14 100
1072	Écart de change sur investissement net dans une entité étrangère		
<i>Comptabilisation des intérêts courus et de l'écart de conversion sur prêt à filiale Capensis</i>			
6611	Intérêts des emprunts et des dettes	479 706	479 706
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit		
666	Pertes de change	929 425	929 425
164	Emprunt auprès d'établissements de crédit - Banque Sklodowska-Curie		
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	202 784	202 784
1515	Provision pour perte de change $(929\ 425 / 4 + 7/12)$		
<i>Comptabilisation des intérêts courus et de l'écart de conversion sur emprunt auprès de la Banque Sklodowska-Curie, et constitution d'une provision</i>			

L'emprunt ayant été contracté en Zloty et devant être remboursé en Zloty, dans le but de financer une acquisition en Zloty, la constitution d'une provision pour risque de change n'est pas une obligation. Par principe de prudence et étant donné le montant significatif de la perte latente de change, l'entreprise pourra néanmoins constituer une provision qu'elle étalera sur la durée restante de l'emprunt.

c) Traitement des éléments monétaires : créance et dettes en devises

666	Pertes de change	195 000	195 000
411	Client Dostolewski		
<i>Comptabilisation l'écart de conversion sur créance Dostolewski</i>			
666	Pertes de change	8 000	8 000
401	Fournisseur Björnson		
401	Fournisseur Kafka	488	488
766	Gains de change		
<i>Comptabilisation des écarts de conversion sur dettes fournisseurs Björnson et Kafka</i>			

d) Traitement des éléments monétaires : instruments financiers en devises

666	Peries de change	93	
5031	Actions « détenues à des fins de transaction »		93
5031	Actions « détenues à des fins de transaction »	1523	
7681	Gains sur réévaluation à la juste valeur des actifs « détenus à des fins de transaction »		1523
	<i>Comptabilisation des écarts d'évaluation et de change sur actions Microsoft Sukkha :</i> $2000 \times (1650 \times 0,0079) - 1334 \times (0,00796) \times 1410 = 1523 - 93$		
5088	Intérêts courus sur obligations	16 135	
7621	Revenus des titres obligataires		16 135
27212	Titres obligataires « disponibles à la vente »	34 121	
766	Gains de change		8 794
10712	Écart de réévaluation des actifs « disponibles à la vente »		25 327
	<i>Comptabilisation des intérêts courus et constatation des écarts d'évaluation et de change sur obligations Eurospare :</i> $750 \times 500 \times 96,26 \% = 3 489,915 \times 1,4217 = 84 121 + 8 794 + 25 327$		
5088	Intérêts courus sur obligations	2 187	
7621	Revenus des titres obligataires		2 187
6683	Peries sur réévaluation au coût amorti des actifs « conservés jusqu'à échéance »	960	
666	Peries de change	5 632	
27211	Titres obligataires « conservés jusqu'à échéance »		6 592
	<i>Comptabilisation des intérêts courus et constatation des écarts d'évaluation et de change sur Bons du Trésor américains :</i> $500 \times (1 000,66 \times 0,820) - 3 083 \times 0,8105 = 64 962 - 960 = 3 622$		

CAS N° 49

IAS 21

États financiers en monnaies étrangères

L'entreprise Giant Electronics est une entreprise américaine, leader mondial dans le secteur de l'électronique, cotée sur le New York Stock Exchange, Euronext et le London Stock Exchange.

L'entreprise consolide ses comptes en US GAAP selon les exigences de la Security Exchange Commission, mais recherche également une compatibilité avec les normes IFRS, dans un souci de cohérence de sa communication financière qui s'adresse également aux marchés européens.

La convergence d'IAS 21, lors de sa dernière révision, vers FAS 52 a contribué à gommer sur ce point les dernières divergences entre les deux référentiels IFRS et US GAAP si bien que l'on peut considérer que les conversions d'états comptables et financiers en devises s'opèrent de manière quasiment identiques quelque soit le référentiel.

Le service Consolidation s'intéresse particulièrement à deux filiales au sein du périmètre de consolidation du groupe :

- la filiale suisse Giant Electronics Trading (nommée filiale A) qui est chargée d'effectuer pour le compte du groupe les achats de composants électroniques en provenance d'Asie du Sud-Est. Les composants sont revendus aux différentes usines du groupe implantées dans le monde entier, sur base de prix de cessions internes fixés par la maison mère. Toutes les transactions (achats et ventes) sont libellés en US\$;
- la filiale française Giant Electronics Europe (nommée filiale B) qui, plus autonome dans sa gestion, conçoit et assemble dans ses usines des circuits électroniques destinés à la vente en Europe d'appareils grand public.

Travail demandé

Présenter en format US GAAP les états financiers (bilan et compte de résultat) des deux filiales A et B en compatibilité avec la norme IAS 21.

Les documents financiers sont donnés en annexes avec des informations complémentaires.

Annexe 1

(Données en K CHF)	Filiale A		31/12/N
BILAN Après répartition	ACTIF (Net)		PASSIF
Terrain	200 000	Capital	1 000 000
Immeubles	700 000	Prime d'émission	200 000
Équipements	550 000	Résultat	600 000
Stocks	1 230 000	Emprunt obligataire	100 000
Créances clients	900 000	Dettes financières	970 000
Disponibilités	530 000	Dettes fournisseurs	1 240 000
Total	4 110 000	Total	4 110 000

Compte de résultat et tableau d'affectation du résultat			
Ventes	4 475 000	Achat + Variation de stocks	2 750 000
		Dot. Aux amortissements	150 000
		Autres charges	705 000
Résultat avant impôt	870 000	Impôt sur les bénéfices	250 000
Résultat après impôt	620 000		
Résultat N-1	480 000	Dividendes	500 000
Résultat non distribué	600 000		

Informations complémentaires sur la filiale A

- Le capital initial a été déposé en banque au nom de la société le 15/2/N-5
- Les terrains et immeubles ont été acquis le 15/5/N-5
- L'équipement a été acquis pour moitié le 23/9/N-5 et pour l'autre moitié le 14/5/N-3
- Le capital a été globalement augmenté d'un tiers à deux reprises, pour moitié le 21/7/N-2 et pour l'autre moitié le 15/10/N-1
- Les stocks ont été évalués en utilisant la méthode CUMP. l'inventaire précédent ayant eu lieu le 28/12/N-1 et l'inventaire de clôture sur N le 15/12/N
- Les dividendes ont été déclarés le 19/12/N
- La durée moyenne d'amortissement retenue est de 15 ans
- Les stocks ont été évalués en N-1 à CHF 850 000

Taux de change (Exchange rates) 1 CHF = US\$

Historique des taux de change (Historical rates)

15/2/N-5	0,6	H	15/12/N	0,85	H
15/5/N-5	0,62	H	19/12/N	0,84	H
23/9/N-5	0,64	H	31/12/N Taux de clôture (Current rate)	0,83	C
14/5/N-3	0,7	H	Taux moyen (Average rate) sur N	0,86	A
21/7/N-2	0,75	H			
15/10/N-1	0,73	H			
28/12/N-1	0,8	H			
31/12/N-1	0,8	C			

Annexe 2

(Données en K€)	Filiale B		31/12/N
BILAN Après répartition	ACTIF (Net)		PASSIF
Terrain	550 000	Capital	3 000 000
Immeubles	2 000 000	Réserves	900 000
Équipements	1 500 000	Résultat	144 000
Stocks	270 000	Provisions pour risques	281 000
Créances clients	2 250 000	Dettes financières	1 650 000
Disponibilités	600 000	Dettes fournisseurs	1 195 000
Total	7 170 000	Total	7 170 000

Compte de résultat et tableau d'affectation du résultat			
Produits d'exploitation encaissables	3 150 000	Achat	750 000
Autres produits	355 500	Variation de stocks	- 75 000
		Charges d'exploitation décaissables	2 250 000
		DAP	300 000
		Autres charges	19 500
		IS	87 000
Résultat net	174 000		

Informations complémentaires sur la filiale B

- Les immobilisations ont été acquises à la constitution de la société le 5/9/N-7
- Les stocks ont été évalués en N-1 avec un cours moyen de 1,15 et en N avec un cours moyen de 1,25
- L'affectation des résultats antérieurs dans les réserves a été opérée de la façon suivante :
 - N-3 : 270 000 K€
 - N-2 : 330 000 K€
 - N-1 : 300 000 K€
- Le résultat de N-1 après répartition s'élève à 120 000 K€
- Le montant des dividendes déclarés en N est de 150 000 K€

Taux de change (Exchange rates) 1 € = US\$

Historique des taux de change (Historical rates)

5/9/N-7 0,85 H

31/12/N Taux de clôture (Current rate) 1,255 C

Taux moyen (Average rate) sur :

N-3 0,95 A
N-2 0,8 A
N-1 1,125 A
N 1,2 A**Solution**

La monnaie de l'entité consolidante est le dollar américain (US\$). Les monnaies de présentation des deux filiales, le Franc suisse (CHF) et l'Euro (€) doivent donc être converties par rapport au dollar.

1. Conversion des états financiers de la filiale A

La filiale suisse n'est pas autonome dans la mesure où elle dépend de sa maison mère pour la fixation des prix de vente. De plus, en qualité de société de négoce opérant sur le marché mondial des composants électroniques évalués en US\$ (son environnement économique), elle génère l'essentiel de ses revenus dans cette devise. Sa monnaie de fonctionnement est donc l'US\$, soit la monnaie de l'entité consolidante.

Les normes internationales (IAS et US GAAP) préconisent dans ce cas le recours à la méthode du cours historique (Temporal method).

Translation into consolidating currency

Conversion dans la monnaie de l'entité consolidante

BALANCE SHEET (Bilan) at 12/31/N			
	CHF' (,000)	Rate	US\$ (,000)
Cash (Disponibilités)	530 000	0,83 C	439 900
Account receivable (Créances clients)	900 000	0,83 C	747 000
Inventory (Stocks)	1 230 000	0,85 H	1 045 500
Equipment (Equipements)	550 000	H : 1/2 à 0,64 et 1/2 à 0,7	368 500
Buildings (Immobles)	700 000	0,62 H	434 000
Land (Terrain)	200 000	0,62 H	124 000
Total assets (Total Actif)	4 110 000		3 158 900
Account payable (Dettes fournisseurs)	1 240 000	0,83 C	1 029 200
Note payable (Dettes financières)	970 000	0,83 C	805 100
Bond payable (Emprunt obligatoire)	100 000	0,83 C	83 000
Total Liabilities (Total passifs)	2 310 000		1 917 300
Initial paid-in capital (Capital initial)	666 667	0,6 H	400 000
Additional paid-in capital (Augmentation de capital)	533 333	H : 1/2 à 0,75 et 1/2 à 0,73	394 667

Retained earnings (Résultat après répartition + réserves)	600 000	Ajusté par différence	446 933
Total Stockholders' equity (Total des capitaux propres)	1 800 000		1 241 600
Total Liabilities + SE (Total du Passif)	4 110 000		3 158 900

Combined INCOME STATEMENT and Statement of Retained Earnings (Compte de résultat et tableau d'affectation du résultat) at 12/31/N

	CHF' (,000)	Rate	US\$ (,000)
Sales (Ventes)	4 475 000	0,86 A	3 848 500
Cost of good sold (Coût d'achat)	2 750 000	A : 0,86 (Actifs), H : 0,8 et 0,85 (Stocks)	2 326 300
Depreciation expense (Dotations aux amortissements)	150 000	H : taux propres aux immobilisations liées	96 767
Other expenses (Autres charges)	705 000	0,86 A	606 300
Net income before taxes (Résultat avant impôt)	870 000		819 133
Tax expense (IS)	250 000	0,86 A	215 000
Loss on Forex (Écart négatif de conversion)		2 nd Ajustement par différence	-121 200
Income after taxes	620 000	1 ^{er} Ajustement par différence	482 933
Retained earnings N-1	480 000	0,8 C : Taux de clôture N-1	384 000
Dividends declared (Dividendes)	500 000	0,84 H	420 000
Retained earnings N	600 000		446 933

Explications :**• Au bilan :**

Le capital de 1 000 000 K CHF a été constitué en trois fois :

$$1\ 000\ 000 \times [2/3 + (1/3 \times 1/2) + (1/3 \times 1/2)]$$

La prime se répartie sur les 2 augmentations de capital

Initial 1^{re} et 2^{ème} augmentations

On comptabilisera dans les comptes en US GAAP le capital initial (1 000 000 × 2/3) et les augmentations de capital avec leurs primes (1 000 000 × 1/3 + 200 000).

Dans la méthode au cours historique, les éléments monétaires du bilan (disponibilités, créances, dettes) sont évalués au cours de clôture, tandis que les éléments non monétaires (capitaux propres, immobilisations, stocks) sont évalués au cours historique.

Le résultat est ajusté par différence puis transféré au compte de résultat qui portera l'écart de conversion.

• **Au compte de résultat :**

Recomposition des achats

$$\text{Cost of good sold} = \text{Purchases} + \text{Beginning inventory} - \text{Ending inventory}$$

(Coût d'achat) (Achats) (Stocks en N-1) (Stocks en N)

$$\text{d'où } 2\,750\,000 \text{ (au compte de résultat N)} = 3\,130\,000 \text{ (déduit)} + 850\,000 \text{ (donné)} - 1\,230\,000 \text{ (au bilan N)}$$

sur lesquels on applique les taux historiques.

Décomposition des dotations aux amortissements

En prenant les immeubles amortis sur 15 ans, on trouve une durée d'amortissements pratiqués de 5,625 (5 + 7,5/2) ans.

La VNC des immeubles est inscrite (en net) au bilan à 700 000, d'où la valeur brute de 700 000/(1 - 5,625/15) = 1 120 000 et la dotation annuelle aux amortissements de 1 120 000/15, soit : 74 667.

Sur une dotation totale de 150 000, les équipements représentent donc : 150 000 - 74 667 = 75 333, soit 37 667 chacun.

Dans la méthode au cours historique, les éléments monétaires du compte de résultat (produits encaissables et charges décaissables) sont évalués au cours moyen de la période, tandis que les éléments non monétaires sont évalués au cours historique.

L'écart de conversion est comptabilisé en gain ou en perte au compte de résultat.

2. Conversion des états financiers de la filiale B

La filiale française est autonome et fonctionne avec une devise, l'euro, différente de la monnaie de consolidation.

Les normes internationales (IAS et US GAAP) préconise dans ce cas le recours à la méthode du cours de clôture (Current Rate method).

Translation into consolidating currency
Conversion dans la monnaie de l'entité consolidante

Combined INCOME STATEMENT and Statement of Retained Earnings (Compte de résultat et tableau d'affectation du résultat) at 12/31/N			
	€ (.000)	Rate	US\$ (.000)
Revenues (Produits)	3 505 500	1,2 A	4 206 600
Cost of good sold (Coût d'achat)	675 000	A : 1,2 (Achats), 1,15 et 1,25 (Stocks)	786 750
Depreciation expense (Dotations aux amortissements)	300 000	1,2 A	360 000
Other expenses (Autres charges)	2 269 500	1,2 A	2 723 400
Tax expense (IS)	87 000	1,2 A	104 400
Income after taxes (Résultat après impôt)	174 000		232 050



Retained earnings N-1	1 020 000	A : Différents taux moyens	993 000
Dividends declared (Dividendes)	150 000	1,2 A	180 000
Retained earnings N	1 044 000		1 045 050
BALANCE SHEET (Bilan) at 12/31/N			
	€ (.000)	Rate	US\$ (.000)
Cash (Disponibilités)	600 000	1,255 C	753 000
Account receivable (Créances clients)	2 250 000	1,255 C	2 823 750
Inventory (Stocks)	270 000	1,255 C	338 850
Equipment (Équipements)	1 500 000	1,255 C	1 882 500
Buildings (Immeubles)	2 000 000	1,255 C	2 510 000
Land (Terrain)	550 000	1,255 C	690 250
Total assets (Total Actif)	7 170 000		8 998 350
Account payable (Dettes fournisseurs)	1 195 000	1,255 C	1 499 725
Note payable (Dettes financières)	1 650 000	1,255 C	2 070 750
Provision for contingencies (Provisions pour risques)	281 000	1,255 C	352 655
Total Liabilities (Total passifs)	3 126 000		3 923 130
Common stock (Capital)	3 000 000	0,85 H	2 550 000
Gain on Forex (Écart positif de conversion)		Calculé par différence	1 480 170
Retained earnings	1 044 000	Transféré du Compte de résultat	1 045 050
Total Stockholders' equity (Total des capitaux propres)	4 044 000		5 075 220
Total Liabilities + SE (Total du Passif)	7 170 000		8 998 350

Explications :

• **Au compte de résultat**

Le coût d'achat se calcule comme suit :

Variation de stock = Stock initial - Stock final

$$\Rightarrow \text{Stock initial} + \text{Variation de stock} = \text{Stock final} : 270\,000 - 75\,000 = 195\,000$$

d'où la conversion de la variation de stock :

$$(195\,000 \times 1,15 - 270\,000 \times 1,25) = -113\,250$$

$$\text{Coût d'achat} = \text{Achat} + \text{Variation de stock} : (750\,000 \times 1,2 - 113\,250) = 786\,750$$

Le résultat non distribué de N-1 est obtenu en agrégeant les réserves converties aux taux moyens des périodes de leurs incorporations et le résultat après répartition de N-1 au taux moyen de N-1 :

$$(270\,000 \times 0,95 + 330\,000 \times 0,8 + 300\,000 \times 1,125 + 120\,000 \times 1,125) = 993\,000$$

Le résultat de N recomposé par calcul est ensuite porté au bilan.

Au bilan :

Tous les éléments monétaires ou non, à l'exception des capitaux propres (évalués au cours historique) sont évalués au cours de clôture.

L'écart de réévaluation, calculé par différence entre actif et passif, reste inscrit en capitaux propres.

CAS N° 50**IAS 29**

États financiers en économie hyperinflationniste

La société Physalis est une chaîne hôtelière implantée dans de nombreux pays. La société a fait l'acquisition au 1.1.N-2 d'un hôtel en bord de mer dans un pays des Caraïbes.

L'économie de ce pays est soumise depuis plusieurs années à une forte inflation : les salaires et les prix sont indexés, de nombreuses transactions commerciales sont effectuées en US\$ ou en €, et l'épargne est investie massivement dans ces devises fortes, l'immobilier ou les objets de valeurs.

Travail demandé

Présenter, au 31.12.N, le bilan et le compte de résultat de la filiale aux normes IFRS. On retiendra 40 % comme taux d'imposition des bénéfices.

Annexe 1

Bilan de la société Physalis Caraïbes au 31.12.N (en millions dans la monnaie locale)

<i>Actifs non courants</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Immobilisations corporelles	1 800	Capital	700
Immobilisations financières	700	Bénéfices mis en réserves	400
<i>Actifs courants</i>		<i>Passifs</i>	
Stocks	200	Dettes non courantes	1 500
Créances clients	500	Dettes courantes	900
Trésorerie et équivalents	300		
Total des actifs	3 500	Total des passifs et capitaux propres	3 500

La société Physalis Caraïbes a été constituée et son capital entièrement libéré le 1.01.N-2. Les immobilisations corporelles ont été acquises pour les deux tiers au moment de l'investissement le 1.01.N-2 et sont amorties sur 8 ans. Elles ont fait l'objet d'une réévaluation en décembre N-1.

Les autres immobilisations corporelles ont été acquises au début du second trimestre N et amorties en linéaire sur 3 ans.

Les immobilisations financières concernent :

- une participation pour 200, prise au cours du 3^e trimestre N à hauteur de 20 % du capital d'une entreprise locale qui a dégagé en N un bénéfice après impôt de 200 et affiche des capitaux propres à hauteur de 1 500 ;
- la souscription à l'emprunt du pays ; les titres ont été classés en actifs « conservés jusqu'à échéance » et réévalués au 31.1.N au coût amorti à 460

La dépréciation constatée au résultat lors de la réévaluation des immobilisations corporelles et l'écart de réévaluation au coût amorti des titres financiers représentent une charge nette d'un montant de 50

Le stock final, constitué de marchandises et d'approvisionnements pour les boutiques et les restaurants, a été apprécié au bilan à sa valeur de réalisation nette au 31.12.N.

Le stock initial a été évalué 250 à l'inventaire de clôture en décembre N-1.

Annexe 2

Éléments du compte de résultat (en millions dans la monnaie locale)

Le chiffre d'affaires de la société Physalis Caraïbes est composé au titre de l'exercice N de locations de chambres pour 4 000 et de ventes réalisées en boutiques et restaurants pour un montant additionnel de 2 000.

Les achats se montent à 5 360 et les autres charges et produits respectivement à 600 et 900.

L'activité étant saisonnière, les ventes et les consommations se répartissent comme suit sur l'année : 15 % au 1^{er} trimestre, 10 % au 2^e, 50 % au 3^e et 25 % au dernier.

Évolution de l'indice général des prix						
Jan. N-2	Déc. N-1	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Déc. N
100	160	192	200	240	300	320

Solution

À défaut de définir un seuil précis à partir duquel une économie peut être qualifiée d'hyperinflationniste, la norme IAS 29 livre quelques éléments caractérisant l'hyperinflation :

- indexation des salaires, des prix, des taux d'intérêt et des opérations commerciales à crédit de manière à prendre en compte la perte de pouvoir d'achat sur ces périodes courtes ;
- expression des prix dans une monnaie étrangère stable en substitution à la monnaie locale ;
- investissement de l'épargne dans des éléments non monétaires ou une monnaie étrangère stable ;
- observation sur 3 ans d'un taux cumulé d'inflation supérieur ou égal à 100 %.

Le pays dans lequel la société Physalis a réalisé son acquisition peut être qualifié d'économie hyperinflationniste.

Il convient donc de procéder aux retraitements des éléments non monétaires dans les états financiers selon les préceptes de la norme IAS 29.

Les états financiers sont exprimés dans l'unité de mesure à la date de clôture du bilan.

Les éléments monétaires (créances, dettes, actifs et passifs financiers) sont déjà au cours en vigueur à la date du bilan ; en revanche, les éléments non monétaires, qui sont exprimés dans l'unité de mesure en vigueur au moment de leur entrée au bilan ou de leur réévaluation, doivent être corrigés par un indice représentatif de la hausse des prix.

1. Retraitements du bilan au 31.12.N

Bilan retraité de la société Physalis Caraïbes au 31.12.N (en millions dans la monnaie locale)				
		Indexation sur l'inflation	Montant retraité	Note explicative
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	1 800	$\times [(2 \times 2/3) + (1,6 \times 1/3)] =$	3 360	(a)
Participations	240	cf calcul	300	(b)
Titres immobilisés	460	$\times 1 =$	460	(b)
Actifs courants				
Stocks	200	$\times 1 =$	200	(c)
Créances clients	500	$\times 1 =$	500	(c)
Trésorerie et équivalents	300	$\times 1 =$	300	(c)
Total des actifs	3 500		5 120	
Capitaux propres				
Capital	700	$\times 3,2 (= 320/100) =$	2 240	
Bénéfices mis en réserves	400	$\times 2 (= 320/160) =$	800	
Résultat de l'exercice		(calculé par différence)	- 320	(d)
Passifs				
Dettes non courantes	1 500	$\times 1 =$	1 500	(c)
Dettes courantes	900	$\times 1 =$	900	(c)
Total des passifs et capitaux propres	3 500		5 120	

(a) – Les éléments non monétaires évalués au coût ou à la juste valeur sont retraités sur la base d'un indice d'indexation sur l'inflation. Par exemple, on applique aux immobilisations corporelles réévaluées en décembre N-1, l'indice d'indexation de 2 (= 320/160)

et à celles qui ont été acquises au cours du 2^e trimestre N, l'indice de 1,6 (= 320/200)

(b) – Le coût d'acquisition de la participation évaluée par mise en équivalence est indexé sur l'inflation (sur la base de l'indice en date de l'acquisition) et la quote-part du résultat net réestimé par différence :

$$200 \times 1^{1/3} + 33^{1/3} = 300 \quad (= 20 \% \times 1 500)$$

(acquisition) (= 320/240) (quote-part du résultat net réestimé)

Les titres financiers évalués à la juste valeur par le résultat sont des éléments monétaires et ne sont donc pas retraités.

(c) – Ces postes du bilan ne font pas l'objet d'indexation. En effet, les stocks ont été réévalués à l'unité de mesure à la date de clôture, les créances clients, les actifs de trésorerie et les dettes étant pour leur part des éléments monétaires.

(d) – Le résultat est ajusté au bilan par différence :

$$5\,120 - (2\,240 + 800 + 1\,500 + 900) = -320$$

2. Retraitements du compte de résultat au 31.12.N

Tous les postes du compte de résultat doivent être corrigés de l'indice d'inflation.

Compte de résultat retraité de la société Physalis Caraïbes au 31.12.N (en millions dans la monnaie locale)			
	Indexation sur l'inflation	Montant retraité	Note explicative
Produits des activités ordinaires	6 000	$\times 1,34^{1/3} =$ 8 060	(a)
Coût des prestations et produits vendus	- 5 360	cf calcul - 7 500	(b)
Marge brute	640	$\times 1,34^{1/3} =$ 560	
Autres produits	900	1 209	
Amortissements (440 + 50)	- 490	cf calcul - 900	(c)
Autres charges	- 600	$\times 1,34^{1/3} =$ - 806	
Résultat avant impôt	450	- 63	
Quote-part de résultat sur société mise en équivalence (200 × 20 %)	40	cf note (b) du bilan retraité 33 ^{1/3}	
Impôts sur les bénéfices (450 × 40 %)	- 180	$\times 1,34^{1/3} =$ - 242	
		Résultat avant situation monétaire (- 63 - 242 + 33 ^{1/3}) - 146	
		Gain sur situation monétaire - 174	(d)
Résultat net	310	- 320	

(a) – Prestations et produits vendus :

$$(4\,000 + 2\,000) \times [(15\% \times 320/192) + (10\% \times 320/200) + (50\% \times 320/240) + (25\% \times 320/300)] = 6\,000 \times 1,34^{1/3} = 8\,060$$

(b) – Calcul du coût des produits vendus :

• Stock initial au 31.12.N-1 :	$250 \times 2 (-320/160) =$	500
+ Achats sur l'exercice :	$5\,360 \times 1,34^{1/3} =$	7 200
- Stock final au 31.12.N : (au bilan retraité)		200
		<u>7 500</u>



(c) – Les dotations aux amortissements sont retraitées avec les indices d'inflation en dates des acquisitions ou réévaluations.

Au préalable, on retrouve les amortissements pratiqués au titre de l'année N de la manière suivante, en posant X la VNC des immobilisations réévaluées au 31.12.N-1 (amortie sur la durée restante de 6 ans) et Y le coût d'acquisition des autres immobilisations achetées au début du 2nd trimestre N (et amorties sur 3 ans) :

	VNC au 31.12.N		
X . 1 - 1/6 =	1 200	X = 1440	et la dotation 240
Y . 1 - 1/3 . 9/12 =	600	Y = 800	et la dotation 200
	<u>1 800</u>		<u>440</u>

d'où les dotations aux amortissements corrigées des indices d'inflation :

$$240 \times 2 (-320/160) = 480$$

$$200 \times 1,6 (-320/200) = 320$$

$$\underline{\quad\quad\quad} 800$$

Les écarts de réévaluation constatés au résultat sur immobilisations corporelles et financières sont corrigés par l'indice d'inflation du 31.12.N-1 :

$$50 \times 2 (-320/160) = 400$$

(d) – L'inflation fait naître un gain ou une perte sur la situation monétaire nette de l'entreprise.

Dans le cas de la société Physalis Caraïbes, le poids des dettes (2 400) est supérieur aux actifs monétaires (460 + 500 + 300 = 1 260), mais le résultat avant situation monétaire (- 146) est supérieur au résultat ajusté au bilan (- 320) ; l'érosion monétaire pèse ainsi proportionnellement plus sur la dette et encore plus sur les produits, et génère une perte nette sur la situation monétaire de l'entreprise.

Chapitre 9

*La présentation
des états financiers
et la communication
financière en IFRS*

CAS N° 51

IAS 1

Bilan et compte de résultat aux normes IFRS

Le service comptable du groupe Myosotis a établi, après retraitements aux normes IFRS, la balance consolidée, en vue de l'élaboration des états comptables et financiers de fin d'année.

Travail demandé

Présenter au 31.12.N et conformément aux normes IFRS, le bilan, et le compte de résultat avec une ventilation par nature et par fonction.

Annexe 1

Balance consolidée du Groupe Myosotis après retraitements IFRS au 31 Décembre N

N°	Intitulés des comptes	Soldes (en K€)	
		débiteur	créditeur
101	Capital		6 000
1041	Prime d'émission		1 200
106	Réserves		5 200
1052	Écart de réévaluation des immobilisations		375
1071	Écart de réévaluation des instruments financiers		500
1073	Écart de change sur éléments non monétaires		175
108	Intérêts minoritaires (capital et réserves)		2 000
151A	Provision pour risques (partie à plus d'un an)		750
151B	Provision pour risques (partie à moins d'un an)		350
163A	Emprunts obligataires (plus d'un an)		2 500
163B	Emprunts obligataires (moins d'un an)		800

164A	Emprunts auprès des établissements de crédit (partie à plus d'un an)		2 600
164B	Emprunts auprès des établissements de crédit (partie à moins d'un an)		725
167A	Dettes en location financement (partie à plus d'un an)		1 750
167B	Dettes en location financement (partie à moins d'un an)		525
1666	Dettes provisionnées pour avantages du personnel postérieur à l'emploi		2 000
1681	Autres emprunts (moins d'un an)		1 650
1687	Impôts différés		1 375
1688A	Intérêts courus (partie à plus d'un an)		260
1688B	Intérêts courus (partie à moins d'un an)		350
203	Frais de développement	750	
205	Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 200	
207	Goodwill	4 000	
211	Terrains	1 400	
213	Constructions	8 525	
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels	9 500	
218	Autres immobilisations corporelles	6 680	
261	Titres de participations	1 725	
2711	Titres immobilisés (actions)	650	
2721	Titres immobilisés (obligations)	1 250	
274A	Prêts (partie à plus d'un an)	500	
274B	Prêts (partie à moins d'un an)	50	
2803	Amortissements des frais de développement		400
2805	Amortissements des concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		475
2813	Amortissements des constructions		3 500
2815	Amortissements des installations techniques, matériels et outillages industriels		4 000
2818	Amortissements des autres immobilisations		1 500
2907	Dépréciation du Goodwill		725
291	Dépréciations des immobilisations corporelles		450
310	Matières premières	850	
320	Autres approvisionnements	650	
331	Produits en cours	500	
355	Produits finis	1 450	
390	Dépréciation des stocks et en-cours		225
401	Fournisseurs		5 850
411	Clients	12 800	
4181	Clients - Factures à établir	850	
421	Personnel - rémunérations dues		2 300
428	Personnel - charges à payer		700
431	Sécurité sociale		1 450
437	Autres organismes sociaux		575
444	État-impôts sur les bénéfices		975
4455	État-TVA à décaisser		400
467	Créditeurs divers		250
486	Charges constatées d'avance	350	
4871	Produits constatés d'avance - subvention d'investissement		250
4872	Autres produits constatés d'avance		255
491	Dépréciation des comptes clients		600

502	Actions propres	1 200	
503	Valeurs mobilières de placement (actions)	800	
508	Autres valeurs mobilières de placement	750	
512	Banques	700	
521	Instruments de trésorerie - Actifs	945	
529	Instruments de trésorerie - Passifs		625
120	Résultat de l'exercice (groupe)		1 120
128	Résultat de l'exercice (minoritaire)		365
		58 075	58 075
601	Achats de matières premières	17 500	
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	12 500	
6031	Variation de stock de matière premières		375
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		750
606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500	
6091	Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats		400
610	Services extérieurs	1 250	
620	Autres services extérieurs	2 375	
630	Impôts, taxes et versements assimilés	1 700	
641	Rémunérations du personnel	6 625	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 750	
648	Autres charges de personnel	1 750	
650	Autres charges de gestion courante	750	
661	Charges d'intérêts	440	
665	Escomptes accordés sur ventes de produits finis	650	
666	Pertes de change	400	
668	Autres charges financières	350	
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	425	
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	550	
68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	650	
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 150	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	600	
68161	Dotations aux dépréciations du goodwill	575	
68162	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles	640	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500	
695	Impôts sur les bénéfices	730	
701	Ventes de produits finis		46 600
706	Prestations de services		7 000
709	Rabais, remises et ristournes accordées sur ventes de produits finis	500	
71331	Variation des produits en cours	100	
71355	Variation des stocks de produits finis	150	
740	Subvention d'exploitation		1 000
750	Autres produits de gestion courante		3 175
755	Quote-part de résultat sur intérêts minoritaires		365
761	Produits de participations		750
7621	Revenus des titres immobilisés		540
7626	Revenus des prêts		560
764	Revenus des valeurs mobilières de placement		630

766	Gains de change		230
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		850
768	Autres produits financiers		880
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		560
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		930
777	Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		450
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation		550
120	Résultat de l'exercice (groupe)	1 120	
128	Résultat de l'exercice (minoritaire)	365	
		66 595	66 595

Annexe 2

Éléments de concordance du résultat de la comptabilité analytique avec le résultat de la comptabilité générale

Différences d'incorporation (en K€)				
Différences d'incorporation sur produits de comptabilité générale	977	750 + cptes 76 + 771 + 775 + 777	Produits financiers et exceptionnels	9 555
Différences d'incorporation sur amortissements et provisions	971	68161 + ajustements sur autres cptes 68 et 78	Ajustements amortissements et provisions	725
Différences d'incorporation sur autres charges de la comptabilité générale	973	661 + 666 + 668 + 671 + 675	Charges financières, exceptionnelles et impôt société	2 165
Différences d'inventaire constatées	974		Boni et mali d'inventaires	10
Différences sur coût et taux de cession	975		Arrondis sur le coût des unités d'œuvre	1

Charges directes : 36 214

Répartition des charges indirectes			
Production	Distribution	Administration	Total charges incorporables
14 326	2 204	5 510	22 040

Solution

La norme IAS 1 exige la présentation d'un jeu complet d'états financiers comprenant le bilan (*balance sheet*), le compte de résultat (*income statement or statement of earnings*) en ventilant les charges par nature ou par fonction, le tableau des flux trésorerie (*statement of cash flows*), le tableau de variation des capitaux propres (*statement of stock/shareholders' equity*) et l'annexe (*note to financial statements*).

L'élaboration du bilan et du compte de résultat est illustrée dans le cas présent. La construction des tableaux de flux de trésorerie et de variations des capitaux propres, et la rédaction des annexes sont développées dans les deux cas suivants.

Bilan consolidé aux normes IFRS du Groupe Myosotis (en K€)

Actifs	Comptes regroupés	Exercice N	PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Comptes regroupés	Exercice N
Actifs non courants			Capitaux propres		
Immobilisations corporelles	(a) 211/3/5/8 – 281/3/5/8 – 291	16 655	Capital émis	101	6 000
Goodwill	207 – 2907	3 275	Autres réserves (prime d'émission, écarts de change et de réévaluation)	(e) 1041 + 1052 + 1071 + 1073	2 250
Autres immobilisations incorporelles	(b) 203/5 – 2803/5	1 075	Bénéfices mis en réserves (Retained earnings)	106 + 120	6 320
Titres de participations	261	1 725	Moins actions propres	502	- 1 200
Titres disponibles à la vente	2711	650			
Titres conservés jusqu'à échéance	2721	1 250	Part du Groupe		13 370
Prêts	274A	500	Intérêts minoritaires	108 + 128	2 365
Total Actifs non courants		25 130	Total capitaux propres		15 735
Actifs courants			Passifs non courants		
Prêts (court terme et partie à moins d'un an)	274B	50	Emprunts à long terme	(f) 163A + 164A + 167A + 1688A	7 110
Stocks	(c) 310 + 320 + 331 + 355 – 390	3 225	Impôts différés	1687	1 375
Créances clients	(d) 411 + 4181	13 050	Provisions à long terme	151A	750
Autres actifs courants (charges payées d'avance)	486	350	Avantages du personnel	1666	2 000
Instrument de trésorerie actif	521	945	Total des Passifs non courants		11 235
Trésorerie et équivalents	503 + 508 + 512	2 250	Passifs courants		
			Fournisseurs et autres créanciers	(g) 401 + 421 + 428 + 467 + 4871/2	9 605
			Emprunt à court terme et partie à moins d'un an des emprunts à long terme	(h) 163B + 164B + 167B + 1681 + 1688B	4 050
			Dettes fiscales et sociales	(i) 431 + 437 + 444 + 4455	3 400
			Instrument de trésorerie – passifs	529	625
			Provisions à court terme	151B	350
Total Actifs courants		19 870	Total des Passifs courants		18 030
Total Actifs		45 000	Total des Passifs et Capitaux propres		45 000

- (a) Immobilisations corporelles – Amortissements :
 $1\ 400 + 8\ 525 + 9\ 500 + 6\ 680 - 3\ 500 - 4\ 000 - 1\ 500 - 450 = 16\ 656$
- (b) Autres immobilisations incorporelles – Amortissements : $750 + 1\ 200 - 400 - 475 = 1\ 075$
- (c) Stocks – Dépréciation : $850 + 650 + 500 + 1\ 450 - 225 = 3\ 225$
- (d) Créances clients – Dépréciation : $12\ 800 + 850 - 600 = 13\ 050$
- (e) Autres réserves : Prime d'émission + Écarts de réévaluation et de change : $1\ 200 + 500 + 375 + 175 = 2\ 250$
- (f) Emprunts à long terme sur la partie à plus d'un an : $2\ 500 + 1\ 750 + 260 + 2\ 600 = 7\ 110$
- (g) Fournisseurs et autres créanciers (Personnel, divers, et produits constatés d'avance) : $5\ 850 + 2\ 300 + 700 + 250 + 250 + 255 = 9\ 605$
- (h) Emprunt à court terme et partie à moins d'un an des emprunts à long terme :
 $800 + 525 + 350 + 725 + 1\ 650 = 4\ 050$
- (i) Dettes sociales et fiscales (Sécurité sociale et autres organismes sociaux, impôts sur les bénéfices et TVA à décaisser) : $975 + 1\ 450 + 575 + 400 = 3\ 400$

COMPTE DE RESULTAT (ventilation des charges par nature)	Comptes regroupés	Exercice N (en K€)
Produits des activités ordinaires	(a) 701 + 706 - 709 + 740 - 665	53 450
Autres produits	(b) 750 + 771 + 775 + 777 - 675	4 565
Variations des stocks des produits finis et en cours	71331 + 71355	-250
Matières consommées et approvisionnements	(c) 601/2/6 - 6031/2 - 6091	-35 975
Frais de personnel	641 + 645 + 648	-13 125
Amortissements et dépréciations	(d) 68111/2 + 68162 + 6817 - 7815	-2 940
Autres charges	(e) 610 + 620 + 630 + 650 + 671 + 6815	-6 550
Résultat opérationnel		- 825
Produits financiers	(f) 761 + 7621/6 + 764/6/7/8	4 440
Charges financières	661 + 666 + 668	-1 190
Quote-part du résultat (intérêts minoritaires)	755	365
Dépréciation du goodwill	68161	-575
Résultat avant impôt		2 215
Charges d'impôt sur le résultat	695	-730
Résultat de l'exercice		1 485
dont :		
- part du groupe		1 120
- et intérêts minoritaires		365

- (a) Produits (activités ordinaires) : Ventes et prestations - RRR + sub. exploitation - escompte :
 $46\ 600 + 7\ 000 - 500 + 1\ 000 - 850 = 53\ 450$
- (b) Autres produits (gestion courante + exceptionnel net de VCEAC) : $3\ 175 + 560 + 930 - 550 + 450 = 4\ 565$
- (c) Matières consommées et approvisionnements : achats - Δ STK :
 $-17\ 500 - 12\ 500 + 400 + 750 - 7\ 500 + 375 = -35\ 975$
- (d) Amortissements et dépréciations : $-650 - 1\ 150 - 640 - 500 = -2\ 940$
- (e) Autres charges : consommations en provenance de tiers, impôts et taxes, autres charges de gestion courante + charges exceptionnelles hors VCEAC - reprises : $-1\ 250 - 2\ 375 - 1\ 700 - 750 - 425 - 600 + 550 = -6\ 550$
- (f) Produits financiers : $750 + 540 + 560 + 630 + 230 + 850 + 880 = 4\ 440$

Le résultat opérationnel augmenté des produits financiers et calculé avant les charges d'intérêts et d'impôt représente l'EBIT (*Earnings Before Interest and Tax*) :

$$-825 + 4\ 400 + 365 - 575 = 3\ 365$$

En ajoutant les amortissements et dépréciations à l'EBIT, on peut reconstituer l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) :

$$3\ 365 + 2\ 940 + 575 = 6\ 880$$

COMPTE DE RESULTAT (ventilation des charges par fonction)	Comptes regroupés	Exercice N (en K€)
Produits des activités ordinaires		53 450
Coût des ventes	(a) Coût direct et indirect de production	- 50 540
Marge brute		2 910
Autres produits	977	9 555
Coûts de distribution	Centre Distribution	12 465
Charges administratives	Centre administration	- 2 204
Autres charges	(b) 971 + (973 - charges fi.) + 974/5	- 5 510
Charges financières		- 1 711
Quote-part du résultat (intérêts minoritaires)		- 1 190
		365
Résultat avant impôt		2 215
Charges d'impôt sur le résultat		- 730
Résultat de l'exercice		1 485
dont :		
- part du groupe		1 120
- et intérêts minoritaires		365

(a) - Coût des ventes : (cf Annexe 2) charges directes + charges indirectes du centre production :
 $-36\ 214 - 14\ 326 = -50\ 540$

(b) - Autres charges : (cf annexe 2) différences d'incorporation sur charges de la comptabilité générale - charges financières hors escompte + différences d'inventaire + différence sur coût et taux de cession :
 $725 - 2\ 365 - 11 - 1 + 440 + 400 + 350 = -1\ 711$

CAS N° 52

IAS 1 & 7

Tableaux des flux de trésorerie et de variations des capitaux propres

Sur la base du bilan et du compte de résultat établi après retraitement des comptes aux normes IFRS, le service Reporting de la société Adenium souhaite élaborer les documents de synthèse dans le cadre de la publication du rapport annuel au titre de l'exercice N.

Travail demandé

Présenter au 31.12.N et conformément aux normes IFRS, le tableau des flux de trésorerie sur la base de l'annexe 1 et le tableau de variation des capitaux propres sur la base de l'annexe 2.

On retiendra 19,6 % comme taux de TVA, et 33 ¹/₃ % comme taux d'IS.

Annexe 1

Compte de résultat au 31.12.N			
Coût d'achat des biens vendus	15 000	Chiffre d'affaires	35 000
Achats	16 000		
Variation des stocks	- 1 000		
Marge brute :	20 000		
Autres charges externes	7 500	Autres produits d'exploitation	200
Impôts, taxes et versements assimilés	600		
Charges du personnel	7 000		
Dotations aux amortissements et provisions	3 500	Reprises	150
Résultat opérationnel	2 000	Transfert de charges	250
Charges financières	1 200	Produits financiers **	400
• dont charges d'intérêts	800		
• pertes de change	50		
• et autres charges financières *	350		
Charges exceptionnelles	500	Produits exceptionnels	400
• dont valeur comptable des éléments d'actifs cédés	400	• dont produits de cessions d'éléments d'actifs	300
• et autres charges exceptionnelles	100	• et quote-part de subvention	100
Participation	100		
Impôt sur les bénéfices	400		
Résultat net	600		
Total	36 400	Total	36 400

* Y compris les réévaluations au résultat des instruments financiers.

** Comprendant les revenus et produits sur cession des prêts, titres et autres placements, les gains de change et les réévaluations au résultat des instruments financiers.

Bilan au 31.12.N				
	N	N-1		
Immobilisations corporelles et incorporelles (1)	26 000	17 000	Capital (4)	10 000
Immobilisations financières (2)	6 000	8 000	Prime	1 800
			Réserves	1 500
			Écarts (évaluation et change)	200
Stocks	3 000	2 000	Résultat net (5)	600
Clients	6 000	4 000	Provisions	4 000
Charges constatées d'avances VMP (3)	600	300	Emprunts (6)	16 000
Disponibilités	450	800	Provisions pour engagements de retraite	3 800
Instruments de trésorerie (3)	50	100	Fournisseurs	4 000
			Produits constatés d'avance	200
			Dettes fiscales et sociales (7)	400
Total	42 500	32 500		32 500

(1) – Il a été pratiqué sur N pour 3 250 d'amortissements et de provisions pour dépréciation. Des acquisitions ont été effectuées au moyen de subventions à hauteur de 300.

(2) – La société Adenium a fait l'acquisition en N d'une entreprise sous-traitante qu'elle a absorbée sur l'exercice. L'actif net de la cible s'élevait à 3 200, dont 200 de trésorerie et équivalents trésorerie.

Les immobilisations financières comprennent un prêt à une filiale dont la partie à moins d'un an sur N-1 s'élevait à 750.

(3) – Les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers « détenus à des fins de transaction », et les instruments de trésorerie des produits dérivés négociables ; tous ces actifs seront considérés comme des équivalents trésorerie.

(4) – Une augmentation de capital a eu lieu en N dont 200 souscrit par exercice de droit de conversion attachés à des obligations convertibles en actions.

(5) – La société Adenium a procédé courant N au paiement de dividendes sur le résultat de N-1, les bénéfices non distribués ayant été mis en réserves.

(6) – Dont i) intérêts courus : 600 sur N, 500 sur N-1, concours bancaires courants : 100 sur N, nuls sur N-1, et partie à moins d'un an sur N-1 : 500

(7) – Dont i) TVA à décaisser : 50 sur N, 125 sur N-1, ii) Impôts exigibles sur les bénéfices : 125 sur N, 150 sur N-1, iii) Organismes sociaux : 75 sur N, 100 sur N-1, et iv) Participation : 150 sur N, 125 sur N-1.

Annexe 2

(8) – La société Adenium a décidé en N d'incorporer les frais financiers dans le coût d'acquisition des immobilisations comme le permet IAS 23. Un retraitement des charges d'intérêts a été opéré sur les exercices antérieurs à hauteur de 150

(9) – L'oubli de la comptabilisation d'une vente, réalisée en N-1 pour 150, a été corrigé au cours de l'exercice.

(10) – Un groupe d'immobilisations corporelles a fait l'objet d'une réévaluation en N et un écart positif de 200 porté en capitaux propres.

(11) – En réévaluant les instruments financiers à la juste valeur, il a été constaté une plus value latente de 150 sur les titres financiers « disponibles à la vente » et une moins value latente de - 20 sur les instruments de couverture des flux de trésorerie constatés en capitaux propres.

(12) – Une perte de change latente sur des éléments non monétaires est constatée à hauteur de 20 sur la base du cours de clôture. Elle était nulle au 31.12.N-1. La perte a été intégralement provisionnée en N.

Solution

1. Élaboration du Tableau des flux de trésorerie

a) Méthode directe :

Calcul des achats d'immobilisations sur N

• Valeurs nettes (au bilan N-1 : 17 000 + 8 000)	25 000
- DAP (énoncé)	- 3 250
- VCEAC (au compte de résultat)	- 400
	21 350

D'où la valeur des acquisitions sur N :	26 000 + 6 000 - 21 350 =	10 650
dont titres de participation (filiale absorbée) :	3 200 - 200 =	3 000
et autres immobilisations (assujetties à TVA) :	10 650 - 3 000 =	7 650

Calcul de la TVA due au taux de 19,6 % :

		TVA collectée	TVA déductible
Ventes	35 000	6 860	
Autres produits	200	39	
Produits de cession	300	59	
Achats	16 000		3 136
Autres charges	7 500		1 470
Immobilisations	7 650		1 499
			<u>6 105</u>
TVA due		853	

Tableau des flux de trésorerie (par la méthode directe)

Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
+ Encaissements reçus des clients	(a)	39 860
+ Autres encaissements	(b)	339
- Versements aux fournisseurs et au personnel	(c)	- 25 536
- Versements à d'autres tiers	(d)	- 12 138
- Intérêts payés	(e)	- 700
- Impôts sur les bénéfices payés	(f)	- 425
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		1 400
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement		
- Acquisition d'une filiale nette de trésorerie acquise	(g)	- 3 000
- Acquisition d'immobilisations	(h)	- 7 350
+ Cessions d'immobilisations	(i)	300
+ Produits financiers reçus		400
Flux net de trésorerie générés par les activités d'investissements		- 9 650
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		
+ Augmentations de capital	(j)	5 100
+ Encaissements sur remboursements de prêts	(k)	750
+ Encaissements sur émission et souscription d'emprunts	(l)	2 400
- Décaissements sur remboursement d'emprunts	(m)	- 300
- Versement de dividendes	(n)	- 100
Flux net de trésorerie générés par les activités de financement		7 850
Variation nette de trésorerie et équivalents trésorerie	(o)	- 400
Trésorerie ou équivalents trésorerie en début d'exercice	(p)	1 200
Trésorerie ou équivalents trésorerie en clôture d'exercice	(q)	800
Conversion d'obligations en actions	(r)	200

- (a) CA HT + TVA sur ventes - Δ Clients = 35 000 + 6 860 - (6 000 - 4 000)
- (b) Autres produits + TVA sur autres produits - Δ Produits constatés d'avance = 200 + 39 - (200 - 300)
- (c) Achats + TVA sur achats + Charges du personnel + Participation aux résultats - Δ Fournisseurs - Δ Organismes sociaux - Δ Participation - Δ Engagements de retraite = 16 000 + 3 136 + 7 000 + 100 - (4 000 - 4 500) - (75 - 100) - (150 - 125) - (3 800 - 2 600)
- (d) Impôts et taxes + Autres charges de gestion courante + TVA (autres charges + immobilisations + due) + pertes de change + Autres charges financières + Autres charges exceptionnelles - Δ État, TVA à décaisser - Δ Charges constatées d'avance = 600 + 7 500 + 1 470 + 1 499 + 853 - 50 + 50 + 350 + 100 - (50 - 125) - (600 - 300)
- (e) Charges d'intérêts - Δ Intérêts courus = 800 - (600 - 500)
- (f) Impôts sur les bénéfices - Δ État, Impôts sur les bénéfices = 400 - (125 - 150)
- (g) Actif net - trésorerie de la filiale = 3 200 - 200
- (h) Acquisitions d'immobilisations (hors filiale) - subvention reçue = 7 650 - 300
- (i) Au prix de cession (cf produits de cessions des éléments d'actifs au compte de résultat)
- (j) Δ (Capital + Primes) - conversion des OCA = (10 000 + 1800) - 6 500 - 200
- (k) Partie à moins d'un an des prêts comptabilisés sur N-1
- (l) Δ (Emprunts et dettes à long terme - concours bancaires courants) = (16 000 - 100) - (13 500 - 0)
- (m) Partie à moins d'un an des emprunts et dettes comptabilisés sur N-1 - conversion de la dette obligataire en actions : 500 - 200
- (n) Résultat N-1 - Δ Réserves = 200 - (1 500 - 1 400)
- (o) 3 400 - 9 650 + 7 850
- (p) VMP + disponibilités + instruments de trésorerie - concours bancaires courants (CBC) sur N-1 : 300 + 800 + 100 - 0
- (q) - 400 + 1 200 = 800. On retrouve la situation de trésorerie et équivalent trésorerie nette des CBC sur N : 400 + 450 + 50 = 100
- (r) Les opérations financières, qui ne se traduisent pas par une entrée ou sortie de trésorerie mais revêtent une importance particulière pour les actionnaires et autres utilisateurs des états financiers, sont indiquées en bas du tableau des flux de trésorerie.

b) Méthode indirecte

Calcul des variations du Besoin en Fonds de Roulement (Δ BFR) et engagements de retraite

	N		N-1	
	N	N-1	N	N-1
Stocks	3 000	2 000	3 800	2 600
Clients	6 000	4 000	4 000	4 500
Charges constatées d'avances	600	300	200	300
			400	500
	9 600	6 300	8 400	7 900
	Δ =	3 300	Δ =	500

 Δ BFR et retraite = 3 300 - (500) = 2 800

Tableau des flux de trésorerie (par la méthode indirecte)		
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat avant impôt et frais financiers	(a)	1 400
+ Ajustement pour amortissements et provisions	(b)	3 350
+ Moins valeur nette de cession d'éléments d'actifs	(c)	100
- Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat		- 100
- Transfert de charges		- 250
-/+ Produits/charges financières	(d)	800
- Variations du besoin en fonds de roulement et engagements de retraite		- 2 800
- Intérêts payés		- 700
- Impôts payés sur le résultat		- 400
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		1 400
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement		
- Acquisition d'une filiale nette de trésorerie acquise		- 3 000
- Acquisition d'immobilisations		- 7 350
+ Cessions d'immobilisations		300
+ Produits financiers reçus		400
Flux net de trésorerie générés par les activités d'investissements		- 9 650
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		
+ Augmentations de capital		5 100
+ Encaissements sur remboursements de prêts		750
+ Encaissements sur émission et souscription d'emprunts		2 400
- Décaissements sur remboursement d'emprunts		- 300
- Versement de dividendes		- 100
Flux net de trésorerie générés par les activités de financement		7 850
Variation nette de trésorerie et équivalents trésorerie		- 400
Trésorerie ou équivalents trésorerie en début d'exercice		1 200
Trésorerie ou équivalents trésorerie en clôture d'exercice		800
Conversion d'obligations en actions	(r)	200

(a) Résultat net + IS + Frais financiers - Produits financiers = 600 + 400 + 800 - 400

(b) DAP - Reprises = 3 500 - 150

(c) VCEAC - Produits de cession = 400 - 300

(d) Charges financières - Produits financiers = 1 200 - 400

2. Présentation du Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres							
	Retraitement	Capital	Écarts (évaluation et change)	Prime	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.N-1		6 500	0	0	1 400	200	8 100
Changement de méthode	(8)				- 150		
Correction d'erreur	(9)				150		
		<u>6 500</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1 400</u>	<u>20</u>	<u>8 100</u>
Variation des capitaux propres							
• Gains sur réévaluation des immobilisations corporelles	(10)		200				200
• Gains et pertes sur réévaluation des instruments financiers :							
- titres « disponibles à la vente »	(11)		150				150
- instruments de couverture des flux de trésorerie	(11)		- 20				- 20
• Pertes de change	(12)		- 20				- 20
• Augmentation nette des impôts différés passif imputés aux capitaux propres $(200 + 150 - 20) \times 33^{1/3} \%$			- 110				- 110
• Affectation du résultat N-1					100	- 100	0
• Distribution de dividendes						- 100	- 100
• Augmentation de capital		3 500		1 800			5 300
• Résultat de l'exercice N						600	600
Solde au 31.12.N		10 000	200	1 800	1 500	600	14 100

La perte de change, qui a fait l'objet d'une provision, n'induit pas d'impôt différé.

CAS N° 53

IAS 1

Rédaction des annexes

Une liste non exhaustive d'informations à fournir dans le cadre de la publications d'états financiers conformes aux normes IAS/**IFRS** est donnée dans l'annexe ci-dessous.

Travail demandé

Relier ces informations à des normes précises et compléter pour chaque catégorie la liste des informations exigées par ces normes.

Annexe

- (1). Liste des filiales (noms, pays, quote-parts capital/droits de vote) et nature des relations quand la participation directe ou indirecte est inférieure à 50 % des droits de vote.
- (2). Valeur brute et amortissements cumulés en début et fin d'exercice.
- (3). Total des paiements minimaux à payer au titre de la location et leur valeur actuelle pour le preneur et investissement brut dans le contrat de location et valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir pour le bailleur, sur 3 périodes (moins d'un an, un à cinq ans, plus de cinq ans).
- (4). Risque de taux d'intérêt.
- (5). Principales hypothèses actuarielles.
- (6). Incertitudes relatives aux montants des provisions.
- (7). Valeur nette de réalisation des stocks.
- (8). Précision sur la nature de la valeur recouvrable des actifs (prix de vente ou valeur d'utilité).
- (9). La variation de valeur comptable du *goodwill*.
- (10). Justes valeurs des participations lorsque celles-ci sont cotées.
- (11). Montant incorporé des coûts d'emprunt.
- (12). Effectif moyen.
- (13). Présentation distincte de la charge/produit d'impôt.
- (14). Variation de la juste valeur des actifs biologiques diminuée des coûts estimés au point de vente.

- (15). Montants aux numérateurs dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action.
 (16). Nature et étendue des subventions publiques.
 (17). Flux de trésorerie opérationnels et d'investissement provenant des activités d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.
 (18). Information sectorielle de premier et deuxième niveaux.
 (19). Écarts de change (montants figurant au résultat ou dans les capitaux propres).
 (20). Présentation séparée du produit des activités ordinaires des montants relatifs aux activités abandonnées.
 (21). Méthodes comptables adoptées pour la détermination du degré d'avancement des transactions impliquant des prestations de service.
 (22). Obligations contractuelles importantes liées aux immeubles de placement.
 (23). Date à laquelle a été autorisée la publication des états financiers.
 (24). Montant brut dû par/au client pour les travaux des contrats de construction présenté en tant qu'actif/passif.
 (25). Nombre d'options sur actions détenues par les membres du personnel.

Solution

Le référentiel IFRS a comme objectif principal d'amener les entreprises à présenter une information comptable et financière de la meilleure qualité possible.

Les informations à fournir dans les états financiers et l'annexe doivent ainsi être :

- intelligible (understandable) : c'est-à-dire immédiatement compréhensible ;
- fiable (reliable) : l'information doit être neutre, exhaustive, et s'attacher à présenter avec prudence une image fidèle (faithful representation) des transactions et événements comptabilisés en privilégiant leur nature économique sur la forme juridique (substance over form) ;
- pertinente (relevant) en cherchant à aider à une bonne évaluation de la situation de l'entreprise par les utilisateurs ;
- comparable (comparable) d'une année sur l'autre, ainsi qu'aux états d'entreprises semblables.

Les informations exigées, énumérées dans cet exercice d'application, peuvent être regroupées et complétées de la façon suivante :

1. Informations relatives à la consolidation en normes IAS/IFRS et aux regroupement d'entreprises

- IAS 24 – Informations relatives aux parties liées
 IAS 27 – États financiers consolidés et participations dans les filiales
 IAS 28 – Comptabilisation des participations dans les entreprises associées
 IAS 31 – Information financière relative aux participations dans les co-entreprises

	Norme
<i>Point 1. Liste des filiales (noms, pays, quote-parts capital/droits de vote) et nature des relations quand la participation directe ou indirecte est inférieure à 50 % des droits de vote</i>	IAS 27/28/31
<i>Point 10. Justes valeurs des participations lorsque celles-ci sont cotées</i>	IAS 28
<i>Autres informations requises :</i>	
• Méthodes utilisées pour comptabiliser les participations	IAS 27/28
• Raisons motivant la non consolidation des filiales	IAS 27
• Totaux des actifs/passifs courants et non courants, produits, charges et résultats	IAS 27/28/31
• Noms des entités non affiliées mais contrôlées directement ou indirectement à plus de 50 %	IAS 27
• Raisons justifiant l'influence (ou l'absence d'influence) notable en cas de détention de moins (plus) de 20 %	IAS 28
• Nature des restrictions durables limitant le transfert de fonds à la société mère	IAS 27/28
• Dates d'établissement d'états financiers différentes de celle de la société mère	IAS 27/28
• Informations sur la nature, le type et les éléments des transactions entre les parties liées	IAS 24
• Engagements et quote-part d'engagement en capital dans les co-entreprises et montant des éventualités encourues	IAS 31

IFRS 3 – Regroupements d'entreprises

Point 9. La valeur brute du Goodwill et les dépréciations constatées en début et fin d'exercice et lors des tests de dépréciation.

Autres informations requises :

- Noms et description des activités se regroupant
- Date et coût d'acquisition et pourcentage d'actions acquises ayant droit de vote
- Montants constatés en actifs, passifs et engagements lors de l'acquisition et la valeur nette comptable avant acquisition
- Montant du goodwill imputé
- Montant du résultat de l'entreprise acquise repris dans le résultat de l'acquéreur.

2. Informations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 23 – Coûts d'emprunt

IAS 36 – Dépréciation d'actifs

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Ensemble des informations à fournir pour chaque catégorie d'immobilisations (in)corporelles

	Norme
<i>Point 2. Valeur brute et amortissements cumulés en début et fin d'exercice</i>	IAS 16/38
<i>Point 8. Informations sur la perte (ou reprise) de valeur d'un actif pris isolément ou d'une UGT : circonstances de la (reprise de) dépréciation, description de l'UGT ou nature de l'actif, montant de la perte/reprise par catégorie et secteur, calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation ou prix de vente de référence)</i>	IAS 36

Point 11. Coût d'emprunt : méthode de comptabilisation utilisée, montant incorporé dans le coût des actifs, taux de capitalisation utilisé	IAS 23
Autres informations requises :	
• Modes, durées et taux d'amortissements	IAS 16/38
• Facteurs déterminants une durée de vie indéfinie	IAS 38
• Rapprochement de la valeur comptable entre l'ouverture et la clôture de l'exercice indiquant : les acquisitions (achats, productions internes ou via regroupements), cessions, et mises hors service, amortissements, gains de valeurs, pertes de valeurs (reprises en capitaux propres ou portées au résultat) et les différences de change nettes	IAS 16/36/38
• Montants des encours de production, des engagements contractuels et des restrictions dues aux nantissement de dettes	IAS 16/38
• Écarts, principes et dates de réévaluation et recours à un évaluateur indépendant	IAS 16/38
• Méthode, hypothèses et manières de détermination de la juste valeur	IAS 16/38
• Montant global des dépenses de recherche et développement	IAS 38

3. Informations relatives aux immobilisations corporelles particulières

IAS 17 – Contrats de location

Point 3. Total des paiements minimaux à payer au titre de la location et leur valeur actuelle pour le preneur et investissement brut dans le contrat de location et valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir pour le bailleur, sur 3 périodes (moins d'un an, un à cinq ans, plus de cinq ans).

Autres informations requises :

- Descriptions générales des dispositions des contrats (loyers conditionnels, options, clauses d'indexation, restrictions)
- Paiements minimaux futurs de sous-locations pour le preneur
Les informations complémentaires suivantes sont exigées au titre des contrats de location-financement :
- Rapprochement entre le total des paiements minimaux et leur valeur actuelle pour le preneur et entre l'investissement brut et les paiements minimaux actualisés pour le bailleur
- Valeur nette comptable des biens loués pour le preneur
- Produits financiers non acquis, valeurs résiduelles non garanties et correction de valeur cumulée des paiements minimaux (locations non renouvelables) pour le bailleur

IAS 40 – Immeubles de placement

Point 22. Obligations contractuelles liées aux immeubles de placement

Autres informations requises :

- Produits locatifs et charges opérationnelles directes en distinguant celles qui se rattachent à des immeubles générant ou ne générant pas de revenus locatifs
- Transfert vers et depuis les catégories de stocks
- Biens immobiliers occupés par les propriétaires
- Si les immeubles sont évalués au coût : Valeur comptable, amortissements et état de rapprochement répondant aux mêmes exigences qu'IAS 16 et 38
- Si les immeubles sont évalués à la juste valeur : méthode, hypothèses de juste valeur, recours à un évaluateur indépendant, et variations dues aux ajustements de la juste valeur

IAS 41 – Agriculture

Ensemble des informations à fournir pour chaque groupe d'actifs biologiques :

Point 14. Méthodes et hypothèses pour la détermination de la juste valeur et variation de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente

Autres informations requises :

- Description et nature des activités dont relève le groupe d'actifs biologiques
- Valeur comptable, amortissements cumulés et renseignements sur les amortissements similaires à IAS 16 et 38
- État de rapprochement répondant aux mêmes exigences qu'IAS 16 et 38
- Nature, étendue et conditions non remplies des subventions agricoles

IAS 6 – Exploration et évaluation des ressources minérales

Point 17. Exploration et évaluation des ressources minérales : méthodes appliquées aux dépenses et montants des actifs, produits, charges et flux de trésorerie liés à ces activités.

4. Informations relatives aux instruments financiers

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation (liste non exhaustive)

Point 4. Risque de taux d'intérêts (dates d'échéance, taux fixes ou variables, actifs et passifs exposés/échappant aux risques de taux)

Autres informations requises :

- Risque de crédit : risque maximal (hors sûretés réelles), concentration du risque
- Objectifs et politique de l'entreprise en matière de gestion des risques par des instruments de couverture
- Informations sur la juste valeur : méthode et hypothèses de détermination, référence aux prix de marché ou méthode d'évaluation, variations de la juste valeur comptabilisées au résultat.
- Pour chaque catégorie d'actifs et passifs financiers : principes et méthodes comptables adoptés, conditions susceptibles d'influer sur le montant, les dates ou le degré de certitude des flux monétaires futurs.

En août 2005, la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » a été publiée par IASB.

La norme requiert la présentation de l'information financière par catégorie d'instruments financiers de manière à permettre l'évaluation de la performance financière et des risques découlant des instruments financiers.

5. Informations relatives aux avantages du personnel*IAS 19 – Avantages du personnel*

Point 5. Principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs, taux attendus d'augmentation de salaires)

Autres informations requises pour chaque catégorie de provisions :

- Description générale du régime
- Valeur actualisée à la date de clôture des obligations (non) financées au titre des prestations définies
- Écarts actuariels (méthode de comptabilisation, charge comptabilisée et montant non comptabilisé au bilan)
- Coûts des services rendus et coût financier
- Coûts des services passés (charge comptabilisée et montant non comptabilisé au bilan)
- Rendement attendu et effectif, et juste valeur des actifs du régime
- Instrument financier émis par l'entreprise, bien immobilier ou autre actif utilisé par l'entreprise, inclus dans la juste valeur des actifs du régime

IFRS 2 – Paiement en actions

Point 25. Nombre d'options sur actions détenues par les membres du personnel

Autres informations requises :

- Nature, méthode et montants comptabilisés des stock options et autres paiements en actions
- Dates et prix d'exercice des options
- Montant et termes de prêts ou garanties accordées au personnel dans le cadre de paiement en actions.

6. Informations relatives aux provisions*IAS 37 – Provisions, passifs et actifs éventuels*

Point 6. Incertitudes relatives aux montants des provisions

Autres informations requises pour chaque catégorie de provisions :

- Valeurs comptables des provisions en début et fin d'exercice
- Provisions complémentaires y compris augmentation des provisions existantes
- Montants utilisés et repris
- Augmentation du montant actualisé
- Nature de l'obligation, échéance et remboursements attendus

7. Informations relatives aux normes spécifiques*IAS 2 – Stocks*

Point 7. Valeur comptable totale et par catégories et valeur nette de réalisation

- Méthodes d'évaluation utilisées

Autres informations requises :

- Montants des dépréciations et des reprises, et circonstances ayant conduit aux reprises
- Valeur des stocks données en nantissement de passif

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Point 21. Méthodes comptables adoptées pour la détermination du degré d'avancement des transactions impliquant des prestations de services.

Autres informations requises :

- Montants provenant des ventes, prestations de services, intérêts, redevances et dividendes, et échange de biens ou services dans chaque catégories importantes de produits d'activités ordinaires.

IAS 10 – Événements postérieurs à la clôture

Point 23. Date à laquelle a été autorisée la publication des états financiers

Autres informations requises :

- Nature des événements post-clôture importants ne donnant pas lieu à ajustement et estimation de leur effet financier ou indication que cette estimation ne peut être faite.

IAS 20 – Subventions publiques

Point 16. Subventions publiques : nature et étendue des subventions, conditions non remplies et autres éventualités, méthode comptable adoptée.

IAS 11 – Contrats de construction

Point 24. Montant brut du passif client pour les travaux des contrats de construction présenté en tant qu'actif passif

Autres informations requises :

- Méthodes utilisées pour déterminer le degré d'avancement
- Montants des produits comptabilisés, des avances et retenues, et des coûts encourus

IAS 5 – Actifs courants détenus pour la vente et abandons d'activités

Point 20. Présentation séparée du produit des activités ordinaires des montants relatifs aux activités abandonnées.

8. Informations relatives à la présentation et à la communication des états financiers*IAS 12 – Présentation des états financiers*

Point 12. Effectif moyen

Autres informations requises :

- Adresse et forme juridique de la société et de son siège social
- Description de la nature des opérations et des principales activités
- Nom de la société mère
- Bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres
- Informations quantitatives et qualitatives relatives à la gestion du capital
- Présentation synthétique et organisée permettant à l'utilisateur de faire le lien entre les postes du bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie et l'information correspondante des notes annexes.

IAS 14 – Information sectorielle**Point 18. Information sectorielle**

- de premier niveau : total des produits et parts inter-sectorielles, résultat, valeur des actifs, des dettes, des investissements, des amortissements, des provisions et des intérêts minoritaires
- de deuxième niveau : total des produits, valeur des actifs et des investissements

Autres informations requises :

- Modes de détermination des prix de transfert et changement de modalités
- Changements de méthodes comptables ayant un effet significatif sur l'information sectorielle

IAS 12 – Impôts sur le résultat**Point 13. Présentation distincte de la charge/produit d'impôt en impôts exigibles, créance/dette et produits/charges d'impôts différés, et parts affectant les capitaux propres****Autres informations requises :**

- Base de calcul du taux d'impôt applicable et explication d'un changement éventuel par rapport à l'exercice précédent
- Montants des différences temporelles (dans chaque catégorie et pour les différences liées aux participations).

IAS 33 – Résultat par action**Point 15. Montants aux numérateurs et nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisés au dénominateur dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action.****IAS 21 – Effets de variation de cours des monnaies étrangères****IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes****Point 19. Écarts de change (montants figurant au résultat ou dans les capitaux propres)****Autres informations requises par IAS 21 :**

- Raisons de l'utilisation d'une monnaie de présentation différente de la monnaie du pays dans lequel l'entreprise est domiciliée
- Changement dans la classification d'une activité à l'étranger
- Politique de l'entreprise en matière de gestion du risque de change

Autres informations requises par IAS 29 :

- Indication d'un retraitement reflétant l'évolution du pouvoir d'achat général de la monnaie de présentation
- Désignation, niveau à la clôture et évolution au cours de l'exercice et de l'exercice précédent de l'indice des prix.

**CAS N° 54****IAS 33****Résultat par action**

La société Strelitzia est un groupe de presse coté sur Euronext, et dont le cours moyen sur l'année N s'établit autour de 3,5 €.

Au 1^{er} janvier, la situation du capital de la société Strelitzia était la suivante :

- 10 500 000 actions ordinaires dont 50 000 rachetées par l'entreprise ;
- 50 000 actions privilégiées sans droit de vote, servant un dividende prioritaire de 0,35 € par action ;
- 300 000 bons de souscription en circulation, permettant d'acheter une action Strelitzia au prix de 3,25 € ;
- 200 000 obligations OCEANE (convertibles ou échangeables en actions anciennes ou nouvellement émises) de valeur faciale 50 € avec un taux d'intérêt de 13,5 %, convertibles sur la base d'une obligation pour 12 actions.

Le capital de la société Strelitzia a évolué au cours de l'année N, comme suit :

- 200 000 obligations convertibles en actions de valeur faciale 75 € avec un taux d'intérêt de 8 %, convertibles sur la base d'une obligation pour 24 actions, ont été émises le 1.04.N ;
- 70 000 stock-options ont été attribuées le 1.05.N au personnel, dont 10 000 aux dirigeants, exerçables à la double condition que le résultat d'exploitation progresse d'au moins un tiers dans les trois années à venir d'une part, et que le cours de l'action ne descende pas en dessous de 3,75 € d'autre part. Les options sont exerçables dans trois ans au prix d'exercice de 3 € ;
- 800 000 actions ordinaires ont été émises par augmentation de capital le 1.10.N.

Le résultat net consolidé, hors intérêts minoritaires, a été de 3 000 000 € au titre de l'exercice N.

Travail demandé

Présenter conformément aux dispositions d'IAS 33 le résultat de base et le résultat dilué par action.

On retiendra 35 % comme taux d'IS.

Solution

La norme commande aux sociétés dont les actions sont cotées en Bourse de présenter deux résultats par action (Earnings Per Share – EPS) : le résultat de base par action (Basic EPS) et le résultat dilué par action (Diluted EPS).

1. Calcul du résultat de base par action

$EPS_b = E_o / N_o$ avec E_o : le résultat attribuable aux actions ordinaires
et N_o : le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation

Le résultat attribuable aux actions ordinaires est le résultat net après déduction des dividendes préférentiels.

Soit, en K€ : $R_b = 3\,000 - (50 \times 0,35) = 2\,982,5$ K€

Les actions propres sont exclues de la pondération des actions ordinaires en circulation :

Soit en milliers d'actions, $N_b = 10\,500 - 50 + \left(800 \times \frac{3}{12}\right) = 10\,650$

d'où $EPS_b = \frac{2\,982,5}{10\,650} = 0,28$ € par action.

2. Calcul du résultat dilué par action

L'objectif du résultat dilué par action est de corriger le résultat de base en assumant que tous les instruments financiers dilutifs ont été convertis.

$EPS_d = E_d / N_d$ avec E_d : le résultat attribuable aux actions ordinaires ajusté des revenus après impôt des instruments dilutifs
et N_d : le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation augmenté des actions ordinaires qui seraient émises si les droits des instruments dilutifs étaient exercés

Seuls les instruments dilutifs doivent être pris en compte.

Actions anciennes : 10 500 Les actions propres sont rajoutées dans la mesure où elles pourraient être créées.

Actions émises : 200 $800 \times 3/12$

BSA : 300 Les options ne sont retenues que dans la mesure où elles ont un pouvoir dilutif, c'est à dire lorsque le prix d'exercice (3,25 €) est inférieur à la juste valeur du sous-jacent (3,5 €).

Stock-options : 40 En plus du critère sur le prix d'exercice, les options subordonnées ne sont retenues que lorsque les conditions sont remplies. Dans le cas de la société Streitzia, le critère de performance du cours n'est pas atteint ($3,5 < 3,75$ €), et les options des dirigeants ne seront pas retenues dans le calcul : $(70 - 10) \times 8/12 = 40$.

11 040

$$EPS_d (\text{émission} + \text{options}) = \frac{2\,982,5}{11\,040} = 0,27$$

Le caractère dilutif de ces instruments est confirmé : $0,27 < 0,28$ (EPS_b).

Il convient maintenant d'apprécier le caractère dilutif ou non des obligations convertibles :

$$\begin{aligned} \text{Pour les OCA : } E_o &= E_o + [75 \text{ €} \times 8 \% \times \frac{9}{12} \times (1 - 35 \%) \times 200] \\ &= 2\,982,5 + 585 = 3\,567,5 \text{ K€} \\ &\text{pour } 4\,800 (= 200 \times 24) \text{ actions supplémentaires} \end{aligned}$$

$$EPS_d (\text{OCA}) = \frac{3\,567,5}{(11\,040 + 4\,800)} = 0,23 \text{ €}.$$

L'instrument est dilutif ($0,23 < 0,27$).

Pour les OCEANE :

$$\begin{aligned} E_o &= E_o + [50 \text{ €} \times 13,5 \% \times (1 - 35 \%) \times 200] \\ &= 2\,982,5 + 877,5 = 3\,860 \text{ K€} \\ &\text{pour } 2\,400 (= 200 \times 12) \text{ actions supplémentaires} \end{aligned}$$

$$EPS_d (\text{OCEANE}) = \frac{3\,860}{(11\,040 + 2\,400)} = 0,29 \text{ €} > 0,27 \text{ et } 0,28 \text{ €}.$$

L'instrument n'est pas dilutif et ne doit donc pas être retenu dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action à publier est donc de 0,23 € par action.

CAS N° 55

IAS 14

Information sectorielle

Le groupe Colchique est une entreprise de taille mondiale dans le secteur de la sidérurgie. L'entreprise est organisée autour de trois pôles d'activités majeurs : les aciers plats, les aciers longs et les activités de transformation et services. Elle est implantée en différents sites sur la planète dont la production suit l'évolution de la demande mondiale.

Confrontée à une compétitivité mondiale accrue, la société estime que l'avantage concurrentiel se joue principalement sur une amélioration continue des produits : qualité de l'acier (souplesse et résistance aux forces et à l'oxydation) et valeur ajoutée dans les services à la clientèle.

Travail demandé

Présenter, sur la base des annexes, l'information sectorielle du groupe Colchique au 31.12.N conformément à la norme IAS 14.

Annexe 1

Bilan consolidé du Groupe Colchique au 31.12.N (en millions d'€)			
ACTIFS		PASSIFS et CAPITAUX PROPRES	
<i>Actifs non courants</i>			
Goodwill	2 000	<i>Capitaux propres</i>	
Autres immobilisations incorporelles	1 000	Capital souscrit	6 000
Immobilisations corporelles	15 000	Primes d'émission	5 000
Participations	4 000	Réserves et résultat consolidés	2 000
- dont titres mis en équivalence	3 000	Écarts de conversion et de réévaluation	500
Autres immobilisations financières	3 000	<i>Part du groupe</i>	13 500
		Intérêts minoritaires	1 500
	25 000		15 000
<i>Actifs courants</i>			
Stocks	12 000	<i>Passifs non courants</i>	
Créances clients	6 000	Dettes à long terme	11 000
Autres créances	3 000	Dettes provisionnées pour avantages postérieurs à l'emploi	4 000
Trésorerie et équivalents	4 000	Impôts différés	1 500
		Provisions à long terme	2 000
	25 000	<i>Passifs courants</i>	
		Fournisseurs	9 000
		Autres dettes à court terme	7 000
		Provisions	500
	25 000		35 000
Total des actifs	50 000	Total des passifs et capitaux propres	50 000

Compte de résultat consolidé du Groupe Colchique au 31.12.N (en millions d'€)			
Coût des produits et des prestations vendues	26 000	Ventes de produits et prestations	50 000
Frais de personnel	10 000	Autres produits d'exploitation	1 500
Dotations aux amortissements	3 500	Production stockée et immobilisée	500
Dépréciation des actifs	500		
Dotations aux provisions	500		
Autres charges d'exploitation	8 500		
Résultat d'exploitation	3 000		
Charges financières	750	Produits hors exploitation	500
Autres charges	1 250		
Impôts	500		
Dépréciation du Goodwill	200	Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	150
Intérêts minoritaires	350		
Résultat net part du groupe	600		
	52 650		52 650

Annexe 2

Compte de Résultat	Actifs longs		Actifs courts		Transformation & services		Autres activités		Totaux	
	UE*	AL/ENA**	UE	AL/ENA	UE	AL/ENA	UE	AL/ENA	UE	AL/ENA
Chiffre d'affaires global	23 000	6 500	6 250	4 000	6 250	2 250	625	375	36 125	13 125
Ventes intra-branches	3 500	33 000	750	11 000	1 250	9 750	250	1 250	5 750	55 000
Amortissements des immobilisations	2 500	750	500	200	350	100	150	50	3 500	1 100
Provisions d'exploitation	250	3 000	50	750	50	500	50	250	400	5 000
Dépréciations	1 500	350	550	150	300	125	150	75	2 500	700
Amortissement du goodwill	100	75	75	50	40	15	10	10	225	150
Amortissement des sociétés mises en équivalence	75	250	25	150	20	75	5	25	125	500
Résultat opérationnel	200	75	75	35	35	10	15	5	325	125
Quote-part dans les sociétés mises en équivalence	25	300	15	125	5	50	5	25	50	500
Résultat opérationnel	75	15	35	10	20	35	0	15	140	40
Autres participations	10	100	5	50	5	35	0	15	20	200
Autres sociétés	1 000	500	450	275	275	100	-75	-5	1 650	870
Autres sociétés mises en équivalence	250	1 750	125	850	75	450	30	-50	480	3 000
Résultat opérationnel	85	-5	15	15	25	5	-25	-5	100	10
Autres sociétés mises en équivalence	20	100	5	35	10	40	5	-25	40	150
Bilan										
Actifs sectoriels	17 500	7 000	7 000	3 000	4 500	2 000	2 000	1 000	31 000	13 000
Autres sociétés	3 000	27 000	1 500	11 500	1 000	7 500	500	3 500	6 000	50 000
Autres sociétés mises en équivalence	2 000	1 250	850	350	475	125	200	100	3 525	1 825
Autres sociétés mises en équivalence	750	4 000	300	1 500	50	650	50	250	1 150	6 500
Autres sociétés mises en équivalence	1 250	500	750	150	150	150	75	50	1 725	850
Autres sociétés mises en équivalence	250	2 000	100	500	50	350	25	150	425	3 000
Autres sociétés mises en équivalence	300	75	100	35	65	25	25	15	490	150
Autres sociétés mises en équivalence	25	400	15	150	10	100	10	50	60	700
Autres sociétés mises en équivalence	9 500	5 000	4 000	2 500	1 450	1 800	1 000	750	15 950	10 050
Autres sociétés mises en équivalence	1 500	16 000	500	7 000	750	4 000	250	2 000	3 000	29 000

* L'Union européenne comprend les 25 États Membres qui composent l'Europe chargée.

** L'AL/ENA est la zone de libre échange entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Solution

1. Informations de premier et second niveaux

IAS 14 demande une double segmentation (activité et zone géographique), dont l'entreprise fixe l'ordre de priorité, selon que sa rentabilité et son exposition aux risques sont affectées principalement au secteur d'activité ou au secteur géographique.

Pour le secteur principal, l'entreprise devra fournir des informations de premier niveau qui sont :

- i) • la ventilation des produits provenant des clients externes ;
- ii) • le résultat avant frais financiers, impôts et frais généraux ;
- iii) • les valeurs comptables totales des actifs et passifs sectoriels ;
- iv) • le coût d'acquisition des immobilisations acquises sur l'exercice (investissements) ;
- v) • les dotations aux amortissements et les provisions liées à l'exploitation ;
- vi) • la quote-part de l'entreprise dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Pour le secteur secondaire, l'entreprise ne sera tenue de communiquer qu'un nombre plus réduit d'informations (qualifiées de second niveau) : les points (i), (ii) et (iv).

La zone géographique est soit le lieu de production des biens et services, soit la localisation des clients.

Les secteurs ne sont regroupés ensemble que s'ils montrent une similitude de par leur nature, leur contexte, leur proximité ou les risques et contraintes auxquels ils sont exposés.

Tout secteur dont le chiffre d'affaires externe, le résultat ou la valeur des actifs est inférieur à 10 % des montants totaux ne peut être présenté séparément. De plus, le chiffre d'affaire de l'ensemble des secteurs présentés doit signifier au moins 75 % du chiffre d'affaires consolidé avant élimination des ventes internes.

En ce qui concerne le groupe Colchique, tous les secteurs spécifiés (aciers plats, acier longs, transformation & services, UE et ALENA) représentent plus de 10 % du CA externe, du résultat ou de la valeur des actifs, et peuvent être présentés distinctement.

Vérification sur les plus petits secteurs

	Total	Activité transformation		Zone géographique ALENA	
		Montant	% du total	Montant	% du total
CA externe	50 000	9 250 (9 750 - 500)	18,5 %	12 025 (13 125 - 1 100)	24 %
Résultats bénéficiaires cumulés	3 050 (1 750 + 850 + 450)	450	14,75 %	870	28,5 %
Valeur des actifs	50 000	7 500	15 %	13 000	26 %

De même, l'ensemble des activités et l'ensemble des zones géographiques spécifiées dépassent 75 % du CA externe :

$$\bullet \text{ Activités : } \frac{[(33\ 000 - 3\ 500) + (11\ 000 - 750) + (9\ 750 - 500)]}{50\ 000} = 98 \% > 75 \%$$

$$\bullet \text{ Zones géographiques : } \frac{[(36\ 125 - 3\ 500) + (13\ 125 - 1\ 100)]}{50\ 000} = 89,3 \% > 75 \%$$

2. Présentation des informations sectorielles

Comme l'entreprise maintient sa rentabilité et gère les risques liés à son activité, en développant un avantage concurrentiel bâti sur la qualité de ses produits, l'activité constituera le premier niveau d'information et le facteur géographique le second niveau.

a) Informations par activités (1^{er} niveau)

Compte de Résultat	Chiffre d'affaires global	Ventes intra-branches	Amortissements des immobilisations	Provisions d'exploitation
Aciers longs	33 000	3 500	2 000	250
Aciers plats	11 000	750	750	150
Transformation & services	9 750	500	450	75
Autres activités	1 250	250	300	25
Total	55 000	5 000	3 000	500

Compte de Résultat	Dépreciations	Amortissement du goodwill	Résultat opérationnel	Quote-part dans les sociétés mises en équivalence
Aciers longs	300	100	1 750	100
Aciers plats	125	50	850	35
Transformation & services	50	35	450	40
Autres activités	25	15	- 50	- 25
Total	500	200	3 000	150

Bilan	Actifs sectoriels	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Pertes de valeurs des actifs	Passifs sectoriels (non alloués : 6 000)
Aciers longs	27 500	4 000	2 000	400	16 000
Aciers plats	11 500	1 500	500	150	7 000
Transformation & services	7 500	650	350	100	4 000
Autres activités	3 500	350	150	50	2 000
Total	50 000	6 500	3 000	700	29 000

b) Informations par zones géographiques (2nd niveau)

	Chiffre d'affaires externe	Résultat opérationnel	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles
Union Européenne	32 625	1 650	3 525
ALENA	12 025	870	1 825
Reste du monde	5 350	480	1 150
Total	50 000	3 000	6 500

CA externe UE : $36\,125 - 3\,500 = 32\,625$.

Chapitre 10

Consolidation et tests d'impacts en IFRS

CAS N° 56

IAS 27, 28, 31

Consolidation en IFRS

La société mère du groupe Acanthe détient 90 % du capital de la société Bougainvillée et 35 % de la société Clématite sous contrôle conjoint avec une autre société externe au groupe.

La filiale Bougainvillée possède elle-même 60 % de la société Digitalis et 25 % de la société Églantine.

L'ensemble des filiales du groupe clôturent leurs comptes comme leur maison mère au 31 décembre.

Travail demandé

Indiquer les méthodes de consolidation à utiliser et présenter le bilan et compte de résultat consolidés au 31.12.N.

On retiendra 35 % comme taux d'IS.

Annexe 1

Bilans des sociétés du groupe Acanthe au 31.12.N

						Net en K€
	Acanthe	Bougainvillée	Clématite	Digitalis	Églantine	Ensemble
Immobilisations corporelles et incorporelles	130 000	80 000	60 000	65 000	75 000	410 000
Titres de participation :						
<i>Bougainvillée</i>	90 000					90 000
<i>Clématite</i>	15 000					15 000
<i>Digitalis</i>		36 000				36 000
<i>Églantine</i>		16 000				16 000
Autres immobilisations financières	1 010					1 010
Stocks	20 000	24 000	14 000	12 000	8 000	78 000
Créances clients	40 000	39 000	25 000	20 000	15 000	139 000
Disponibilités	3 990	5 000	1 000	3 000	2 000	14 990
Total des Actifs	300 000	200 000	100 000	100 000	100 000	800 000
Capital	150 000	100 000	50 000	60 000	55 000	415 000
Réserves	86 500	35 000	18 500	10 000	15 000	165 000
Résultat	10 000	9 000	6 500	10 000	5 000	40 500
Subventions		1 000				1 000
Provisions Réglementées	3 500					3 500
Total des capitaux propres	250 000	145 000	75 000	80 000	75 000	625 000
Provisions pour risques et charges	7 000	3 000	6 000	4 000	6 000	26 000
Dettes financières	13 000	20 000	9 000	7 000	9 000	58 000
Autres dettes	30 000	32 000	10 000	9 000	10 000	91 000
Total des passifs	50 000	55 000	25 000	20 000	25 000	175 000
Total des passifs et capitaux propres	300 000	200 000	100 000	100 000	100 000	800 000

Annexe 2

Comptes de résultat des sociétés du groupe Acanthe au 31.12.N

						Net en K€
	Acanthe	Bougainvillée	Clématite	Digitalis	Églantine	Ensemble
Chiffre d'affaires	500 000	160 000	120 000	160 000	140 000	1 080 000
Autres produits d'exploitation	66 000	10 000	9 000	12 000	9 000	106 000
Produits financiers	9 000	10 000	4 000	7 000	5 000	35 000
Produits exceptionnels	25 000	20 000	2 000	1 000	2 000	50 000
Total	600 000	200 000	135 000	180 000	156 000	1 271 000
Achats	250 000	80 000	60 000	65 000	75 000	530 000
Variation des stocks	15 000	-6 000	-14 000	20 000	-9 000	6 000
Dotations aux amortissements et aux provisions	120 000	56 000	42 000	54 000	56 000	328 000
Autres charges d'exploitation	180 000	40 000	30 000	20 000	16 000	286 000
Charges financières	12 000	9 000	5 500	3 000	7 500	37 000
Charges exceptionnelles	7 000	6 500	1 000	2 000	2 500	19 000
Impôts sur les bénéfices	6 000	5 500	4 000	6 000	3 000	24 500
Résultat net	10 000	9 000	6 500	10 000	5 000	40 500
Total	600 000	200 000	135 000	180 000	156 000	1 271 000

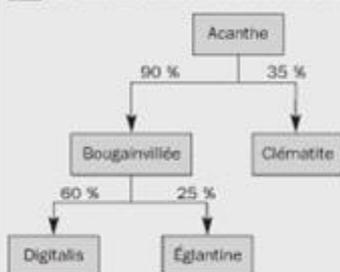
Annexe 3

Opérations intra-groupe

- (1) – Le 1.09.N, la société Bougainvillée a contracté auprès de la société mère un prêt de 1 000 K€ sur 4 ans à 3 %, avec remboursement *in fine*.
- (2) – Fin juin N, la société Bougainvillée a vendu à sa maison mère au prix de 1 000 K€ une immobilisation acquise le 1.01.N-5 pour 2 000 K€ et amortie sur 10 ans. La société Acanthe souhaite l'amortir sur 4 ans.
- (3) – La société Clématite a vendu sur l'année pour 15 000 K€ de marchandises à la société Digitalis. Aux inventaires d'ouverture et de clôture, la société Digitalis a évalué les stocks respectivement à 1 200 K€ (profit de Clématite : 10 K€) et 900 K€ (profit de Clématite : 15 K€).
- (4) – La société Clématite a pour 2 500 K€ de créances commerciales sur la société Digitalis et a constitué une provision pour une créance douteuse sur la société Digitalis à hauteur de 20 K€, un différent opposant les deux filiales sur la qualité de la marchandise livrée.
- (5) – Courant N, la société Bougainvillée a reçu pour 2 500 K€ de dividendes de la société Digitalis et a versé un dividende de 6 000 K€ à ses actionnaires. Les autres sociétés n'ont pas distribué de dividendes.
- (6) – La subvention d'investissement a été reçue en N-1 par la société Bougainvillée qui vire la quote-part au résultat de manière linéaire.
- (7) – La provision réglementée au bilan de la société Acanthe représente une provision pour hausse des prix, consécutive à une hausse continue des prix de matières premières. Au titre de l'exercice N, une dotation et une reprise ont été effectuées respectivement à pour 500 K€ et 200 K€.

Solution

1. Justification des méthodes de consolidation utilisées



- Bougainvillée : contrôle direct
(IAS 27 : intégration globale)
- Clématite : contrôle conjoint
(IAS 31 : intégration proportionnelle ou mise en équivalence) ; on utilisera l'intégration pour la suite de l'exercice.
- Digitalis :
contrôle indirect $90\% \times 60\% = 54\% > 50\%$
(IAS 27 : intégration globale)
- Églantine :
influence notable $90\% \times 25\% = 22,5\% > 20\%$
(IAS 28 : mise en équivalence)

Lorsqu'une entité est sous contrôle conjoint, la participation du co-entrepreneur doit être comptabilisée selon la méthode d'intégration proportionnelle ou être mise en équivalence (IAS 31).

Une entité dans laquelle l'entreprise a une influence notable (plus de 20 % des droits de vote) est qualifiée d'entreprise associée et doit être consolidée selon la méthode de mise en équivalence (IAS 28).

Enfin une entité dont plus de 50 % des droits de vote sont détenus par une entreprise – directement ou indirectement à travers ses filiales – est présumée être contrôlée et doit être consolidée selon la méthode d'intégration globale (IAS 27).

Dans le cas d'une entité qui ne serait pas contrôlée de manière exclusive ou conjointe, et ne serait pas non plus sous influence notable, celle-ci reste une participation au sens comptable qui sera réévaluée chaque année selon les dispositions d'IAS 39 (comptabilisation au choix des titres immobilisés au coût ou à la juste valeur comme actifs disponibles à la vente).

2. Les opérations de consolidation

La consolidation va se dérouler en quatre étapes :

- Le cumul des postes de bilan et de comptes de résultat des entreprises intégrées ;
- L'élimination des opérations intra-groupe ;
- Le partage des résultats et des capitaux propres ;
- La consolidation des états financiers.

a) Cumul des comptes

Les postes des bilans et comptes de résultat des sociétés Acanthe, Bougainvillée et Digitalis sont cumulés dans leur intégralité, tandis que ceux de la société Clématite ne sont additionnés qu'à hauteur de 35 %.

Les comptes des sociétés mises en équivalence ne sont pas intégrés, la méthode consistant simplement à ré-estimer les titres à hauteur de la quote-part des capitaux propres.

Dans ce corrigé, les calculs de cumul seront effectués directement au niveau de la dernière étape.

b) Élimination des opérations intra-groupe

Au bilan :

		31.12.N	
401	Autres dettes (Fournisseur Clématite)	2 500 000	
411	Créances (Client Digitalis)		2 500 000
16	Dettes financières (Emprunt Acanthe + intérêts courus : $1\ 000\text{ K€} \times (1 + 3\% - 4,12)$)	1 010 000	
201	Autres immobilisations financières (Prêt Bougainvillée)		1 010 000
<i>Annulation des créances et des dettes intra-groupe</i>			
491	Provisions pour dépréciation (compte client Digitalis)	20 000	
120	Résultat Clématite ($20\ 000 \times 65\%$)		13 000
2761	Impôts différés actif ($20\ 000 \times 35\%$)		7 000
<i>Annulation de la provision sur créance intra-groupe dévaluée</i>			
120	Résultat Clématite (élimination du profit sur stock final)	5 250	
37	Stocks de marchandises ($35\% \times 15\text{ K€}$)		5 250
106	Réserves Clématite (élimination du profit sur stock initial)	3 500	
120	Résultat Clématite ($35\% \times 10\text{ K€}$)		3 500
2761	Impôts différés actif ($3\ 500 + 1\ 750 \times 35\%$)	1 838	
106	Réserves Clématite ($3\ 500 \times 35\%$)		1 225
120	Résultat Clématite ($3\ 250 - 1\ 500 = 1\ 750 \times 35\%$)		613
<i>Élimination des profits internes sur marchandises en stock</i>			

Le profit interne (plus value) sur cession de l'immobilisation est de :

$$1\ 000 - \left[2\ 000 \times \left(1 - \frac{5,5}{10} \right) \right] = 1\ 000 - 900 = 100\text{ K€}.$$

L'amortissement étant accéléré dans les comptes de la maison mère (4 ans au lieu de 4,5 ans), il en résulte un complément d'amortissement de :

$$\left(\frac{1\ 000}{4} - \frac{2\ 000}{10} \right) \times \frac{6}{12} = 25\text{ K€}.$$

120	Résultat Bougainvillée ($100\ 000 \times 65\%$)	65 000	
2761	Impôts différés actif ($100\ 000 \times 35\%$)	35 000	
	Immobilisations corporelles		100 000
281	Amortissement des immobilisations corporelles	25 000	
120	Résultat Acanthe ($25\ 000 \times 65\%$)		16 250
2761	Impôts différés actif ($25\ 000 \times 35\%$)		8 750
<i>Annulation du profit interne de cession et de l'amortissement accéléré</i>			

En conformité avec IAS 20, la subvention est annulée des capitaux propres et comptabilisée en produits constatés d'avance, aucune écriture de régularisation n'étant nécessaire au compte de résultat.

Les provisions réglementées qui ne sont pas reconnues par les normes IFRS doivent être retraitées.

13		Subventions d'investissement	1 000 000	
487		Produits constatés d'avance (Bougainvillée)		1 000 000
		<i>Retraitement de la subvention d'investissement</i>		
1431		Provisions réglementées (banque des pôles sur stocks Acanthe)	3 500 000	
106		Réserves Acanthe (1 500 - 300) KE		3 200 000
120		Résultat Acanthe (500 - 200) KE		300 000
106		Réserves Acanthe (1 200 KE x 15 %)	1 120 000	
120		Résultat Acanthe (100 KE x 15 %)	105 000	
1687		Impôts différés passif (1 200 + 300) x 15 %		1 225 000
		<i>Annulation des provisions réglementées</i>		
120		Résultat Bougainvillée	2 500 000	
106		Réserves Bougainvillée		2 500 000
120		Résultat Acanthe	5 400 000	
106		Réserves Acanthe		5 400 000
		<i>Retraitement des dividendes reçus : - par Acanthe : 50 % x 6 100 KE = 3 050 KE - par Bougainvillée : 2 500 KE</i>		

Le retraitement des dividendes n'induit pas d'impôts différés dans la mesure où ceux-ci sont déduits du résultat fiscal en application du régime des sociétés mères et des filiales. La retenue de 5 % de quote-part de frais et charges ne sera pas prise en compte dans l'exercice.

Au compte de résultat :

70		Ventes (produits Clématite)	15 000 000	
76		Produits financiers (1 000 KE x 1 % x 912)	10 000	
60		Achats (charges Digitalis)		15 000 000
66		Charges financières		10 000
		<i>Annulation des produits et charges réciproques sur vente et prêt intra-groupe</i>		
120		Résultat Clématite	13 000	
695		Impôts sur les bénéfices	7 000	
68174		Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		20 000
		<i>Annulation de la provision sur créance intra-groupe déduite</i>		
6037		Variation des stocks de marchandises (STK final - STK initial : (15 - 10) KE x 15 %)	1 750	
120		Résultat consolidé (1 750 x 65 %)		1 137
695		Impôts sur les bénéfices		613
		<i>Élimination des profits internes sur marchandises en stock</i>		

77		Produits exceptionnels (cession d'immobilisations corporelles)	1 000 000	
67		Charges exceptionnelles (VCEAC)		900 000
120		Résultat Bougainvillée		65 000
695		Impôts sur les bénéfices		35 000
120		Résultat Acanthe	16 250	
695		Impôts sur les bénéfices	8 750	
681		Dotations aux amortissements		25 000
		<i>Annulation du profit interne de cession et de l'amortissement supplémentaire</i>		
787		Produits exceptionnels (Reprises sur provisions réglementées)	200 000	
120		Résultat (100 KE x 65 %)	195 000	
695		Impôts sur les bénéfices	105 000	
678		Charges exceptionnelles (Dotations aux provisions réglementées)		500 000
		<i>Annulation des provisions réglementées</i>		
76		Produits financiers (Acanthe)	5 400 000	
76		Produits financiers (Bougainvillée)	2 500 000	
120		Résultat Acanthe		5 400 000
120		Résultat Bougainvillée		2 500 000
		<i>Retraitement des dividendes perçus par Acanthe et Bougainvillée</i>		

c) Partages des résultats et des capitaux propres

• Mise en équivalence de la société Églantine

Capital	55 000
Réserves	15 000
Résultat	5 000
	<u>75 000</u>
75 000 x 25 % =	18 750 KE

Au bilan :

261*		Titres mis en équivalence	18 750 000	
261		Titres Églantine (au bilan de Bougainvillée)		16 000 000
120		Résultat consolidé (1 000 KE x 22,5 %)		1 125 000
128		Résultat (part des intérêts minoritaires) (5 000 KE x 2,5 %)		125 000
106		Réserves consolidées (15 000 + 15 000) KE x 22,5 % - (16 000 KE x 90 %)		1 350 000
108		Intérêts minoritaires (15 000 + 15 000) KE x 2,5 % - (16 000 KE x 10 %)		150 000
		<i>Mise en équivalence avec Églantine</i>		

Au compte de résultat :

120	Résultat consolidé	1 250 000	
755	Quote-part de résultat dans sociétés mises en équivalence (1 125 000 + 125 000)		1 250 000
	<i>Mise en équivalence titres Elystine</i>		

• Intégration globale (par paliers) de la société Digitalis

Ni le résultat, ni les réserves de la société Digitalis n'ont été impactés par les retraitements.

101	Capital Digitalis	60 000 000	
106	Réserves Digitalis	10 000 000	
120	Résultat Digitalis	10 000 000	
261	Titres Digitalis (au bilan de Bougainvillée)		36 000 000
106	Réserves Bougainvillée (10 000 KE x 60 %)		6 000 000
120	Résultat Bougainvillée (10 000 KE x 60 %)		6 000 000
108	Intérêts minoritaires (60 000 + 10 000 KE) x 40 %		28 000 000
128	Résultat (part des intérêts minoritaires) (10 000 KE x 40 %)		4 000 000
	<i>Intégration globale de la filiale Digitalis</i>		

• Intégration proportionnelle de la société Clématite

Résultat après retraitements de la société Clématite :

$$2\,275\,000 + 13\,000 - 5\,250 + 3\,500 + 613 = 2\,286\,863$$

6 500 KE x 35 % annulation provision élimination des profits sur stocks

Réserves après retraitements de la société Clématite :

$$6\,475\,000 - 3\,500 + 1\,225 = 6\,472\,725$$

18 500 KE x 35 % élimination du profit sur stock initial

101	Capital Clématite (10 000 KE x 35 %)	17 500 000	
106	Réserves Clématite	6 472 725	
120	Résultat Clématite	2 286 863	
261	Titres Clématite (au bilan d'Acanthe)		15 000 000
106	Réserves consolidées (17 500 + 6 472 725 - 15 000) KE		8 972 725
120	Résultat consolidé		2 286 863
	<i>Intégration proportionnelle de la filiale Clématite</i>		

• Intégration globale (par paliers) de la société Bougainvillée

Résultat après retraitements de la société Bougainvillée :

$$9\,000\,000 + \underbrace{6\,000\,000}_{\text{Intégration Digitalis}} - \underbrace{65\,000}_{\text{annulation profit cession}} - \underbrace{2\,500\,000}_{\text{retraitement dividendes}} = 12\,435\,000$$

Réserves après retraitements de la société Bougainvillée :

$$35\,000\,000 + \underbrace{6\,000\,000}_{\text{Intégration Digitalis}} + \underbrace{2\,500\,000}_{\text{retraitement dividendes}} = 43\,500\,000$$

101	Capital Bougainvillée	100 000 000	
106	Réserves Bougainvillée	43 500 000	
120	Résultat Bougainvillée	12 435 000	
261	Titres Bougainvillée (au bilan d'Acanthe)		90 000 000
106	Réserves consolidées (43 500 KE x 90 %)		39 150 000
120	Résultat consolidé (12 435 KE x 90 %)		11 191 500
108	Intérêts minoritaires (100 + 42,5 ME) x 10 %		14 350 000
128	Résultat (part des intérêts minoritaires) (12 435 KE x 10 %)		1 243 500
	<i>Intégration globale de la filiale Bougainvillée</i>		

• Intégration de la société mère Acanthe

Résultat après retraitements de la société Acanthe :

$$10\,000\,000 + \underbrace{16\,250}_{\text{annulation complément d'amortissement}} + \underbrace{300\,000}_{\text{annulation prov. Réglementée}} - \underbrace{105\,000}_{\text{annulation prov. Réglementée}} - \underbrace{5\,400\,000}_{\text{retraitement dividendes}} = 15\,611\,250$$

Réserves après retraitements de la société Acanthe :

$$86\,500\,000 + \underbrace{3\,200\,000}_{\text{annulation prov. Réglementée}} - \underbrace{1\,120\,000}_{\text{annulation prov. Réglementée}} + \underbrace{5\,400\,000}_{\text{retraitement dividendes}} = 93\,980\,000$$

106	Réserves Acanthe	93 980 000	
120	Résultat Acanthe	15 611 250	
106	Réserves consolidées		93 980 000
120	Résultat consolidé		15 611 250
	<i>Intégration de la société mère Acanthe</i>		

d) Présentation du bilan et du compte de résultat consolidés

Bilan consolidé du groupe Acanthe au 31.12.N		Montants en K€	
Immobilisations corporelles et incorporelles	295 925 (a)	Capital	150 000 (h)
Titres de participation :	0 (b)	Réserves	143 453 (i)
		Résultat	19 415 (j)
		Intérêts minoritaires	42 500 (j)
Titres mis en équivalence	18 750 (b)	Résultat (part des intérêts minoritaires)	5 369 (j)
Autres immobilisations financières	0 (c)	Subventions	0 (k)
		Provisions Réglementées	0 (l)
		Total des capitaux propres	360 736
Stocks	60 895 (d)	Provisions pour risques et charges	16 100 (m)
Créances clients	105 270 (e)	Dettes financières	42 140 (n)
Impôts différés actif	21 (f)	Autres dettes	72 000 (o)
Disponibilités	12 340 (g)	Impôts différés passif	1 225 (p)
		Produits constatés d'avance	1 000 (q)
		Total des passifs	132 465
Total des actifs	493 201	Total des passifs et capitaux propres	493 201

Note	Montant cumulé	Retraitements	Montant consolidé
(a)	13 000 + 80 000 + (35 % × 60 000) + 65 000 = 296 000	Annulation du profit interne et de l'amortissement sup. : - 100 + 25	295 925
(b)	+ 90 000 + 13 000 + 36 000 + 16 000	Élimination des titres : - 90 000 - 15 000 - 36 000 - 16 000	0
		Mise en équivalence des titres Eglantine : 18 750	18 750
(c)	1 010	Annulation du prêt intra-groupe : - 1 010	0
(d)	60 900	Annulation du profit sur stock final : - 5,25	60 895
(e)	107 750	Annulation des créances intra-groupe et de la provision : - 2 500 + 20 - 7 + 1,835 + 35 - 8,75	105 270
(f)			21
(g)	12 340	Aucun retraitement sur les disponibilités	12 340
(h)	+ 150 000 + 100 000 + (50 000 × 35 %) + 60 000	Partage des capitaux propres (il ne reste que le capital de la mère) : - 60 000 - 17 500 - 100 000	150 000
(i)		Réserves consolidées : 1 350 + 8 972,724 + 39 150 + 93 980	143 452,73
		Intérêts minoritaires : 150 + 28 000 + 14 350	42 500
(j)		Résultat consolidé : - 10 800 + 1 125 + 2286,863 + 11 191,5 + 15 611,25	19 414,61
		Résultat (part des intérêts minoritaires) : 125 + 1 243,5 + 4 000	5 368,50
(k)	1 000	Retraitement de la subvention des cps propres en produits const. d'avance	-/+ 1 000
(l)	3 500	Annulation de la provision réglementée : - 3 500	0
(m)	16 100	Aucun retraitement sur les provisions pour risques et charges	16 100
(n)	43 150	Annulation de l'emprunt au sein du groupe : - 1 010	42 140
(o)	74 500	Annulation des dettes intra-groupe : - 2 500	72 000
(p)			+ 1 225
(q)			1 225

Compte de résultat consolidé du groupe Acanthe au 31.12.N		Montants en K€	
Achats	401 000 (a)	Chiffre d'affaires	847 000 (e)
Variation des stocks	24 102 (b)		
Dotations aux amortissements et aux provisions	244 655 (c)	Autres produits d'exploitation	91 150
Autres charges d'exploitation	250 500	Produits financiers	19 490 (b)
Charges financières	25 915 (d)	Produits exceptionnels	45 500 (j)
Charges exceptionnelles	14 450 (e)	Quote-part dans sociétés mises en équivalence	1 250
Impôts sur les bénéfices	18 985 (f)		
Résultat (sociétés intégrées)	23 533 (j)		
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 250 (j)		
Total	1 004 390	Total	1 004 390

(a) + 416 000 (cumul) - 15 000 (annulation achats intra-groupe)

(b) + 24 100 (cumul) + 1,75 (annulation profit interne sur Δ Stock)

(c) + 244 700 (cumul) - 20 - 25 (annulation dotations pour dépréciation de créances et amortissement complémentaire)

(d) + 25 925 (cumul) - 10 (annulation charge d'intérêt sur emprunt intra-groupe)

(e) + 15 850 (cumul) - 900 - 500 (annulation cession interne et provision réglementée)

(f) + 18 900 (cumul) + 7 - 0,163 - 35 + 8,75 + 105 (impact fiscal sur retraitements)

(g) + 862 000 (cumul) - 15 000 (annulation ventes intra-groupe)

(h) + 27 400 (cumul) - 10 - 5400 - 2500 (annulation produits financiers sur prêt intra-groupe et dividendes)

(i) + 46 700 (cumul) - 1 000 - 200 (annulation produits sur cession intra-groupe et reprise de provision réglementée)

(j) On retrouve le résultat inscrit au bilan : 23 533 + 1 250 = 24 783 (19 415 + 5 369)

CAS N° 57

IFRS 3

Regroupement d'entreprises

Testez vos connaissances sur les normes IFRS en répondant à une série de questions et mini-cas relatifs au regroupement d'entreprises.

1. Le groupe Passiflore a réalisé les opérations de haut de bilan citées ci-dessous au cours de l'année N.

- a) Acquisition de 60 % du capital de la société Carambole
- b) Prise de contrôle de la société Corossol par échange d'actions
- c) Création d'une joint venture avec la société Goyave, externe au groupe
- d) Fusion de Kaki et Kiwi, deux filiales détenues depuis longue date
- e) Fusion-absorption de la société Jujube, externe au groupe
- f) Scission d'activités et vente par appartement de ces actifs aux sociétés Longane et Ramboutan, externe au groupe
- g) OPA amicale sur la société Papaye
- h) Apport partiel d'actifs et prise de contrôle de la société Ananas
- i) Acquisition au cours de l'année de 15 %, 20 % et 30 % de la société Mangoustan

Parmi ces opérations, lesquelles sont considérées comme des opérations de regroupements d'entreprises ?

2. La société Passiflore a procédé avec la société Corossol, au cours de l'exercice N, à un échange d'actions chaque entreprise détenant préalablement à l'opération 10 % du capital de l'autre société.

La société Passiflore était évaluée 240 M€ pour 2 millions d'actions émises et la société Corossol 45 M€ pour 1,125 million d'actions émises. 215 000 actions Passiflore ont été échangées sur la base de 1 action Passiflore contre 3 actions Corossol.

Quelle entreprise est, au sens de la norme IFRS 3, la société acheteuse ?

3. La société Passiflore fusionne cette fois-ci avec la société Jujube, également valorisée à 240 M€ avec 10 millions d'actions en circulation. La parité d'échange se fait 1 action Passiflore contre 5 actions Jujube.

Chaque entreprise détient préalablement à l'opération 40 % du capital de l'autre société. Au terme de la fusion, les pouvoirs du conseil d'administration de la société Passiflore seront étendus à la nouvelle entité.

Quelle entreprise est, au sens de la norme IFRS 3, la société acheteuse ?

4. La société Passiflore a racheté au 1.01.N, 60 % du capital de la société Carambole pour un montant de 5 M€.

La valeur comptable de l'actif net est de 7,5 M€.

Les immobilisations corporelles de la société Carambole sont estimées à 18 M€ à leur valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à 2 M€ en appliquant les principes d'IAS 38.

Les stocks valent 3 M€ à leur coût de remplacement et les créances 1 M€ nettes des provisions pour dépréciation.

Les titres financiers ont été évalués à la juste valeur à 2 M€.

Les dettes sont comptabilisées à 15 M€, dont 10 M€ de dettes financières à long terme d'une durée moyenne de 5 ans à un taux d'intérêt de 3 %.

Une provision pour restructuration satisfaisant aux exigences d'IAS 37 est constituée à hauteur de 445 K€ en vue d'abandon post acquisition d'activités jugées non rentables, et les engagements de retraite comptabilisés en hors bilan sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles fiables à 1 M€.

À quelles valeurs doivent être comptabilisés les actifs et les dettes de l'entreprise acquise ? Déduire la valeur du goodwill. On retiendra 4 % comme taux d'actualisation, et 33 1/3 % comme taux d'IS.

5. La société Passiflore a pris le contrôle pour le montant total de 50 M€ de la société Mangoustan en rachetant des blocs d'actions au cours de l'année : 15 % du capital en février, 20 % en juin et 30 % en novembre.

La valeur comptable et la juste valeur de la cible ont évolué en cours d'année de la manière suivante :

(Données en M€)	Février	Juin	Novembre
Prix d'acquisition	12,7	16,3	21
Actif net comptable	50	52	53
Actif net identifiable	80	85	82

En novembre, les actifs sont estimés à la juste valeur à 175 M€ et les passifs à 93 M€.

Donner la valeur du goodwill, la valeur de l'actif net comptabilisé et le montant des capitaux propres. On retiendra 33 1/3 % comme taux d'IS.

Solution

1. La bonne réponse est : **toutes sauf (c) et (d).**

Pour être qualifiée de regroupement d'entreprises, l'opération doit entraîner une prise de contrôle de la société Passiflore.

Sont exclus du champs de la norme les contrôles conjoints (comme les joint-venture), les regroupements opérés sur des entités déjà sous contrôle commun, et les regroupements d'entreprises mutualistes.

2. La bonne réponse est : **la société Passiflore.**

L'acheteur est l'entreprise dont la juste valeur est la plus grande.

En effet, au terme de l'échange d'actions, la société Passiflore contrôle avec une majorité absolue la société Corossol.

Pourcentage de contrôle de Corossol Pourcentage de contrôle de Passiflore

par Passiflore :	par Corossol :
$215 \times 3 + 10 = 67 \frac{1}{3} \%$	$215 + 10 = 20 \frac{3}{4} \%$
<u>1 125</u>	<u>2 000</u>

3. La bonne réponse est : **la société Passiflore.**

Au terme de l'échange, chaque entreprise détiendra le même pourcentage de capital dans l'autre société.

Mais comme les dirigeants de la société Passiflore ont le pouvoir de décision sur l'entité issue du regroupement, c'est la société Passiflore qui est qualifiée d'entreprise acheteuse.

4. La bonne réponse est : **15,6 M€** pour les actifs, **10,1 M€** pour les passifs et **- 0,5 M€** pour le goodwill.

L'opération de regroupement est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition (Purchase method) pour laquelle les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur juste valeur.

Juste valeur des actifs :

$18 + 2 + 3 + 1 + 2 = 26$ M€, soit une valeur identifiable de $60 \% \times 26$ M€ = 15,6 M€

Juste valeur des dettes :

• dettes à court terme : 5 M€

• actualisation des dettes à long terme :

$$10 \text{ M€} \times 3 \% \times \frac{(1 - 1,04^{-5})}{0,04} + 10 \text{ M€} \times 1,04^{-5} = 9,555 \text{ M€}$$

• prise en compte de la provision pour restructuration et des engagements hors bilan :

1,445 M€

16 M€

soit une valeur identifiable de : $60 \% \times 16 =$

9,6 M€

• impôts différés sur la plus value latente de l'actif net identifiable :

$[(15,6 \text{ M€} - 60 \% \times 16 \text{ M€}) - (60 \% \times 7,5 \text{ M€})] \times 33 \frac{1}{3} \% =$

0,5 M€

actif net comptable

soit un passif net identifiable de :

10,1 M€

et un goodwill de : $5 - (15,6 - 10,1) =$

- 0,5 M€

IFRS 3 commande de vérifier les coûts d'acquisition et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables afin de ré-estimer le goodwill si cela est possible. Si le goodwill demeure toujours négatif, il est comptabilisé en résultat.

261	120	Titres de participation Carambole Résultat Passiflore <i>Comptabilisation de goodwill</i>	500 000	500 000
-----	-----	---	---------	---------

5. Le Goodwill est calculé sur chaque période comme la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur de l'actif net corrigée des effets des impôts différés.

- Sur février : $12,7 - \left[15\% \times \left(80 - \frac{(80 - 50)}{3} \right) \right] = 12,7 - 10,5 = 2,2 \text{ M€}$
 - Sur juin : $16,3 - \left[20\% \times \left(85 - \frac{(85 - 52)}{3} \right) \right] = 16,3 - 14,8 = 1,5 \text{ M€}$
 - Sur novembre : $21 - \left[30\% \times \left(82 - \frac{(82 - 53)}{3} \right) \right] = 21 - 21,7 = -0,7 \text{ M€}$
- 3 M€

L'actif est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle :

$$175 + 3 - 93 - \frac{(82 - 53)}{3} = 75^{1/3} \text{ M€}$$

actif à la juste
valeur + goodwill

passif identifiable

Il y a lieu de distinguer dans les capitaux propres la part revenant au groupe et la part des intérêts minoritaires :

- part des minoritaires : $\left[82 - \frac{(82 - 53)}{3} \right] \times 35\% = 25^{1/3} \text{ M€}$
 - part du groupe : $\left[82 - \frac{(82 - 53)}{3} \right] \times 65\% = 47 \text{ M€}$
 - goodwill : 3 M€
- 75^{1/3} M€

CAS N° 58

IAS 12

IAS et audit fiscal

La société Oncidium est une Société Anonyme au capital social de 800 000 € entièrement libéré.

L'entreprise a réalisé sur l'exercice N un chiffre d'affaires HT de 120 M€ et un bénéfice comptable avant impôt (retraité aux normes IFRS) de 450 000 €. La société emploie 600 salariés et clot son exercice comptable au 31.12.N.

La société Oncidium a sollicité les conseils d'un cabinet d'audit avant de compléter sa déclaration fiscale afin de contrôler le bénéfice fiscal définitif et de corriger les incidences des retraitements IFRS au résultat fiscal.

Après analyse fiscale, différentes opérations ont été relevées par l'auditeur ; elles vous sont présentées dans l'annexe ci-dessous.

Travail demandé

Sur la base de ces informations, calculer le résultat fiscal et déterminer le montant des impôts exigibles et différés.

On retiendra les taux suivants pour les calculs d'impôts :

- IS à taux normal : 33^{1/3} %
- Plus value à long terme : 15 %
- Contribution additionnelle : 1,5 %
- Contribution sociale : 3,3 %

Annexe

Points relevés lors de l'audit fiscal (Findings)

1. Les éléments suivants ont été remarqués dans le poste « Impôts et taxes » :

- contribution sociale de solidarité (Organic) : 18 000 € (20 000 € en N-1)
- participation des employeurs à l'effort de construction : 39 375 € (28 125 € en N-1),
- taxe d'apprentissage et participation à la formation professionnelle continue : 20 000 €
- taxe professionnelle : 100 000 €
- taxe locale d'équipement (permis de construire donné en N) : 10 000 €
- taxe sur les véhicules de société : 5 600 €

De plus la société a versé en charges exceptionnelles sur N des pénalités de retard de cotisations URSSAF (1500 €), du paiement de la taxe sur les véhicules de société (500 €) et le recouvrement en matière de TVA (3 500 €).

2. Des charges liées aux avantages du personnel et des rémunérations liées aux associés ont été relevées :

- provisions sur congés à payer à hauteur de 12 000 € ;
- indemnités de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime de prestations définies (300 000 €), dotation aux amortissements des services passés suite à des modifications du plan (4 000 €) et dotation aux provisions exceptionnelles en amortissement de pertes actuarielles (6 000 €) en application d'IAS 19 ;
- participation des salariés au résultat pour 65 000 € (55 000 € en N-1), l'entreprise ayant accordé en N-1 un montant de 10 000 € supérieur au montant préconisé par la formule légale ;
- contrat d'assurance vie sur la tête du PDG (primes versées en N : 8 000 € ;
- voyages offerts aux agents commerciaux pour une valeur de 60 000 € ;
- jetons de présence pour 50 000 €. Le Conseil comprend 6 administrateurs et le salaire annuel moyen des 10 personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 80 000 € ;
- versement d'intérêts en rémunération de 100 000 € laissé durant 9 mois en compte courant d'associés.

La rémunération a été consentie au taux de 7 %, le taux d'intérêt légal étant de 4,5 %.

3. Les éléments suivants liés aux immobilisations corporelles et incorporelles ont été notés :

- frais financiers intégrés dans le coût d'immobilisations produites en interne (IAS 23) pour 7 500 €, dont 500 € étaient compris dans les dotations aux amortissements en N ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles a fait l'objet de réévaluations à la juste valeur, l'écart positif de 34 000 € étant constaté en capitaux propres. La base amortissable ayant été augmentée du fait de la réévaluation positive, le complément d'amortissement constaté sur N est de 12 000 € (IAS 16) ;
- une dotation aux dépréciations de 12 000 € a été constatée suite à un test de dépréciation pratiqué sur des immobilisations incorporelles (IAS 36 & 38) ;
- gain de 75 000 € au résultat comptable provenant de la réévaluation à la juste valeur d'un bien immobilier transféré par l'entreprise en N-1 (IAS 40) en immeuble de placement. Le bien, qui a cessé d'être amorti depuis N-1, est initialement entré dans le patrimoine de l'entreprise au coût de 975 000 € amortissable sur 15 ans ;
- un véhicule de tourisme acheté 24 000 € HT le 1.10.N et amorti sur 5 ans.

4. Afin de mieux constater la dépréciation économique du matériel industriel, la société Oncidium a pratiqué en accord avec IAS 16 des amortissements par la méthode des unités produites. De plus, les amortissements dérogatoires sur du matériel destiné à économiser l'énergie et à lutter contre le bruit ont été retraités pour se conformer aux IFRS. Sur N, le complément d'amortissements par rapport aux amortissements fiscalement autorisés est de 45 000 €, et la dotation et la reprise sur les deux amortissements dérogatoires respectivement de 4 000 € et 2 500 €.

5. Une dépréciation des stocks de 6 000 € a été calculée sur la base de la valeur nette de réalisation des stocks et tenant compte des frais de distribution et de la chute continue des prix observée sur les premières semaines postérieures à la clôture. Corrigée des frais de distribution et ramenée au cours de clôture, la dotation aux provisions est estimée à 5 000 €.

6. Il est rapporté les éléments suivants concernant les instruments financiers :

- gains latents sur des produits dérivés utilisés comme instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie pour 25 000 € en gains au résultat et 5 000 € en capitaux propres (pour la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie) ;
- pertes latentes sur produits dérivés pour 7 000 €, constatées au résultat. Ces produits dérivés sont pour la plupart cotés et satisfont à la définition d'options et autres produits à terme énoncée dans l'article 38-6-1^{er} du CGI ;
- plus-values latentes sur titres financiers classés en actifs « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » pour respectivement 15 000 € et 12 000 €. Les OPCVM ordinaires (obligataires, monétaires ou composés majoritairement d'actions de sociétés ne faisant pas partie de l'UE) représentent un tiers de la plus-value dans chaque catégorie d'actifs ;
- moins-values latentes sur titres financiers évalués à la juste valeur au résultat de 6 000 € dont 500 € pour les OPCVM ordinaires ;
- en N-1, la société a contracté un premier emprunt A, puis en N, émis un prêt B à taux préférentiel et contracté un second emprunt C.

Les passifs financiers ont été évalués au coût amorti. Les écarts ont tous été constatés en charges au résultat et les revenus d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif par rapport au taux d'intérêt nominal. Les charges sont de : 500 (A), 100 (B) et 200 (C)

• moins-values de 6 000 € sur cession de titres de participation détenus depuis cinq ans.

Aucune provision n'a été constatée dans la mesure où les instruments financiers ont été évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

7. Plus-value de 2 700 € résultant d'une indemnisation par l'assurance d'un équipement acheté trois années auparavant et endommagé accidentellement. La société a opté pour l'étalement de la PVL et constitué une provision pour impôt à cet effet.

8. La société a reçu au cours de l'exercice :

- des dividendes de filiales françaises dont elle détient au moins 5 % du capital pour 5 000 €, l'entreprise Oncidium ayant opté pour le régime fiscal « des sociétés mères et filiales » ;
- des dividendes d'une filiale étrangère implantée dans des pays ayant conclu avec la France des conventions visant à éviter la double imposition. Montants nets reçus : 8 000 € sur un montant brut de 10 000 € ;
- des redevances de licence d'exploitation de brevets pour 7 000 €.

9. Différentes dotations aux provisions ont été relevées sur l'exercice :

- une provision pour indemnité de licenciement de 14 000 € pour motifs économiques ;
- une provision pour travaux de rénovation de 24 000 € ;
- une provision pour dépréciation de l'actif circulant suite à l'abandon de créance de 14 500 € à caractère commercial ;
- une provision de 28 000 € pour dépréciation des comptes clients évaluée sur la base de statistiques de contentieux observés au cours des trois dernières années dans un portefeuille de 500 000 créances clients.

10. L'actualisation a été pratiquée sur des produits d'activités ordinaires en différé de paiement ainsi que sur des provisions à long terme.

Les écarts par rapport aux valeurs non actualisées sont de -6 000 € pour les produits et -5 000 € pour les charges. La société Oncidium bénéficie sur N d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 14 500 €, et a versé au cours de l'année N quatre acomptes pour le paiement de l'IS d'un montant total de 120 500 €.

Solution

1. Retraitements du résultat fiscal

Les corrections des impacts au résultat fiscal des retraitements imposés par l'application des normes IFRS s'appuient sur la législation fiscale française en vigueur au moment de la publication de cet ouvrage. Un rapport d'étape du groupe IAS/Fiscalité du CNC listait en mars 2005 les divergences du référentiel IFRS avec les règles fiscales. Les points concernés par ces divergences majeures sont indiqués dans le corrigé ci-dessous en caractère italique gras.

Point soulevé	Position fiscale	Déductions	Réintégrations	Impôts différés	
1	Organic, et participation à l'effort construction	Taxes déductibles du résultat fiscal de l'exercice au cours duquel elles deviennent exigibles (cad l'année suivant leur comptabilisation en charges à payer). 1/9 ^e de l'effort de construction est déductible sur l'exercice (Déduct.N-1 : 20 000 = 28 125 × 8/9, Réint.N : 18 000 + 39 375 × 8/9)	45 000	53 000	↘ Actif ↗ Charge ↗ Actif ↘ Produit
	Taxes apprentissage et formation continue + TP	Impôts déductibles.			
	Taxe locale d'équipement + TVTS	Impôts non déductibles. (Réint. : 10 000 + 5 600)		15 600	
	Pénalités / recouvrement	Déductibles pour les cotisations sociales, non déductibles sur les impôts. (Réint. : 500 + 3 500)		4 000	
2	Provisions pour congés payés et charges liées aux prestations définies	Charges non déductibles fiscalement. Seuls les paiements en cotisations définies sont admis en déduction. (Réint. : 32 000 + 300 000 + 4 000 + 6 000)		322 000	↗ Actif ↘ Produit
	Participation	Déductible sur l'année du versement. Déduire N-1, réintégrer N. Le supplément accordé aux salariés en N-1 ouvre droit à la constitution d'une provision pour investissement (fiscalement déductible en N mais non reconnue en IFRS) pour 50 % de ce montant. Déduire : 50 % × 10 000 = 5 000	55 000 5 000	65 000	↘ Actif ↗ Charge ↗ Actif ↘ Produit ↗ Dette ↘ Charge
	Primes d'assurance et voyages	Les primes d'assurance sur un homme-clé et les voyages de stimulation permettant d'augmenter les ventes sont déductibles.			
	Jour de présence Imbûs associés	Réint. : 50 000 - (80 000 × 5 % × 6) = 26 000 Réint. : 100 000 × (7 % - 4,5 %) × 9/12 = 1 875		26 000 1 875	

Point soulevé	Position fiscale	Déductions	Réintégrations	Impôts différés	
3	Coûts d'emprunt	Les charges financières sont immédiatement déductibles. (Déduire les intérêts et réintégrer leur quote-part dans les amortissements)	7 500	500	↗ Dette ↘ Charge ↘ Dette ↗ Produit
	Réévaluations : • d'immobilisations corporelles	La législation fiscale actuellement en vigueur ne reconnaît pas la réévaluation d'actifs corporels isolés ; en revanche, lorsque la réévaluation porte sur l'ensemble des actifs corporels et financiers (réévaluation libre), la plus value constatée est immédiatement imposable et la nouvelle base amortissable autorisée. (Réintégrer l'écart de 34 000 dans le résultat fiscal, le complément d'amortissement étant déductible, la différence temporelle se résorbera sur les exercices futurs).		34 000	↗ Actif ↘ Écart ↗ Réserves
	• d'immobilisations incorporelles	À l'opposé, la réévaluation d'actifs incorporels n'est pas encore reconnue. Réintégrer les 12 000 dans le résultat fiscal.		12 000	↗ Actif ↘ Produit
	• d'immeubles de placement	En l'absence d'un traitement fiscal adapté à cette situation, le gain est déduit et l'amortissement fiscalement calculé (975 000/15 = 65 000)	75 000 65 000		↗ Dette ↘ Charge ↗ Dette ↘ Charge
	Véhicule de tourisme	La TVA est non récupérable et l'amortissement fiscalement déductible est plafonné à 18 300 €. Réintégrer : (24 000 × 1,196 - 18 300) × 3/12 × 1/5 = 520		520	
4	Différences d'amortissements	Les amortissements dérogatoires doivent être constatés au résultat fiscal. Déduire la dotation, réintégrer la reprise. Le complément d'amortissement doit être fiscalement réintégré.	4 000	2 500 45 000	↗ Dette ↘ Charge ↘ Dette ↗ Produit ↗ Actif ↘ Produit
		5	Dépréciation des stocks	Fiscalement, les stocks sont évalués au cours de clôture sans frais additionnels, si celui-ci est inférieur au coût de revient au jour de la clôture. Réintégrer fiscalement : 1 000 (= 6 000 - 5 000)	

Point soulevé	Position fiscale	Déductions	Réintégrations	Impôts différés
6 <i>Plus ou moins valeurs latentes sur produits dérivés</i>	Les variations de valeurs des dérivés satisfaisant à l'article 38-6-1° du CGI sont traitées dans le résultat fiscal. Réintégration des écarts inscrits dans les capitaux propres : 5 000		5 000	↗ Actif ↘ Écart ↗ Réserves
<i>Plus ou moins valeurs latentes sur actifs financiers</i>	Seules les OPCVM ordinaires sont traitées dans le résultat fiscal. Les PLV au résultat sont déduites hors part OPCVM (15 000 × 2/3), et les PLV en capitaux propres réintégré sur la part OPCVM (12 000 × 1/3). Les pertes constatées au résultat comptable restent déductibles, dans la mesure où elles auraient pu donner lieu à des provisions fiscalement déductibles. La MVL sur OPCVM ordinaires est également déductible car seule la PLV net est imposable.	10 000	4 000	↗ Dette ↗ Charge ↗ Actif ↗ Écart ↗ Réserves
<i>Écarts sur intérêts calculés au coût amorti</i>	Les charges et revenus d'intérêts sont fiscalement calculés au taux nominal. Réintégrer les écarts d'amortissement des frais d'emprunt (coût amorti), et la dépréciation constatée par l'actualisation du prêt.		500 200 100	↘ Dette ↗ Produit ↘ Dette ↗ Produit ↘ Dette ↗ Produit
<i>Moins valeurs sur cession de titres de participation</i>	Les cessions de titres de participation détiennent depuis au moins deux ans relèvent du régime des plus values à long terme.		6 000	
7 <i>Plus value sur indemnisation</i>	L'impôt sur la PLV à court terme est dû à partir de N+1 par fractions égales sur la durée des amortissements déjà pratiqués. La provision pour impôt de 900 (2 700 × 33,33 %) est à réintégrer.	2 700	900	↗ Dette ↗ Charge
8 <i>Dividendes</i>	Façon d'éviter la double imposition, le produit des filiales est déductible sous réserve de la quote-part de frais et charges. Cette dernière est calculée sans avoir fiscal depuis le 01.01.2005, mais prend en compte le crédit d'impôt pour les filiales étrangères. Déduire les dividendes : 5 000 + 8 000 = 13 000 Réintégrer les quote-parts : (5 000 + 10 000) × 5 % = 750	13 000	750	
<i>Redevances</i>	Les redevances pour l'exploitation de brevet relèvent du régime des plus values à long terme.	7 000		

Point soulevé	Position fiscale	Déductions	Réintégrations	Impôts différés
9 <i>Provisions</i>	Les provisions pour licenciement économique et travaux en cours ne sont fiscalement pas déductibles. Réintégrer : 14 000 + 24 000 = 38 000 L'abandon de créance à caractère commercial est déductible, de même que les provisions estimées sur base de statistiques fiables.		38 000	
10 <i>Écarts dus à l'actualisation</i>	Les règles fiscales ne prévoient pas l'actualisation. Déduire/réintégrer l'écart sur charges/produits.	5 000	6 000	↗ Passif ↗ Charge ↗ Actif ↗ Produit
Totaux		294 200	644 445	
		Net réintégré		350 245

2. Calcul de l'impôt exigible

Résultat comptable :	450 000
Bénéfice fiscal : (+ réintégrations – déductions : + 350 245)	800 245
IS au taux normal : (800 245 × 33 1/3 %)	266 748
Impôt sur plus values professionnelles : (7 000 – 6 000) × 15 %	150
Total IS à payer	266 898
Crédit d'impôt recherche	14 500
Acomptes versés	120 500
	131 898
Contribution additionnelle : (266 898 × 1,5 %)	4 003
L'IS étant inférieur à l'abattement de 763 000 €, la société n'est pas redevable de la contribution sociale.	
Solde à régler avant le 15.4.N+1 : (131 898 + 4 003)	135 901
Montant de l'impôt exigible : (266 748 + 150 + 4 003)	270 901

3. Le traitement des impôts différés

Rappel des définitions de différences temporelles et d'impôts différés

Les retraitements en IFRS ont introduit des divergences entre la valeur fiscale des actifs et passifs retraités et leurs valeurs fiscales. Ces divergences sont appelées différences temporelles (temporary differences) déductibles lorsqu'elles entraînent des baisses d'impôts en se résorbant sur les exercices futurs ou imposables dans le cas contraire.

Les différences temporelles déductibles génèrent des impôts différés actifs (créances d'impôt différé) et les différences temporelles imposables des impôts différés passifs (dettes d'impôts différés).

Sont sources d'impôts différés actifs :

- les provisions et charges à payer comptabilisées mais non déductibles sur l'exercice (congrés payés, provisions pour retraites, participation des salariés, taxes exigibles sur l'exercice à venir, provisions pour risques ou dépréciation temporairement non déductibles...);
- les produits entrant dans le résultat fiscal mais non comptabilisés à l'actif (plus values latentes d'OPCVM);
- ou la mise en place de plans d'amortissements plus rapides que l'amortissement fiscal.

Sont au contraire sources d'impôts différés passifs, les retraitements qui ont pour effet d'augmenter les résultats imposables futurs. On citera à titre d'exemple :

- la non constatation ou l'annulation de charges fiscalement déductibles ou de la reprise de ces charges, comme le retraitement des amortissements dérogatoires ou des provisions réglementées, de frais d'établissement ou de recherche, de frais d'acquisition, de charges à répartir, de charges financières ou de redevances de crédit bail;
- la reconnaissance au résultat comptable de gains/pertes temporairement non imposables/déductibles comme les écarts de réévaluation à la juste valeur ou au coût amorti, les écarts de réévaluation des immobilisations, plus values de fusion ou résultant d'indemnisation;
- ou enfin la mise en place de plans d'amortissements moins rapides que l'amortissement fiscal.

Ainsi, dans le cas d'un retraitement de l'amortissement dérogatoire, l'annulation de la dotation entraîne une augmentation de la charge et de la dette d'impôt différé, et l'annulation de la reprise une hausse du produit et une baisse de la dette d'impôt différé.

Il convient de bien distinguer les écarts temporaires des écarts définitifs (TVTS, pénalités, dividendes, provisions pour lesquelles la non déductibilité est permanente) qui n'entraînent aucune correction d'impôt dans les comptes consolidés.

Le calcul des impôts différés

Taux d'imposition retenu : $33^{1/3} \% \times 1,015 = 33,83 \%$

Impôt différé actif : augmentations moins diminutions des créances d'impôt différé :

$[(53\ 000 + 322\ 000 + 65\ 000 + 34\ 000 + 12\ 000 + 45\ 000 + 1\ 000 + 5\ 000 + 4\ 000 + 6\ 000) - (45\ 000 + 55\ 000)] \times 33,83 \% = 447\ 000 \times 33,83 \% =$

151 220

Impôt différé passif : augmentations moins diminutions des dettes d'impôt différé :

$[(5\ 000 + 7\ 500 + 75\ 000 + 65\ 000 + 4\ 000 + 10\ 000 + 2\ 700 + 5\ 000) - (500 + 2\ 500 + 500 + 200 + 100)] \times 33,83 \% = 170\ 400 \times 33,83 \% =$

57 646

On constate des augmentations nettes de créances et de dettes d'impôts différés.

CAS N° 59

IFRS 1

Première application des normes IFRS

La société Phalaenopsis est une entreprise de la grande distribution qui doit présenter ses comptes consolidés, sur l'exercice ouvert au 1.01.N, aux normes IFRS en respect du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19.07.2002 sur l'application des normes comptables internationales.

La société clôture ses comptes au 31 décembre, et les services comptables préparent actuellement la publication des comptes du 31.12.N.

Le bilan consolidé au 31.12.N-2 dans l'ancien référentiel est fourni en annexe 1 avec des informations complémentaires en annexe 2.

Travail demandé

Présenter selon les dispositions d'IFRS 1 le bilan d'ouverture de la société Phalaenopsis au 1.01.N-1.

On retiendra 40 % comme taux d'IS et 4,5 % comme taux d'actualisation.

Annexe 1

Bilan consolidé de la société Phalaenopsis au 31.12.N-2

ACTIF	Net en K€	PASSIF	Net en K€
Frais d'établissement	100	Capital social	4 500
Frais de recherche et développement	1 000	Réserves	4 000
Goodwill (écart d'acquisition)	1 500	Résultat	3 200
Autres immobilisations incorporelles	2 400	Intérêts minoritaires	800
Immobilisations corporelles	12 000	Provisions	1 500
Titres de participations	2 000	Emprunts et dettes financières	14 000
Autres immobilisations financières	4 000	Impôts différés passif	1 500
Créances d'impôts différés	500	Dettes fournisseurs	6 000
Stocks	5 750	Dettes fiscales et sociales	4 000
Clients et comptes rattachés	4 000	Écarts de conversion passif	500
Autres créances	1 500		
Valeurs mobilières de placement	2 500		
Instrument de trésorerie	500		
Disponibilités	1 500		
Écarts de conversion actif	750		
Total	40 000	Total	40 000

Annexe 2

Informations complémentaires.

- (1) Les frais d'établissement ont été comptabilisés à l'actif le 1.7.N-6 et amortis sur 5 ans.
- (2) Les frais de R&D inscrit au bilan comprennent 300 K€ de frais de recherche appliquée activés le 1.01.N-3 et amortis sur 5 ans.
- (3) Le goodwill représente un écart d'acquisition d'une entreprise concurrente achetée à 75 % le 15.05.N-5 et amorti sur 20 ans. Lors de l'intégration, les parts de marchés de la société cible (non amortissables) ont été comptabilisées pour 400 K€ en autres immobilisations incorporelles.
Au 31.12.N-2, la société Phalaenopsis estime que l'avantage concurrentiel assuré par son acquisition devrait lui permettre de générer un bénéfice économique net de 450 K€ par an.
- (4) Les immobilisations corporelles sont évaluées à la juste valeur à 13 000 K€ au 31.12.N-2, l'écart de valeur - qui n'a pas été comptabilisé - provenant d'un ensemble immobilier commercial acquis 5 ans auparavant, amortissable sur 15 ans, et dont la valeur de marché est le double de sa valeur nette comptable.
- (5) La société loue depuis le 1.07.N-2 des entrepôts sous forme de location-financement, dont les termes du contrat sont les suivants : valeur vénale de l'actif 195 K€, loyer semestriel de 10 K€ payable d'avance à compter du 1.07, option d'achat à 42 K€ et durée du contrat 10 ans. La société n'a pas la certitude de lever l'option.
- (6) Les actifs financiers inscrits au bilan ont été classés et réévalués selon les modalités d'IAS 32 & 39, ces dispositions étant à prendre en compte dans le bilan d'ouverture :

Actif financier	Classement	Valeur nette au bilan	Valeur au 31.12.N-2	
Titres immobilisés				
• Titres de participation	Disponibles à la vente	2 000	2 500	juste valeur
• Actions et autres titres	Disponibles à la vente	1 500	1 300	juste valeur
• Obligations	Conservées jusqu'à échéance	2 500	2 520	coût amorti calculés au taux effectif
	<i>dont intérêts courus</i>	80	95	
VMP				
• OPCVM monétaires et obligataires	Détenues à des fins de transaction	1 000	1 200	juste valeur
• Actions cotées et OPCVM actions de l'UE	Détenues à des fins de transaction	1 500	1 800	juste valeur
Dérivés de couverture				
• À la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	300	200	juste valeur
• Des flux de trésorerie		200	240	juste valeur
Disponibilités		1 500	1 500	
Totaux		10 500	11 260	

On supposera que les moins values latentes ont été compensées avec les plus values latentes et n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

La couverture des flux de trésorerie a été jugée efficace à 120 %.

(7) Au 31.12.N-3, les pertes et gains de change latents étaient respectivement de 250 et 100 K€.

(8) Cinq points importants sont à signaler sur les provisions pour risques et charges :

- l'écart de conversion actif, qui représente des pertes de changes latentes auprès de clients étrangers, a été intégralement provisionné ;
- en date du 31.12.N-2, un litige opposait la société Phalaenopsis à un fournisseur, qui avait conduit cette première à provisionner un montant de 15 K€. La société Phalaenopsis a finalement été condamnée à verser en N-1 des dommages et intérêts pour 12 K€ ;
- en date du 31.12.N-2, les provisions pour garanties données aux clients et restant à courir sur N-1 étaient estimées à 65 K€ sur base de statistiques. Les réclamations des clients ont été sur N-1 inférieures de 20 % à ces prévisions ;
- suite à dommage sur une immobilisation, une erreur dans la comptabilisation de la provision pour risque non couvert par l'assurance a été commise en comptabilité, la provision ayant été constatée pour un montant inférieur de 20 K€ ;
- fin N-2, un plan de restructuration a été approuvé pour la fermeture dans 18 mois d'un centre commercial et une provision de 78 K€ constituée pour le montant du coût réel au 31.12.N-2.

Seule la provision pour restructuration est à long terme dans son intégralité ; toutes les autres provisions sont supposées être reprises en N-1.

(9) La société Phalaenopsis a mis en place un régime de retraite complémentaire en prestations définies en N-6 et comptabilisait jusqu'à présent ces engagements en hors bilan.

La situation est la suivante au 31.12.N-2 :

- engagements de retraites au 31.12.N-3 : 1 690 K€

- indemnités complémentaires sur l'exercice N-2 : 300 K€
- intérêts des droits acquis sur N-2 : 30 K€
- produits financiers générés par le plan retraite sur N-2 : 20 K€

Par ailleurs, les réévaluations des hypothèses actuarielles depuis l'ouverture du plan amènent à constater un gain exceptionnel net de + 500 K€.

(10) Les dettes financières comprennent un emprunt OCEANE (Obligations à options de conversion ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) convertibles à l'échéance sur une parité de 2 actions nouvelles ou existantes pour 1 obligation.

L'emprunt a été émis le 1.04.N-2 à raison de 10 000 obligations de 1 000 € sur une durée de 5 ans et sert un intérêt de 4,77 %. Une obligation classique de même rang et de même maturité offre une rémunération de 5 %.

Toutes les autres dettes bancaires et financières sont à moins d'un an.

Solution

1. Calendrier et démarche de transition

La société Phalaenospsis qui clôture ses comptes le 31 décembre et souhaite publier ses comptes au titre de l'exercice N pour la première fois en normes IFRS devra présenter, à titre de comparatif, ses états comptables de N-1 retraités aux normes.

La démarche pratique consiste à retraiter de manière rétrospective les comptes clôturés le 31.12.N-2 afin de construire un bilan d'ouverture au 1.01.N-1 qui ne sera généralement pas publié mais servira de point de départ à l'élaboration des documents de synthèse obligatoires.

L'année N-1, qualifiée de période de transition, va permettre de recueillir de manière exhaustive et fiabiliser l'information relative à l'impact sur les comptes du changement de référentiel.

En effet, le jeu de comptes au 31.12.N contiendra au minimum deux exercices et sera complété par des états de rapprochement des capitaux propres (au 1.01 et 31.12.N-1) et du résultat entre le référentiel antérieur et les comptes en IFRS, ainsi que des informations sur la nature des principaux ajustements effectués pour se conformer aux normes.

2. Retraitements préliminaires à l'élaboration du bilan d'ouverture :

(1) et (2) Retraitements des frais d'établissement et de recherche

Recomposition des valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles :

	Valeur brute	Amortissements		VNC
		N-2	antérieurs	
Frais d'établissement	1 000 (100 × 5/0,5)	200 (1000/5)	700 (1000 × 3,5/5)	100
Frais de recherche	500	100	100	300

Au bilan :

		31.12.N-2	
106	Réserves [(1 000 - 700 + 500 - 100) × 60 %]	420	
2801	Amortissements des frais d'établissement (700 + 200)	900	
2803	Amortissements des frais de recherche et développement (100 + 100)	200	
1687	Impôts différés passif [(1 000 × 3,5/5 + 500 × 3/5) × 40 %]	160	
201	Frais d'établissement		1 000
203	Frais de recherche et développement		500
120	Résultat [(100 + 200) × 40 %]		180
<i>Retraitement des frais d'établissement et de recherche</i>			

3. Retraitement du goodwill

Le goodwill entre dans le bilan d'ouverture à sa valeur nette en date de transition (les amortissements ne sont donc pas repris).

Les parts de marché qui ne sont pas identifiées par IAS 38 comme des immobilisations incorporelles sont reclassées dans le goodwill.

207	Goodwill (400 × 75 %)	300	
108	Intérêts minoritaires (400 × 25 %)	100	
208	Autres immobilisations incorporelles (parts de marchés)		400
<i>Exclusion des parts de marché en goodwill</i>			

Le goodwill fait immédiatement l'objet d'un test de dépréciation afin de valider ou déprécier sa valeur au bilan d'ouverture :

$$450 \times \frac{(1 - 1,045^{-5})}{0,045} = 1 975 > 1 800 \quad (= 1 500 + 300)$$

Le goodwill est maintenu à sa valeur de 1 800 au bilan d'ouverture. Dans le cas où sa juste valeur eût été inférieure à 1 800, la différence serait constatée au résultat par une dépréciation (qui ne pourrait être reprise ultérieurement).

(4) - Réévaluation des immobilisations corporelles

Recomposition de la valeur brute et des amortissements de l'ensemble immobilier réévalué :

soit JV sa juste valeur et VNC sa valeur nette comptable au 31.12.N-2.

On déduit ces deux valeurs en résolvant le système d'équations suivant :

$$\begin{cases} JV - VNC = 1 000 \\ 2 VNC = JV \end{cases} \quad \text{soit} \quad \begin{cases} VNC = 1 000 \\ JV = 2 000 \end{cases}$$

Ce qui permet de recomposer la valeur brute de l'immobilisation :

	Avant réévaluation	Après réévaluation	Écart
Valeur brute	1 500 (1000/1 - 3/15)	3 000	1 500
Σ Amortissements sur 5 ans	500	1 000	500
VNC	1 000	2 000	1 000

21515	Ensemble immobilier administratif et commercial	1 500	
281315	Amortissement de l'ensemble immobilier		500
1687	Impôts différés passif (1 000 x 40 %)		400
10522	Écart de réévaluation des immobilisations corporelles (1 000 x 60 %)		600
	<i>Réévaluation de l'ensemble immobilier</i>		

(5) - Retraitement de crédit bail

Calcul du taux d'intérêt implicite :

$$195 = 10 \cdot \frac{(1 + i_s) \cdot (1 - (1 + i_s)^{-20})}{i_s} + 42 \cdot (1 + i_s)^{-20}, \text{ soit le taux semestriel } i_s = 2 \%$$

La 1^{re} redevance du 1.07.N-2 correspond à un remboursement de 10 du principal, et la 2^{de} redevance du 1.01.N-1 est composée d'une partie intérêts [(195 - 10) x 2 % = 3,7] et du remboursement du capital sur la différence (10 - 3,7 = 6,3).

213	Constructions	195	
120	Résultat	9,75	
1678	Dettes en location financement		195
2813	Amortissements des constructions (195 x 12 x 1/60)		9,75
	<i>Comptabilisation et amortissement des emprunts sur le durée du contrat</i>		
478	Compte de liaison (redevance)	10	
120	Résultat		10
1678	Dettes en location financement	10	
120	Résultat (intérêts courus sur 2 ^{de} semestre)	3,7	
16888	Intérêts courus sur dettes de location financement		3,7
478	Compte de liaison (redevance)		10
	<i>Retraitement de la 1^{re} redevance et constatation des intérêts courus sur la 2^{de} redevance</i>		
2761	Impôts différés actif	1,38	
120	Résultat		1,38
	<i>Comptabilisation de l'impôt net : (9,75 - 10 + 3,7) x 40 % = 1,38</i>		

(6) - Réévaluation des actifs financiers

Les instruments financiers sont réévalués au bilan d'ouverture à la juste valeur ou au coût amorti selon leur catégorie.

La perte latente constatée sur les actions et autres titres immobilisés s'imputent l'écart de réévaluation porté dans les capitaux propres.

261	Titres de participation (2 500 - 2 000)	500	
271	Actions et autres titres « disponibles à la vente »		200
10712	Écart de réévaluation des actifs « disponibles à la vente » ((500 - 200) x 60 %)		180
1687	Impôts différés passif (500 x 40 %)		120
	<i>Réévaluation des actifs financiers « disponibles à la vente »</i>		
27211	Titres obligataires « conservés jusqu'à échéance » (2520 - 2500 - 15)	5	
27681	Intérêts courus sur titres obligataires conservés jusqu'à échéance (15 - 40)	15	
120	Résultat (20 x 60 %)		12
1687	Impôts différés passif (20 x 40 %)		8
	<i>Réévaluation des actifs financiers « conservés jusqu'à échéance »</i>		

En ce qui concerne les dérivés de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace de la couverture est affectée aux capitaux propres et la partie inefficace au résultat.

La réévaluation des instruments de couverture à la juste valeur est pour sa part constatée au résultat.

120	Résultat (700 x 60 %)	60	
1687	Impôts différés passif (700 x 40 %)	40	
521	Instruments de trésorerie - dérivés de couverture à la juste valeur		100
523	Instruments de trésorerie - dérivés de couverture des flux de trésorerie	40	
120	Résultat (140 x 20/120) x 60 %		4
10713	Écart de réévaluation sur instruments financiers de couverture des flux de trésorerie (140 x 100/120) x 60 %		20
1687	Impôts différés passif (40 x 40 %)		16
	<i>Réévaluation des instruments de couverture</i>		

Les VMP sont évaluées directement au résultat, la plus value latente nette des OPCVM ordinaires étant directement imposées sur le bénéfice fiscal de N-2.

505	Valeurs mobilières de placements « détenues à des fins de transaction » (Actions et OPCVM actions UE)	300	
508	Autres valeurs mobilières de placement « détenues à des fins de transaction » (OPCVM ordinaires)	200	
120	Résultat		500
	<i>Réévaluation des actifs financiers « détenus à des fins de transaction »</i>		

2761		Impôts différés actif (200 × 40 %)	80	
120		Résultat (produit d'impôt différé)		80
120		Résultat	200	
444		État – impôts (exigibles) sur les bénéfices		80
1687		Impôts différés passif (100 × 40 %)		120
		<i>Annulation de la créance et de la dette d'impôts différés</i>		

7) et (8) – Retraitement des provisions pour risques et charges et des différences de conversion

Les différences de conversion accumulées sur les opérations à l'étranger – et la provision pour risques de change – doivent être annulées à la date de transition.

1515		Provisions pour risque de change	750	
477		Différences de conversion passif	500	
476		Différences de conversion actif		750
106		Réserves (100 + 250 – 250)		100
120		Résultat (400 + 500 – 500)		400
		<i>Annulation des différences de conversion et de la provision pour risques de change</i>		

La prise en compte d'événements post-clôture ne doit pas mener à des ajustements au premier bilan d'ouverture.

Ainsi les provisions pour litige et pour garanties données aux clients resteront-elles inscrites en passif à leur valeur constatées initialement.

En revanche, l'erreur doit être corrigée comme si elle n'avait jamais été commise (IAS 8) ; on ajuste la provision pour risque non couvert par l'assurance en contrepartie des réserves de manière à ne pas avoir de répercussions sur les résultats des exercices suivants.

106		Réserves (20 × 40 %)	12	
1687		Impôts différés passif (20 × 40 %)	8	
1518		Autres provisions pour risques		20
		<i>Correction de l'erreur sur le risque non couvert par l'assurance</i>		

De part son caractère à long terme, la provision pour restructuration doit être actualisée en IFRS : $78 \times (1,045)^{-1,5} = 73$

154		Provisions pour restructurations	5	
120		Résultat (5 × 40 %)		3
2761		Impôts différés actif (5 × 40 %)		2
		<i>Actualisation de la provision pour restructuration</i>		

(9) – Constatation des engagements de retraite

À la date de transition, les engagements doivent être portés au bilan.

Une exemption d'IFRS 1 permet de comptabiliser en capitaux propres le solde net des écarts actuariels cumulés depuis la mise en place du plan au lieu d'une application rétrospective de la méthode du corridor (IAS 19). Après cette remise à zéro à la date d'ouverture, les écarts futurs pourront, si la société Phalaenopsis le souhaite, être amortis selon la méthode du corridor.

Engagement au 1.01.N-1 :

• provision imputée sur les réserves :	1 690
• provision imputée sur le résultat :	310 (= 300 + 30 – 20)
	<u>2 000</u>
• écarts actuariels portés dans les capitaux propres	500

Provision pour engagement de retraite : 1 500

106		Réserves (1 690 × 60 %)	1 014	
120		Résultat (110 × 60 %)		186
2761		Impôts différés actif ((1 690 + 110 – 500) × 40 %)		600
1531		Provisions pour engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		1 500
1078		Écart actuariel sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi (500 × 60 %)		300
		<i>Comptabilisation au bilan des engagements de retraite</i>		

(10) – Traitement de l'instrument financier hybride

L'obligation OCEANE doit être comptabilisée en deux composants distincts dans le bilan : la dette et l'instrument de capitaux propres (le droit de conversion ou d'échange).

Prix d'émission d'une OCEANE : 1 000 €

Valeur actualisée au taux d'une obligation

classique d'une OCEANE au 01.4.N-2 :

$$1\,000 \times 4,77\% \times \frac{(1 - 1,05)^{-5}}{0,5} + 1\,000 \times 1,05^{-5} = \underline{990 \text{ €}}$$

Valeur du droit : 10 €

Valeur au coût amorti de la composante dette d'une OCEANE au 31.12.N-2 :

$$990 [(990 \times 5\%) - (1\,000 \times 4,77\%)] \times \frac{9}{12} = 990 + 1,35 = 991,35 \text{ €}.$$

161	Emprunts obligataires convertibles (ancien référentiel)	10 000	
161 *	Emprunts obligataires convertibles (instrument de la dette)		9 900
1044	Primes de conversion d'obligations en actions (instrument des capitaux propres)		100
<i>Comptabilisation distincte de l'instrument de la dette et de l'instrument des capitaux propres des OCEANE :</i>			
• obligations : 10 000 × 90 = 9 900 k€			
• droits : 10 000 × 10 = 100 k€			
120	Résultat (11,5 × 40 %)	8,1	
1687	Impôts différés passif (11,5 × 40 %)	5,4	
161 *	Emprunts obligataires convertibles		13,5
<i>Répartition au côté amont de l'emprunt obligataire OCEANE :</i>			
1,51 × 10 000 = 15,1 k€			

Au 31.12.N-2, les intérêts courus représentent :

- au taux d'intérêt effectif : $990 \times 5\% \times \frac{9}{12} \times 10\,000 = 371,25 \text{ k€}$
 - au taux d'intérêt nominal : $1\,000 \times 4,77\% \times \frac{9}{12} \times 10\,000 = 357,75 \text{ k€}$
- 13,5 k€

3. Présentation du bilan d'ouverture

ACTIF	Ancien référentiel	Impacts IFRS	Bilan IFRS d'ouverture	Rappel des retraitements expliquant les impacts
Actifs non courants				
Frais d'établissement	100	-100	0	(1) - Annulation des frais d'établissement
Frais de recherche et développement	1 000	-300	700	(2) - Annulation des frais de recherche
Goodwill (écart d'acquisition)	1 500	300	1 800	(3) - Ajustement du Goodwill
Autres immobilisations incorporelles	2 400	-400	2 000	(3) - Reclassement des parts de marché
Immobilisations corporelles	12 000	1 185,25	13 185,25	(4) - Réval. ensemble immobilier : +1 000 (5) - Crédit bail : 195 - 9,75 = +185,25
Titres de participations	2 000	500	2 500	(6) - Réval. à la juste valeur : +500
Autres immobilisations financières	4 000	-180	3 820	(6) - Réval. juste valeur & coût amorti : 200 + 20
Créances d'impôts différés	500	679,38	1 179	(a) - cf note récapitulative ci-dessous
Actifs courants				
Stocks	5 750		5 750	
Clients et comptes rattachés	4 000		4 000	
Autres créances	1 500		1 500	(6) - Réval. à la juste valeur : +300 + 200
Valeurs mobilières de placement	2 500	500	3 000	(6) - Réval. à la juste valeur : +40 - 100
Instrument de trésorerie	500	-60	440	
Disponibilités	1 500		1 500	
Ecart de conversion actif	750	-750	0	(8) - Retraitement pertes de change : -750
Total	40 000	1 375	41 375	

PASSIF	Ancien référentiel	Impacts IFRS	Bilan IFRS d'ouverture	Rappel des retraitements expliquant les impacts
Capitaux propres				
Capital social	4 500		4 500	
Primes de conversion d'obligations en actions	0	100	100	(10) - Comptabilisation des droits sur OCEANE
Écarts actuariels	0	300	300	(9) - Engagements de retraites : 300
Ecart de réévaluation	0	800	800	(4) (6) - Réévaluations : cf note (b) ci-dessous
Réserves	4 000	-1 346	2 654	(a) - cf note récapitulative ci-dessous
Résultat	3 200	722,83	3 922,83	(a) - cf note récapitulative ci-dessous
Intérêts minoritaires	800	-100	700	(3) - Ajustement du goodwill
Passifs non courants				
Provisions pour engagements de retraite	0	1 500	1 500	(9) - Engagements de retraites : 1 500
Provisions pour risques et charges (partie à plus d'un an)	78	-5	73	(8) - Actualisation provision retrait. : -5
Emprunts et dettes financières	13 165,25	68,7	13 233,95	(5) (10) - Crédit bail + OCEANE (LT) : cf note (c)
Impôts différés passif	1 500	450,6	1 950,6	(a) - cf note récapitulative ci-dessous
Passifs courants				
Provisions (partie à moins d'un an)	1 422	-730	692	(8) - Risque et risques de change : +20 - 730
Dettes financières à court terme	834,75	33,5	868,25	(5) (10) - Crédit bail + OCEANE (CT) : cf note (c)
Dettes fournisseurs	6 000		6 000	
Dettes fiscales et sociales	4 000	80	4 080	(6) - Impôt exigible sur OPCVM ordinaires : +80
Ecart de conversion passif	500	-500	0	(8) - Retraitement gains de change : -500
Total	40 000	1 375	41 375	

(a) - Impact au résultat de l'exercice N-2 :

$$(180 + 10 + 1,38 + 3 + 400 + 12 + 4 + 500 + 80) - (9,75 + 3,7 + 186 + 60 + 200 + 8,1)$$

$$\text{Impacts aux réserves constituées avant N-2 : } (100) - (420 + 1\,014 + 12)$$

$$\text{Augmentation nette d'impôts différés actif : } (1,38 + 600 + 80) - (2)$$

$$\text{Augmentation nette d'impôts différés passif : } (400 + 120 + 8 + 16 + 120) - (160 + 8 + 40 + 5,4)$$

(b) - Réévaluations : +600 (ensemble immobilier) + 180 (titres financiers à la juste valeur) + 20 (partie efficace de la couverture des flux de trésorerie)

(c) - Dettes avant retraitement :

$$\text{Partie à moins d'un an : } 357,75 (\text{intérêts courus sur N-2}) + 477 (\text{intérêts courus sur N-1}) = 834,75$$

$$\text{Partie à plus d'un an : } 14\,000 - 834,75 = 13\,165,25$$

Dettes après retraitement :

$$\text{Sur la partie à moins d'un an : i) Location financement (CT) : } 3,7 + 6,3 + 10 = 20$$

$$\text{ii) Emprunt OCEANE : } \frac{13,5}{33,5}$$

$$\text{Sur la partie à plus d'un an : i) Location financement : } 195 - 10 - 6,3 - 10 = 168,7$$

$$\text{ii) Emprunt OCEANE : } \frac{-100}{68,7}$$

CAS N° 60

CAS DE
SYNTHÈSE

Test d'impact appliqué aux comptes individuels (IAS et PME)

L'entreprise Beta-Test doit être intégrée en fin d'exercice dans les comptes consolidés d'un grand groupe faisant appel public à l'épargne et publiant ses comptes aux normes IAS/IFRS.

Afin de préparer la filiale au reporting aux normes IFRS, l'équipe de consolidation va pratiquer sur les comptes individuels un test d'impact qui consiste à formater ces comptes en IAS/IFRS, noter, puis analyser tous les écarts (impacts) constatés au résultat et au bilan. L'exercice se limitera au bilan.

Travail demandé

Procéder aux retraitements nécessaires à la mise aux normes des comptes de bilan, en indiquant pour chaque poste concerné l'impact au résultat, aux réserves, et au bilan, ainsi que le détail du retraitement au moyen de notes explicatives.
On retiendra 34 % comme taux d'IS.

Annexe 1

ACTIF	Exercice N	Montants en K€		
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net
A C T I F	Immobilisations incorporelles :			
	Frais d'établissement	1 000	600	400
	Frais de recherche et de développement	5 000	2 000	3 000
	Concessions, brevets, marques et droits similaires	3 000	100	2 900
	Fonds commercial	35 000	14 000	21 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 000	500	500
	Immobilisations corporelles :			
	Terrains	2 000		2 000
	Constructions	8 000	800	7 200
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 200	5 600	13 600
	Autres immobilisations corporelles	12 000	4 000	8 000
	Immobilisations corporelles en cours	3 000		3 000
	Avances et acomptes			
Immobilisations financières :				
Participations	5 000		5 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 090		3 090	
Prêts	200		200	
Autres immobilisations financières				
TOTAL I		97 490	27 600	69 890
A C T I V E	Stocks et en-cours :			
	Matières premières et autres approvisionnements	16 000	8 000	8 000
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis	40 000		40 000
	Marchandises	100 000		100 000
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances :			
	Créances Clients et Comptes rattachés	96 000	6 000	90 000
	Autres	4 300		4 300
	Valeurs mobilières de placement :			
	Actions propres	500		500
	Autres titres	4 710	1 800	2 910
	Disponibilités	600		600
Charges constatées d'avance	700		700	
TOTAL II		262 810	15 800	247 010
C O M P T E S D E R É G U L A R I S A T I O N	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	2 600		2 600
	Primes de remboursement des obligations (IV)			
	Écarts de conversion Actif (V)	5 500		5 500
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		368 400	43 400

PASSIF	Exercice N	Montants en K€
C	Capital (dont versé : 30 000)	30 000
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 000
P	écarts de réévaluation	
I	Réserves :	
Y	Réserves légales	2 000
A	Réserves statutaires ou contractuelles	5 000
U	Réserves réglementées	11 000
X	Autres	52 300
P	Report à nouveau	
R	Résultats de l'exercice (bénéfice ou perte)	40 000
O	Subventions d'investissement	2 000
P	Provisions réglementées	16 000
R		
E		
S		
	TOTAL I	162 300
P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S E T C H A R G E S	Provisions pour risques	20 000
	Provisions pour charges	7 400
	TOTAL II	27 400
D E T T E S	Emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	27 750
	Emprunts et dettes financières divers (1)	4 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes Fournisseurs et Comptes attachés	76 800
	Dettes fiscales et sociales	10 150
S	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5 500
	Autres dettes	3 650
C O M P T E S D E R É G U L A R I S A T I O N	Produits constatés d'avance	2 600
	TOTAL III	130 700
	Écarts de conversion Passif (IV)	4 600
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	325 000
(1)	Dont à plus d'un an	26 281
	Dont à moins d'un an	5 719

Annexe 2

Informations complémentaires

1. Les frais d'établissement comprennent les frais de constitution, de prospection, de publicité et d'augmentation de capital constatés en N-2.

2. Les frais de recherche et développement sont des charges – dont 10 % de recherche appliquée – qui ont de sérieuses chances de réussites technique et commerciale. Ces charges ont été activées en N-1 et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

3. Le poste concessions, brevets, licences et marques comprend notamment :

- la création d'une marque et d'un site Internet en interne : dépenses de conception, promotion et dépôt de marque enregistrées sur N-1 pour 600 ; le site présente le catalogue des produits mais ne permet pas les commandes en ligne.
- l'achat d'un brevet en N pour 1000.

Seul le brevet fait l'objet d'un amortissement en linéaire sur 10 ans. Au 31.12.N, le brevet est estimé, en flux de trésorerie actualisés, à 1 100.

4. Le fonds commercial a été acquis en N-2 et est amorti sur 5 ans.

5. Le terrain et les constructions ont été acquis au 1.01.N-2, les bâtiments étant amortis en linéaire sur 20 ans. Ces immobilisations entrent comme actifs de support dans une UGT qui a fait l'objet au 31.12.N d'un test de dépréciation par le service consolidation. La perte de valeur répartie sur ces deux actifs est estimée à – 20 % de leur VNC.

6. Le matériel industriel complexe est entré à l'actif au 1.01.N et bénéficie d'un amortissement dégressif sur 6 ans, sa durée de vie économique étant estimée à 8 ans. Il comprend de plus un composant électronique qui est remplacé tous les quatre ans suite à une révision technique.

La société a constitué à cet effet en N une provision dotée au quart de 5 600 € qui n'est fiscalement pas déductible.

Des machines sont louées depuis le 1.01.N par l'entreprise par un contrat de crédit-bail aux caractéristiques suivantes : loyer de 2500 payable à terme, sur une période de 5 ans avec transfert de propriété en fin de contrat. La durée de vie économique des biens est de 5 ans et le taux de financement marginal de la société Beta-Test de 7,93 %.

7. Les autres immobilisations corporelles ont été acquises fin N-2 à l'aide d'une subvention d'investissement et sont amortis en linéaire sur 6 ans.

8. Les travaux des immobilisations en cours ont démarrés en N grâce à un financement. La charge d'intérêt de 500 n'a pas été incluse dans le coût des actifs dans les comptes individuels, alors que le groupe opte pour l'imputation des frais d'emprunt dans le coût d'acquisition.

9. À l'inventaire de clôture, la valeur des stocks de produits finis était inférieure à leur valeur recouvrable estimée. La société Beta-Test bénéficie d'un escompte commercial de 2 % sur ses achats de marchandises.

10. Les actifs financiers :

- le prêt de 300 a été accordé au personnel le 31.12.N-1, sur une durée de 3 ans, au taux de 2,5 %, avec remboursement par amortissements constants ;
- les participations sont des actions que le groupe comptabilise en actifs « disponibles à la vente », leur valeur de marché s'étant à la clôture appréciée de 15 % par rapport au cours d'achat ;
- les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont les actions, SICAV et obligations du portefeuille titres de l'entreprise ;
- les actions propres ont été achetées par l'entreprise dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Composition du portefeuille	Cours		Provision
	Achat	Moyenne sur déc. N	
Portefeuille dynamique			
Actions « détenues à des fins de transaction »	1 800	1 350	900
Fond de portefeuille			
SICAV actions de l'UE « disponibles à la vente »	2 910	3 060	900
Obligations « conservées jusqu'à échéance »	3 090	3 300	0
	7 800	7 710	1 800

Les moins-values sont réparties à 50 % sur le portefeuille dynamique et 50 % sur les SICAV, et ne sont pas compensées par les plus-values.

Les obligations ont été achetées au 1.01.N à 103 %, remboursables au pair *in fine*, taux facial de 3,25 % sur 4 ans. Ces placements en € ne font pas l'objet de couverture.

11. La différence de conversion actif résulte de pertes de change latentes rattachées à des créances clients sur des contrats d'exportation.

12. Les charges constatées d'avance se rapportent à des factures de fournisseurs pour des achats non encore livrés, et les charges à étaler à des frais d'ouverture de points de vente réalisés sur N.

13. Le résultat est donné net d'impôt mais avant répartition. Un montant de dividendes de 25 000 € a été déclaré au titre de l'exercice N.

14. Les provisions réglementées ont été constituées pour 3/8 sur N et 5/8 sur N-1 et N-2, et comprennent principalement des amortissements dérogatoires et des provisions relatives aux stocks et aux investissements à l'étranger.

Les provisions pour risques sont formées entre autre d'une provision pour perte de change de 5 500, et d'une provision pour restructuration de 3 970 constituée des coûts suivants : licenciement (2 975), formation de reclassement (495), indemnité de résiliation de bail (50), et plan média (450). Un plan de restructuration détaillé a été communiqué à l'ensemble des partenaires en octobre N.

Toutes les provisions pour risques et charges sont à court terme.

15. Toutes les dettes inscrites au passif sont à moins d'un an, à l'exception des emprunts bancaires et des dettes financières diverses.

L'emprunt bancaire a été souscrit au 31.12.N pour une durée de 8 ans au taux de 6 % avec remboursement par annuités constantes et frais bancaires de 0,5 %. Par souci de simplification, les dettes financières diverses seront évaluées au coût, avec une partie à court terme de 1 250.

16. L'entreprise a mis en place en N-2 un régime de retraite complémentaire à prestations définies dont les engagements inscrits en hors bilan se portent à 900 au titre de l'exercice N et 1 600 sur les exercices antérieurs.

17. Les produits constatés d'avance concernent des prestations commerciales non encore livrées par l'entreprise. La différence de conversion passif traduit des gains de change latents sur des dettes fournisseurs.

Solution

Mise aux normes IFRS du Bilan de la société Beta-Test

ACTIFS	Montants	Notes d'impacts	Impacts sur		
			Réserves	Résultat	Bilan
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	(1)	- 600	200	- 400
Frais de recherche et développement	2 700	(2)	- 400	100	- 300
Concessions, brevets, marques	2 500	(3)	- 600		- 400
Goodwill	21 000	(4)			
Autres immobilisations incorporelles	500				
Immobilisations corporelles :					
Terrain et constructions	7 360	(5)		- 1 840	- 1 840
Matériel industriel complexe- composant électronique	4 200	(6.a)			
Matériel industriel complexe- composant mécanique	11 900	(6.a)		2 500	2 500
Matériel (en location-financement)	8 000	(6.b)		- 293	8 000
Autres immobilisations corporelles	6 000	(7)			- 2 000
Immobilisations corporelles en cours	3 500	(8)		500	500
Immobilisations financières :					
Participations	5 750	(10.b)			750
Titres obligataires « conservés jusqu'à échéance »	3 068	(10.c)		- 22	- 22
Titres financiers « disponibles à la vente »	3 060	(10.c)		900	1 050
Prêts (partie à long terme)	88	(10.a)			- 107 - 5
Total Actifs non courant	79 626				
ACTIFS COURANTS					
Stocks	154 000	(9)		6 000	+100 -100
Créances clients	90 000	(11)			
Prêt (partie à court terme)	107	(10.a)		- 5	
Autres actifs courants					
Charges payées d'avance	700	(12)			700
Autres	4 300				
Trésorerie et équivalents					
Actions propres	0	(10.d)			- 500
Valeurs mobilières de placement « détenues à des fins de transaction »	1 350	(10.c)		+ 900 - 450	450
Disponibilités	600				
Total Actifs courants	251 057				
Charges constatées d'avance	0	(12)			- 700
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	(12)		- 2 600	- 2 600
Écart de conversion monétaire	0	(11)			- 5 500
Total des Actifs	330 683				

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Montants	Notes d'impacts	Impacts sur		
			Réserves	Résultat	Bilan
CAPITAUX PROPRES					
Capital émis	30 000				
Autres réserves					
Prime d'émission	4 000				
Écart de réévaluation des immo. incorporelles	132	(3), (18)			+ 200 - 68
Écart de réévaluation des instruments financiers	594	(10.b), (10.c), (18)			+ 750 + 150 - 306
Bénéfices mis en Réserves	74 788	(13), (18)			4 488
Résultat de l'exercice non distribué	28 085	(13), (18)			- 25 000 + 13 085
Report à nouveaux					
Subventions d'investissement	0	(7)			- 2 000
Provisions réglementées	0	(14)	10 000	6 000	- 16 000
Moins Actions propres	- 500	(10.d)			
Total Actifs non courant	137 099				
PASSIFS NON COURANTS					
Emprunts bancaires (partie à long terme)	23 170	(15)		111	- 111
Dettes financières diverses (partie à long terme)	9 451	(6.b), (15)			+ 6 651 + 2 312
Dettes d'impôts différés	7 675	(18)			+ 4 989 + 374
Engagements de retraite	2 500	(16)	- 1 600	- 900	2 500
Provision pour risques	13 555	(11), (14)		945	- 5 500 - 945
Provision pour charges	6 000	(6.a)		1 400	- 1 400
Total des Passifs non courants	62 351				
PASSIFS COURANTS					
Emprunts bancaires (partie à court terme)	4 441	(15)		28	- 28
Dettes financières diverses (partie à court terme)	3 092	(6.b), (15)			1 842
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	79 400	(17)			2 600
Dettes sociales et fiscales	10 150				
Dividendes à distribuer	25 000	(13)			
Autres dettes	9 150				
Total des Passifs courants	131 233				
Total des Passifs courants et non courants	193 584				
Produits constatés d'avance	0	(17)			- 2 600
Écart de conversion monétaire	0	(17)		4 600	- 4 600
Total des Passifs et des capitaux propres	330 683				

(1) – Selon IAS 38, les frais d'établissement ne sont pas reconnus comme des immobilisations incorporelles.

Ces dépenses enregistrées en N-2 sont repassés en charges sur les réserves et les amortissements (200 par an) retraités et aux 2/3 sur les réserves et 1/3 au résultat ; Réserves (- 1 000 + 2 × 200), Résultat (+ 200).

(2) – Les dépenses de recherche appliquée ne sont pas activables selon IAS 38 même si elles contribuent au succès du projet ; Réserves (- 500 + 100), Résultat (+ 100)

(3) – Les marques créées en interne (et difficiles à évaluer) et les sites Internet dits passifs ne sont pas admis par IAS 38 comme immobilisations. Les dépenses repassent intégralement en charges sur l'exercice N-1. Réserves (- 600).

Le brevet doit être réévalué au bilan à sa juste valeur, l'écart par rapport à la VNC (1 100 - 900 = 200) étant porté dans les capitaux propres.

(4) – Le fonds commercial est requalifié en goodwill, qui ne peut plus faire l'objet d'amortissement depuis 2004 comme le confirme IFRS 3. Dans la mesure la reprise de dépréciation sur le goodwill est proscrite par les norme IFRS, les amortissements ne seront pas repris par moitié sur les réserves et le résultat. Par la suite, le goodwill devra faire régulièrement l'objet de tests de dépréciation.

(5) – Suite au test de dépréciation, les immobilisations entrant dans l'UGT sont dépréciées au bilan et la dotation aux dépréciations (20 % × 2000 + 7200 = 1840) portée au résultat.

(6) – a) Matériel industriel complexe :

En suivant le PCG, ce matériel a été comptabilisé comme suit :

	Valeur brute	Dotations	VNC
Amortissement dégressif	19 200	5 600 (1,75% × 19 200)	13 600
Provision pour révision	5 600	1 400 (5600 / 4)	

Selon IAS 16, l'immobilisation est scindée en 2 composants à l'actif : le composant électronique et le composant mécanique, ayant chacun leur propre rythme d'amortissement.

	Valeur brute	Amortissement	VNC
Composant électronique	5 600	1 400 (5600 × 1/4)	4 200
Composant mécanique	13 600	1 700 (13600 × 1/8)	11 900
<i>Sous-total</i>	19 200	3 100	16 100

En retraitement IFRS, la provision pour charge est annulée (au passif et au résultat), les amortissements sont corrigés sur le résultat N (5600 - 3100 = 2500) et les composantes réévaluées à leurs nouvelles VNC (16100).

(6) – b) Contrat de crédit-bail :

D'après les critères d'IAS 17, ce contrat est qualifié d'opération de location-financement : option de transfert et durée de location. Il est donc comptabilisé à l'actif et au passif (en dettes de location-financement) pour un montant de :

$$2\,500 \times \frac{(1 - 1,0793^{-5})}{0,0793} = 10\,000$$

Le bien est amorti sur la durée du contrat, soit une

dotation de 2 000 (10 000/5) et la redevance est retraitée en une partie intérêt (10 000 × 7,93 % = 793) et une partie remboursement du principal (2 500 - 793 = 1 707). On obtient, après retraitements, les valeurs suivantes : VNC (8 000), dette (10 000 - 1 707 = 8 293) et impact au résultat (+ 2 500 - 793 - 2 000 = - 293).

Le remboursement de la dette sur la deuxième annuité est de 2 500 - (8 293 × 0,0793) = 1 842. La dette de location financement est ventilée en partie court terme pour 1 842 et (8 293 - 1 842 =) 6 451 en partie à long terme.

(7) – Autres actifs corporels : subvention d'équipement

Traitement de la subvention en PCG :

	Valeur brute	Dotations	VNC
Actif subventionné	12 000	4 000 (12 000 × 2 × 1/6)	8 000
Quote-part de subvention	3 000	Reprise 1 000 (3 000 × 2 × 1/6)	2 000

Selon IAS 20, la subvention est imputée au coût de l'actif (ou constatée en produits différés) et annulée dans les capitaux propres.

	Valeur brute	Amortissement	VNC
Actif :	12 000		
- Subvention	- 3 000		
	9 000	3 000	6 000

Les retraitements d'amortissements et de reprises se compensent ; l'impact est donc nul au résultat et aux réserves.

(8) – IAS 23 permet sur option l'intégration des frais d'emprunt dans le coût d'acquisition des actifs. La charge d'intérêt est reprise au résultat (+ 500).

(9) – Dans la mesure où la valeur d'inventaire des stocks de produits finis est inférieure à leur valeur recouvrable, la dépréciation des matières premières entrant dans leur réalisation n'est pas justifiée au regard d'IAS 2.

De plus, l'escompte obtenu (2 % × 100 000 = 2 000) doit être déduit du coût d'entrée des stocks. On reprend donc la dotation et les produits financiers au résultat (+ 8 000 - 2 000 = 6 000).

(10) – Les actifs financiers : la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sont régies par IAS 39 et leur présentation au bilan par IAS 32.

a) Prêt émis par l'entreprise : Le prêt doit être évalué au coût amorti, en gardant 7,93 % comme taux de financement moyen de la société Beta-Test.

IAS 1 commande également que la partie à court terme des prêts soit présentée en actif circulant.

Créance sur le personnel au 31.12.N : $(200 \times 2,5 \% + 100) \times 1,0793^{-2} + (100 \times 2,5 \% + 100) \times 1,0793^{-2} = 97,3 + 88 = 185,3$

Partie du prêt à moins d'un an estimée au coût amorti :

$97,3 + (185,3 \times 7,93 \% - 200 \times 2,5 \%) = 107$

La différence $[200 - (107 + 88) = 5]$ est portée en charges au résultat.

b) Titres de participation : les actions sont réestimées au bilan à leur valeur de marché, et l'écart $(15 \% \times 5\ 000 = 750)$ inscrit dans les capitaux propres.

c) Portefeuille Titres : Les provisions pour dépréciation sont annulées et les actifs financiers (actions et SICAV) évalués à la juste valeur.

On constate une moins value nette de 300 $[4\ 710 - 4\ 410 \text{ ou } 450 \text{ (mvf)} - 150 \text{ (plv)}]$; la moins value sur les actions est comptabilisée en perte au résultat et la plus value sur les SICAV en écart de réévaluation dans les capitaux propres.

Au total, l'impact sur le résultat est de $+1\ 350 (2 \times 900 - 450)$ et l'écart dans les capitaux propres de $+150$.

Les titres obligataires « conservés jusqu'à échéance » doivent être évalués au coût amorti. Le taux effectif est le taux i , solution de l'équation suivante :

$$3\ 090 = 103 \% \times 3\ 000 = 3\ 000 \times 3,25 \% \times \frac{(1 - (1+i)^{-4})}{i} + 3\ 000 \times (1+i)^{-4}$$

soit $i = 2,4534 \%$

La valeur nette au coût amorti des obligations au 31.12.N est de :

$3\ 090 + (3\ 090 \times 2,4534 \% - 3\ 000 \times 3,25 \%) = 3\ 068,3$ soit un écart (qui représente l'amortissement de la prime) comptabilisé en charge pour un montant de $22 (3\ 090 - 3\ 068,3 = 21,7 = 22)$.

d) Les actions propres (Treasury stocks) sont portées en déduction des capitaux propres, aucun gain ou perte n'étant enregistré lorsqu'elles sont décomptabilisées par voie de cession, annulation ou paiement en actions.

(11) – Perte de change latente sur Créances clients :

L'écart de conversion (perte latente) a été porté à l'actif dans les comptes individuels, et une provision pour perte de change inscrite au passif.

Cette perte étant constatée sur un élément monétaire, IAS 21 prescrit sa comptabilisation directement au résultat.

La différence de conversion et la provision pour risque sont annulées au bilan. En revanche, l'impact est nul au compte de résultat dans la mesure où le retraitement de la provision compense la perte de change.

(12) – Les comptes de régularisation n'apparaissent plus dans la structure du bilan préconisée par IAS 1.

a) Les charges constatées d'avance sont requalifiées en « Charges payées d'avance » (Prepaid expenses) et reclassées dans l'actif circulant.

b) Les charges différées (reconnues sur la période mais rattachées aux exercices à venir) ne sont pas considérées en IFRS comme un actif. Leur valeur nette doit être repassée en charges au résultat de l'exercice.

(13) – En normes IFRS, les réserves (légal, statutaires, réglementées et autres) sont présentées sous un seul poste requalifié de « Bénéfices mis en réserves », soit un montant global de : 70 300.

On tiendra également compte des imputations opérées sur ces réserves au titre des retraitements.

Un traitement identique sera appliqué sur la part non distribuée du résultat (Retained Earnings), après déduction des dividendes à distribuer. Enfin les dividendes déclarés mais non encore payés sont portés en dette au passif.

(14) – Les provisions réglementées constituées d'amortissements dérogatoires et de provisions pour hausses des prix ou investissements à l'étranger ne sont pas reconnues en normes IFRS (IAS 2, 12 et 37). Les dotations sont donc retraitées

sur les réserves $(5/8 \times 16\ 000 = 10\ 000)$ et le résultat $(3/8 \times 16\ 000 = 6\ 000)$.

La provision pour perte de change a été retraitée (cf point 11, IAS 21), tandis que la provision pour restructuration n'est conservée qu'à la condition qu'un plan détaillé ait été rendu public et pour les coûts correspondant à des activités définitivement abandonnées (IAS 37). La formation et le plan média sont repris au résultat $(495 + 450 = 945)$.

(15) – D'après IAS 1, on distingue les dettes à long-terme des dettes à court-terme (qui comprennent aussi la partie à un an des dettes à long terme). Les dettes financières sont par ailleurs évaluées au coût amorti (IAS 39).

Calcul de l'annuité des emprunts bancaires au coût amorti :

L'annuité réelle est de : $27\ 750 \times 6 \% / (1 - 1,06^{-8}) = 4\ 469$

La valeur de l'emprunt au coût amorti au 31.12.N est de : $27\ 750 \times 99,5 \% = 27\ 611$ et

le taux d'intérêt effectif de 6,13 % (soit i , tel que : $27\ 611 = 4\ 469 \times \frac{(1 - (1+i)^{-8})}{i}$).

L'écart sur la valeur de l'emprunt au 31.12.N est de : $27\ 750 - 27\ 611,3 = 139$ et l'écart sur la première annuité de : $27\ 611,3 \times 6,13 \% - 27\ 750 \times 6 \% = 28$.

L'écart de -139 sur l'emprunt est comptabilisé au résultat, et l'annuité de 4 441 $(4\ 469 - 28)$ inscrite en passif courant dans les dettes à court terme.

La classification des dettes en passif courant et non courant peut être résumée dans le tableau suivant :

Ensemble des dettes contractée	Financières		Non financières
	< 1 an	> 1 an	< 1 an
Emprunts et dettes bancaires	4 441	23 170	
Dettes financières diverses	1 250	3 000	
Dettes fournisseurs			76 800
Dettes fiscales et sociales			10 150
Autres dettes (dont immo.)			9 150
Total (bilan IFRS)	5 691	26 170	96 100

(16) – Dans les comptes individuels, les engagements sont généralement des passifs hors bilan. IAS 19 impose leur comptabilisation au bilan $(+ 2\ 500)$, ainsi que la constatation de la charge de personnel à payer, soit 900 au résultat et 1 600 sur les réserves.

(17) – Les produits constatés d'avance, enregistrés en comptes de régularisation passif, sont reclassés en dettes dans la catégorie auxquels ils se rattachent.

L'écart de conversion passif correspondant à un gain de change latent sur des comptes fournisseurs doit être porté directement en résultat selon IAS 21.

(18) – Calcul des impôts différés et récapitulatif des impacts sur le résultat et les réserves :

Récapitulatif des retraitements	Notes/IAS-IFRS	Impôt différé	Réserves	Résultat
Frais d'établissement (Reprise en charges et amortissement annulé)	(1) IAS 38	passif	- 600	200
Recherche appliquée (Reprise en charges et amortissement annulé)	(2) IAS 38	passif	- 400	100
Marques et site Internet (Reprise en charges)	(3) IAS 38	passif	- 600	-
Goodwill (Requalification et arrêt de l'amortissement)	(4) IFRS 3	aucun	-	-
Dotations aux dépréciations (test sur UGT)	(5) IAS 36	actif	- 1 840	-
Provision pour révision (annulée)	(6.a) IAS 16	aucun*	1 400	-
Correction d'amortissements sur composants	(6.a) IAS 16	passif	2 500	-
Retraitement de la redevance	(6.b) IAS 17	passif	1 707	-
Amortissement de l'actif	(6.b) IAS 17	actif	- 2 000	-
Retraitement de la subvention par l'amortissement	(7) IAS 20	aucun	-	-
Intégration des coûts d'emprunt	(8) IAS 23	passif	500	-
Stocks (reprise dépréciation et déduction escompte)	(9) IAS 2	passif	6 000	-
Réévaluation du prêt au coût amorti	(10.a) IAS 39	passif	- 5	-
Réévaluation du portefeuille à la juste valeur	(10.c) IAS 39	passif	1 350	-
Réévaluation au coût amorti des obligations	(10.c) IAS 39	passif	- 22	-
Reclassement des actions propres en déduction des capitaux propres	(10.d) IAS 1, 32	aucun	-	-
Retraitement de la perte de change	(11) IAS 21	aucun	-	-
Reclassement en actif circulant des charges constatées d'avance	(12) IAS 1	aucun	-	-
Charges à étaler (reprises au résultat)	(12) IAS 1	aucun*	- 2 600	-
Provisions réglées (annulées)	(14) IAS 2, 12, 37	passif	10 000	6 000
Retraitement de la provision pour restructuration	(14) IAS 37	passif	945	-
Réévaluation au coût amorti des emprunts bancaires	(15) IAS 39	passif	139	-
Engagements de retraite (constatés en charges de personnel)	(16) IAS 19	actif	- 1 600	- 900
Reclassement en dettes fournisseurs des produits constatés d'avance	(17) IAS 1	aucun	-	-
Gain latent de change sur fournisseurs (porté au résultat)	(17) IAS 21	aucun*	-	4 600
			6 800	18 074

* Ces retraitements n'induisent pas de différences temporelles dans la mesure où la différence de conversion passif et la provision pour révision sont fiscalement réintégrées, et les charges à étaler ont fait l'objet d'une déduction fiscale immédiate.

Calcul des impôts différés et récapitulatif des impacts sur les capitaux propres :

Récapitulatif des retraitements	Notes/IAS-IFRS	Impôt différé	Capitaux propres
Réévaluation du brevet à la juste valeur	(3) IAS 38	passif	200
Réévaluation à la juste valeur des participations	(10.b) IAS 39	passif	750
Plus-value latente sur les SICAV Actions de l'UE	(10.b) IAS 39	passif	150
			1 100

Impôts différés calculés au taux de 34 % :

374 $(1\ 100 \times 34 \%)$ imputés sur les écarts de réévaluation, en impôts différés passif exclusivement

2 312 $(6\ 800 \times 34 \%)$ imputés sur les réserves, dont 544 $(1\ 600 \times 34 \%)$ d'augmentation d'impôts différés actif

4 989 $[(18\ 074 - 1\ 400 + 2\ 600 - 4\ 600) \times 34 \%]$ imputés sur le résultat, dont 1 612

$[(1\ 840 + 2\ 000 + 900) \times 34 \%]$ d'augmentation d'impôts différés actif

7 675

Impact sur les capitaux propres, net des impôts différés :

• sur l'écart de réévaluation des immobilisations incorporelles : 68 $(200 \times 34 \%)$

• sur l'écart de réévaluation des instruments financiers : 306 $(750 + 150) \times 34 \%$

374

Impact aux réserves (+ Bénéfices mis en réserves +), net des impôts différés : 4 488

$(6\ 800 - 2\ 312)$

Impact au résultat de l'exercice, net des impôts différés :

13 085

$(18\ 074 - 4\ 989)$

La norme IAS 12 indique que les impôts différés doivent être présentés séparément des impôts exigibles dans les actifs et dettes non courants.

La comptabilisation des créances d'impôts différés à l'actif est conditionnée à la forte probabilité que l'entreprise réalise des bénéfices futurs suffisants pour résorber ces montants.

Ces créances peuvent être compensées avec des dettes d'impôts dans la mesure où l'opération est effectuée sur la même entité soumise à une même autorité fiscale.

C'est l'option qui sera choisie pour la société Beta-Test, les impôts différés étant présentés dans leur situation nette de 7 675 en passif non courant.

Les Bénéfices mis en réserves s'élèvent donc à 78 448, soit 70 300 (réserves agrégées) + 4 488 (retraitements)

Après distribution des dividendes et retraitements, la part non distribuée du résultat retraité en normes IFRS s'élève à 28 085 $(40\ 000 - 25\ 000 + 13\ 085)$

Ce montant pourrait également être affectée en « Bénéfices mis en réserves »

Composition et mise en pages par Laser Graphie

Achevé d'imprimer sur les presses
de Normandie Roto Impression s.a.s. - 61250 Lonrai

N° d'impression : 062998

Dépôt légal : novembre 2006

Gualino éditeur - E.J.A.
N° éditeur : 2498

Imprimé en France